

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2022**  
~~~~~

GEMAPI - CONTRAT GRAND CYCLE DE L'EAU - CLE DU LEZ-MOSSON.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 novembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 1412-2 et L 5214-16 ;

VU le Code de l'environnement et en particulier son article 211-7 ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5721-1 et suivants afférents aux syndicats mixtes ouverts ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-1-1469 du 13 juillet 2007, portant création de l'EPTB du Lez (SYBLE) et adoptant ses statuts, sa connaissance en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 16 mai 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

VU la délibération n°1527 du 18 septembre 2017 créant le service public « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), instaurant la taxe et créant le budget annexe ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est membre de l'EPTB Lez,

CONSIDÉRANT que la CLE du bassin versant Lez-Mosson a validé, le 26 janvier 2021, le principe de contrat porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin du Lez,

CONSIDÉRANT que le premier contrat grand cycle de l'eau du bassin du Lez couvre la période 2023-2024 et s'articule avec le 11ème programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2019-2024,

CONSIDÉRANT que le contrat grand cycle de l'eau consiste en une programmation d'actions en faveur des milieux aquatiques sur le bassin versant Lez-Mosson avec un soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

CONSIDÉRANT que ce contrat grand cycle de l'eau a pour ambition de :

- Contribuer à atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse et de son programme de mesures,
- Mettre en œuvre les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Lez-Mosson-Etangs Palavasiens,
- Constituer le programme opérationnel du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et du plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant Lez-Mosson,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage du territoire dans la mise en œuvre de leurs compétences du grand cycle de l'eau,

CONSIDERANT que trois volets sont déclinés dans ce contrat :

- Volet A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes,
- Volet B : Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource,
- Volet C : Restaurer et maintenir la qualité de l'eau,

CONSIDERANT que cinq communes membres de la CCVH ont leurs territoires inclus en tout ou partie dans le bassin versant Lez-Mosson : Argelliers, Aumelas, La Boissière, Montarnaud et Saint-Paul-et-Valmalle,

CONSIDERANT que le service stratégie de la direction de l'eau de la CCVH a été associé à l'élaboration des actions inscrites à ce contrat au titre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI),

CONSIDERANT que la CCVH est identifiée dans ce contrat en tant que maître d'ouvrage des actions relevant de sa compétence au titre de la GEMAPI, à savoir :

- Elaboration du plan de gestion de la zone humide de la « Combe de la Clapasse » sur La Boissière,
- La mise en œuvre du plan pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson sur les communes de la CCVH,

CONSIDERANT que l'inscription de ces actions au contrat grand cycle de l'eau permettra à la CCVH de solliciter des financements auprès de l'agence de l'eau :

- A hauteur de 50%, pour l'élaboration du plan de gestion de la zone humide de la « Combe de Clapasse », estimée à 60 000€HT. Ces financements pourront être complétés par la Région et le Département pour atteindre un taux de financement entre 70 et 80% de l'opération.
- A hauteur de 30%, pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson pour les interventions prévues en 2023, estimés à 38 045€HT, à la condition que l'élaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la « Combe de Clapasse » soit engagée.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes du projet de contrat Grand Cycle de l'Eau 2023-2024 ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier, en ce compris la signature dudit contrat.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3021

Publication le 22/11/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22/11/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221121-9812-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

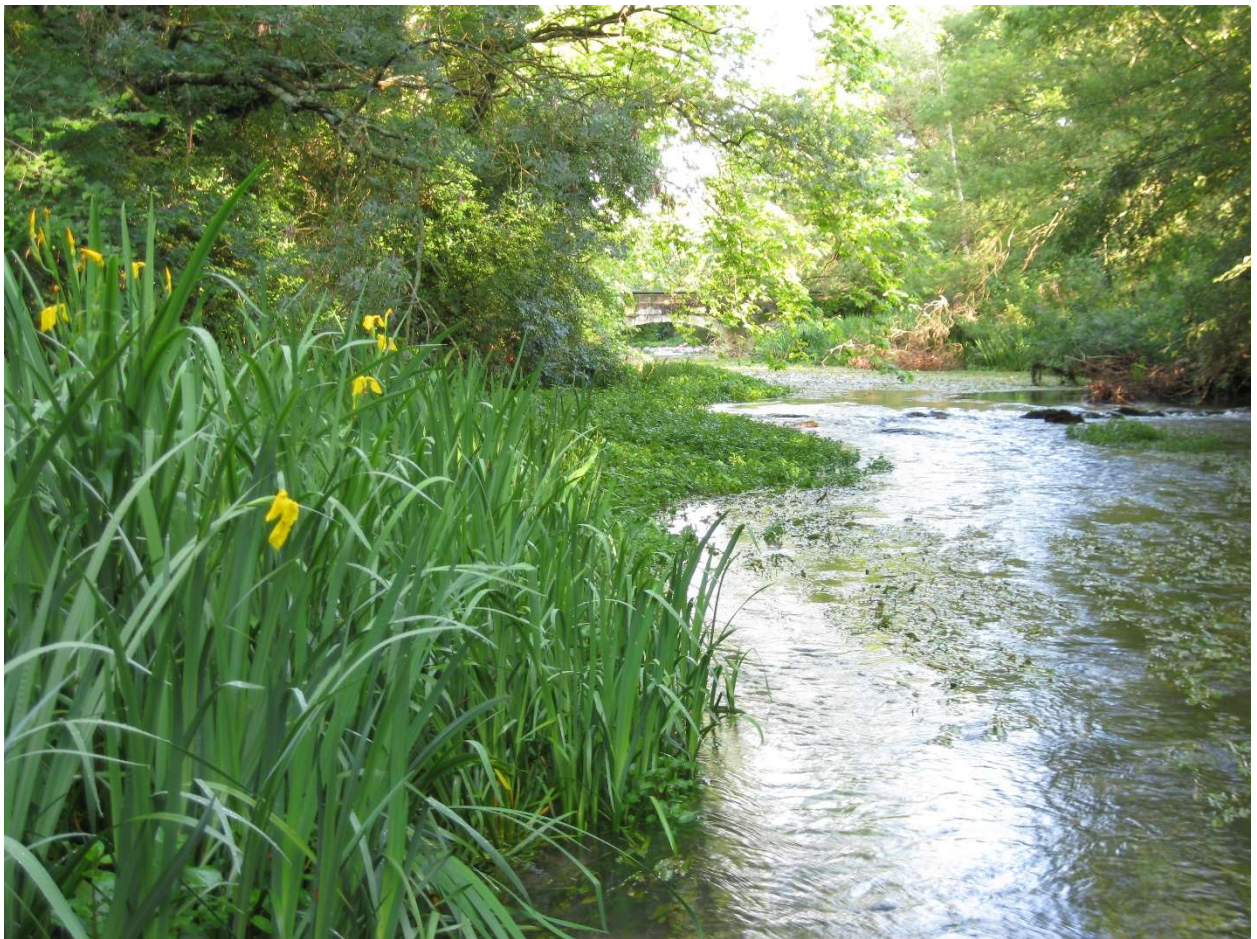
Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



Contrat grand cycle de l'eau
Sur le bassin du Lez
pour les années 2023-2024



Sommaire

Table des matières

1. Contexte et description du territoire	4
- Situation géographique	4
- Situation administrative	5
- Organisation du territoire et population	7
- Occupation du sol	12
- Climat	14
- Géologie et réseau hydrographique	14
- Milieux naturels	17
- Activités économiques	20
- Voies de communications et Infrastructures	20
- Organisation du territoire du point de vue de la GEMAPI	20
- Les outils existants de gestion de la ressource en eau et du patrimoine naturel du bassin versant	23
2. Démarche et documents de cadrage	40
- SAGE	40
- PAPI	41
- PGRE	41
- DOCOB	42
- Le socle de connaissance	42
- Gestion qualitative	54
- Gestion quantitative	56
3. Les enjeux du contrat	58
4. Le contrat Grand cycle de l'eau 2023-2024	74
- Modalités d'élaboration	74
- Contenu du contrat	74

Annexes

Annexe 1: Programme d'actions et plan de financement	94
Annexe 2 : Fiches Actions	107
Annexe 3 : Plan de communication	251

Préambule

Le premier contrat grand cycle de l'eau du bassin du Lez couvre la période 2023-2024 et s'articule avec le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau 2019-2024.

Ce premier contrat a pour ambition de contribuer à :

- Atteindre les objectifs du SDAGE et du PDM
- Mettre en œuvre les objectifs du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens
- Constituer le programme opérationnel du SAGE et du PGRE
- Accompagner les maîtres d'ouvrage du territoire dans la mise en œuvre de leurs compétences du grand cycle de l'eau.

A noter, le SAGE révisé en 2015 n'a pas encore fait l'objet d'un bilan de sa mise en œuvre, le contrat se base donc sur les documents cadre existants : SAGE, PDM, PGRE, PAPI.

La CLE a validé le principe de contrat porté par l'EPTB Lez le 26 janvier 2021.

1. Contexte et description du territoire

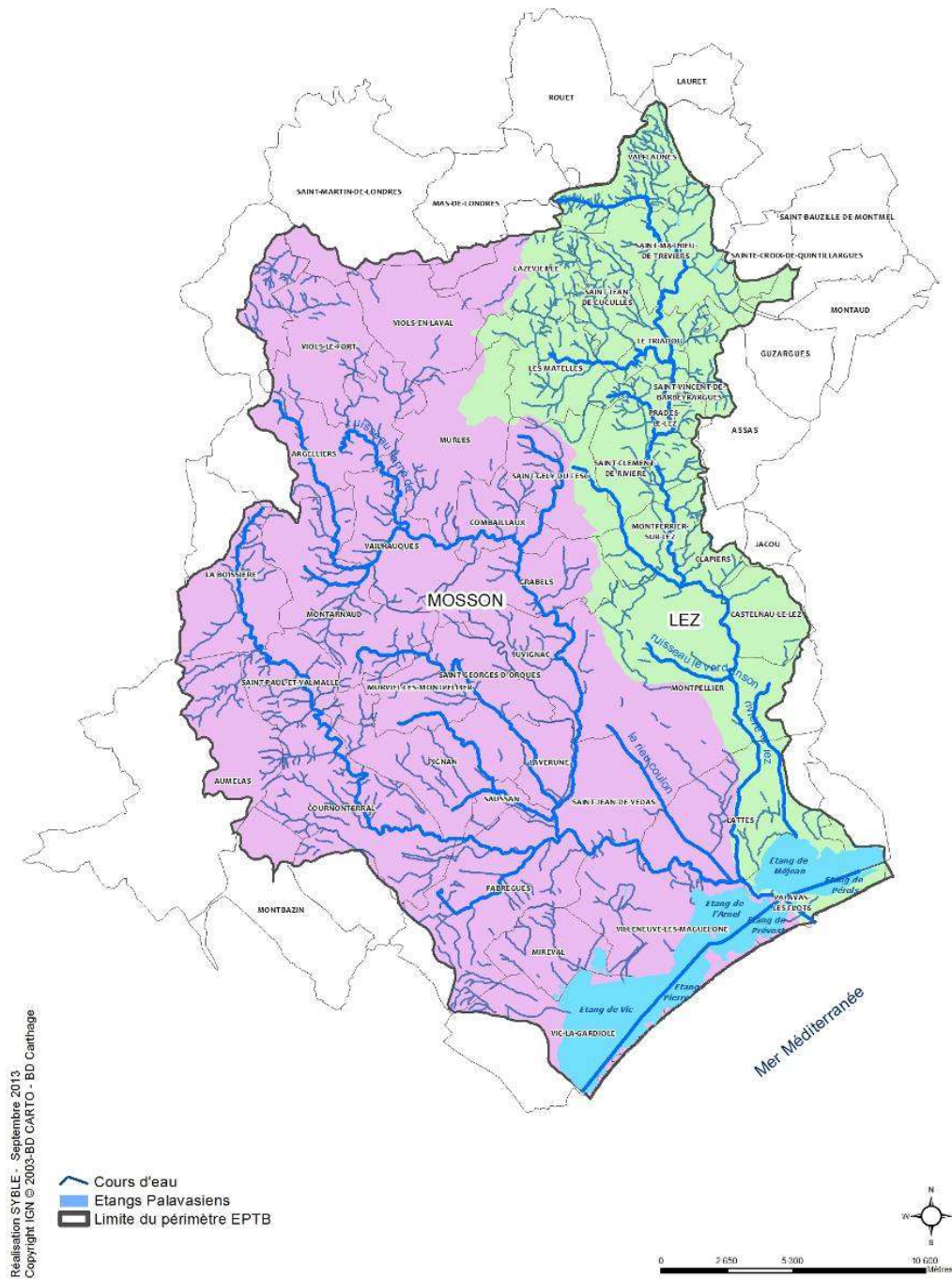
- Situation géographique

Le bassin versant du Lez se trouve dans le département de l'Hérault et représente une superficie de 12% de ce dernier.

Le Lez, fleuve côtier méditerranéen, et son affluent principal la Mosson sont des cours d'eau caractérisés par un fort contraste entre les débits de crue et les débits d'étiage.

Le bassin versant Lez-Mosson qui couvre une superficie totale de 652 km², se subdivise en deux sous-unités hydrologiques qui aboutissent dans les étangs littoraux :

- Le sous-bassin du Lez à l'est de 194 km², soit 30 % de la superficie totale
- Le sous-bassin de la Mosson à l'ouest de 458 km², soit 70% de la superficie totale.



Réalisation SYBLE - Septembre 2013
 Copyright IGN © 2003-BD CARTO - BD Carthage

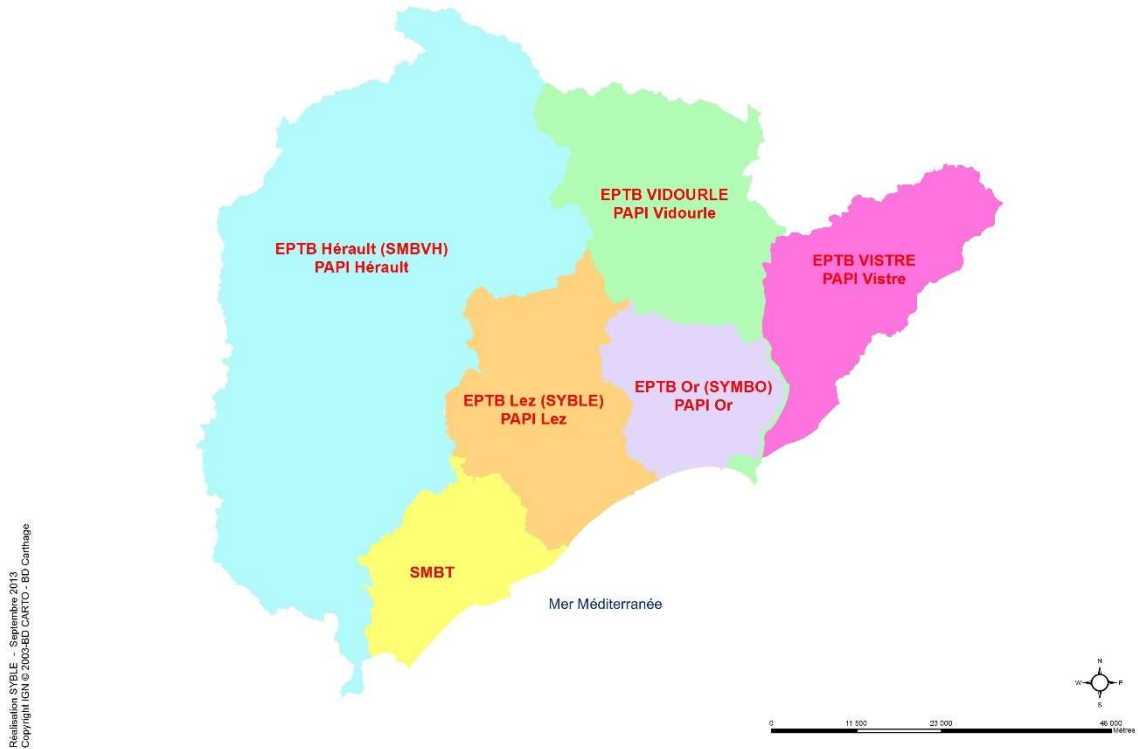
- Situation administrative

Le bassin versant du Lez est situé entre le bassin versant de l'Hérault (structure de gestion : EPTB Hérault) et le bassin versant de l'étang de Thau (structure de gestion : SMBT- EPTB Thau) à l'Ouest et

le bassin versant de l'Or (structure de gestion : EPTB Or) et le bassin versant du Vidourle (structure de gestion : EPTB Vidourle) à l'Est.



Syndicats de bassins versants voisins du SYBLE



Carte des bassins versants voisins

Structure de gestion à l'échelle du bassin versant, le SYBLE a été labellisé EPTB en mai 2013. Le périmètre de l'EPTB comprend 52 communes du Pic Saint Loup à la Mer. Le périmètre de l'EPTB Lez correspond aux limites hydrographiques du bassin versant.

L'EPTB Lez est porteur du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, du PGRE, du PAPI, de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations) du bassin versant du Lez, ainsi que des DOCOB « le Lez » et « les Etangs Palavasiens-Etang de l'Estagnol ».

- Organisation du territoire et population

L'EPTB Lez est couvert par 52 communes réparties en 5 EPCI :

EPCI	Communes
Montpellier Méditerranée Métropole	Castelnau le Lez, Clapiers, Cournonterral, Cournonsec, Fabrègues, Grabels, Lavérune, Montferrier sur Lez, Montpellier, Juvignac, Lattes, Murviel les Montpellier, Pérols, Pignan, Prades le Lez, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Montaud, Jacou
Sète Agglopôle Méditerranée	Mireval, Vic la Gardiole, Montbazin
Pays de l'Or Agglomération	Palavas les Flots
Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Les Matelles, Le Triadou, Murles, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Saint Vincent de Barbeyrargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, Viols le Fort, Saint Mathieu de Trévières, Saint Martin de Londres, Mas de Londres, Rouet, Lauret, Sainte Croix de Quintillargues, Saint Bauzille de Montmel
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Argelliers, Aumelas, La Boissière, Montarnaud, Saint Paul et Valmalle

Périmètres EPCI et EPTB Lez



Carte des EPCI situés sur le périmètre de l'EPTB Lez

Les communes du territoire du SAGE (43 communes) totalisent une population de 498 887 habitants (Données INSEE recensement 2019). Sur le périmètre du territoire de l'EPTB (52 communes), la population est de 516 088 habitants.

43 communes

Liste des communes du périmètre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 - date de référence statistique 1^{er} janvier 2019
ARGELLIERS	998
ASSAS	1530
AUMELAS	548
CASTELNAU LE LEZ	22916
CAZEVIEILLE	218
CLAPIERS	5512
COMBAILLAUX	1783
COURNONSEC	3485
COURNONTERRAL	6501
FABREGUES	7420
GRABELS	8897
GUZARGUES	514
JUVIGNAC	11447
LA BOISSIERE	1047
LATTES	17680
LAVERUNE	3382
LE TRIADOU	589
LES MATELLES	2046
MIREVAL	3360
MONTARNAUD	4099
MONTFERRIER SUR LEZ	4122
MONTPELLIER	298933
MURLES	334
MURVIEL LES MONTPELLIER	1893
PALAVAS LES FLOTS	5885
PEROLS	9138
PIGNAN	8068
PRADES LE LEZ	6019
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	5260
SAINT GELY DU FESC	10462
SAINT GEORGES D'ORQUES	5618
SAINT JEAN DE CUCULLES	507
SAINT JEAN DE VEDAS	11290
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	4979

SAINT PAUL ET VALMALLE	1267
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	729
SAUSSAN	1649
VAILHAUQUES	2640
VALFLAUNES	790
VIC LA GARDIOLE	3401
VILLENEUVE LES MAGUELONE	10465
VIOLS EN LAVAL	210
VIOLS LE FORT	1256
TOTAL	498887

52 communes

Liste des communes du périmètre de l'EPTB Lez	Populations légales des communes en vigueur à compter du 1 er janvier 2022 - date de référence statistique 1er janvier 2019
ARGELLIERS	998
ASSAS	1530
AUMELAS	548
CASTELNAU LE LEZ	22916
CAZEVIEILLE	218
CLAPIERS	5512
COMBAILLAUX	1783
COURNONSEC	3485
COURNONTERRAL	6501
FABREGUES	7420
GRABELS	8897
GUZARGUES	514
JACOU	6910
JUVIGNAC	11447
LA BOISSIERE	1047
LATTES	17680
LAURET	658
LAVERUNE	3382
LE TRIADOU	589
LES MATELLES	2046
MAS DE LONDRES	682
MIREVAL	3360
MONTARNAUD	4099
MONTAUD	1039
MONTBAZIN	2994
MONTFERRIER SUR LEZ	4122
MONTPELLIER	298933

MURLES	334
MURVIEL LES MONTPELLIER	1893
PALAVAS LES FLOTS	5885
PEROLS	9138
PIGNAN	8068
PRADES LE LEZ	6019
ROUET	68
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	1098
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	5260
SAINT GELY DU FESC	10462
SAINT GEORGES D'ORQUES	5618
SAINT JEAN DE CUCULLES	507
SAINT JEAN DE VEDAS	11290
SAINT MARTIN DE LONDRES	2792
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	4979
SAINT PAUL ET VALMALLE	1267
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	729
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	960
SAUSSAN	1649
VAILHAUQUES	2640
VALFLAUNES	790
VIC LA GARDIOLE	3401
VILLENEUVE LES MAGUELONE	10465
VIOLS EN LAVAL	210
VIOLS LE FORT	1256
TOTAL	516088

Cette population représente une densité d'environ 750 habitants/km² (contre 373 000 habitants selon le recensement 1999 équivalent à une densité de près de 500 habitants/km²). On note donc une augmentation globale de 31% de la population entre 1999 et 2018. Ce bassin est le plus densément peuplé du département : il renferme plus de 40 % de sa population.

La commune la plus peuplée est Montpellier qui comptabilise une population de 298 933 habitants en 2019 (contre 254 971 habitants en 2009, soit une évolution de plus de 17%).

La commune la moins peuplée est Rouet qui compte une population sédentaire de 68 habitants en 2019.

La plupart des communes comptent moins de 10 000 habitants. Le territoire est marqué par la présence de Montpellier qui abrite près de 60% de la population du territoire. Les communes de Castelnau-le-Lez et Lattes comptent respectivement 22 916 et 17 680 habitants en 2019.

La population du bassin s'organise autour du noyau urbain de Montpellier : la majeure partie de la population est comprise dans Montpellier Méditerranée Métropole.

La démographie présente deux principales caractéristiques :

- Une croissance élevée. Les SCOT ont été constitués sur la base d'hypothèse de croissance, pour Thau de 1,3% par an, le SCOT du Pays de l'Or prévoyait un ralentissement de la croissance pour les années à venir en 2015, pour le SCOT de Montpellier la perspective de croissance démographique était de + 0,9% par an moins forte que prévue au moment de la définition du SCOT (+1,6% par an). Enfin pour

le SCOT du Pic Saint Loup, après une croissance très forte, le taux de croissance retenu au moment de son élaboration était de 1,6%.

- Une forte population saisonnière qui induit une forte proportion de logements secondaires en comparaison avec la moyenne nationale. Les infrastructures mises en place par la mission Racine sur le bassin versant, tout comme le reste de la région ont induit une forte capacité d'hébergement en appartements mais aussi et surtout au niveau des campings.

- Occupation du sol

La carte de l'occupation du sol est présentée ci-dessous.

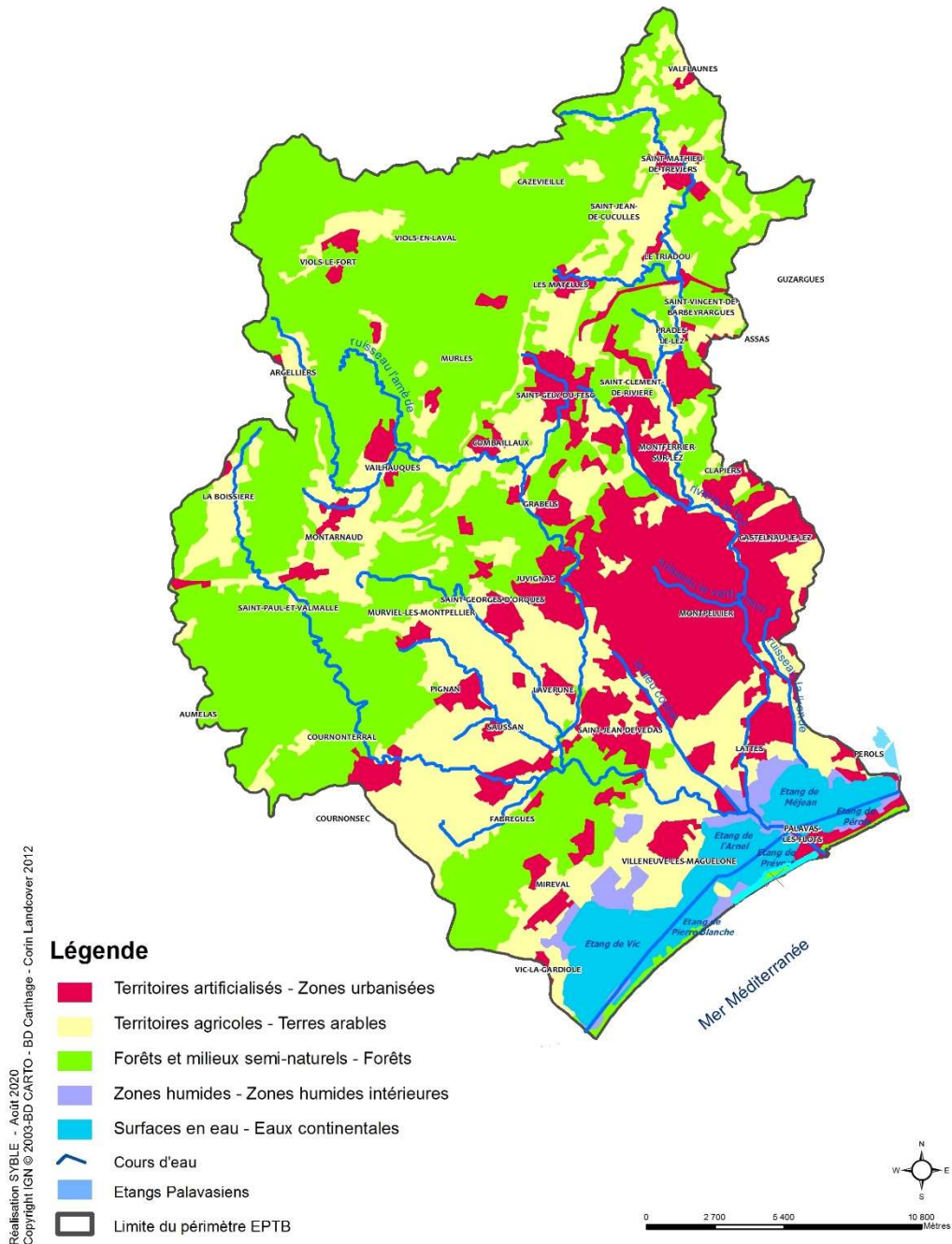
Cette carte nous enseigne que :

- **Près de la moitié (46%) du territoire est occupé par des espaces naturels** dont les forêts, garrigues et pâturages naturels et végétation arbustive en mutation.
- **Les surfaces agricoles occupent 28%** du territoire dont plus de la moitié (60 %) sont des vignobles.
- **Les territoires artificialisés représentent 124 km² soit 19%** de la surface totale.

- Enfin, **près du dixième du territoire (7%) est occupé par des zones humides et surfaces en eau**. Les marais maritimes et lagunes représentent plus de 90% de ces surfaces.



Occupation du Sol (Corine Land Cover 2012)



Carte de l'occupation du sol sur le bassin versant du Lez

- Climat

Le bassin du Lez est soumis à des précipitations caractéristiques de la région méditerranéenne avec alternance d'étés chauds et secs et d'hivers doux et humides. Le climat du bassin se caractérise en outre par de forts épisodes pluvieux dits « cévenols » souvent observés en période automnale. Ces épisodes engendrent bien souvent des pluies intenses entraînant une montée rapide des cours d'eau et pouvant être à l'origine de crues violentes et imprévisibles ainsi que de phénomènes de ruissellement.

Les précipitations annuelles moyennes sont comprises entre 600 et 800 mm avec des minimales de l'ordre de 300 mm et des maximales de l'ordre de 1400 mm.

Le bassin versant du Lez se caractérise ainsi par une forte variabilité des intensités de pluie entre les saisons. De même, les précipitations annuelles sont très variables avec de fortes amplitudes d'une année sur l'autre. Ainsi lors de l'évènement du 22 septembre 2003, la pluviométrie enregistrée était de 272 mm en 10h à Montpellier-Fréjorgues (partie Sud-Ouest du bassin versant). Pour l'évènement des 2 et 3 décembre 2003, l'amont du bassin a reçu 200 mm, le cumul sur la journée est d'environ 150 mm. Le 29 septembre 2014, les cumuls pluviométriques relevés à Fréjorgues ont atteint 300 mm en 6h. Inversement, il est tombé 10 mm entre juin, juillet et août 1922 et 35 mm entre juin, juillet et août 1989 ; 20 mm entre juin, juillet et août 2006.

Le cumul annuel des précipitations sur Montpellier est en moyenne de 760 mm.

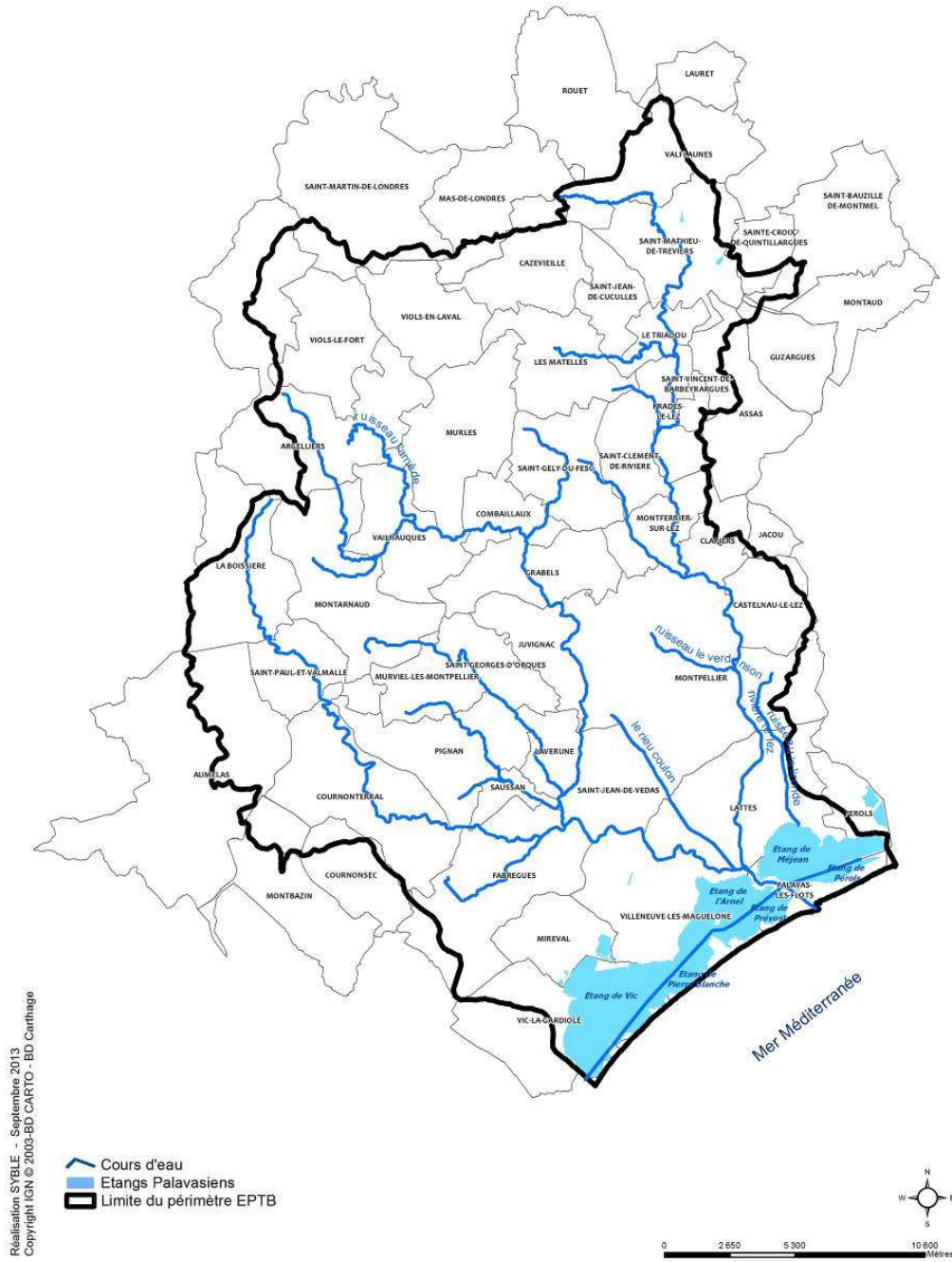
Depuis ces dernières années, on observe sur le bassin des sécheresses plus marquées et des pics de chaleur extrêmes (40,4 °C à Prades le 4 août 2017 - Eté le plus chaud depuis 1900) et des déficits de pluviométrie en 2015, 2017, 2019 et 2020).

- Géologie et réseau hydrographique

La géologie du bassin du Lez est caractérisée par la présence de massifs calcaires jurassiques karstifiés, entre lesquels se situent des plaines constituées d'une alternance de marnes et de calcaires. Seules la partie littorale et la zone de Montpellier sont recouvertes par des formations alluviales, des sables ou des limons.

La partie Nord du périmètre et la montagne de la Gardiole au Sud-Ouest sont des massifs karstiques formant un relief vallonné, dominés par le Pic Saint-Loup (633 m) et alimentant une multitude de résurgences. La plus importante de ces résurgences est celle de la source du Lez (7^{ème} plus grosse résurgence française de type « vauclusien »). Elle fournit de l'eau potable à la majeure partie des habitants du bassin et notamment à ceux de la Métropole de Montpellier.

Principaux Cours d'Eau



Carte des principaux cours d'eau sur le bassin versant du Lez

Le Lez

Le Lez prend naissance sur la commune de Saint Clément de Rivière, d'une résurgence karstique, à 65 mètres d'altitude. Cette source est utilisée de longue date pour l'alimentation en eau de la ville de Montpellier. Au Nord de Prades-le-Lez, le Lez reçoit son principal affluent de cette partie du bassin : Le Lirou.

Jusqu'à Castelnau le Lez, où il s'écoule dans des gorges calcaires au niveau du "front du Pli de Montpellier", sa vallée est relativement étroite : au-delà, vers le Sud, son cours se poursuit dans une large plaine alluviale correspondant à un ancien delta. De la "source du Lez" d'où il naît jusqu'à son embouchure au Grau de Palavas, il parcourt une distance de 28 km et draine un bassin versant superficiel de 194 km², avec une pente moyenne pondérée de 2/1 000, avant de se jeter à Palavas-les-Flots dans la mer Méditerranée.

Depuis sa source jusqu'à son entrée sur la commune de Castelnau-le-Lez, le fleuve chemine dans un environnement majoritairement agricole, longé par une ripisylve étroite, continue et dense. Sur quelques tronçons la ripisylve du fleuve s'élargit sur plusieurs dizaines de mètres formant une véritable forêt-galerie (méandres de Fescou, Lavalette).

Aux portes de Montpellier, le Lez pénètre dans un environnement totalement anthropisé et bordé d'une ripisylve très étroite. A hauteur du centre de Montpellier, l'artificialisation du fleuve devient totale : son profil est recalibré, ses berges ne sont plus couvertes que d'une végétation basse de roseaux.

En aval de l'autoroute, le Lez est endigué sur ses deux berges jusqu'à la confluence Lez – Mosson.

En aval de la 3ème écluse, le Lez entre dans le domaine maritime (sur un linéaire de 6 km). A partir du pont des quatre canaux, jusqu'à son embouchure au Grau de Palavas, le Lez est canalisé. Sur la bande lagunaire, avant d'atteindre son débouché en mer, le Lez est traversé par le canal du Rhône à Sète.

Il présente un écoulement pérenne tout au long de l'année avec une restitution effectuée au niveau de la source de 230 l/s (ce débit réservé est réduit à 180 l/s en fonction du niveau d'eau dans le captage), ainsi que de l'alimentation par le réseau BRL en 4 points sur son cours.

En plus de la Mosson, le Lez possède 3 principaux affluents :

- Le Lirou qui prend sa source au niveau de la commune des Matelles parcourt une dizaine de km dans un vallon où alternent garrigues et vignes avant de se jeter dans le Lez au niveau de Prades le Lez (largeur moyenne 6 m et pente moyenne 5/1000). En période d'étiage l'assèchement du cours d'eau est quasi-continu jusqu'à la zone d'influence des eaux du Lez.
- La Lironde (rive droite à hauteur de Montferrier sur Lez) : sèche en étiage
- Le Verdanson (rive droite) : cours d'eau totalement artificialisé dans la traversée de Montpellier.

De la sortie de Montpellier à l'entrée de Palavas, le Lez de par son endiguement continu, ne reçoit plus d'apport. Il est déversant c'est-à-dire que les eaux qui débordent ne peuvent réintégrer le lit. Elles sont drainées en rive gauche par la dépression de la Lironde et en rive droite par la dépression du Lantissargues.

La Mosson

D'une superficie de 370 km² (à l'exutoire), le bassin versant s'étend au Nord-Ouest de Montpellier sur une longueur de 36 km pour une largeur moyenne de 13 km.

Ses limites sont principalement constituées au Nord-Ouest par la vallée de l'Hérault, à l'Est par la vallée du Lez. Au Sud, le massif de la Gardiole forme une barrière que la Mosson franchit par des gorges avant de rejoindre l'étang de l'Arnel et le Lez.

Le point le plus haut du bassin est situé au Nord, entre Viols le Fort et Saint Martin de Londres à 530 m NGF (montagne de la Sélette), mais les sources de la Mosson se trouvent à Montarnaud.

La Mosson possède des exutoires (bras de décharge équipés de barrages anti-sel) dans l'étang de l'Arnel, permettant de limiter les débits au niveau de la commune de Palavas les Flots.

La rivière s'étend sur environ 36 km avant de rejoindre le Lez et présente une pente moyenne pondérée proche de 4/1000.

La Mosson possède 4 affluents principaux à savoir :

- Le Coulazou qui parcourt 26 km avant d'atteindre la Mosson à l'aval de Fabrègues,
- Le Pézouillet qui traverse la commune de Saint Gély du Fesc
- Le Lassédon en rive droite qui traverse la commune de Saint Georges d'Orques
- La Brue en rive droite qui traverse la commune de Pignan

Les étangs palavasiens

La partie Sud du bassin est constituée par 6 étangs côtiers saumâtres appelés Etangs Palavasiens (Étang de Vic / Étang de Pierre-Blanche, Étang de l'Arnel / Étang du Prévost, Étang de Méjean-Pérois/ Étang du Grec) séparés par le canal du Rhône à Sète qui les traverse d'Est en Ouest.

Le canal du Rhône à Sète, long de 98 km (18 km traverse les étangs palavasiens), d'une largeur variant de 25 à 30 m et d'une profondeur variant de 2,5 à 4 m, permet de relier le Rhône au canal du Midi. Une fréquentation touristique et un trafic fluvial s'y développent et renforcent son statut d'axe économique et de communication en Occitanie.

- Milieux naturels

L'étonnante diversité des habitats du bassin versant Lez-Mosson (diversités climatiques, géologiques, des reliefs,...) explique la grande diversité des espèces animales et végétales présentes.

Cette richesse faunistique et floristique explique qu'une grande partie du territoire soit couvert par des mesures de protection ou des inventaires.

On recense sur le bassin, de nombreux sites classés (l'étang de Vic / Pierre Blanche, le massif de la Gardiole, les montagnes du Pic Saint-Loup et de l'Hortus), de nombreux sites inscrits (une partie de l'étang Arnel / Prévost, le Pic Saint-Loup, l'Hortus, les bords du Lez au niveau de Lavalette,...), une réserve naturelle (l'étang de l'Estagnol), 2 sites faisant l'objet d'arrêtés de biotopes (étang du Grec, salins de Pérois), plusieurs zones de protection (loi de 1930), 2 ZICO (Étangs Montpelliérains, Hautes Garrigues du Montpelliérain), 11 sites Natura 2000 :

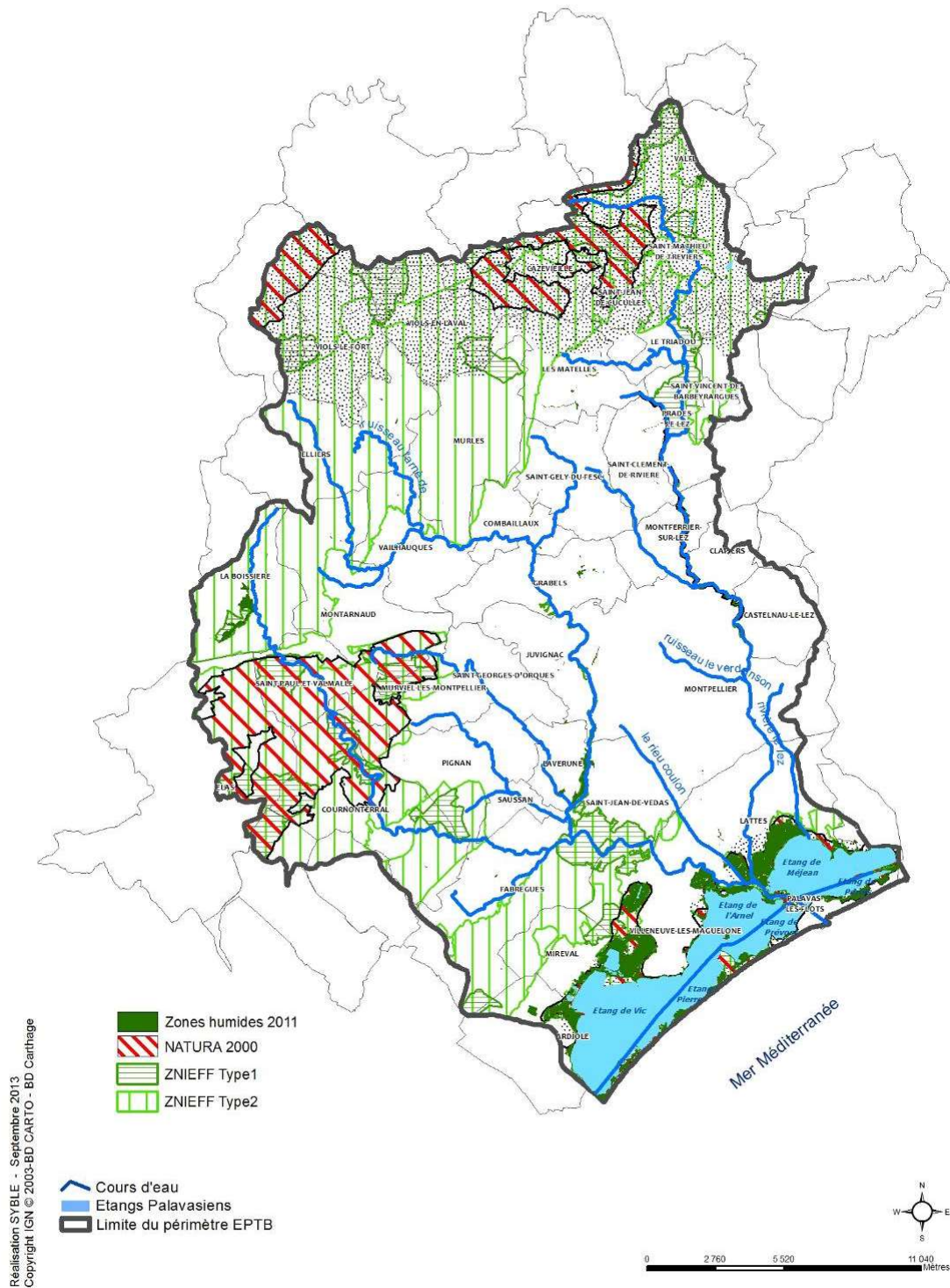
- « Le Lez » dont le document d'objectif est en phase de mise en œuvre (animateur : EPTB Lez),

- « Etangs Palavasiens et Etang de l'Estagnol » en cours d'actualisation (animateur : EPTB Lez),
- « Posidonies de la Côte Palavasienne » dont le document d'objectif vient d'être validé (animateur : Agence des aires marines protégées)
- « Côte languedocienne » : lancement de la démarche en juin 2014 (Pilotage DREAL Occitanie)
- « Plaine de Fabrègues-Poussan » (opérateur : Métropole de Montpellier)
- « Pic Saint Loup » (animateur : Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup)
- « Hautes Garrigues du Montpelliérais » dont le document d'objectif est en cours de mise en œuvre (opérateur : Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup).
- « Gorges de l'Hérault » (animateur: Communauté de communes Vallée de l'Hérault).
- « Etang de Manguio » (animateur : EPTB Or)
- « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » (animateur : Communauté de communes Vallée de l'Hérault).

et 52 ZNIEFF (17 de type I et 34 de type II) qui représentent environ 20 000 ha, soit plus de 25% de la surface du bassin.

Les Etangs Palavasiens et leurs zones humides sont également reconnus pour leur patrimoine par la Convention de Ramsar.

L'EPTB Lez s'est porté maître d'ouvrage en 2010 de l'inventaire des zones humides du bassin versant Lez-Mosson. Cette étude s'inscrit dans la démarche de gestion des zones humides à travers le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens. Au total, l'inventaire des zones humides du bassin versant du Lez a permis de recenser 225 zones humides.



Réalisation SYBLE - Septembre 2013
 Copyright IGN © 2003-BD CARTO - BD Carthage

Carte des milieux naturels sur le bassin versant du Lez

- Activités économiques

Le bassin de Montpellier est le premier bassin d'emploi du département de l'Hérault, avec une nette prédominance du secteur tertiaire (capitale administrative, centre universitaire et de recherche, centres hospitaliers, commerces, etc.).

Les industries sont peu nombreuses, les plus importantes appartiennent aux secteurs de l'agroalimentaire (Jacques Vabre à Lavérune) et de la pharmacie (SANOFI à Montpellier), de l'informatique.

Le tourisme est la principale activité économique du territoire, autour des pôles balnéaires côtiers principalement (Palavas-les-Flots, Carnon-Mauguio), mais également en toutes saisons dans l'arrière-pays et autour du centre historique et culturel que constitue Montpellier, troisième ville du littoral méditerranéen.

Deux ports se situent sur le bassin versant :

- le port de plaisance de Palavas les Flots, abrite 1088 postes d'accostage
- le port de Pérols est situé au niveau des cabanes de Pérols et accueille une centaine de bateaux

L'activité vinicole fait du secteur agricole, la seconde activité la plus importante du territoire en termes socio-économiques.

- Voies de communications et Infrastructures

Le bassin versant est traversé en son centre par de nombreuses voies de communication routières et ferroviaires, essentiellement Est-Ouest :

- Les autoroutes : A9, A75
- la route nationale : RN 109
- la Liaison d'Evitement Nord
- la ligne SNCF.

Ce sont des infrastructures de dessertes internationales (Europe/Espagne), nationales et locales (Nîmes, Montpellier) avec un trafic important. L'Autoroute A9 est la voie la plus fréquentée avec 95 000 véhicules par jour et 125 000 en période estivale. Ces voies induisent une urbanisation croissante dans les communes alentour.

- Organisation du territoire du point de vue de la GEMAPI

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 instaure une compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI – article L211-7 du code de l'environnement) affectée aux EPCI à fiscalité propre, avec possibilité de la déléguer pour tout ou partie aux structures de bassin versant (EPTB /EPAGE / Syndicats Mixtes).

A l'échelle de son périmètre, l'EPTB Lez a souhaité accompagner ses EPCI dans leur réflexion pour la prise de cette nouvelle compétence, au travers d'un diagnostic territorial en vue de la définition d'un schéma d'organisation des compétences locales du grand cycle de l'eau (SOCLE). Cette réflexion a fait émerger un projet d'organisation territoriale d'exercice de la GEMAPI et plus largement du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin du Lez. Cette démarche a été mutualisée avec l'EPTB Or afin de pouvoir

faciliter la vision et la prise de décision des EPCI qui sont membres à la fois de l'EPTB lez et de l'EPTB Or.

Cette étude, lancée à l'automne 2016 s'est finalisée avec le choix par le comité de pilotage de 3 scénarios d'organisation qui ont fait l'objet d'une description détaillée et d'une comparaison multicritère.

Le principe de gouvernance retenu dans le cadre de la prise de compétences des EPCI est le suivant :

- Un exercice en propre des actions GEMAPI par les EPCI compétents avec possibilité de délégation contractuelle à l'EPTB pour tous les items
- Un confortement de la coordination de bassin versant exercée par l'EPTB avec la poursuite de l'animation et des études réalisées à cette échelle
- Une rationalisation et une simplification de l'organisation dans le domaine du grand cycle de l'eau.

L'étude GEMAPI a été complétée en 2019 par une assistance juridique pour la modification des statuts nécessitant un travail de concertation avec les EPCI, le Département de l'Hérault et les services de la Préfecture, ainsi que pour la rédaction des différentes conventions de délégation de compétences.

Depuis le 1er janvier 2018 dans le cadre de la GEMAPI, ce sont les EPCI qui sont compétents pour les actions programmées dans le plan de gestion des cours d'eau sur leurs territoires. Un nouveau plan de gestion a été lancé par l'EPTB lez et est devenu opérationnel fin 2020 (DIG pour les EPCI en novembre 2020).

Dans le but de mener une action coordonnée à l'échelle du bassin versant du Lez, tous les EPCI du périmètre de l'EPTB Lez ont délégué une partie de la compétence GEMAPI à l'EPTB Lez, ce qui s'est traduit par la rédaction et la signature d'une convention cadre avec chaque EPCI (5 conventions).

La convention cadre a pour objet d'organiser l'exercice délégué à l'EPTB Lez d'une partie des missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement actuellement prises en charge par les EPCI. Elle a été établie en 2019 avec les 5 EPCI-FP membres de l'EPTB lez, la signature des 5 conventions est intervenue en 2020.

Conformément aux dispositions du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, les missions pouvant être déléguées en tout ou partie à l'EPTB Lez au titre de la convention cadre sont :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- 5° la défense contre les inondations
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La convention cadre d'une durée de 6 ans organise les relations entre chaque EPCI et l'EPTB Lez.

Des conventions d'application dite « subséquentes » permettent aux parties de fixer conjointement, le contenu technique, financier des missions exercées par l'EPTB Lez pour chaque EPCI.

Ces conventions subséquentes adaptées en fonction des besoins sont relatives à la mise en œuvre d'actions dite « d'assistance à maîtrise d'ouvrage », et d'actions dites « de maîtrise d'ouvrage ».

5 conventions subséquentes pour la gestion pluriannuelle des cours d'eau dans le cadre de l'item 2 entre tous les EPCI membres et l'EPTB Lez dans la continuité des actions sont mises en œuvre sur le territoire. Elles ont pour objet d'organiser conformément aux stipulations des conventions cadre

conclues, le contenu des missions qui seront ainsi déléguées de manière pluriannuelle concernant les missions 2° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.

L'EPTB Lez pour le compte des EPCI réalise et met en œuvre les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sous DIG dans le cadre du plan pluriannuel d'interventions.

Une convention a également été rédigée et validée en 2020 avec la Métropole pour confier à l'EPTB dans le cadre de l'item 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et à travers une maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de l'action phare du plan de gestion des prêtres humides de la Mosson : travaux de restauration des prairies alluviales de la Mosson sur le site de l'ancienne pépinière sur la commune de Lavérune.

L'objectif des travaux de restauration est de recréer des milieux naturels fonctionnels (prairies humides, mare temporaire et ripisylve) sur des zones aujourd'hui dégradées.

La Métropole a également prévu de déléguer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions du plan de gestion des prairies alluviales et des ripisylves de la Mosson sur les communes de Lavérune et Saint Jean de Védas à l'EPTB Lez.

Le tableau ci-après liste les conventions de délégation à l'EPTB Lez :

EPCI	Convention cadre	Convention subséquente Délégation AMO (Assistance à maîtrise d'Ouvrage) ou MOD (Maîtrise d'Ouvrage Déléguée)
3M	Signée le 05 mars 2020	Item 2 signée AMO le 27/02/2020 Item 8 signée MOD 12/03/2020
CCGPSL	Signée le 25 janvier 2020	Item 2 signée AMO le 07/05/2020
POA	Signée 1 ^{er} janvier 2020	Item 2 signée MOD le 17/01/2020
CCVH	Signée le 10 juillet 2020	Item 2 signée AMO le 10/07/2020
SAM	Signée le 15 mai 2020	Item 2 signée AMO le 15/05/2020

SYNTHESE

- Le bassin versant du Lez couvre une superficie totale de 652 km² et se subdivise en deux sous-unités hydrologiques qui aboutissent dans les étangs littoraux.
- Il est soumis à un régime méditerranéen, caractérisé par une irrégularité des apports pluviométriques et des débits des cours d'eau.
- Ce bassin qui compte 52 communes est le plus densément peuplé du département : il concentre plus de 40 % de sa population, essentiellement sur le territoire métropolitain. La commune la plus peuplée est Montpellier qui comptabilise une population de 298 933 en 2019.
- Une forte population saisonnière induit une forte proportion de logements secondaires en comparaison avec la moyenne nationale.
- La richesse faunistique et floristique du bassin versant explique qu'une grande partie du territoire soit couvert par des mesures de protection ou des inventaires.
- Le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE), structure de gestion du bassin versant, a été labellisé EPTB en mai 2013.

- Les outils existants de gestion de la ressource en eau et du patrimoine naturel du bassin versant

Ce chapitre présente succinctement les outils de gestion de la ressource en eau et des milieux naturels existants sur le territoire du bassin versant.

1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La directive 2000/60 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000 et transposée par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, est la base de référence pour la politique de l'eau en France. Elle constitue le cadre de travail dans lequel tous les acteurs de l'eau se retrouvent aujourd'hui.

Son ambition est l'atteinte d'un bon état pour chaque masse d'eau, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne peut être atteint.

2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027

Le SDAGE RM, dont l'élaboration a été rendue obligatoire par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, a été adopté par le comité de bassin le 18 mars 2022 et approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022.

La zone d'étude du SDAGE est le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (RM). Le SDAGE définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Le SDAGE décrit de façon aussi exhaustive que possible l'état des lieux du bassin, associé à un atlas décrivant l'ensemble des problèmes et des enjeux (qualité des eaux, ressources en eau, milieux aquatiques remarquables, etc). Il fixe des orientations fondamentales.

En dehors de ces orientations fondamentales, un programme de mesures est également associé au SDAGE. Ce programme propose la mise en œuvre d'actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques. Ce programme fixe un échéancier des interventions (hiérarchisation).

En cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau, le programme de mesures s'accompagne d'un programme de surveillance. Il permet d'évaluer l'état actuel des masses d'eau (état des lieux de référence) et de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du programme de mesures.

Etat des Masses d'eau et Risque de Non Atteinte du Bon Etat (RNABE) en 2027 – Source : SDAGE 2022-2027 – Etat des Lieux Masses d'eau superficielles

Masses d'eau			Etat de la masse d'eau		RNABE 2027	Pression à l'origine du RNABE							
Code	Nom	Nature	Ecologique	Chimique		Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Prelevements d'eau	Alteration du regime hydrologique	Alteration de la morphologie	Alteration de la continuité écologique
FRDR10033	ruisseau l'aigarelle	MEN	Modio cre	Bon	Oui			X				X	
FRDR10109	Lirou et affluents	MEN	Moyen	Bon	Oui	X				X	X	X	
FRDR10204	ruisseau de la billiere	MEN	Moyen	Bon	Oui							X	
FRDR10317	ruisseau de pezouillet	MEFM	Modio cre	Bon	Oui	X		X	X			X	
FRDR10374	ruisseau de la garonne	MEN	Bon	Bon	Non								
FRDR10908	ruisseau le verdanson	MEFM	Moyen	Bon	Oui							X	X
FRDR10956	ruisseau de l'assederon	MEN	Modio cre	Bon	Oui	X		X					
FRDR11158	ruisseau la robine	MEN	Moyen	Bon	Oui							X	
FRDR11519	ruisseau l'amede	MEN	Bon	Bon	Non								
FRDR11764	ruisseau la lironde	MEN	Modio cre	Bon	Oui	X						X	
FRDR11779	le neu coulon	MEN	Moyen	Bon	Oui			X	X			X	
FRDR11923	ruisseau de brue	MEN	Modio cre	Bon	Oui			X				X	
FRDR142	Le Lez a l'aval de Castelnaud	MEFM	Moyen	Bon	Oui	X		X	X	X	X	X	X
FRDR143	Le Lez de sa source a l'amont de Castelnaud	MEN	Moyen	Bon	Oui					X	X	X	X
FRDR144	La Mosson du ruisseau du Coulazou a la confluence avec le Lez	MEN	Moyen	Mauvais	Oui	X		X	X	X	X	X	X
FRDR145	Ruisseau du Coulazou	MEN	Moyen	Bon	Oui	X		X	X			X	X
FRDR146	La Mosson du ruisseau de Miege Sole au ruisseau du Coulazou	MEN	Modio cre	Bon	Oui	X		X		X	X	X	X
FRDR147	La Mosson de sa source au ruisseau de Miege Sole	MEN	Moyen	Bon	Oui	X							
FRDR3108b	Le canal du Rhone a Sete entre le seuil de Franquevaux et Sete	MEA	Moyen	Bon	Oui	X							

Nature : MEN = Masse d'eau naturelle ; MEFM = Masse d'eau fortement modifiée ; MEA = Masse d'eau artificielle

Etat des Masses d'eau souterraines et Risque de Non Atteinte du Bon Etat (RNABE) en 2027 – Source : SDAGE 2022-2027 – Etat des Lieu 2019 – Sous Bassin CO_17_09

Masses d'eau			Etat de la masse d'eau		RNABE 2027	Pression à l'origine du RNABE			
Code	Nom	Nature	Quantitatif	Chimique		Prelevements d'eau	Pollutions par les nutriments agricoles	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors)
FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et SEte	Milieu poreux	Bon	Médiocre	Oui		X	X	
FRDG113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - systEme du Lez	Milieu karstique	Médiocre	Bon	Oui	X			
FRDG115	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines (W faille de Corconne)	Milieu karstique	Bon	Bon	Non				
FRDG158	Calcaires jurassiques pli W de Montpellier, unite Mosson + sud Montpellier affleurant + ss	Milieu karstique	Bon	Bon	Non				
FRDG159	Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier - unite Plaisan-Villeveyrac	Milieu karstique	Bon	Bon	Non				
FRDG160	Calcaires jurassiques pli W Montpellier et formations tertiaires, unite Thau Monbazin-Gigean	Milieu karstique	Bon	Bon	Non				
FRDG206	Calcaires jurassiques pli oriental de Montpellier et extension sous couverture	Milieu karstique	Bon	Bon	Non				
FRDG239	Calcaires et marnes eocEnes et oligocEnes de l'avant pli de Montpellier	Double porosite : matricielle et de fissures	Bon	Bon	Non				
FRDG510	Formations tertiaires et cretacees du bassin de Beziers-Pezenas	Milieu poreux	Bon	Médiocre	Oui			X	

Etat des Masses d'eau de transition et Risque de Non Atteinte du Bon Etat (RNABE) en 2027 – Source : SDAGE 2022-2027 – Etat des Lieu 2019 – Sous Bassin CO_17_09

Masses d'eau			Etat de la masse d'eau		RNABE 2027	Pression à l'origine du RNABE					
Code	Nom	Nature	Ecologique	Chimique		Pollutions par les nutriments urbains, industriels et canaux	Pollutions diffuses par les nutriments (ruissellement agricole et urbain, stock sédimentaire)	Pollutions par les pesticides	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Alteration du regime hydrologique	Autres pressions
FRDT11b	Etangs Palavasiens Est	MEN	Mauvais	Bon	Oui	X	X	X	X	X	
FRDT11c	Etangs Palavasiens Ouest	MEN	Moyen	Bon	Oui	X	X	X	X	X	

Nature : MEN = Masse d'eau naturelle ;

Les principales pressions identifiées sur le territoire dans le SDAGE 2022-2027 sont les suivantes :

- pour les masses d'eau superficielles :
 - L'altération morphologique sur les 19 masses d'eau superficielles identifiées, 14 sont soumises à une altération de la morphologie
 - L'altération de la continuité écologique
 - La pollution par les pesticides

- La pollution par les nutriments urbains et industriels
 - La pollution par les nutriments ruissellement agricole et urbain
 - La pollution par les toxiques
 - Les prélèvements d'eau
 - L'altération du régime hydrologique.
- pour les masses d'eau souterraines :
 - La pollution par les pesticides
 - La pollution par les nutriments agricoles.

Le tableau ci-dessous synthétise les mesures identifiées dans le Programme de Mesures (PDM) 2022 - 2027 pour traiter ces pressions :

Pression à traiter	Mesure	Libellé mesure	Masse d'eau concernée
Pollution par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaires	L'Aigarelle Le Pézouillet Le Lassédéron La Brue Le Rieucoulon le Lez à l'aval de Castelnaud Coulazou Mosson du Miege sole au coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, maîtrise foncière)	Le Lassédéron La Brue L'Aigarelle Le Rieucoulon La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Coulazou Mosson du Miege sole au coulazou Etangs Palavasiens ouest
Pollution par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	La Lironde Le Lez à l'aval de Castelnaud Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Etangs Palavasiens est
	ASS0302	Réhabiliter ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors ERU	Coulazou Mosson du Miege sole au coulazou Mosson de sa source au Miège sole Canal du Rhône à Sète
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Coulazou

	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement collectif	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
Pollutions par les nutriments (ruissellement agricole et urbain)	MIA 0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
Pollution par les substances toxiques	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Le Rieucoulon Le Lez à l'aval de Castelnaud La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Coulazou Canal du Rhône à Sète
Altération de la morphologie A noter 5 ME avec report : pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027 (Aigarelle, Lirou et affluents, Billière, Pézouillet, Verdanson)	MIA 0202	Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnaud Le Lez à l'aval de Castelnaud Robine de vic La Lironde Le Rieucoulon La Brue la Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Coulazou
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Mosson du Miegé sole au Coulazou
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Robine de vic Le Lez de sa source à l'amont de Castelnaud Coulazou Mosson du Miegé sole au Coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
	MIA 0602		Robine de vic Le Lez de sa source à l'amont de Castelnaud Coulazou Mosson du Miegé sole au Coulazou Etangs Palavasiens est

		Réaliser une opération de restauration de zone humide	Etangs Palavasiens ouest
	MIA0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest
Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiment)	Le Verdanson (report au-delà de 2027) Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miegé sole au Coulazou
	MIA02202	Réalisation une opération classique de restauration de cours d'eau	Coulazou
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Lirou et affluents Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miegé sole au Coulazou
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Lirou et affluents La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miegé sole au Coulazou
	RES0201	Mettre en place un dispositif économe en eau dans le domaine de l'agriculture	Le Lez à l'aval de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miegé sole au Coulazou
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau
Altération du régime hydrologique	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Lirou et affluents Le lez à l'aval de castelnau Mosson du Miegé sole au coulazou
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Le Lez à l'aval de Castelnau Lirou et affluents La Mosson du coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miegé sole au Coulazou
	RES0201	Mettre en place un dispositif économe en eau dans le domaine de l'agriculture	Le Lez à l'aval de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miegé sole au Coulazou

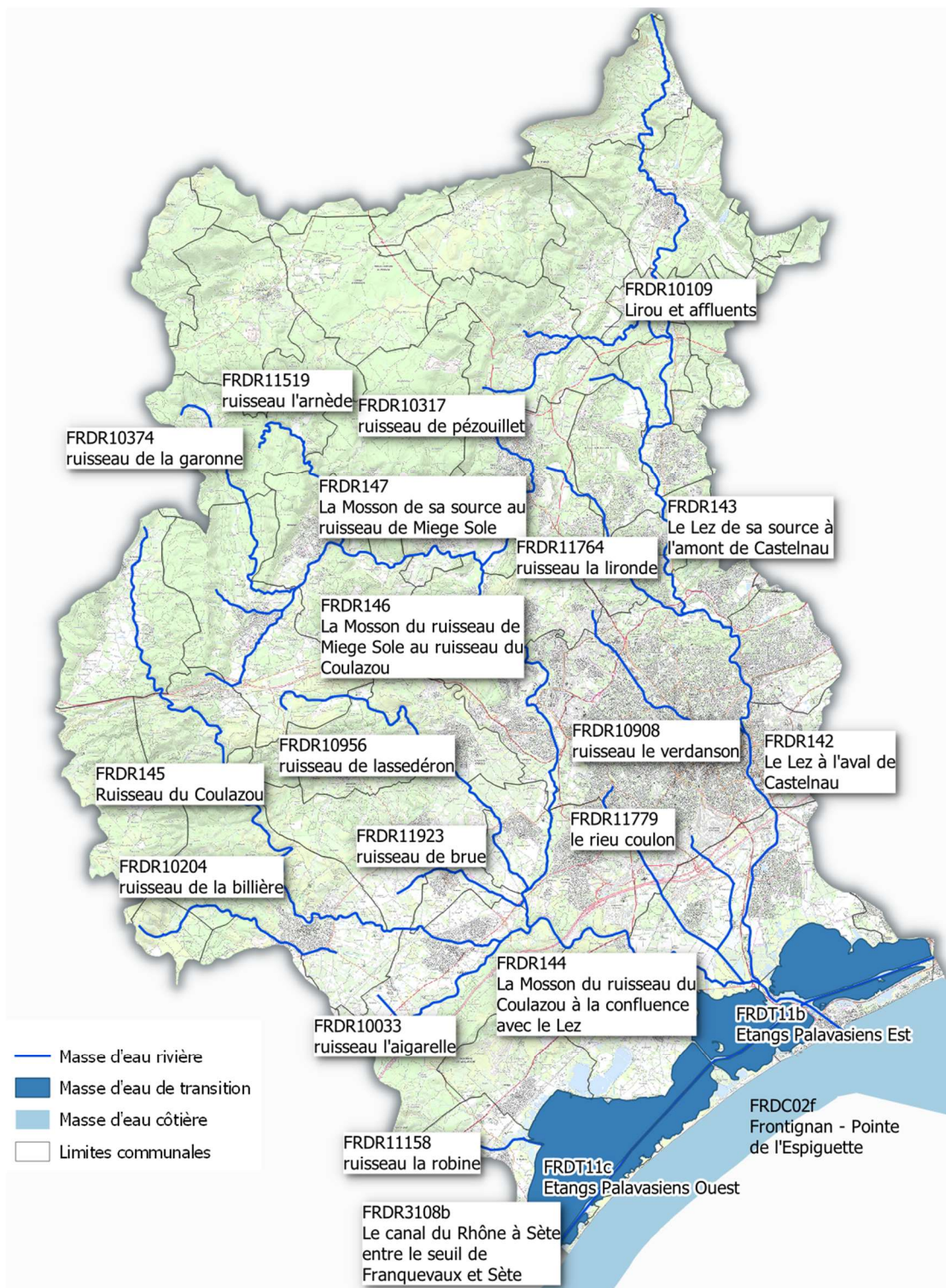
	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Le Lez à l'aval de Castelnaud
--	---------	---	-------------------------------

Pour les masses d'eau souterraines :

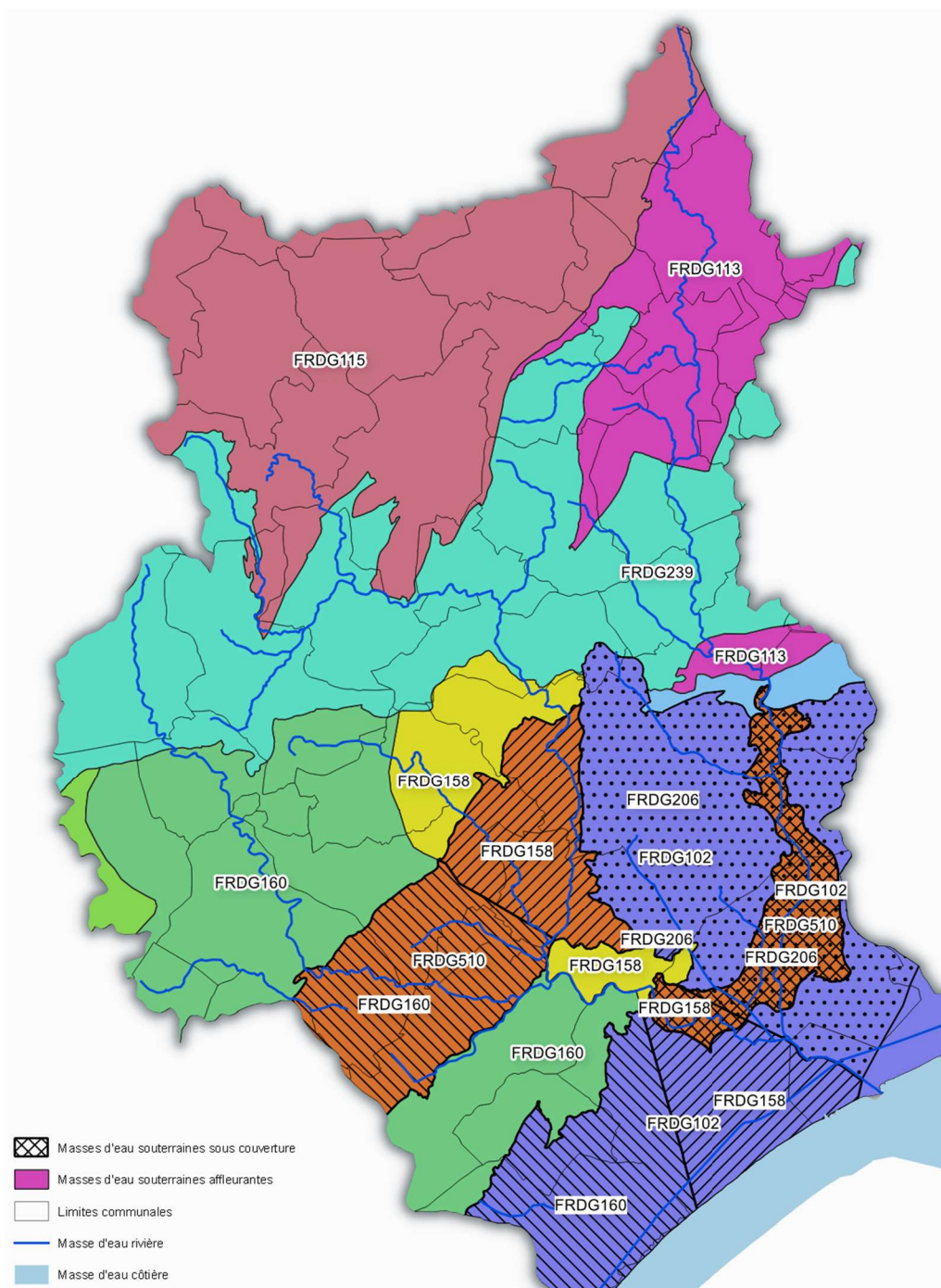
Pression à traiter	Mesure	Libellé mesure	Masse d'eau concernée
Pollution par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaires	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la directive nitrates	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, maîtrise foncière)	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Alluvions anciennes entre vidourle et lez
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la directive nitrates	Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation au-delà des exigences de la directive nitrates	Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0401	Mettre ne place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, ...)	Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0503	Elaborer un plan d'actions sur une sule AAC	Alluvions anciennes entre vidourle et Lez
	AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la directive nitrates	Alluvions anciennes entre vidourle et Lez

Les cartes ci après permettent de visualiser les masses d'eau, l'état écologique (état des lieux 2019), l'état chimique avec ubiquistes, pesticides à l'origine du RNABE, la pression liée à l'altération morphologique.

MASSES D'EAU DE SURFACE - SDAGE 2022-2027
 BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



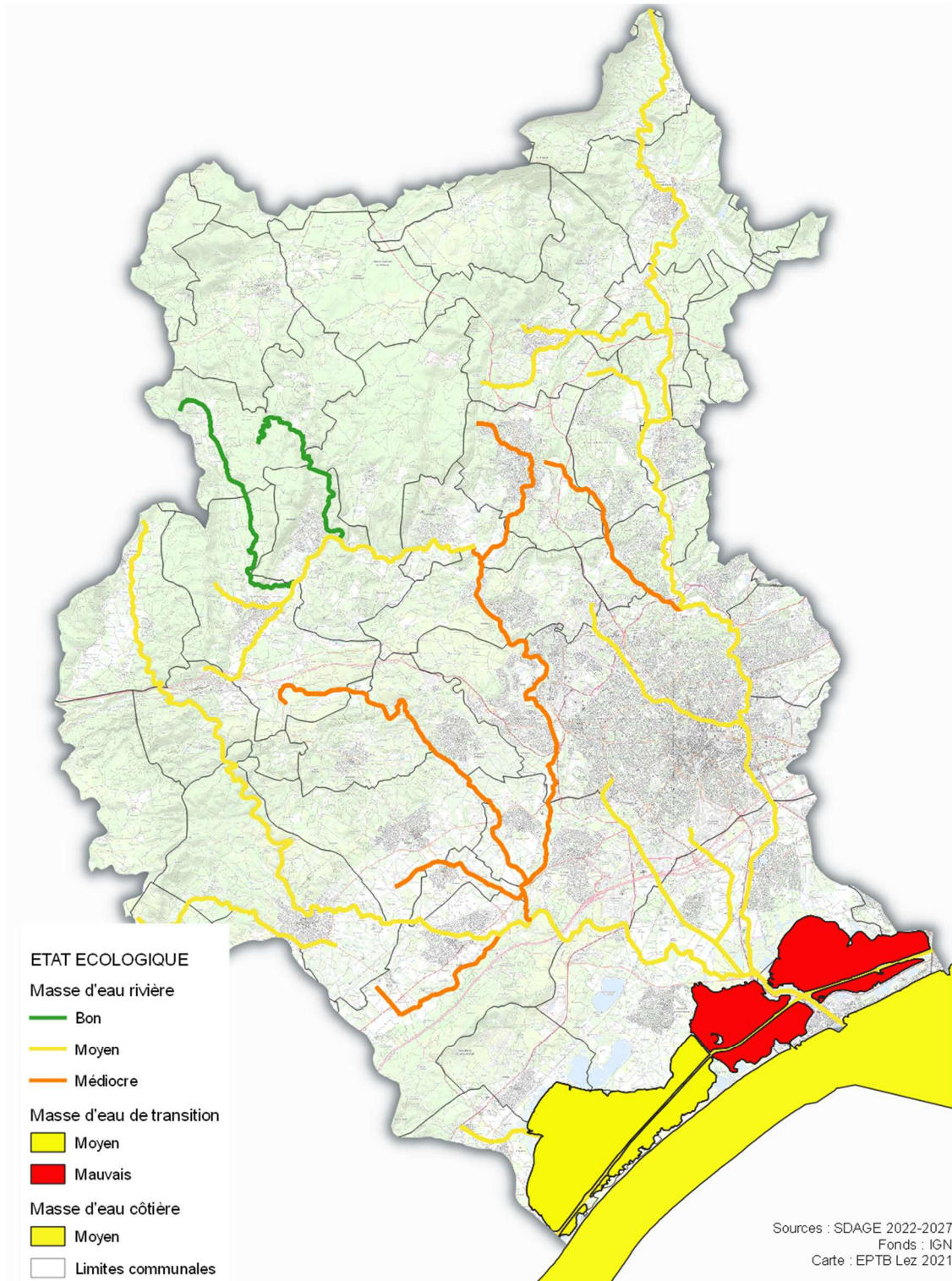
MASSES D'EAU SOUTERRAINES - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



FRDG102 Alluvions anciennes entre vidourle et lez et littoral entre Montpellier et Sète
FRDG113 Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord Montpelliéraines système lez
FRDG115 Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord montpelliéraines (w faille de corconne)
FRDG158 Calcaires jurassiques pli W de Montpellier unité mosson + sud montpellier affleurant
FRDG159 Calcaires jurassiques pli W Montpellier unité Plaisan Villeveyrac
FRDG160 Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier et formations tertiaires unité Thau
Montbazin Gigean
FRDG206 Calcaires jurassiques pli oriental de Montpellier et extension sous couverture
FRDG239 Calcaires et marnes éocènes et oligocènes de l'avant pli de montpellier
FRDG510 Formations tertiaires et crétacées du bassin Béziers Pézenas

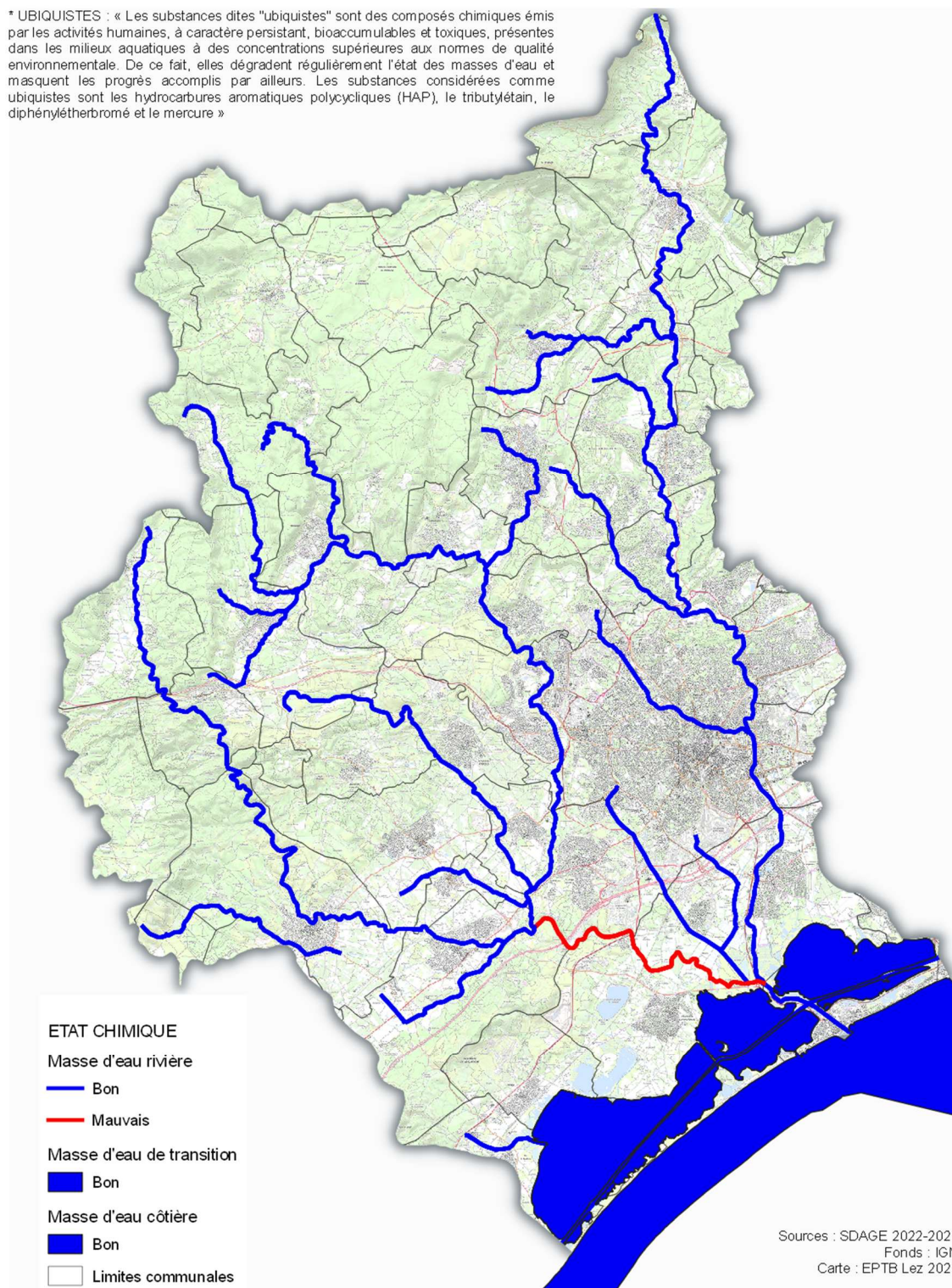
Sur le bassin du Lez, le projet de SDAGE 2022-2027 dresse plusieurs cartes des masses d'eau, dont certaines sont reprises ci-dessous. L'état écologique des masses d'eau de surface en 2019 est moyen à médiocre : seules 2 masses d'eau la Garonne et l'Arnède sont en bon état écologique.

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE
Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



ETAT CHIMIQUE AVEC UBIQUISTES* DES MASSES D'EAU DE SURFACE
Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS

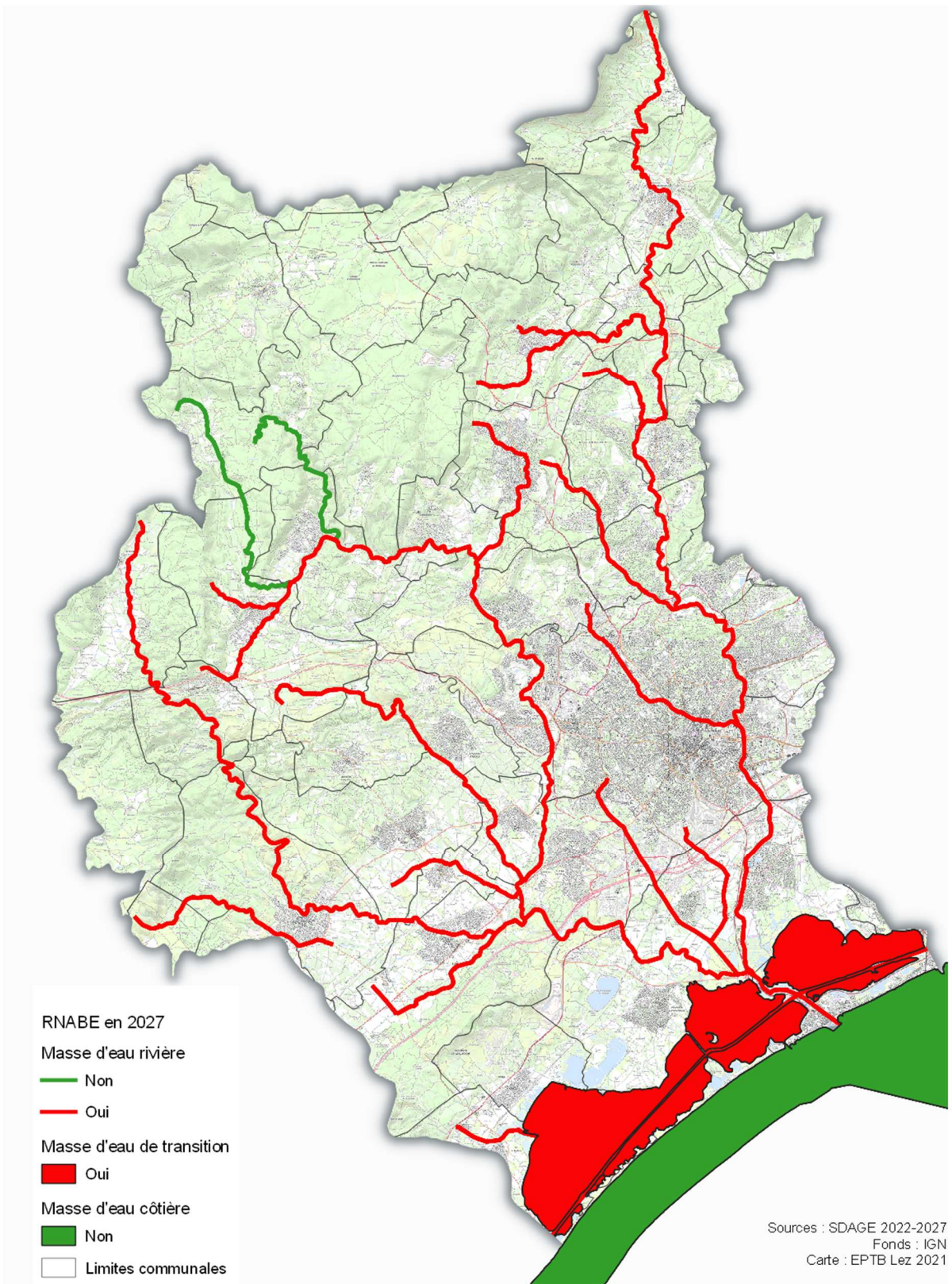
* UBIQUISTES : « Les substances dites "ubiquistes" sont des composés chimiques émis par les activités humaines, à caractère persistant, bioaccumulables et toxiques, présentes dans les milieux aquatiques à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs. Les substances considérées comme ubiquistes sont les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le tributylétain, le diphénylétherbromé et le mercure »



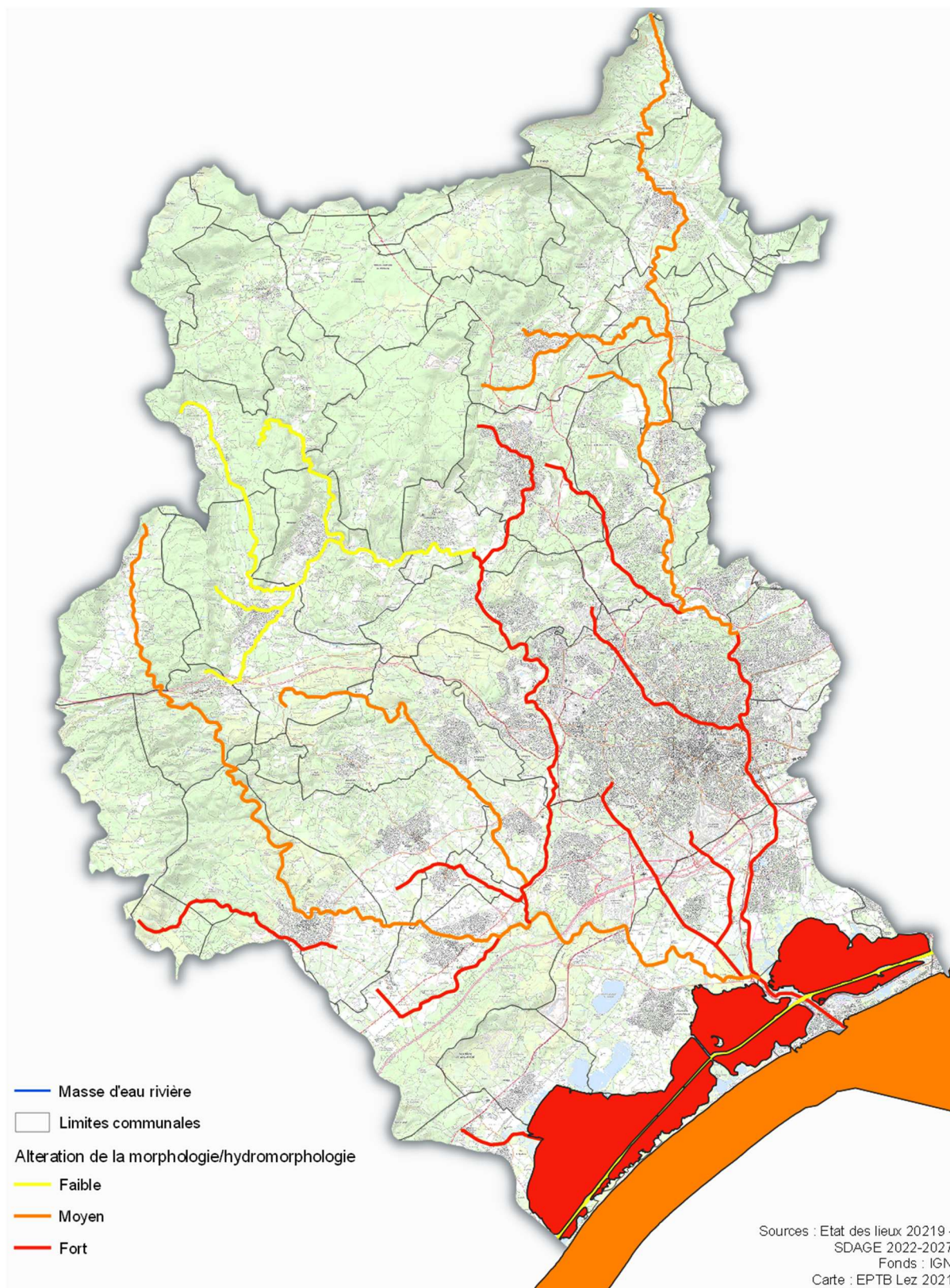
MORPHOLOGIE OU HYDROMORPHOLOGIE A L'ORIGINE DU RNABE 2027
- MASSES D'EAU DE SURFACE - Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



RISQUE DE NON ATTEINTE DU BON ETAT EN 2027 - MASSES D'EAU DE SURFACE
Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



PRESSION ALTERATION DE LA MORPHOLOGIE - NIVEAUX D'IMPACT
- MASSES D'EAU DE SURFACE - Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



PESTICIDES A L'ORIGINE DU RNABE 2027
- MASSES D'EAU DE SURFACE - Etat des lieux 2019 - SDAGE 2022-2027
BASSIN VERSANT LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS



2. Démarche et documents de cadrage

- SAGE

Le SAGE constitue un document guide de l'action locale qui par sa mise en œuvre permet d'améliorer la qualité et la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Il établit un diagnostic de l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, définit des priorités, des objectifs au regard des enjeux qui ont été identifiés. Il décline sur cette base un ensemble de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, permettant notamment d'aboutir à un partage équilibré de l'eau entre usagers et milieux. Le SAGE constitue le document guide de l'action locale afin d'améliorer la qualité et la gestion des ressources en eaux et des milieux aquatiques. Le SAGE est établi par la Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable Parlement local de l'eau composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat. C'est la CLE qui est l'instance de pilotage du contrat. Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens est un des premiers SAGE à avoir été lancé au niveau national dès 1994. Le Préfet a alors approuvé le premier SAGE le 29 juillet 2003. Le SAGE de 2003 a permis d'instaurer une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin versant. Il est devenu le document de référence commun en matière de gestion durable, équilibrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce premier SAGE a été révisé pour tenir compte des évolutions réglementaires et des enjeux émergents sur le territoire. Le SAGE révisé a été adopté par la CLE le 2 décembre 2014 et approuvé par le Préfet le 15 janvier 2015.

Depuis il est dans sa phase de mise en œuvre avec en particulier la réalisation d'études stratégiques à l'échelle du bassin versant ou sous bassin versant qui ont été réalisées ou sont en cours sur le territoire. Ces études stratégiques sont détaillées dans le paragraphe suivant « Socle de connaissance ».

Sur le bassin versant du SAGE, soumis à une pression d'aménagement très forte, la Commission Locale de l'Eau est amenée régulièrement à émettre des avis de compatibilité des plans et projets au regard du SAGE. Les avis formulés concernent les préconisations et la compatibilité des dossiers réglementaires avec le SAGE révisé dans le cadre de l'instruction de différentes procédures (autorisations environnementales, Dossiers Loi Eau, Porter à connaissance, DICTR...).

Depuis 2009, 460 avis formalisés ont été donnés par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président.e auxquels s'ajoutent les avis techniques de l'EPTB Lez sur des aménagements réalisés hors cadre de l'instruction de dossiers Loi sur l'eau.

Le SAGE est également associé à l'élaboration des SCOT mais aussi des PLUi/PLU dans le cadre des porter à connaissance pour intégrer les enjeux et les dispositions du SAGE.

L'objectif de travailler en amont sur l'ensemble des documents stratégiques ou de planification territoriale, est de préserver en amont, de prévenir la dégradation pour moins compenser les impacts sur les cours d'eau, leur espace de bon fonctionnement (zones humides, zones d'expansion de crues, espace minimum de bon fonctionnement, ...).

Un suivi des chantiers par l'équipe de l'EPTB Lez est également réalisé pour veiller à la bonne mise en œuvre des mesures et assurer un rôle de conseil et d'expertise auprès du maître d'ouvrage et des entreprises.

Dans le cadre des expertises et des suivis associés, des évolutions notables des aménagements ont été constatées : recul des aménagements pour préserver les cours d'eau, recalibrage de cours d'eau évité, limitation de la destruction de zones humides, de ripisylves, mise en œuvre de techniques de

confortement en génie végétal à la place d'enrochements et aussi mises en œuvre de mesures correctrices et compensatoires, constructions déplacées hors zone inondable, ...

Ce travail de l'EPTB Lez est une véritable plus-value à l'évitement ou à la réduction (modification du projet ou abandon) suite à l'expertise de l'EPTB Lez et aux échanges avec les porteurs de projets avant réalisation ou instructions.

- PAPI

Les PAPI 2 et 3 ont été élaborés en cohérence avec les objectifs du SAGE en veillant particulièrement à intégrer les dispositions relatives à la fonctionnalité des milieux. En particulier, le PAPI intègre :

- la préservation voire la recréation de l'espace de fonctionnalité des cours d'eau et des ZEC favorables au ralentissement dynamique
- la réduction de la vulnérabilité des activités existantes par l'aménagement des bâtis et le développement de l'urbanisation en dehors des zones à risque
- la réduction des ruissellements à la source pour une meilleure efficacité et l'intégration de système de compensation à l'imperméabilisation
- la mise en place de mesures agricoles spécifiques sur les zones de versants agricoles favorisant le ruissellement et l'érosion
- l'amélioration de la gestion de crise
- la préservation du fonctionnement hydrodynamique et écologique des milieux aquatiques
- le développement d'une culture commune du risque pour sensibiliser les scolaires, la population, les élus et les aménageurs ainsi que le service public.

- PGRE

L'Etude d'évaluation des Volumes Prélevables (EVP) constituait la première étape de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

L'EVP a apporté les éléments techniques de diagnostic précisant l'ampleur du déficit quantitatif. Néanmoins, sur le bassin du Lez, l'état des lieux de l'EVP réalisé en 2010 nécessitait donc d'être actualisé. C'est pourquoi l'EPTB Lez a mis en œuvre une actualisation de l'état des lieux sur le bassin du Lez en 2017 et en 2019 sur le bassin de la Mosson. La Chambre d'agriculture, associée à ce travail pour le volet des besoins agricoles, a apporté son appui technique à l'EPTB Lez.

Pour porter la concertation et participer à l'élaboration du PGRE, une Commission Thématique dédiée à la Gestion Quantitative a été mise en place.

Le PGRE a été présenté et validé par la CLE le 20 décembre 2018.

- **DOCOB**

Le Site « Le Lez » a été proposé en février 2001 en raison de la présence de plusieurs espèces et habitats naturels protégés au niveau européen. La partie désignée concerne le cours amont du fleuve Lez, sa ripisylve et les milieux agricoles associés. D'une superficie de 144 hectares, la zone s'étend sur 14 km depuis la source du Lez à Saint-Clément-de-Rivière jusqu'au pont de la Concorde, sur la commune de Montpellier.

Ce site, étudié par les naturalistes, présente un intérêt particulier pour sa faune et sa flore, le Lez est l'unique lieu au monde où l'on retrouve le Chabot du Lez (*Cottus petiti*), poisson d'eau douce. Le Document d'objectifs du site constitue le document de référence pour la gestion future du site. Il comprend un programme de 17 actions, réparties selon les catégories suivantes :

- 9 actions de gestion des espèces et des habitats
- 6 actions de suivis et amélioration des connaissances
- 3 actions d'animation, de communication et de sensibilisation

Autres sites natura 2000 faisant l'objet d'un DOCOB : les Etangs Palavasiens et l'étang de l'estagnol.

Ce site de 6 600 ha a intégré le réseau Natura 2000 au titre de 2 directives « Habitats » en 2002 et « Oiseaux » en 2006. Ce site est constitué de 4 000 ha de lagunes côtières et d'une mosaïque de 2 000 ha d'habitats typiques de zones humides périphériques des lagunes : près et steppes salées méditerranéennes, habitats dunaire, marais, ... Ces milieux présentent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables protégées au titre de Natura 2000 ainsi que des espèces protégées aux échelles nationales et régionales : flamant rose, sternes, oiseaux paludicoles, émyde lépreuse...

Le site concerne 7 communes : Frontignan, Vic la Gardiole, Mireval, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Palavas les Flots et Pérols et 3 intercommunalités : la Métropole de Montpellier, Sète Agglopolie Méditerranée et Pays de l'Or Agglomération.

Jusqu'en 2018, l'animation était portée par le Siel, qui a été dissous au 1^{er} janvier 2019. L'EPTB Lez s'est porté candidat à la reprise de l'animation de ces sites, dans un objectif de poursuivre la mise en œuvre du DOCOB en cohérence avec les enjeux du bassin versant.

L'animation des sites par l'EPTB Lez a été validée par le Comité de pilotage des sites, en date du 8 novembre 2018.

Le DOCOB est en cours de mise à jour des diagnostics environnemental et socio-économique ainsi que le plan d'actions tout en conservant en majorité les objectifs de gestion.

- **Le socle de connaissance**

De nombreuses études stratégiques à l'échelle du bassin versant ou sous bassin versant ont été réalisées ou sont en cours sur le territoire notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'actions du SAGE, du PAPI, du PGRE, des DOCOB Etangs Palavasiens et Lez :

Préservation et restauration des milieux

- **L'étude sur la continuité écologique :**
Le Lez et la Mosson sont classés en Zone d'Actions Prioritaires (ZAP) pour l'Anguille.
Le classement des cours d'eau en liste 1 concerne également le Lez et la Mosson.

Afin de définir une réflexion globale sur la continuité biologique du bassin, l'EPTB Lez a lancé en 2016 un inventaire des ouvrages transversaux. Sur la base de cet inventaire, un prédiagnostic global par ouvrage a été établi dans le but d'obtenir un classement des ouvrages à enjeux sur les principales masses d'eau concernées par la Zone d'Action Prioritaire Anguille. L'inventaire recense 55 ouvrages hydrauliques transversaux : 25 sur le Lez, 23 sur la Mosson et 7 sur le Coulazou.

Les enjeux associés aux ouvrages ont été évalués et une hiérarchisation établie.

23 ouvrages à enjeux : 12 sur le Lez et 11 sur la Mosson ont été identifiés.

30 ouvrages sont classés infranchissables pour les espèces cibles (cyprins d'eaux vives).

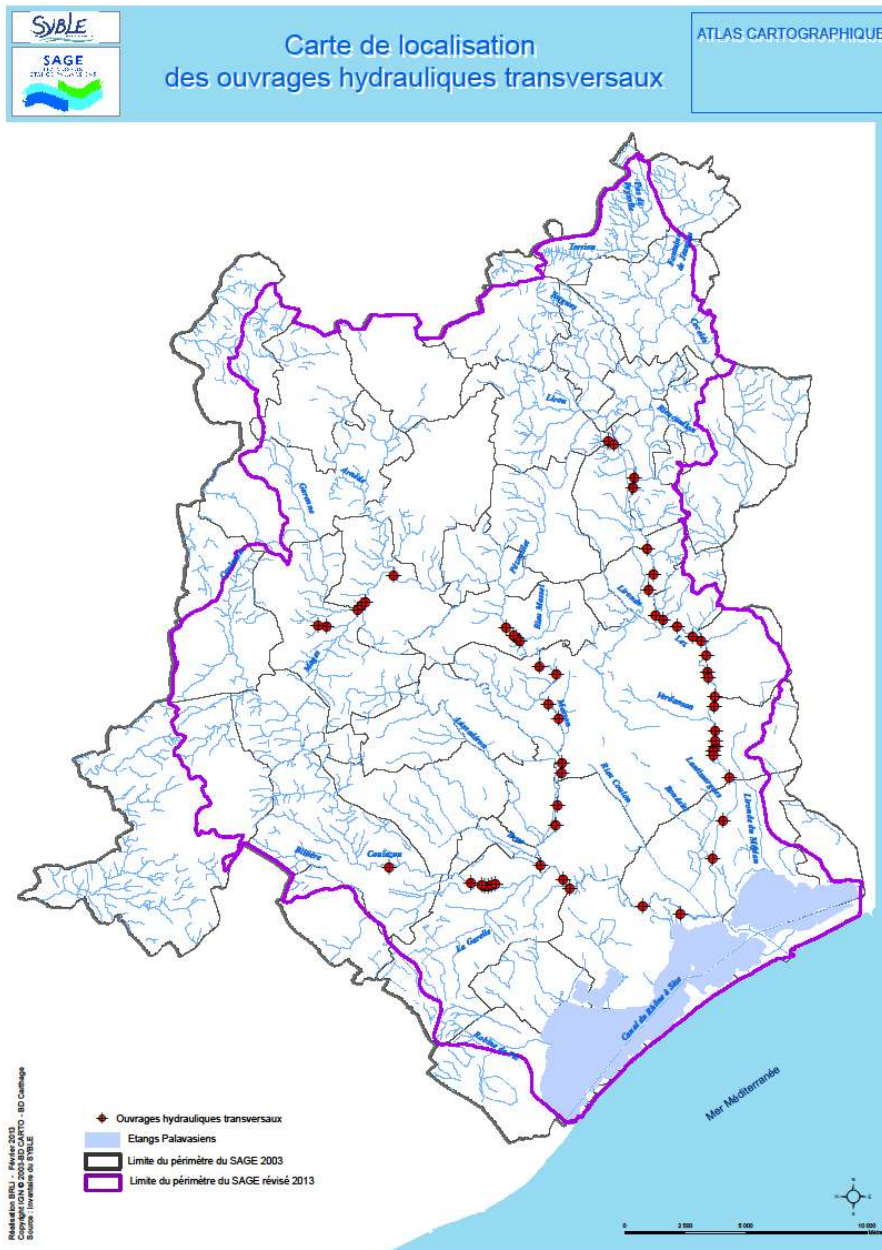
19 ouvrages ont été étudiés au stade « esquisse » pour leur aménagement ou leur restauration.

Entre 2013 et 2019, plusieurs aménagements ont permis de favoriser ou de rétablir la continuité biologique par différents maîtres d'ouvrages :

- 6 ouvrages avec des dispositifs de franchissement adaptés à l'Anguille : seuil n°6 du Coulazou, 3 seuils à Richter, clapet Levêque sur le Lez, seuil de la Planche de la Mosson
- Arasement du seuil n°7 sur le Coulazou
- Effacement partiel ou total de 4 ouvrages entre 2013 et 2015 : seuil du stade, seuil de Biar, moulin du Trou sur la Mosson, seuil du martinet sur le Lez

Soit 11 ouvrages aménagés sur 19.

- 4 équipements d'ouvrage sont en projet : seuil de la source, moulin de Sauret sur le Lez et sur la Mosson seuil du Clocher et un ouvrage pour lequel le Conseil Départemental a réalisé une étude de diagnostic et déposé une déclaration de travaux d'arasement partiel : seuil du Gasconnet sur le Lez. Les élus départementaux ont validé l'engagement de la phase opérationnelle, les travaux auront lieu en 2023. Les études jusqu'à la conception puis les travaux sont inscrits au contrat pour poursuivre la stratégie de décloisonnement des cours d'eau.



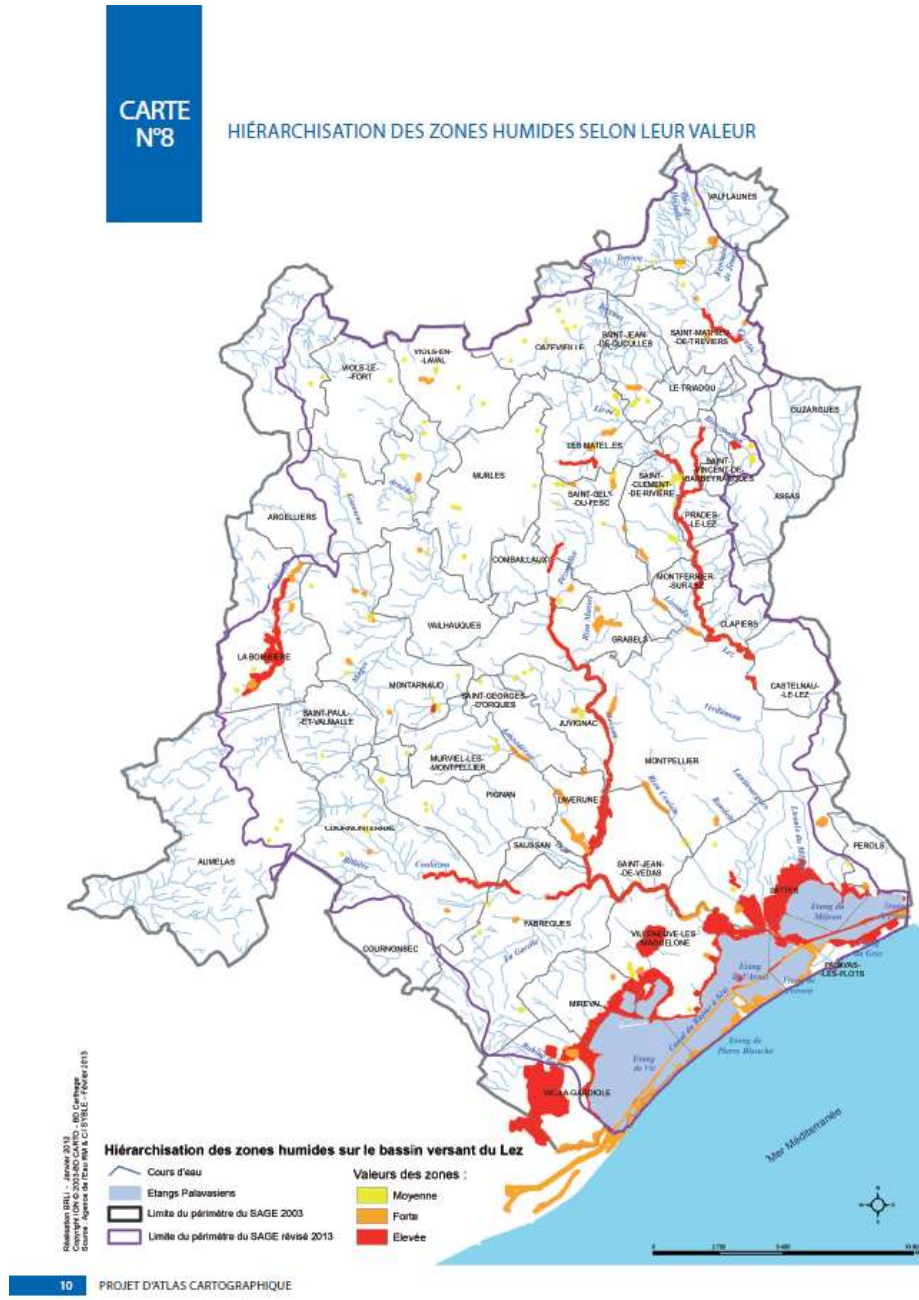
- **L'inventaire des zones humides et la stratégie d'action foncière :**

L'inventaire a permis d'obtenir une cartographie précise des zones humides du périmètre.

Le travail réalisé dans le cadre de l'inventaire a permis :

- d'améliorer la connaissance en constituant un bilan exhaustif des zones à dominantes humides à partir de 0.1 hectare (1000m²) ou 200 ml de ripisylve du territoire,
- de mieux connaître leur localisation, leur fonctionnement et leurs rôles,
- de définir finement les cartographies des zones humides et leur espace de fonctionnalité.

La carte ci-dessous n°8 du SAGE donne la hiérarchisation des zones humides selon leur valeur.



Suite à l’approbation du SAGE, l’EPTB Lez a réalisé un travail préalable à l’élaboration d’une stratégie foncière dans le cadre d’un stage de fin d’étude.

Cette étude menée par l’EPTB Lez a été encadrée par un comité de suivi composé par l’Agence de l’Eau, le Département de l’Hérault, les EPCI (3M, CCGPSL, CCVH) et le Siel.

L’objectif, validé par le comité de suivi, a été :

- d’identifier les secteurs à enjeux sur le bassin versant
- de hiérarchiser ces secteurs au regard des enjeux (travail SIG à la parcelle)
- d’identifier les acteurs et les outils nécessaires à la mise en œuvre d’une stratégie foncière à l’échelle du bassin versant
- d’appliquer la méthode sur un secteur pilote.

Cette première priorisation des parcelles à enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et aux zones humides est une des bases de travail permettant l'élaboration de la stratégie foncière concertée à l'échelle du bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

La stratégie foncière concertée dont l'animation et l'élaboration sont portées par l'EPTB Lez consiste:

- à la mise en place d'une méthodologie, qui puisse déterminer, de manière concertée, les secteurs à enjeux où une action foncière doit être envisagée, notamment au regard des enjeux définis dans le SAGE
- à l'identification, dans la mesure du possible et dans le cadre des compétences de chaque partenaire, des opérateurs et outils fonciers et de gestion à mobiliser en fonction des secteurs à enjeux
- à la réalisation d'une boîte à outils nécessaire à la mise en œuvre des actions foncières : détail des différents outils et procédures, retours d'expérience et modèles ...
- à déterminer, dans la mesure du possible et dans le cadre des compétences de chaque partenaire, les modalités d'animation et du suivi de mise en œuvre de la stratégie foncière concertée à l'échelle du bassin versant Lez-Mosson-Etang Palavasiens.

Une phase préliminaires d'élaboration avait débutée en 2018 avec des rencontres bipartites entre l'EPTB Lez et les 5 EPCI présents sur le périmètre du SAGE, afin de présenter la démarche et de collecter les retours d'expérience en matière de stratégie foncière sur chacun de leur territoire. Ce travail a été présenté fin 2018 dans le cadre de la Commission thématique du SAGE et a reçu un avis favorable des partenaires.

La stratégie foncière s'appuie sur les enjeux liés au SAGE.

Une cartographie des secteurs de vigilance a été produite sur le bassin versant à l'échelle parcellaire sur la base des données SIG disponibles. Ces secteurs correspondent aux parcelles à enjeux SAGE sur lesquels pèsent des menaces (pressions anthropiques, évolution naturelle du milieu couplé à l'existence ou non de mesures de gestion et de protection).

Fin 2021 et début 2022, l'EPTB Lez a relancé la stratégie foncière avec une validation en Commission Locale de l'Eau de la méthode à mettre en œuvre sur le bassin versant et de 5 secteurs pitotes.

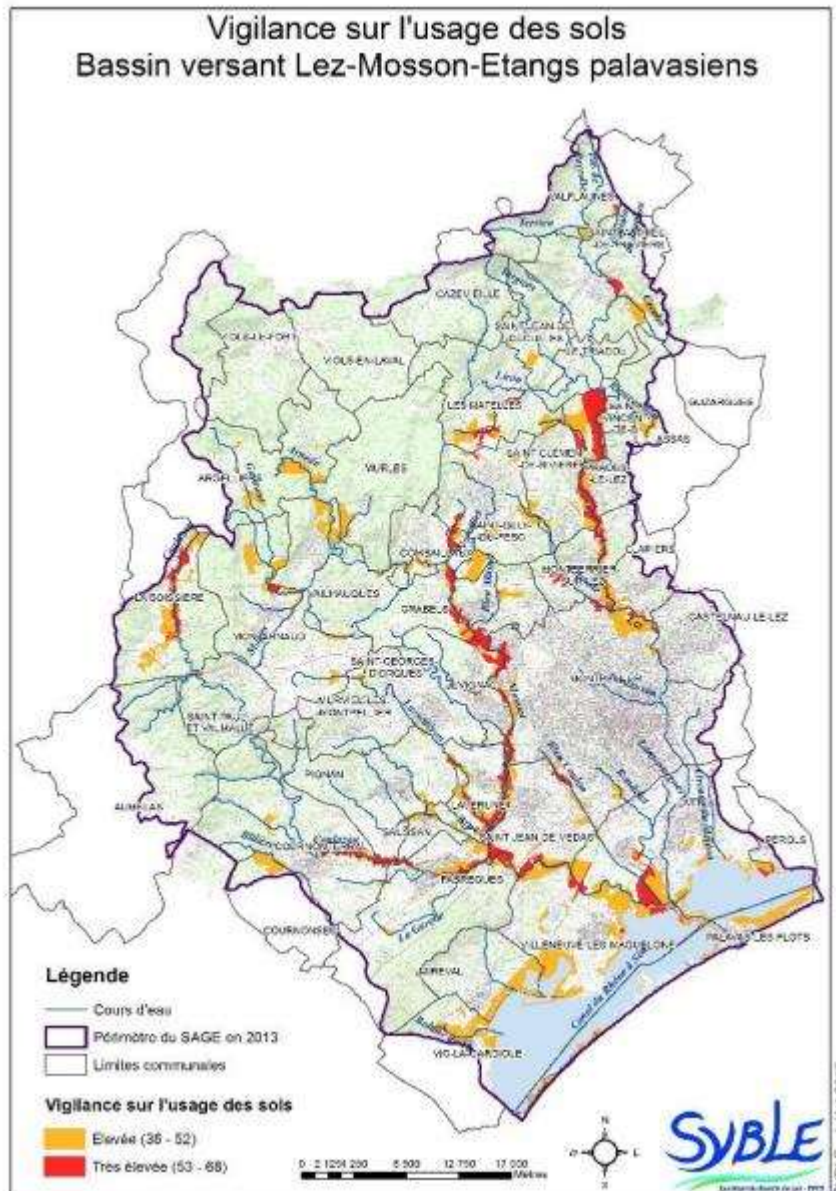
En parallèle de l'élaboration de la stratégie foncière, l'EPTB Lez poursuit la veille foncière sur les zones humides et les zones d'expansion de crues identifiées dans le SAGE, engagée fin 2014 entre le service foncier du Département de l'Hérault et les techniciens de l'EPTB Lez.

Le service foncier du Département de l'Hérault transmet directement à l'EPTB Lez les Déclarations d'Intention d'Aliéner (au titre du droit de préemption ENS (Espace Naturel Sensible)) sur les parcelles comprises en ZH et/ou en ZEC sur les communes du bassin versant. Les techniciens de l'EPTB Lez formalisent alors un avis sur les parcelles en vente afin de faire exercer ou non le droit de préemption ENS du Département de l'Hérault ou des communes du territoire. L'avis de l'EPTB Lez porte notamment sur la zone humide ou la zone d'expansion de crues présente, sa fonctionnalité, la rareté des habitats ou des espèces présentes, les services rendus, ...

A titre d'exemple, sur la commune de Lavérune, fortement impliquée depuis plusieurs années dans l'acquisition foncière par le biais de la négociation ou de la préemption, la veille foncière a permis d'engager l'acquisition de 16,3 ha de zones humides sur les 50 ha recensés avec accompagnement de l'EPTB Lez. 25,6 ha de zones d'expansion de crues appartiennent également à la commune sur ce secteur.

En 2019, l'EPTB Lez a également repris l'animation du Schéma d'Intervention Foncier mis en place en 2009 par les partenaires et animé par le Syndicat mixte des étangs littoraux jusqu'en 2018.

Carte réalisée à partir du travail préalable de 2015 identifiant les parcelles sur lesquelles une vigilance foncière doit être menée.



- **L'étude hydromorphologique**

L'objectif de l'étude finalisée en décembre 2021 est de définir et de préciser les travaux de restauration en faveur du rétablissement des conditions hydromorphologiques des cours d'eau à l'échelle du bassin versant à partir des thématiques suivantes :

- La connectivité longitudinale (le profil en long) avec une réflexion sur la transparence hydraulique ou sédimentaire et la continuité écologique
- La connectivité transversale (les profils en travers) avec une réflexion sur la relation entre le lit mineur et le lit majeur. La restauration de sections de cours d'eau fortement anthropisées ou dégradées permettant d'assurer un meilleur fonctionnement global des cours d'eau (reconnexion avec les annexes aquatiques et restauration de leurs espaces fonctionnels,

reconquête de zone d'expansion de crues, protection contre les ruissellements par l'implantation de zones de filtres végétalisées, ...)

- La biodiversité et les habitats.

L'étude porte sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Lironde, Coulazou et Brue (soit 7 masses d'eau prioritaires par rapport à l'altération morphologique), couvrant un linéaire de 77.16 km.

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic
- Phase 2 : Définition des enjeux et des objectifs de restauration
- Phase 3 : Proposition des différents scénarii d'aménagement et élaboration du programme de restauration
- Phase 4 : Définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'actions

La phase 1 de l'étude concernant le diagnostic a nécessité un complément de prestation pour aboutir à un état des lieux complet des masses d'eaux altérées. Ainsi une prestation complémentaire de survol des cours d'eau de l'étude à l'aide d'un drone a été réalisée en 2018.

En 2019, le diagnostic a été validé en COPIL après une large concertation des acteurs (EPCI, associations, Commissions du SAGE...).

La phase 2 a été lancée fin 2019 avec la concertation des EPCI.

En 2020, le bilan de la concertation a été effectué. La phase 1 a été complétée sur demande de l'Agence de l'eau et de 3M. La phase 2 a été partagée.

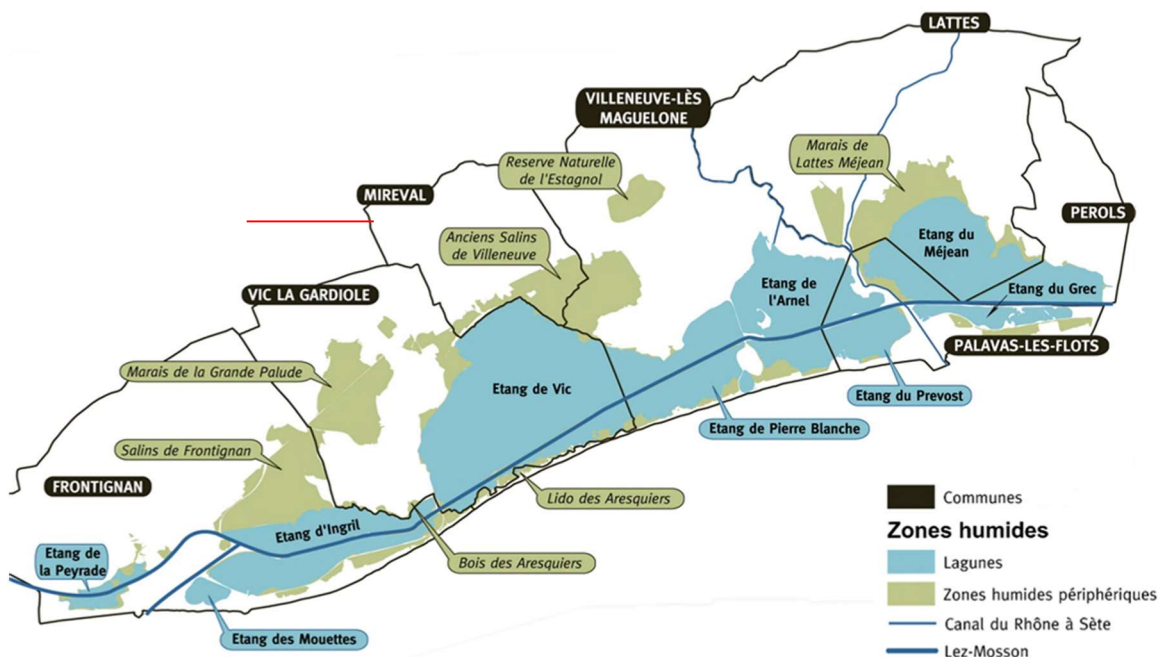
En 2021, la phase 3 a défini les travaux avec un chiffrage qui a été présenté en comité technique. Un comité de pilotage a été organisé en décembre pour valider la stratégie d'actions à l'échelle du bassin versant et en particulier les objectifs et le niveau d'ambition visé, les actions à mener, les délais, le chiffrage des actions.

Les actions prioritaires sont définies dans l'étude permettant un phasage dans le temps des actions et l'inscription de secteurs prioritaires à étudier au stade des études de faisabilité dans le contrat.

L'étude a été présentée et validée en comité de pilotage et en CLE début 2022.

- **La stratégie de restauration des lagunes**

La stratégie de restauration porte sur **le site « des lagunes palavasiennes et leurs zones humides périphériques »**.



Principales lagunes et zones humides du territoire, Siel 2018

Ce territoire s'organise autour de 4 000 ha de lagunes permanentes, réparties en 2 masses d'eau de transition au titre de la DCE : *étangs palavasiens Est n°FRDR-dt11b* et *Ouest n°FRDR-dt11c*. Ces masses d'eau sont aujourd'hui **divisées en 8 principaux étangs** (d'ouest en est : Ingril Nord et Sud, Vic, Pierre blanche, Prévost, Arnel, Méjean, Grec).

Depuis plusieurs décennies, les états écologiques, chimiques et morphologiques de masses d'eau de transition sont mauvais à médiocres avec un risque de non atteinte du bon état écologique en 2027.

Sur le territoire des étangs palavasiens, les deux dernières décennies ont permis entre autres l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions pour les sites Natura 2000 « Etangs Palavasiens et Etang de l'Estagnol » et de doter les secteurs les plus vulnérables de documents de gestion. Dans leurs premières versions, ces documents ont priorisé, à juste titre, la mise en défens des habitats naturels et espèces à enjeux et la gestion des usages (acquisition foncière, gestion de la fréquentation, sensibilisation des usagers...). La stratégie de restauration des lagunes a posé un nouvel état des connaissances partagé, aux champs d'expertise et au cadrage temporel (passé et futur) plus larges, incluant l'ensemble des fonctions et enjeux présents sur les lagunes palavasiennes.

Cette stratégie, dont la phase de diagnostic est en cours de finalisation, doit maintenant définir un programme d'actions détaillé et cohérent.

L'objectif principal est d'élaborer une stratégie pour atteindre le bon état des lagunes palavasiennes.

Afin de réaliser la mission d'élaboration de la stratégie, une instance spécifique a été créée : « l'Entente lagune ». Elle regroupe par voie de convention les trois EPCI compétents sur les lagunes palavasiennes, Sète Agglopol Méditerranée (SAM : Frontignan, Vic-la-Gardiole et Mireval), Montpellier Méditerranée Métropole (3M : Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes et Pérols), Pays de l'Or Agglomération (POA : Palavas-les-Flots). L'élaboration de la stratégie se fait en trois étapes :

- Etape 1 : Dresser et partager un état des connaissances
- Etape 2 : Diagnostiquer, définir des enjeux puis des scénarii de restauration
- Etape 3 : Proposer un programme d'actions hiérarchisées et sectorisées

Le rapport « Etat des lieux » des connaissances a été réalisé, il reste les étapes diagnostic (fin 2021) et programme d'actions à élaborer en 2022.

- **Le plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson**

L'inventaire des zones humides de l'EPTB Lez recense sur les communes de Lavérune et Saint Jean de Védas un complexe naturel humide de 56.7ha composé de ripisylve et de prairies alluviales. Les inventaires ont mis en évidence la présence de zones humides prioritaires et de zones d'expansion de crues à reconquérir en bordure de Mosson. Un plan de gestion a été élaboré sur ce complexe humide. En effet, ces milieux sont majeurs de par leur rôle d'écrêteur de crues mais aussi pour leur fonction épuratoire et leur richesse faunistique et floristique.

Aujourd'hui, 16,3 ha de zones humides appartiennent à la commune de Lavérune sur les 50 ha recensés en bordure de Mosson sur ce territoire. 25,6 ha de zones d'expansion de crues appartiennent également à la commune sur ce secteur.

La SAFER et l'EPTB Lez accompagnent la commune depuis plusieurs années dans sa démarche d'acquisition et de gestion de cet espace naturel avec le soutien des financeurs (Agence de l'eau, CD34, ...). Lors du projet de vente de la pépinière PIVOT en 2014, la commune a préempté une parcelle située en zone humide et en zone d'expansion de crues en bordure de Mosson.

Le plan de gestion a été actualisé en 2018/2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, les travaux de restauration de la pépinière pivot ont été réalisés en 2021 avec une maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par la Métropole à l'EPTB Lez. Il s'agit de la première action d'importance sur le bassin qui a restauré une ancienne zone agricole dégradée en zone naturelle multifonctionnelle.

L'intérêt de cet aménagement est d'avoir restauré une zone humide remblayée et déconnectée de la Mosson en rendant un espace de liberté à la Mosson afin que celle-ci puisse s'exprimer librement au fil des saisons.

Les travaux ont permis d'effacer les actions de l'homme sur cette zone en supprimant les remblais déposés pendant des années sur la parcelle et le long des berges.

Les infrastructures présentes ont également été déconstruites (route, réseau d'irrigation, serres agricoles, bâtiments...) puis évacuées (ou réutilisées pour les serres agricoles).

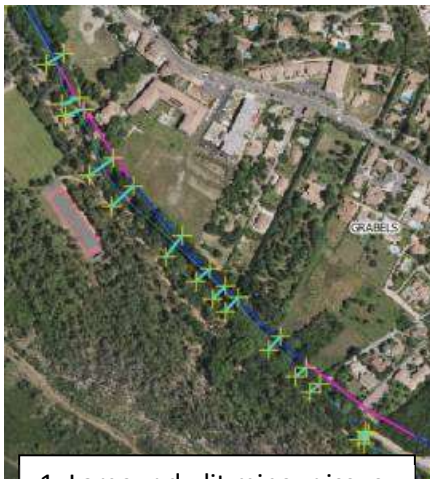
Les berges de la Mosson ont ensuite été retravaillées pour adoucir les pentes abruptes puis revégétalisées avec une végétation locale transplantée.

Enfin un bras mort et une mare ont été créés pour diversifier les habitats humides et créer encore plus de biodiversité. Un sentier et des panneaux permettent de mettre en valeur le site.

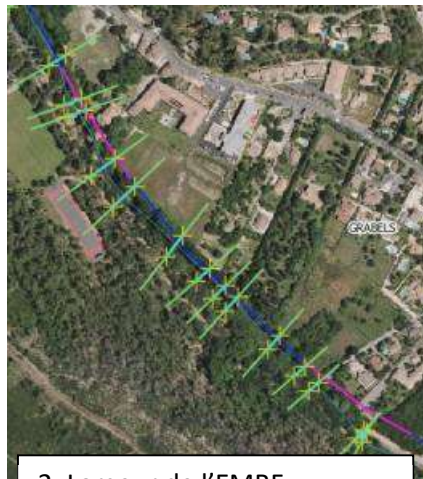
La suite de mise en œuvre du plan de gestion des prairies est à décliner dans le contrat.

- **La définition de l'EMBF sur le territoire de la 3M**

La Métropole a arrêté le projet de SCOT révisé en date du 19 juillet 2018. Le SCOT prescrit le maintien d'un espace non artificialisé de part et d'autre des cours d'eau, correspondant à l'Espace Minimum de Bon Fonctionnement défini dans le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens. Dans le cadre de sa retranscription dans le PLUi, dans lequel il pourra prendre, notamment, la forme d'un zonage réglementaire particulier, l'EPTB Lez a travaillé sur une méthodologie de délimitation de la largeur des lits mineurs des cours d'eau au droit des cours d'eau du territoire de la Métropole sur les zones à urbaniser.



1. Largeur du lit mineur issue des relevés GPS



2. Largeur de l'EMBF = largeur du lit mineur x 2



3. Détermination de la version brute de l'EMBF

L'EMBF a donc été défini sur les zones à urbaniser du territoire de la Métropole.

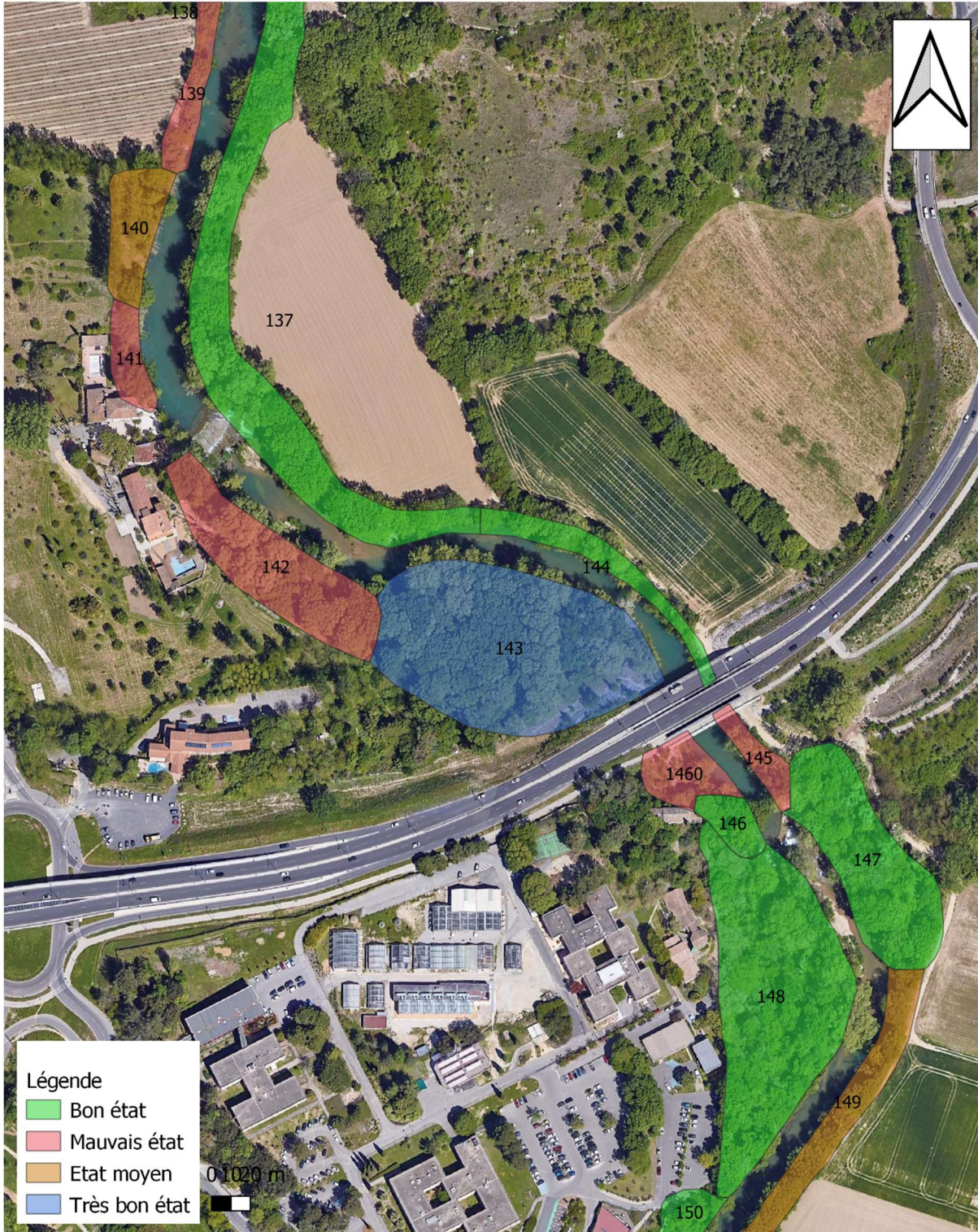
- **Évaluation de l'état de conservation des ripisylves spécifiques au site.**

Les ripisylves du site Natura 2000 « Le Lez » sont composées de différents habitats dont deux sont identifiés comme des habitats d'intérêt communautaire : les Aulnaies-frênaies à frêne oxyphille qui couvrent une surface de 69.5 hectares et les forêts riveraines de chênes verts à laurier-tin présentent sur une surface de 9.4 ha.

Lors de l'élaboration du DOCOB, une évaluation de l'état de conservation a fait l'objet d'une cartographie peu détaillée et il a été observé des divergences entre le diagnostic réalisé et la réalité de terrain. Un protocole simple a été établi par l'EPTB Lez pour permettre d'évaluer l'état de conservation des ripisylves du Lez et de le mettre en œuvre sur le terrain sur la base d'un travail de photo-interprétation.

Ce travail a permis de connaître la répartition et l'état de conservation des ripisylves, ainsi que d'établir une cartographie détaillée permettant de guider les actions de gestion future pour ces habitats.

**Site Natura 2000 "Le Lez"
Etat de conservation des ripisylves**



- **Cartographie des habitats du site Natura 2000 « Etangs Palavasiens et Etang de l'Estagnol »**

Une mise à jour de la cartographie des habitats Natura 2000 est en cours, elle permettra :

- de disposer de données précises pour les futures évaluations d'incidences Natura 2000.
- d'avoir un état zéro précis des surfaces des habitats naturels pour une future évaluation de l'état de conservation et pour la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) du site.
- De cibler les actions du futur DOCOB.

La cartographie est réalisée de manière semi-automatisée associant phase de terrain et analyse d'image satellite par télédétection. La première phase de ce projet a eu lieu en 2020 avec des relevés terrain et l'élaboration d'une typologie des habitats naturels.

La seconde phase en cours est un travail de terrain associé à de la cartographie par télédétection.

- **Le programme pluriannuel d'interventions : entretien de la végétation sur les cours d'eau situés sur les 5 EPCI du bassin**

Les travaux d'entretien sont définis dans le Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) qui est établi sur 10 ans : 2020-2030 avec une fréquence d'intervention adaptée aux enjeux (urbains, agricoles, forestiers).

L'EPTB Lez assure, avec les services techniques des EPCI concernés, la coordination et le suivi des travaux en AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) ou MOD (Maîtrise d'ouvrage déléguée).



Les travaux consistent à :

- assurer l'écoulement des eaux en préservant le lit de l'envahissement par la végétation et du risque d'encombrement par le déchaussement d'arbres fragilisés ou morts ;
- assurer la stabilité des berges et du lit en limitant les risques de dégradation des berges par déchaussement d'arbres et en veillant à maintenir ou favoriser une végétation adaptée (système racinaire fixateur) ;
- maintenir ou améliorer les fonctions biologiques et paysagères de la végétation :
 - En conservant ou en améliorant la diversité des essences, des strates et des âges,
 - en veillant aux équilibres entre le milieu aquatique (lit) et le milieu terrestre (berges) : recherche d'une diversité entre des zones ombragées et ensoleillées, contrôle du développement de la végétation aquatique par la végétation ligneuse, etc...

- en évitant le développement d'espèces exogènes envahissantes et indésirables (Robinier, Ailante, Févier d'Amérique, etc.)

Les opérations traitées sont des opérations :

- de désembâclement,
- de restauration forestière,
- de restauration des capacités d'écoulements,
- d'entretien de la végétation rivulaire.

L'EPTB Lez par convention de délégation de compétences est soit MOD ou AMO pour le compte des EPCI pour la mise en oeuvre du plan pluriannuel d'interventions.



- Gestion qualitative

- **L'étude de la pollution des cours d'eau par les pesticides sur le bassin**

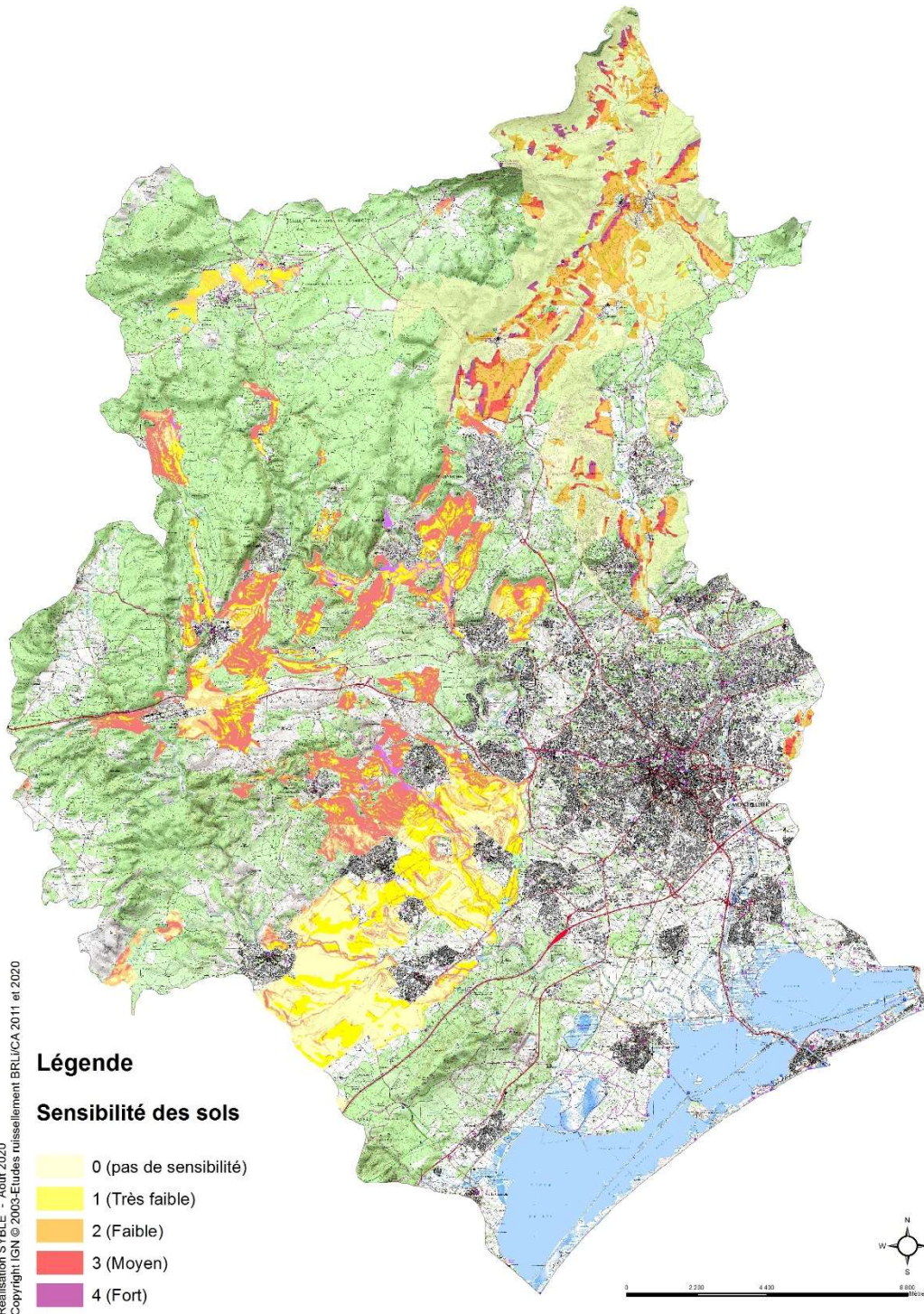
L'étude a permis de dresser un état des lieux de la qualité des ressources en eau superficielles vis-à-vis des pollutions phytosanitaires et définir la vulnérabilité des ressources, d'identifier et caractériser les pressions en précisant l'origine des pollutions et de prioriser les secteurs où un programme d'actions est nécessaire.

- **Les études du PAPI et notamment celles sur l'identification des parcelles agricoles sensibles au ruissellement et à l'érosion :**

Deux études ont été menées sur le sous bassin du Lez et celui de la Mosson. L'objectif des études est de retenir l'eau au maximum « à la source » dans les secteurs amont de ruissellement et de production des débits. L'aléa est ainsi réduit par les bonnes pratiques d'occupation des sols et par des techniques douces d'aménagements. Ces pratiques permettent aussi de limiter l'érosion des sols et le transfert des polluants vers les milieux aquatiques. La carte ci-dessous présente la sensibilité des sols à l'érosion. Un projet de mise en oeuvre des bonnes pratiques sera testé et suivi pour évaluer l'efficacité des



Sensibilité des sols au ruissellement et à l'érosion



mesures sur des parcelles agricoles situées en zones de sensibilité forte à l'érosion sur la 3M et CCGPSL. Ce projet est financé dans le cadre du PAPI 3.

- Gestion quantitative

Le bassin versant du Lez a été identifié dans les SDAGE 2010-2015 et 2016-2021 comme étant en déficit quantitatif et nécessitant des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements pour l'atteinte du bon état. 3 Masses d'eau sont concernées par le PGRE, 2 masses d'eau superficielles (le Lez, la Mosson) et la masse d'eau souterraine (Karst Mosson).

L'EPTB Lez a ainsi été chargé, par le Préfet de l'Hérault, en 2016, d'élaborer le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Lez, de la Mosson et du Karst Mosson (PGRE). Ce dernier est un outil d'aide au territoire pour la planification des décisions et actions permettant de recouvrer l'équilibre quantitatif. Il instaure pour cela une gestion structurellement équilibrée, poursuivant l'objectif de pérenniser les usages actuels et de garantir les usages futurs. Le PGRE du Lez, de la Mosson et du Karst Mosson a été adopté le 20 décembre 2018 par la Commission Locale de l'Eau. Le programme d'actions du PGRE, visant à rétablir l'équilibre quantitatif, se décline autour de 5 objectifs généraux : Acquérir et améliorer les connaissances sur les ressources et les usages, Capitaliser et valoriser les données acquises, Economiser l'eau : optimiser les prélèvements, réduire les consommations, maîtriser les usages ; Adapter les plans et projets d'aménagements, le développement du territoire et les usages aux enjeux de partage de l'eau ; Concilier les usages et les besoins des milieux aquatiques en amont du Lez ; Pérenniser les usages agricoles actuels et garantir les usages agricoles futurs sur le bassin versant. Les 5 objectifs du programme d'actions du PGRE se déclinent en 46 actions, elles-mêmes organisées en 88 sous-actions. Au 31 décembre 2020, 75% de ces dernières étaient réalisées ou en cours de réalisation.

• L'étude sur le karst Mosson

La réalisation d'une étude hydrogéologique sur le compartiment Nord du karst Mosson est une des études phares du PGRE, elle permettra de mieux évaluer les volumes prélevables, de définir les niveaux piézométriques de référence et de préciser les modalités d'échanges entre la Mosson et le karst et entre les compartiments Nord et Sud du karst de la Mosson.

En 2020, le BRGM et l'EPTB Lez ont finalisé un projet de convention de recherche et développement partagés relative à la caractérisation du fonctionnement hydrogéologique du compartiment Nord de l'entité Mosson de la masse d'eau FRDG158.

Cette convention a également été construite en partenariat avec les services de Montpellier Méditerranée Métropole qui, dans le cadre du PAPI, a lancé une étude, via une convention avec le BRGM, pour quantifier le rôle des karsts de la Mosson et du Coulazou dans la genèse des crues jusqu'à la confluence de ces deux cours d'eau.

L'étude est en cours et se déroule sur trois ans. Elle est divisée en trois tâches :

- Tâche 1 : étude du fonctionnement hydrogéologique de la source de l'Avy ;
- Tâche 2 : caractérisation des relations entre le karst du compartiment Nord et la rivière Mosson ;

- Tâche 3 : mise à jour du modèle global : étude des relations entre les compartiments Nord et Sud, définition des volumes prélevables et des niveaux piézométriques de référence du compartiment Nord.
- **Le suivi des débits d'étiage**
L'EPTB Lez réalise des mesures de débits des cours d'eau à l'étiage avec un courantomètre.

Si on dresse un rapide bilan du SAGE, la mise en œuvre du SAGE de 2003 puis du SAGE révisé de 2015 a permis en particulier :

- De développer un niveau de connaissance important notamment par les résultats d'études stratégiques inscrites au programme d'actions du SAGE mais aussi :
 - au plan d'actions du PGRE dont l'élaboration était inscrite comme une des actions phares du SAGE
 - au PAPI en particulier PAPI 2 et avenant
 - au DOCOB des sites Natura 2000 Le Lez, Etangs Palavasiens et Etang de l'Estagnol
- de mettre en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique, d'entretien de la végétation des cours d'eau, de restauration de zones humides, de réduction des risques liés aux inondations
- de réviser les débits réservés et de mettre en œuvre le PGRE
- de participer à améliorer la qualité des cours d'eau, des étangs et des eaux souterraines par la lutte contre la pollution diffuse par les pesticides en zones non agricoles mais aussi par la mise en œuvre des programmes sur les AAC en particulier du Flès
- de préserver des superficies de zones humides par de la maîtrise foncière par application du principe de non dégradation, par intégration de l'EMBF aux documents d'urbanisme
- de créer une veille sur les projets d'aménagements du territoire et sur leurs impacts sur la ressource et les milieux aquatiques et humides avec les avis de la CLE. Depuis 2009, la CLE a rendu 460 avis.

A noter, que dans l'attente de la finalisation de l'étude morphologique des interventions ponctuelles dans le cadre de mesures compensatoires ou de mesures « SAGE » ou encore de contrat Natura 2000 ont permis au coup par coup en fonction des opportunités d'agir sur le bassin sur des linéaires dégradés morphologiquement. La CLE s'est saisie des possibilités de restauration physique en attendant la stratégie et le plan d'actions de l'étude. Plusieurs réalisations fléchées par la CLE dans le cadre de mesures compensatoires ou de mesures complémentaires ont été mises en œuvre avec des désenrochements, des pentes adoucies, des aménagements de berges par génie végétal.

Le diagnostic du territoire

Le territoire a connu une évolution forte avec une poussée démographique sans précédent ces dernières décennies.

Le SAGE 2015 indiquait « la montée démographique doit se poursuivre dans les années à venir avec une population de 470 000 habitants (hypothèse basse) et 488 000 habitants (hypothèse haute) à l'horizon 2021 ».

Les chiffres de l'INSEE de 2019 sont de 498 887 habitants sur les 43 communes du SAGE. On a donc une croissance démographique supérieure aux chiffres des hypothèses hautes estimées en 2015 dans le SAGE révisé.

Cette croissance démographique forte s'est accompagnée d'une artificialisation importante des espaces naturels même si cette artificialisation s'est infléchie grâce aux orientations des SCOT du territoire.

La consommation d'espaces naturels reste donc majeure sur le bassin soumis à une pression foncière très forte (19% de territoire artificialisé contre 6% à l'échelle du bassin RM).

Le bassin caractérisé par un climat méditerranéen est marqué par cette croissance démographique forte génératrice de pressions supplémentaires sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Malgré la mise en œuvre du SAGE qui tend à ralentir les pressions sur les milieux, ces dernières restent fortes et les principales conséquences attendues de l'évolution tendancielle du territoire pour l'eau et les milieux aquatiques sont une atteinte physique des milieux aquatiques par une consommation continue des espaces fonctionnels des cours d'eau et des lagunes, une augmentation des besoins en eau menaçant les équilibres quantitatifs, l'augmentation de flux de polluants notamment avec des polluants toxiques mais aussi des pollutions diffuses qui restent encore présentes au niveau de nombreuses masses d'eau et une imperméabilisation des surfaces.

Tout ceci, s'inscrit dans un contexte de changement climatique et même on peut parler de dérèglement climatique.

En France, la température moyenne de l'air a d'ores et déjà augmenté d'environ +1°C au cours du XXème siècle et elle va continuer d'augmenter avec des incidences majeures sur les différents volets de la gestion de l'eau. On observe déjà une augmentation de +1 à +2 °C par rapport aux moyennes sur le bassin versant en période estivale.

Les effets du changement climatique sont relevés sur le bassin avec des pics de chaleurs extrêmes, des sécheresses plus marquées et des étiajes estivaux aggravés, une baisse des précipitations importante impactant la recharge des nappes, des monstres pluviométriques avec des inondations dépassant les modélisations des PPRi (Grabels et Juvignac 2014), l'augmentation de l'évapotranspiration et l'assèchement des sols.

Les effets du changement climatique sont décuplés par l'artificialisation des sols.

La gestion des eaux pluviales face à l'augmentation de l'intensité des pluies génère aussi des problèmes qualitatifs et quantitatifs : ruissellement aggravé (aggravation des inondations, des pollutions, des débordements d'eaux usées ...).

Du point de vue des inondations, l'intensification des précipitations induit des risques d'érosion et de submersion marine avec l'élévation du niveau de la mer.

Sur ces conséquences déjà relevées sur le bassin, les prévisions indiquent que la biodiversité sera également touchée. Les zones humides seront alors des refuges essentiels pour les espèces et leurs habitats, il est donc fondamental de les préserver et de veiller à ce qu'elles restent humides.

Les obstacles à la circulation piscicole pourraient aussi jouer un rôle aggravant dans le recul des zones de répartition de populations piscicoles déjà impactées par l'augmentation des températures de l'eau.

Dans ce contexte, les études menées dans le cadre du contrat devront intégrer le changement climatique.

Au vu du diagnostic du territoire, les enjeux identifiés dans le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens révisé sont toujours d'actualité.

Face à la pression foncière, la densification du territoire et à la démographie toujours en hausse, la mutation possible des usages fait peser une menace sur la capacité épuratoire des milieux aquatiques dont le bon fonctionnement dépend avant tout de leur intégrité physique aujourd'hui dégradée pour la majorité des masses d'eau (SDAGE 2022-2027) et de leur fonctionnalité, sur la qualité des ressources en eau et leur équilibre quantitatif.

3. Les enjeux du contrat

Le territoire a choisi de travailler sur un contrat grand cycle de l'eau c'est-à-dire que le contrat ne traite pas du petit cycle (assainissement et eau potable).

Compte tenu du diagnostic, les enjeux du contrat sont donc les suivants :

- **La préservation et la restauration des milieux aquatiques des zones humides et de leurs écosystèmes**
Les milieux aquatiques et les zones humides assurent des fonctions essentielles par leur capacité d'épuration, de régulation des ressources en eau, tant à l'étiage qu'en crue et leur rôle dans le maintien de la biodiversité et des paysages. L'enjeu est d'éviter la dégradation de ces milieux et d'assurer leur préservation par un développement durable du territoire.
- **La gestion du risque inondation dans le respect des milieux aquatiques**
Face à l'urbanisation croissante, les modifications de l'occupation des sols peuvent perturber la dynamique des crues et augmenter l'exposition aux risques.
L'enjeu consiste à concilier la préservation des lits majeurs des cours d'eau, dont les ZEC et leur fonctionnement naturel. Cet enjeu est traité dans le cadre de l'outil PAPI et les actions ne seront donc pas déclinées dans le contrat.
Quelques actions transversales font l'objet de fiche actions pour mémoire dans le contrat. Les actions transversales du PAPI sur des enjeux croisés (zones humides, ZEC, hydromorphologie, ruissellement/qualité) contribueront à agir sur l'ensemble des enjeux du contrat (milieu, quantité, qualité).
- **La préservation de la ressource naturelle et son partage entre les usages**
Les ressources du bassin doivent faire l'objet d'une gestion équilibrée pour assurer leur pérennité avec en particulier la mise en œuvre du PGRE et sa révision prochaine dans le cadre de la révision du SAGE. Cet enjeu relève plus du petit cycle et seul le volet connaissance /hydrologie est intégré au contrat.
- **La restauration et le maintien de la qualité des eaux**
La pression anthropique toujours en augmentation est un facteur de dégradation de la qualité.
L'enjeu est d'assurer la préservation voire la reconquête de la qualité de l'eau. En particulier les lagunes Est et Ouest sont fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation compte tenu des pollutions par les nutriments qu'elles subissent, de leurs caractéristiques morphologiques, hydrologiques et des effets du changement climatique. L'enjeu qualité est traité partiellement dans le contrat grand cycle car beaucoup d'actions concerne le volet petit cycle.

Ces enjeux ont été présentés en CLE et validés lors de la séance du 4 mai 2021.

Ces enjeux prioritaires sont étroitement liés : lien entre les conditions de milieu, tant hydrologique que morphologique et la qualité des eaux notamment lien entre morphologie et risque inondation.

Ces enjeux concourent aussi tous à la préservation et l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau concernées. En ce sens, ils répondent aux objectifs du SDAGE 2022-2027 et constituent par les actions opérationnelles inscrites dans le contrat, la déclinaison opérationnelle du programme de mesures territorialisées du SDAGE. L'EPTB Lez est l'animateur et le coordonnateur des différents programmes d'actions et études stratégiques du bassin : les actions concernant les démarches ZEC et zones humides, les actions sur l'hydromorphologie et les aspects fonciers sont menées en synergie sur le bassin dans une transversalité des approches.

Des actions transversales sont nécessaires pour répondre à ces enjeux :

- préserver les zones humides, les milieux aquatiques, les ZEC, dans un principe de non dégradation et de reconquêtes des fonctionnalités dégradées, menacées ou perdues
- restaurer les zones humides et les milieux aquatiques (hydromorphologie)
- désimperméabiliser les sols
- retrouver l'équilibre quantitatif des masses d'eau
- réaliser des études stratégiques de connaissance (flux admissibles, EBF, plan d'actions espèces envahissantes) nécessaires pour décliner des plans d'actions sur le bassin
- réaliser des opérations de communication répondant au plan de communication du SAGE annexe 3.

Le contrat par son programme d'actions contribuera à la mise en œuvre de ces actions.

Il est important de souligner la durée courte du contrat sur 2 ans (2023-2024) qui réduit la possibilité de lancer à la suite des études les phases de travaux. Fin 2024, les travaux pourront être mis en œuvre pour les phases opérationnelles permettant de répondre aux enjeux du PDM.

Quatre volets sont déclinés dans le contrat :

- Volet A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes
- Volet B : Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource
- Volet C : Restaurer et maintenir la qualité de l'eau
- Volet D : Animation grand cycle de l'eau sur le bassin versant.

Volet A – Préservation des milieux aquatiques des zones humides et restauration

Le volet A recouvre les aspects restauration morphologique des cours d'eau, préservation et restauration des zones humides, continuité écologique, l'entretien des cours d'eau.

4 thématiques sont déclinées dans le contrat :

- morphologie – hydromorphologie
- zones humides
- continuité écologique et/ou biologique
- connaissance

Chacune de ces thématiques a été déclinée dans le contrat de manière à :

- accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (items 2 et 8) pour développer des actions de restauration morphologique des cours d'eau issues de l'étude stratégique de bassin
- poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson, premier travaux de restauration d'envergure et contribuer à l'émergence de projet de restauration de zones humides prioritaires au SAGE (cours d'eau et lagunes) via des plans de gestion locaux
- poursuivre l'amélioration de la continuité écologique et évaluer les actions réalisées

Cette stratégie du contrat se traduit par la mise en œuvre de 29 actions.

Volet	Opération
A Préservation des zones humides et restauration	A1 Elaboration de plans de gestion locaux zones humides
	A2 Restauration, suivi et gestion des zones humides : mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la mosson
	A3 Etude complémentaire sur le fonctionnement hydromorphologique sur 6 cours d'eau
	A4-1 Décorsetage de berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson)
	A4-2 Déminéralisation, remodelage et décorsetage des berges, remobilisation sédimentaire et scarification des bancs végétalisés, restauration de la continuité écologique, mise en place d'ouvrage de fond (seuil gloriette -stade de la mosson)
	A4-3 Etude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve et de la création d'une ZH en bordure de la mosson à Grabels
	A4-4 Restauration hydromorphologique du site du grand lunaret, rétablissement de la continuité latérale du lez à Montpellier et à Clapiers, réactivation de ZEC
	A4-5 Etude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve et création d'une ZEC sur le coulazou dans la traversée de Courmontérral
	A4-6 Décorsetage et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (mosson aval)
	A4-7 Rétablissement de la continuité latérale du lez à Castelnau, unité urbaine Nature en ville
	A5 restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Cément de Rivière et Prades le Lez
	A6 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle
	A7 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang l'Arnel : secteur de la Capouillère
	A8 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le sous bassin de la canabière
	A9 Travaux pour la restauration de la robine de vic
A10 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : ruisseau de la madeleine bouffie	
A11 Etude de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement d'un cours d'eau de 5 cours d'eau : lez, mosson, coulazou, lironde, brue	
A12 Animation de la stratégie foncière du SAGE lez mosson étangs palavasiens	
A13 Etude préalable restauration de la continuité écologique	
A14 Restauration de la continuité biologique- anguilles sur le lez et/ou continuité écologique sur la mosson	
A15 Restauration de la continuité écologique, sédimentaire et routes espèces : arasement partiel du seuil du gasconnet	

A16 Evaluation de l'efficience des ouvrages assurant la continuité écologique sur le lez et définition d'un protocole de comptage des espèces migratrices
A17 Elaboration d'un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin
A18 Définition d'un protocole de caractérisation des habitats préférentiels du chabot du lez
A19 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez
A20 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez
A21 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez
A22 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez
A23 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez

Pour ce volet, le contrat permet de répondre en partie aux enjeux identifiés par le PDM et encore non pris en charge à ce jour, sachant que l'altération de la morphologie concerne la quasi-totalité des masses d'eau du bassin et constitue un enjeu prioritaire.

Pour la continuité écologique, le contrat répond aux ouvrages identifiés par le PDM.

Le tableau ci-dessous fait le point sur la contribution du contrat à la mise en œuvre du PDM.

Pression à traiter	Mesure	Libellé mesure	Masse d'eau concernée	Actions du Contrat	Niveau d'ambition
Altération de la morphologie A noter 5 ME avec report : pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027 (Aigarelle, Lirou et affluents, Billière, Pézouillet, Verdanson)	MIA 0202	Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnaud Le Lez à l'aval de Castelnaud Robine de Vic La Lironde Le Rieucoulon La Brue La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Coulazou	Etudes de faisabilité sur secteurs prioritaires 4 secteurs Masses d'eau traitées Coulazou, Lez pour partie de Prades à Castelnaud Etude complémentaire morphologique sur 6 cours d'eau Pm	Etudes de faisabilité pas sur l'ensemble des cours d'eau étudiés Pas de travaux prévus sur 2023-2024 Etude complémentaire sur cours d'eau dégradés couvrant la totalité des ME altérées si études de faisabilité et de conception sur secteurs prioritaires issus de la première étude réalisée dans le cadre du contrat
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des	Mosson du Miege sole au Coulazou	Etudes de faisabilité secteur prioritaire Mosson du Miege sole au Coulazou	Etudes de faisabilité finalisées en 2024,

		fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			PRO et dossiers réglementaires à lancer à la fin du contrat pour ensuite travaux
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Robine de Vic Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Plans de gestion zones humides locaux Etudes de faisabilité la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, la Madeleine Bouffie Etude en cours Robine de Vic	4 zones humides lagunes Etangs de Vic, Arnel et Méjean Travaux prêts à être engagés à la fin du contrat
	MIA 0602	Réaliser une opération de restauration de zone humide	Robine de vic Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest		
	MIA0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de Vic, la Madeleine Bouffie	4 zones humides lagunes : Etangs de Vic, Arnel et Méjean Travaux prêts à être engagés à la fin du contrat
Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiment)	Le Verdanson (report au-delà de 2027) Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Seuil du Moulin de Sauret 16L dépôt conception et réglementaire travaux 2023 Seuil aval source Lez conception et PRO travaux 2023 Seuil Gasconnet travaux 2023 Seuil Point du jour 14M étude conception ROE39915 Seuil du Clocher à Grabels 9M 2023 travaux ROE43271	Sur les 7 seuils prioritaires qui restent à étudier et à équiper, 4 études et travaux, 3 étudiés, Dynamique forte sur les études et travaux de restauration de la continuité
	MIA02202	Réalisation une opération classique de restauration de cours d'eau	Coulazou	Etude de faisabilité sur 7 secteurs dont Coulazou	Etude de faisabilité finalisée en 2024, restera PRO et dossiers réglementaires

					pour engager travaux
--	--	--	--	--	----------------------

Volet B – Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource en eau

Le volet B « Gestion quantitative » recouvre les opérations grand cycle de l'eau inscrites au PGRE en cours.

La thématique concerne essentiellement un besoin de connaissance ou de monitoring et répond à la mise en œuvre des actions du PGRE.

Cette thématique est déclinée en 2 actions au contrat qui finalisent les actions de connaissance et de monitoring du PGRE.

Volet	Opération
B Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource	B1 Détermination des relations entre le lez et sa nappe d'accompagnement en aval du Pont Trinquat
	B2 Reprise de la station hydrométrique de la source du Lez à Saint Clément de Rivière et la station Garigliano (point nodal)

Le monitoring du point de référence du SDAGE est essentiel pour répondre au besoin de suivi de la restauration de l'équilibre quantitatif et répondre à la mise en œuvre du PDM.

Volet C – Restauration et maintien de la qualité de l'eau

Le volet C recouvre les opérations contribuant à l'amélioration et la préservation des eaux superficielles, de transition et souterraines.

L'enjeu est d'assurer la préservation voire la reconquête de la qualité de l'eau face à la pression anthropique toujours en augmentation qui constitue un facteur de dégradation de la qualité.

Les aspects concernant l'assainissement fléchés dans le SAGE et le SDAGE ne font pas partie du contrat qui se focalise sur la partie grand cycle de l'eau.

4 thématiques sont déclinées dans le contrat :

- eaux pluviales avec l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et la déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial ou unitaire)

- pollution par les nutriments, substances toxiques
- ruissellement sur les parcelles agricoles
- désimperméabilisation des cours d'écoles

Chacune de ces thématiques est déclinée dans le contrat de manière à :

- acquérir de la connaissance pour prévenir les risques de dégradation des milieux, en particulier des lagunes, acquérir de la connaissance sur les apports de nutriments et autres polluants aux lagunes pour définir les flux maximums admissibles et privilégier ensuite les actions à la source et l'atteinte du bon état des eaux des lagunes sensibles, lutter contre les pollutions toxiques sur territoire de la métropole par des actions (hors contrat compte tenu de la finalisation du diagnostic dernier trimestre 2022).
- encourager les actions pilotes en particulier de désimperméabilisation pour réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine et développer une stratégie à l'échelle des zones les plus urbanisées.

Cette stratégie se traduit par la mise en œuvre de 7 actions sur les années 2023-2024 pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau.

Volet	Opération
C Restauration et maintien de la qualité de l'eau	C1. Etude préalable à a démarche flux maximum admissibles : état des lieux et feuille de route
	C2 Elaboration d'une stratégie globale et accompagnement de la mise en œuvre des projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux puviales des réseaux (pluvial ou unitaire)
	C3Travaux de déconnexion aux réseaux et désimperméabilisation : projets ANRU Mosson et ANRU cévennes
	C4 Lutte contre la pollution diffuse dispersée
	C5 Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles
	C6 Guide et outils de communication pour la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et la désimperméabilisation
	C7 Désimperméabilisation des cours d'école

En termes de gestion qualitative, les actions du contrat permettent de répondre aux enjeux identifiés par le PDM.

Le tableau ci-dessous fait le point sur la contribution du contrat à la mise en œuvre du PDM.

Pression à traiter	Mesure	Libellé mesure	Masse d'eau concernée	Actions du Contrat	Niveau d'ambition
Pollution par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	La Lironde Le Lez à l'aval de Castelnaud Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez	Projet de désimperméabilisation 3M : ANRU Mosson Cours d'école	Pas de visibilité sur projet ANRU mais volonté de la Métropole de désimperméabiliser avec amélioration de la gestion des eaux pluviales,

			Etangs Palavasiens est		désimperméabilisation des cours d'école Stratégie projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux
Pollutions par les nutriments (ruissellement agricole et urbain)	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Coulazou	Plans de gestion zones humides sur le Coulazou	Etude finalisée en 2024
	MIA 0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception : la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de Vic, la Madeleine Bouffie	4 zones humides lagunes : Etangs de Vic, Arnel et Méjean Travaux prêts à être engagés à la fin du contrat
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de Vic, la Madeleine Bouffie	Etudes de faisabilité et de conception : la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de Vic, la Madeleine Bouffie
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de Vic, la Madeleine Bouffie	A la fin du contrat les études seront finalisées et permettront l'engagement dans des travaux
	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Le Rieucoulon Le Lez à l'aval de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Lutte contre la pollution diffuse dispersée : Finalisation du diagnostic par la cellule CRIDT de la 3M Projet de désimperméabilisation 3M ANRU Mosson, cours d'école Elaboration d'une étude de faisabilité de déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial et unitaire)	Pas d'actions suite au diagnostic cellule CRIDT compte tenu de la finalisation du diagnostic dernier trimestre 2022 Pas de visibilité sur projet ANRU mais volonté de la Métropole de désimperméabiliser et de déconnecter les eaux pluviales, désimperméabilisation cours d'école
Pollution par les substances toxiques					

De façon globale :

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes, plusieurs stratégies de bassin versant ont été élaborées par l'EPTB Lez et validées par la CLE (inventaire et priorisation zones humides, continuité écologique) ou sont en cours d'élaboration (stratégie d'action foncière, stratégie hydromorphologique). Elles donnent un cadre cohérent à l'action locale.

Sur la thématique des zones humides, l'EPTB Lez a travaillé depuis de nombreuses années sur la connaissance et la préservation des zones humides. Sur un secteur pilote, dans le cadre d'un plan local de gestion des prairies alluviales de la Mosson, les travaux de restauration de grande ampleur d'une zone humide de plus de 5ha ont été réalisés en 2021.

Pour poursuivre la dynamique engagée, dans le contrat il est inscrit :

- l'animation de la stratégie et la veille sur le territoire
- la suite de la mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson avec des études de faisabilité et conception pour mettre en œuvre après le contrat des travaux de restauration
- l'élaboration de plans de gestion locaux sur les zones humides prioritaires du SAGE et les études de faisabilité sur ces zones (5 cours d'eau et 4 lagunes) qui permettront après 2024 d'engager les travaux définis par ces études. Un temps d'animation est identifié pour permettre un avancement efficient des actions et l'engagement de travaux à la fin du contrat
- la démarche Espace de Bon Fonctionnement sur 5 cours d'eau qui ont été étudiés dans le cadre de l'étude hydromorphologique
- Des études de faisabilité issues de la stratégie de restauration morphologique
- un plan d'action stratégique de gestion des EEE pour définir une stratégie à l'échelle du bassin versant, des actions ponctuelles sont en effet mises en œuvre mais sans stratégie globale.

A la fin du contrat, sur les principales zones humides prioritaires du SAGE des plans de gestion auront été élaborés (coulazou, mosson, lez) et des études de faisabilité puis de conception pour 4 zones humides lagunes : l'estelle étang du Méjean, Capouillère étang de l'Arnel, Canabière étang de Vic, Madeleine Bouffie étang de Vic.

Concernant la continuité écologique, l'étude à l'échelle du bassin versant lancée en 2010 a permis de définir les seuils prioritaires. Grâce à l'animation de l'EPTB Lez les actions nécessaires pour rétablir la continuité ont été mises en œuvre, il reste 7 seuils prioritaires non étudiés. Dans le contrat, les actions inscrites permettent d'étudier 4 de ces seuils, les études de conception et les travaux inscrits permettent de continuer l'action de restauration engagée depuis plus de 10 ans sur le bassin. La poursuite de l'animation sur la continuité est essentielle pour poursuivre la dynamique engagée.

Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve définis par un plan pluriannuel d'interventions à l'échelle du bassin versant sont aujourd'hui mis en œuvre par les 5 EPCI sur leur territoire. Les travaux programmés pour les années 2023-2024 sont inscrites au contrat. La coordination et l'assistance de l'EPTB Lez dans le cadre de la GEMAPI sont garants de la cohérence des travaux. La mise en œuvre du programme pluriannuel d'interventions induit une présence quotidienne sur les cours d'eau et une veille sur le terrain.

Sur la thématique hydromorphologique, la mise en œuvre opérationnelle de cet enjeu validé par la CLE dépend de l'appropriation des conclusions et perspectives de l'étude hydromorphologique par les Gemapiens.

L'étude finalisée fin 2021 permet de définir sur 30 ans les travaux à réaliser en fonction de différents degrés d'ambition sur 5 principaux cours d'eau. Le contrat permet d'avancer sur cet enjeu majeur du bassin avec la réalisation des études de faisabilité sur 7 secteurs (Mosson au domaine bonnier de la mosson, à Grabels et au stade de la Mosson ; Coulazou à Cournonterral et Fabrègues ; Lez amont à Saint Clement de rivière et Prades le Lez, Lez au niveau du Lunaret, Lez à Castelnaud).

Une appropriation des résultats de l'étude finalisée est un préalable indispensable pour convaincre et permettre l'émergence des projets.

La mise en œuvre d'opération de restauration morphologique demande du temps pour convaincre et bien déterminer les caractéristiques du projet. Elle se heurte ensuite aux contraintes de terrain, notamment celles liées à la propriété foncière, car ces opérations se déroulent en général sur des

terrains privés. L'animation par l'EPTB Lez est un point essentiel pour permettre de mobiliser les maîtres d'ouvrage gemapiens, impulser et suivre les études.

Sur le volet quantitatif, le contrat étant axé sur le grand cycle, les aspects eau potable ne sont pas intégrés dans les fiches actions et les mesures fléchées dans le SDAGE concernant les prélèvements d'eau (économies d'eau, ...) ou l'altération du régime hydrologique sont des actions hors contrat. Le contrat permet d'inscrire les dernières actions du PGRE en particulier l'amélioration de la connaissance et la continuité du monitoring : étude de connaissance des relations entre le Lez aval et sa nappe d'accompagnement ou encore la reprise des stations Lez amont et Garigliano, stations stratégiques pour le suivi des débits.

Les études de connaissance auront donc été menées à l'exception d'une réflexion sur l'optimisation des apports d'eau BRL et l'évaluation des besoins en eau douce des zones humides de l'étang du Méjean. La révision du PGRE sera l'occasion de mieux définir comment répondre à ces points.

L'EPTB Lez mettra en place et animera un comité de travail spécifique pour avancer sur les cahiers des charges des études à conduire.

Sur le volet qualitatif, compte tenu de l'eutrophisation des lagunes mais aussi des pollutions identifiées dans le SDAGE sur de nombreuses masses d'eau, une réflexion en vue de porter une démarche « flux maximum admissibles » (FMA) est fléchée dans le contrat. Une animation de l'EPTB Lez sur cette thématique sera nécessaire pour mobiliser l'ensemble des acteurs avec une montée en compétence de l'EPTB Lez sur cette thématique. A la fin du contrat, on disposera de la feuille de route pour mener à bien cette démarche. Le flux admissible est la charge maximale provenant du bassin versant qui ne remet pas en cause le respect des objectifs de qualité des masses d'eau, c'est donc le cumul maximal pour une substance de rejets ponctuels ou diffus permettant l'atteinte ou le maintien du Bon Etat. Cette démarche concertée doit faire l'objet d'une étroite concertation avec les acteurs du territoire, elle mobilise des outils innovants de modélisation et les expertises scientifiques.

Sur le territoire de la Métropole, la désimperméabilisation est un sujet sur lequel les élus souhaitent mettre en œuvre des actions avec en particulier le projet phare de l'ANRU mais aussi plus largement une étude qui permettra de définir les actions à mener à partir de 2025 sur l'ensemble des communes de la Métropole. Les cours d'écoles font aussi l'objet de projets de désimperméabilisation.

Moins urbanisés, les autres EPCI ne sont pour l'instant pas prêts pour s'engager dans de telles démarches.

Sur les mesures identifiées dans le SDAGE pour les différentes pollutions, les actions transversales du contrat telles que les études de faisabilité sur les zones humides lagunaires répondent pour la partie étude aux mesures identifiées. Sur le volet toxique, suite au diagnostic de la Métropole finalisé au 4^{ème} trimestre des actions concrètes pourront être déclinées sur le territoire de la Métropole et répondre aux mesures identifiées par le SDAGE. Ces actions sont hors contrat compte tenu du délai de leur finalisation qui n'a pas permis l'intégration au contrat.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des mesures du programme de mesures du SDAGE.

Pression à traiter	Mesure	Libellé mesure	Masse d'eau concernée	Actions du Contrat
Pollution par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaires	L'Aigarelle Le Pézouillet Le Lassédéron La Brue Le Rieucoulon	Hors contrat

			Le Lez à l'aval de Castelnaud Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, maîtrise foncière)	Le Lassedéron La Brue L'Aigarelle Le Rieucoulon La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Etangs Palavasiens ouest	Hors contrat
Pollution par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	La Lironde Le Lez à l'aval de Castelnaud Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Etangs Palavasiens est	Réponse partielle dans le contrat grand cycle Démarche flux admissibles Projet de désimperméabilisation 3M : ANRU Mosson, cours d'école
	ASS0302	Réhabiliter ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors ERU	Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Mosson de sa source au Miège sole Canal du Rhône à Sète	Hors contrat
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Coulazou	Plan de gestion local zones humides Coulazou 2023
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement collectif	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Hors contrat
Pollutions par les nutriments (ruissellement agricole et urbain)	MIA 0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Démarche Flux admissibles Etudes de faisabilité et de conception zones humides prioritaires SAGE la canebière, la capouillère, les terres noires, robine de vic, la madeleine bouffie
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de vic, la Madeleine Bouffie
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, Robine de vic, la Madeleine Bouffie

Pollution par les substances toxiques	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Le Rieucoulon Le Lez à l'aval de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Lutte contre la pollution diffuse dispersée : Finalisation du diagnostic par la cellule CRIDT de la 3M Projets de désimperméabilisation 3M ANRU Mosson, cours d'école Stratégie pour mise en œuvre des projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales Métropole
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Coulazou Canal du Rhône à Sète	Hors contrat
Altération de la morphologie A noter 5 ME avec report : pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027 (Aigarelle, Lirou et affluents, Billière, Pézouillet, Verdanson)	MIA 0202	Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Le Lez à l'aval de Castelnau Robine de vic La Lironde Le Rieucoulon La Brue La Mosson du Coulazou à la confluence aval lez Coulazou	Etudes de faisabilité sur secteurs prioritaires 4 secteurs 3M Coulazou à Cournonterral, Lez secteur Lunaret, Lez secteur Castelnau et Lez amont 3M-CCGPSL Etude morphologique complémentaire 6 cours d'eau si avancement suffisant des études de faisabilité et conception des cours d'eau étudiés dans le cadre de la première étude
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Mosson du Miege sole au Coulazou	Etude faisabilité sur secteurs prioritaires 2 secteurs 3M Mosson à Grabels, mosson seuil gloriette stade, Etude de faisabilité et de conception, PRO dossiers règlementaires pour la mosson secteur bonnier de la mosson
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Robine de vic Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Plans de gestion zones humides locaux Etudes de faisabilité sur secteurs prioritaires 6 secteurs 3M et un secteur CCGPSL-3M Etude de faisabilité et de conception PRO, dossiers règlementaires mosson (bonnier de la mosson)
	MIA 0602	Réaliser une opération de restauration de zone humide	Robine de vic Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Coulazou Mosson du Miege sole au Coulazou Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, la Madeleine Bouffie Robine de Vic, pm
	MIA0502	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition	Etangs Palavasiens est Etangs Palavasiens ouest	Etudes de faisabilité et de conception la Canebière, la Capouillère, les Terres Noires, la Madeleine Bouffie Robine de Vic, pm

Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiment)	Le Verdanson (report au-delà de 2027) Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Seuil du Moulin de Sauret 16L étude conception et réglementaire 2023 Seuil aval source Lez étude conception et PRO 2024 Seuil Gasconnet travaux 2023 Seuil du Clocher à Grabels 9M 2023 travaux ROE43271 2023 Evaluation de l'efficacité des ouvrages assurant la continuité écologique sur le Lez et la Mosson et définition d'un protocole de comptage des espèces migratrices
	MIA02202	Réalisation une opération classique de restauration de cours d'eau	Coulazou	Coulazou fait partie des secteurs prioritaires
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Lirou et affluents Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Hors contrat
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Le Lez à l'aval de Castelnau Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau Lirou et affluents La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Hors contrat
	RES0201	Mettre en place un dispositif économe en eau dans le domaine de l'agriculture	Le Lez à l'aval de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Hors contrat
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution	Le Lez de sa source en amont de Castelnau	Hors contrat
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Lirou et affluents Le Lez à l'aval de Castelnau Mosson du Miege sole au Coulazou	Hors contrat
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	Le Lez à l'aval de Castelnau Lirou et affluents La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Hors contrat

Altération du régime hydrologique	RES0201	Mettre en place un dispositif économe en eau dans le domaine de l'agriculture	Le Lez à l'aval de Castelnau La Mosson du Coulazou à la confluence aval Lez Mosson du Miege sole au Coulazou	Hors contrat
	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Le Lez à l'aval de Castelnau	Hors contrat

Pour les masses d'eau souterraines :

Pression à traiter	Mesure	Libellé mesure	Masse d'eau concernée	Actions du Contrat
Pollution par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaires	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat
	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la directive nitrates	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, maîtrise foncière)	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Calcaires jurassiques pli ouest montpellier Unité Mosson	Hors contrat
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat
	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation au-delà des exigences de la directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat
	AGR0401	Mettre ne place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, ...)	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	Hors contrat

	AGR0503	Elaborer un plan d'actions sur une seule AAC	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	
	AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la directive nitrates	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez	

Contribution du contrat à l'atteinte des objectifs

Le tableau suivant identifie de façon synthétique la contribution du programme 2023-2024 du contrat grand cycle à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE et le PDM, à partir des éléments décrits par volet ci-avant.

Thèmes à aborder par le contrat	Contrat concerné	Thème traité	Niveau d'ambition suffisant ?	Commentaires
			☺ ☹ ☹	
Déséquilibre quantitatif	Oui	Oui	☺	Le contrat met en œuvre sur le volet connaissance/hydrologie le PGRE En 2024, le PGRE sera finalisé et le bilan permettra de dire si on est à l'équilibre Pas de volet eau potable au contrat grand cycle
Continuité biologique et transit sédimentaire	Oui	Oui	☺	Etudes des derniers ouvrages prioritaires, 3 seuils non étudiés Mise en œuvre de la stratégie de bassin avec travaux sur ouvrages, forte dynamique
Dégradation morphologique	Oui	Partiellement	☹	Thématique émergente pour le territoire, le contrat permet d'engager les études de faisabilité sur 7 secteurs et les études de conception/PRO sur 2 secteurs et de compléter l'étude stratégique sur les cours d'eau identifiés comme nécessitant des mesures par rapport à la dégradation morphologique à condition que les études de faisabilité et de conception inscrites au contrat aient été réalisées, l'animation prévue au contrat doit permettre de faire émerger les actions Pas de travaux prévus
Menace sur le maintien de la biodiversité	Oui	Indirectement	☹	Via les actions d'entretien de la végétation des berges, les actions sur les ZH, étude espèces exotiques envahissantes
Zones humides	Oui	Oui	☹	Connaissance des zones humides et priorisation, premiers travaux d'ampleur sur restauration d'une zone humide pilote prairies alluviales Mosson mais suivi uniquement d'études de faisabilité, dynamique engagée mais manque d'ambition pour la suite des travaux

Thèmes à aborder par le contrat	Contrat concerné	Thème traité	Niveau d'ambition suffisant ? ☺ ☹ ☹	Commentaires
				Etudes de faisabilité et conception 4 zones humides lagunaires mais pas de travaux
Flux maximum admissibles	Oui	oui	☺	Réflexion Flux maximum admissibles avec feuille de route préalable à la démarche
Substances dangereuses hors pesticides	Oui	Oui	☹	Diagnostic de la cellule CRIDT de la Métropole finalisé dernier trimestre
Concertation/gouvernance	Oui	Oui	☺	SAGE adopté en 2015 : concertation et gouvernance assurées par la CLE, commissions thématiques du SAGE CLE instance de validation et de pilotage du contrat rôle de la CLE conforté
<i>Inondations</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>		<i>Thématique prise en charge par le PAPI lez (2 FA pm)</i>
<i>Intégration de l'eau dans l'aménagement du territoire et non dégradation</i>	<i>Non</i>			<i>Animation EPTB pour la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans l'aménagement du territoire</i>
<i>Cohérence entre restauration des milieux aquatiques et prévention des inondations, y compris compétence GEMAPI</i>	<i>Non</i>			<i>EPTB porteur des différentes démarches Inondation, gestion des milieux et partie prenante de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI</i>
<i>Ressources stratégiques pour l'eau potable</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>		<i>Pas de volet eau potable au contrat grand cycle</i>
<i>Captages dont captages prioritaires Pesticides</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>		<i>Pas de volet eau potable au contrat grand cycle</i>
<i>Milieu marin</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>		<i>Thématique prise en charge par d'autres procédures.</i>

4. Le contrat Grand cycle de l'eau 2023-2024

- Modalités d'élaboration

L'EPTB Lez a concerté ses partenaires techniques et financiers dans le cadre de plusieurs comités techniques mais aussi les EPCI du territoire entre les mois de mars 2021 et octobre 2022 pour proposer un projet de contrat soumis ensuite à la validation de la MISEn puis de la CLE.

- Contenu du contrat

Entre :

L'Établissement Public Territorial de Bassin du Lez, représenté par son Président, Monsieur Cyril MEUNIER en vertu de la délibération n°, désigné ci-après par l'EPTB Lez,

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général désigné ci-après par « l'agence de l'eau »,

Et,

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente Madame Carole DELGA, en vertu de la délibération n°.....,

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président Monsieur Kléber MESQUIDA, en vertu de la délibération n°

Et

Montpellier Méditerranée Métropole représentée par son Président Monsieur Mickaël DELAFOSSE, en vertu de la délibération n°

Et

Sète Agglopolie représentée par son Président Monsieur François COMMEINHES, en vertu de la délibération n°

Et

La Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup représentée par son Président Monsieur Alain BARBE en vertu de la délibération n°

Et

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault représentée par son Président Monsieur Jean François SOTO en vertu de la délibération n°

Et

Pays de l'Or Agglomération représenté par Monsieur Stéphane ROSSIGNOL en vertu de la délibération n°

Et les communes de Montpellier, Lattes, Villeneuve les Maguelone, Grabels, Clapiers représentées par leurs maires.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Périmètre du contrat

Le bassin versant du Lez concerné par ce contrat grand cycle, représente une superficie de 652 km², regroupant 52 communes du Département de l'Hérault.

Article 2 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une période de 2 ans de 2023 à 2024.

Article 3 – Contenu du programme d'actions

Le programme d'actions répond aux enjeux et priorités présentés dans la partie diagnostic du territoire et compte 39 opérations pour un montant de 5 331 229 euros HT.

Le détail de ces opérations précisant les plans de financement et les calendriers de réalisation est donné en annexe 1.

Ces opérations sont organisées en 4 volets et décrites par 39 opérations présentées en annexe 1 : fiches actions.

Sous Volet	Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT	Année
	A1 Elaboration de plans de gestion locaux zones humides	EPCI	260 000	2023
	A2 Restauration, suivi et gestion des zones humides : mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la mosson	3M	250 000	2023 et 2024
	A3 Etude complémentaire sur le fonctionnement hydromorphologique sur 6 cours d'eau	EPTB	Pm	
	A4-1 Décorsetage de berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson)	3M	150 000	2023 et 2024
	A4-2 Déminéralisation, remodelage et décorsetage des berges, remobilisation sédimentaire et scarification des bancs végétalisés, restauration de la continuité écologique, mise en place d'ouvrage de fond (seuil gloriette -stade de la mosson)	3M	50 000	2023
	A4-3 Etude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve et de la création d'une ZH en bordure de la mosson à Grabels	3M	60 000	2023
	A4-4 Restauration hydromorphologique du site du grand lunaret, rétablissement de la continuité latérale du lez à Montpellier et à Clapiers, réactivation de ZEC	3M	100 000	2023
	A4-5 Etude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve et création d'une ZEC sur le coulazou dans la traversée de Courrontérral	3M	60 000	2023
	A4-6 Décorsetage et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (mosson aval)	3M	pm	
	A4-7 Rétablissement de la continuité latérale du lez à Castelnau unité urbaine Nature en ville	3M	20 000	2024
	A5 restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Cément de Rivière et Prades le Lez	3M CCGPSL	60 000	2023
	A6 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle	3M	90 000	2023
	A7 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang l'Arnel : secteur de la Capouillère	3M	110 000	2023
	A8 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le sous bassin de la canabière	SAM	90 000	2023

	A9 Travaux pour la restauration de la robinetterie de vic	SAM	PM	
	A10 Elaboration d'un plan de gestion et étude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : ruisseau de la madeleine bouffie	3M	90 000	2023
	A11 Etude de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement d'un cours d'eau de 5 cours d'eau : lez, mosson, coulazou, lironde, brue	EPTB	235 000	2023
	A12 Animation de la stratégie foncière du SAGE lez mosson étangs palavasiens	EPTB	pm	2022
	A13 Etude préalable restauration de la continuité écologique	3M EPTB	110 000	2023
	A14 Restauration de la continuité biologique-anguilles sur le lez et/ou continuité écologique sur la mosson	3M	715 000	2023-2024
	A15 Restauration de la continuité écologique, sédimentaire et routes espèces : arasement partiel du seuil du gasconnet	CD34	156 000	2023-2024
	A16 Evaluation de l'efficacité des ouvrages assurant la continuité écologique sur le lez et définition d'un protocole de comptage des espèces migratrices	Fédération de pêche	pm-	2023
	A17 Elaboration d'un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin	EPTB	70 000	2023
	A18 Définition d'un protocole de caractérisation des habitats préférentiels du chabot du lez	EPTB	pm	
	A19 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez totalité des travaux 1 140 894 HT et sans entretien Montpellier et Lattes 630 672 euros HT	3M	630 672 HT	2023 2024
	A20 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez	CCGPSL	183 492 HT	2023 2024
	A21 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez	CCVH	132 493 HT	2023 2024
	A22 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez	POA	40 972 HT	2023 2024
	A23 Gestion de la végétation des berges : mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel d'intervention sur les cours d'eau du bassin du lez	SAM	29 400 HT	2023 2024
B Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource	B1 Détermination des relations entre le lez et sa nappe d'accompagnement en aval du pont trinquet	EPTB	65 000	2023
	B2 Reprise de la station hydrométrique de la source du lez à Saint Clément de rivière et la station Garigliano (point nodal)	EPTB	33 200	2024
	C1. Etude préalable à la démarche flux maximum admissibles : état des lieux et proposition d'une feuille de route	EPTB	40 000	2023
C Restauration et maintien de la qualité de l'eau	C2 Elaboration d'une stratégie globale et accompagnement de la mise en œuvre des projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial ou unitaire)	3M	400 000	2023
	C3 Travaux de déconnexion aux réseaux et désimperméabilisation : projets ANRU Mosson et ANRU Cévennes	3M	Non chiffré	2023
	C4 Lutte contre la pollution diffuse dispersée	3M	pm	
	C5 Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles	EPTB	pm	2023 et 2024

	C6 Guide et outils de communication pour la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et la désimperméabilisation	EPTB	pm	2024
	C7 Désimperméabilisation des cours d'école	Communes	570 000	2023 et 2024
Animations pour la mise en œuvre des actions du grand cycle de l'eau et actions de communication	Animation pour la mise en œuvre des actions Refonte site internet et observatoire	EPTB	530 000	2023-2024

Article 4 – Financement du contrat

Les éléments financiers permettant de décrire le contrat grand cycle sur le bassin du Lez sur la période 2023-2024 sont détaillés dans les tableaux ci-après. Ils permettent notamment de préciser le niveau d'intervention des différents partenaires financiers ainsi que le niveau d'autofinancement restant à la charge des maîtres d'ouvrage.

Montant programmé	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes	Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource	Restaurer et maintenir la qualité de l'eau	Animation grand cycle de l'eau sur le bassin versant	Total
Participation 2023-2024					
Agence de l'eau	1 678 274	32 500	619 000	285 000	2 614 774
Région Occitanie/ Europe	370 200	13 000	8 000	61 500	452 700
CD34	478 406	-	-	-	478 406
CD34 participation statutaire EPTB Lez	44 100	23 715	5 400	82 575	155 790
Maîtres d'ouvrage	1 146 591	52 700	383 000	183 500	1 765 791

Article 5 – Engagement des partenaires

5.1 – Agence de l'Eau

PROJET SOUMIS A LA DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2022

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat « Contrat grand cycle de l'eau sur le bassin du Lez pour les années 2023-2024 », sur une période couvrant les années 2023 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2023 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 2 614 774 euros.

Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. L'agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

1. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par la 3M (fiche action A19), à l'engagement des deux opérations suivantes :
 - Restauration hydromorphologique du site du Grand Lunaret rétablissement de la continuité latérale du Lez à Montpellier et à Clapiers et réactivation de zones d'expansion de crues - étude de faisabilité (fiche action A4.4)

- Déminéralisation, remodelage et décorsetage des berges, remobilisation sédimentaire par scarification des bancs végétalisés et restauration de la continuité écologique et mise en place d'ouvrages de fond sur la Mosson du stade de la Mosson jusqu'au seuil de la Gloriette – communes de Montpellier et Juvignac – Etude de faisabilité (fiche action A 4.2)
2. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2024 portés par la 3M (fiche action A19), à l'engagement d'une des deux opérations suivantes :
 - Décorsetage des berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson) - étude PRO et Dossier loi sur l'eau (fiche action A4.1)
 - Suppression SEUIL GRABELS 9M (fiche action A14)
 3. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par la CCGPSL (fiche action A20), à l'engagement de l'opération suivante :
 - Restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Clément de Rivière et Prades le Lez (fiche action A5)
 4. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2024 portés par la CCGPSL (fiche action A20), à l'engagement de l'opération suivante :
 - Mise en œuvre d'une sélection de petits travaux prioritaires pour la restauration hydraulique et écologique sur le lieu-dit « Source du Salaison » (secteur 32) – (fiche action B133 du contrat Or 2022-2024)
 5. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par la CCVH (fiche action A21), à l'engagement de l'opération suivante :
 - Elaboration du plan de gestion local des zones humides de la « Combe de la Clapasse » (fiche action A1)
 6. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par POA (fiche action A22), à l'engagement de l'opération suivante :
 - Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Plagnol (fiche action A133 du contrat Or 2022-2024)
 7. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2024 portés par POA (fiche action A22), à l'engagement de l'opération suivante :
 - Etude de faisabilité pour la renaturation de la masse d'eau avec reconnexion au lit majeur incluant la suppression de merlons sur la Cadoule (fiche action B213 du contrat Or 2022-2024)
 8. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2023 portés par SAM (fiche action A23), à l'engagement de l'opération suivante :
 - Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le secteur de la Canabière - Etude de faisabilité et de conception (fiche action A8)

9. Pour les travaux d'entretien de la ripisylve 2024 portés par SAM (fiche action A23), à l'engagement de l'opération suivante :
- Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides d'un sous bassin versant de l'étang de Vic : le sous bassin versant de la Madeleine Bouffie - Etude de faisabilité et de conception (fiche action A10)

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat « Contrat grand cycle de l'eau sur le bassin du Lez pour les années 2023-2024 » identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux								
Maitre d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
CCVH	Elaboration du plan de gestion local des zones humides de la « Combe de la Clapasse »	non	non	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
3M	Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve de la Mosson de Grabels au Mas de Biar »	non	non	2023	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
3M	Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve du Coulazou de	non	non	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €

	Cournonterral à Fabrégues »							
CCGPSL/3M	Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripsisylve Lez »	non	non	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
3M	Prairies alluviales de la Mosson - Finaliser la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de la zone humide	MIA0602	oui	2023	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
3M	Prairies alluviales de la Mosson - Etudes de faisabilité et de conception et études réglementaires des travaux envisagés sur les communes de Saint Jean de Védas et Lavérune	MIA0602	oui	2023	150 000 €	150 000 €	50%	75 000 €
3M	Prairies alluviales de la Mosson - Mettre en place un plan de communication global avec sensibilisation aux enjeux du site	MIA0602	oui	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
3M	Prairies alluviales de la Mosson - Suivi après travaux de la prairie réalisés en 2021 et suite à l'état initial déjà effectué	MIA0602	oui	2023	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
3M	Décorsetage des berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson) - étude de faisabilité	MIA0202	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €

3M	Décorsetage des berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson) - étude PRO et Dossier loi sur l'eau	MIA0202	oui	2024	90 000 €	90 000 €	50%	45 000 €
3M	Déminéralisation, remodelage et décorsetage des berges, remobilisation sédimentaire par scarification des bancs végétalisés et restauration de la continuité écologique et mise en place d'ouvrages de fond (seuil goriette-stade de la mosson - étude de faisabilité	MIA0202	oui	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
3M	Étude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve, et de la création d'une zone humide en bordure de la Mosson à Grabels - étude de faisabilité	MIA0202	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
3M	Restauration hydromorphologique du site du Grand Lunaret rétablissement de la continuité latérale du Lez à Montpellier et à Clapiers et réactivation de zones d'expansion de crues - étude de faisabilité	MIA0202	oui	2023	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €

3M	Étude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve, et de la création d'une zone d'expansion de crue sur le Coulazou dans la traversée de Cournonterral - étude de faisabilité	MIA0202	oui	2023	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
3M	Rétablissement de la continuité latérale du lez à Castelanau	MIA0202	oui	2024	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
CCGPSL	Restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Clément de rivière et Prades le Lez	MIA0202	oui	2023	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
3M	Restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Clément de rivière et Prades le Lez	MIA0202	oui	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle - Plan de gestion dont sondes piézométriques	MIA0502	non	2023	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle - Etudes de faisabilité et de conception	MIA0502	non	2023	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €

3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de l'Arnel : secteur de la Capouillère - Plan de gestion (dont sondes piézométriques)	MIA0502	non	2023	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de l'Arnel : secteur de la Capouillère - Etudes de faisabilité et de conception	MIA0502	non	2023	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le secteur de la Canabière - Plan de gestion avec pose de sondes piézométriques	MIA0502	non	2023	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le secteur de la Canabière - Etude de faisabilité et de conception	MIA0502	non	2023	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
3M, SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides d'un sous bassin versant de l'étang de Vic : le sous bassin	MIA0502	non	2023	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €

	versant de la Madeleine Bouffie - Plan de gestion (dont sondes piézométriques)							
3M, SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides d'un sous bassin versant de l'étang de Vic : le sous bassin versant de la Madeleine Bouffie - - Etude de faisabilité et de conception	MIA0502	non	2023	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
EPTB Lez	Etude de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de 5 cours d'eau : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue	MIA0203	oui	2023	235 000 €	235 000 €	60%	141 000 €
EPTB Lez	Etude faisabilité 2 seuils	MIA0301	non	2023	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
EPTB Lez	Etude faisabilité 2 seuils	MIA0301	non	2024	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
3M	Etudes AVP/PRO, dossiers réglementaires 2 seuils	MIA0301	non	2023	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €
3M	Etudes AVP/PRO, dossiers réglementaires 2 seuils	MIA0301	non	2024	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €
3M	Equipement anguille - SEUIL DE GARIGLIANO -17L	MIA0301	oui	2023	135 000 €	135 000 €	50%	67 500 €
3M	Equipement anguille - SEUIL DU PRADO -15L	MIA0301	oui	2024	130 000 €	130 000 €	50%	65 000 €
3M	Equipement anguille - SEUIL DU POINT DU JOUR -14M	MIA0301	oui	2024	150 000 €	150 000 €	50%	75 000 €

3M	Equipement seuil MOULIN DE SAURET 16M	MIA0301	oui	2024	150 000 €	150 000 €	50%	75 000 €
3M	Suppression SEUIL GRABELS 9M	MIA0301	oui	2024	150 000 €	150 000 €	70%	105 000 €
CD34	Restauration de la continuité écologique – sédimentaire et toutes espèces : arasement partiel du seuil du gasconnet	MIA0301	oui	2023	156 000 €	156 000 €	50%	78 000 €
EPTB Lez	Elaboration d'un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin du Lez	non	non	2023	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
3M	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	non	non	2023	249 927 €	249 927 €	30%	79 978 €
3M	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2024	non	non	2024	380 745 €	380 745 €	30%	114 223 €
CCGPSL	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez 2023	non	non	2023	39 288 €	39 288 €	30%	11 786 €
CCGPSL	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel	non	non	2024	144 204 €	144 204 €	30%	43 261 €

	d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2024							
CCVH	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	non	non	2023	38 045 €	38 045 €	30%	11 414 €
POA	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	non	non	2023	20 486 €	20 486 €	30%	6 146 €
POA	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez -2024	non	non	2024	20 486 €	20 486 €	30%	6 146 €
SAM	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	non	non	2023	19 400 €	19 400 €	30%	5 820 €
SAM	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin	non	non	2024	10 000 €	10 000 €	30%	3 000 €

	versant du Lez - 2024							
EPTB Lez	Détermination des relations entre le Lez et sa nappe d'accompagnement en aval du Pont Trinquat	non	non	2023	65 000 €	65 000 €	50%	32 500 €
EPTB Lez	Etude préalable à la démarche flux admissibles : état des lieux et proposition d'une feuille de route	MIA0502	non	2024	40 000 €	40 000 €	50%	20 000 €
3M	Elaboration du schéma directeur de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial ou unitaire)	ASS 0201	non	2023	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
3M	Animation et accompagnement des projets - 2023	non	non	2023	75 000 €	75 000 €	50%	37 500 €
3M	Animation et accompagnement des projets - 2024	non	non	2024	75 000 €	75 000 €	50%	37 500 €
Commune de Montpellier	Désimperméabilisation des cours d'école- école Sun Yat Sen	ASS 0201	oui	2023	114 000 €	114 000 €	70%	79 800 €
Commune de Grabels	Désimperméabilisation des cours d'école - école Joseph Delteil	ASS 0202	oui	2023	114 000 €	114 000 €	70%	79 800 €
Commune de Lattes	Désimperméabilisation des cours d'école - école Grand Tamaris	ASS 0203	oui	2023	114 000 €	114 000 €	70%	79 800 €
Commune de Villeneuve les Maguelone	Désimperméabilisation des cours d'école - école Jean Jacques Rousseau	ASS 0204	oui	2023	114 000 €	114 000 €	70%	79 800 €

Commune de Clapiers	Désimperméabilisation des cours d'école - école Victor Hugo	ASS 0205	oui	2023	114 000 €	114 000 €	70%	79 800 €
EPTB Lez	Animation SAGE - 2023	non	non	2023	58 000 €	58 000 €	50%	29 000 €
EPTB Lez	Animation SAGE - 2024	non	non	2024	58 000 €	58 000 €	50%	29 000 €
EPTB Lez	Animation Contrat et programme d'actions - 2023	non	non	2023	37 500 €	37 500 €	50%	18 750 €
EPTB Lez	Animation Contrat et programme d'actions - 2024	non	non	2024	37 500 €	37 500 €	50%	18 750 €
EPTB Lez	Animation et suivi des plans de gestion et projets Zones humides et EEE- 2023	non	non	2023	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €
EPTB Lez	Animation et suivi des plans de gestion et projets Zones humides et EEE- 2024	non	non	2024	25 000 €	25 000 €	50%	12 500 €
EPTB Lez	Animation de la stratégie de restauration hydromorphologique et continuité écologique - 2023	non	non	2023	57 000 €	57 000 €	50%	28 500 €
EPTB Lez	Animation de la stratégie de restauration hydromorphologique et continuité écologique - 2024	non	non	2024	57 000 €	57 000 €	50%	28 500 €
EPTB Lez	Animation démarche FMA - 2023	MIA0502	non	2023	37 500 €	37 500 €	50%	18 750 €
EPTB Lez	Animation démarche FMA - 2024	MIA0502	non	2024	37 500 €	37 500 €	50%	18 750 €
EPTB Lez	Animation PGRE et qualité - 2023	non	non	2023	45 000 €	45 000 €	70%	31 500 €
EPTB Lez	Animation PGRE et qualité - 2024	non	non	2024	45 000 €	45 000 €	70%	31 500 €
EPTB Lez	Refonte site internet et observatoire	non	non	2023	10 000 €	10 000 €	70%	7 000 €

TOTAL					5 331 229 €	5 331 229 €		2 614 774 €
--------------	--	--	--	--	--------------------	--------------------	--	--------------------

5.2 – Région Occitanie

La Région Occitanie constitue aussi un partenaire institutionnel et financier important sur les thématiques de la gestion intégrée de l'eau par le biais de 3 dispositifs régionaux portant sur :

- La gestion durable de la ressource en eau
- Le bon fonctionnement et la valorisation des milieux aquatiques
- La prévention et la réduction du risque inondation.

Le soutien financier de la Région est conditionné au respect d'un certain nombre de principes d'éligibilité concernant notamment le cadre des opérations (réflexion à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent, généralement garantie par l'engagement de démarches contractuelles et en accord avec les documents de planification).

Ainsi, la Région Occitanie s'engage à participer au financement des opérations prévues dans le Contrat, dans le cadre de ses politiques d'intervention selon les modalités en vigueur à la date de la décision d'aide et dans la limite des disponibilités budgétaires.

Le taux et les montants de la participation prévisionnelle de la Région Occitanie inscrits sur les fiches opérations du contrat figurent à titre indicatif. Les décisions d'aides relèvent d'une délibération du Conseil Régional ou de sa commission permanente, après instruction des demandes d'aides.

La Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, s'engage également à étudier les demandes d'aides FEDER et FEADER. L'inscription au contrat favorise la sélection du projet par les services instructeurs mais en aucun cas il ne la garantit.

5-3- Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault, membre fondateur de l'EPTB Lez, s'engage à participer au financement des opérations inscrites au Contrat grand cycle conformément à ses politiques de l'eau, de la prévention du risque inondation, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Les engagements du Département de l'Hérault dans le présent contrat sont pris en fonction de ses modalités actuelles d'intervention dans les différentes thématiques qui constituent le contrat.

Il pourra intervenir soit en tant que membre de l'EPTB Lez, soit en aide financière à l'investissement des maîtres d'ouvrage porteurs d'actions du Contrat.

Les engagements dans les différentes actions ou opérations devront être confirmées par des décisions de l'assemblée départementale et seront fonction des enveloppes budgétaires annuelles et des taux d'aides des règlements en vigueur à la date des décisions d'aides.

Par ailleurs, il accompagnera techniquement l'EPTB Lez en mobilisant ses équipes pour des missions de portée départementale répondant aux objectifs du contrat.

Article 6 – Gouvernance

Comme pour les contrats précédents, la Commission Locale de l'Eau s'assurera de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veillera au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre.

Le porteur du contrat (EPTB Lez) et les partenaires du Contrat (Agence de l'Eau, DDTM34, Département de l'Hérault, Région Occitanie, EPCI) constitueront un comité technique chargé d'assurer le bon déroulement du contrat.

Article 7 – Modalités de suivi et d'évaluation

L'animation du contrat grand cycle sera assurée par l'EPTB Lez. L'ensemble de l'équipe technique de l'EPTB Lez sera mobilisée pour mener à bien les actions inscrites au contrat et permettant l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Une personne de l'équipe de l'EPTB Lez assurera particulièrement :

- ⇒ le suivi de l'avancement technique et financier du contrat au moyen d'un tableau de bord ;
- ⇒ le secrétariat de la CLE en transmettant tous les éléments techniques et financiers utiles à un suivi éclairé du contrat, notamment au moyen de bilans annuels et en organisant leur examen par la CLE ;
- ⇒ l'élaboration du bilan fin 2024.

La Commission Locale de l'Eau, s'assurera, quant à elle, de l'avancement des différentes composantes du programme d'action et veillera au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre, au travers de l'examen de bilans annuels d'avancement de la démarche.

Article 8 – Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

Article 9 – Modalités de résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Signatures agence de l'eau, CD34, Région, président EPTB Lez, Présidents EPCI, communes de Montpellier, Clapiers, Lattes, Grabels, Villeneuve

A Prades le lez

A Lyon

Le

Le

A Montpellier

A Saint Mathieu de Tréviars

Le

Le

A Gignac

A Mauguio

Le

A Sète

Le

Le

A Montpellier

Le

A Clapiers

Le

A Lattes

Le

A Villeneuve les Maguelone

Le

ANNEXE 1 : Programme d'actions et plan de financement

Code Action	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide			Montant aide totale de l'Agence			Conseil Départemental			Région/FEDER		Total Aide publique		Financier(s) privé(s)		Maître d'ouvrage	
						Taux d'aide classique	Taux Bonus ou majoration	Taux d'aide de l'agence	aide classique	Aides exceptionnelles ou majoration (1)	total	%	Aide CD34 si 10%	part CD34 statutaire	%	Région / FEDER	% (coût réel)	Aide publique	%	Aide Privés	%	Autofinancement
A1	CCVH	Elaboration du plan de gestion local des zones humides de la « Combe de la Clapasse »	2023	60 000 €	60 000 €	50%	0%	50%	30 000 €	€	30 000 €	0 à 10%	6 000 €		20%	12 000 €	80%	48 000 €	- €		20 à 30%	12 000 €
A1	3M	Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve de la Mosson de Grabels au Mas de Biar »	2023	80 000 €	80 000 €	50%	0%	50%	40 000 €	€	40 000 €	0 à 10%	8 000 €		20%	16 000 €	80%	64 000 €			20 à 30%	16 000 €
A1	3M	Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve du Coulazou de Courmonterral à Fabrègues »	2023	60 000 €	60 000 €	50%	0%	50%	30 000 €	€	30 000 €	0 à 10%	6 000 €		20%	12 000 €	80%	48 000 €			20 à 30%	12 000 €
A1	CCGP/SL/3M	Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve Lez »	2023	60 000 €	60 000 €	50%	0%	50%	30 000 €	-€	30 000 €	0 à 10%	6 000 €		20%	12 000 €	80%	48 000 €			20 à 30%	12 000 €
A2	3M	Prairies alluviales de la Mosson - Finaliser la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de la zone humide	2023	20 000 €	20 000 €	50%	0%	50%	10 000 €	€	10 000 €	0 à 10%	2 000 €		20%	4 000 €	80%	16 000 €	€		20 à 30%	4 000 €

A2	3M	Prairies alluviales de la Mosson - Etudes de faisabilité et de conception et études réglementaires des travaux envisagés sur les communes de Saint Jean de Védas et Lavérune	2023	150 000 €	150 000 €	50%	0%	50%	75 000 €	€	75 000 €	0 à 10%	15 000 €		20%	30 000 €	80%	120 000 €		20 à 30%	30 000 €
A2	3M	Prairies alluviales de la Mosson - Mettre en place un plan de communication global avec sensibilisation aux enjeux du site	2023	50 000 €	50 000 €	50%	0%	50%	25 000 €	- €	25 000 €	0 à 10%	5 000 €		20%	10 000 €	80%	40 000 €		20 à 30%	10 000 €
A2	3M	Prairies alluviales de la Mosson - Suivi après travaux de la prairie réalisés en 2021 et suite à l'état initial déjà effectué	2023	30 000 €	30 000 €	50%	0%	50%	15 000 €	- €	15 000 €	0 à 10%	3 000 €		20%	6 000 €	80%	24 000 €		20 à 30%	6 000 €
A3	EPTB Lez	Etude complémentaire sur le fonctionnement hydromorphologique sur 6 cours d'eau	pm	pm																	
A4.1	3M	Décorsetage des berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson) - étude de faisabilité	2023	60 000 €	60 000 €	50%	0%	50%	30 000 €	- €	30 000 €	0 à 10%	6 000 €		20%	12 000 €	80%	48 000 €		20 à 30%	12 000 €

A4.1	3M	Décorsetage des berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (bonnier de la mosson) - étude PRO et Dossier loi sur l'eau	2024	90 000 €	90 000 €	50%	0%	50%	45 000 €	- €	45 000 €	0 à 10%	9 000 €		20%	18 000 €	80%	72 000 €		20 à 30%	18 000 €
A4.2	3M	Déminéralisation, remodelage et décorsetage des berges, remobilisation sédimentaire par scarification des bancs végétalisés et restauration de la continuité écologique et mise en place d'ouvrages de fond (seuil goriette-stade de la mosson - étude de faisabilité)	2023	50 000 €	50 000 €	50%	0%	50%	25 000 €	- €	25 000 €	0 à 10%	5 000 €		20%	10 000 €	80%	40 000 €		20 à 30%	10 000 €
A4.3	3M	Étude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve, et de la création d'une zone humide en bordure de la Mosson à Grabels - étude de faisabilité	2023	60 000 €	60 000 €	50%	0%	50%	30 000 €	- €	30 000 €	0 à 10%	6 000 €		20%	12 000 €	80%	48 000 €		20 à 30%	12 000 €
A4.4	3M	Restauration hydromorphologique du site du Grand Lunaret rétablissement de la continuité latérale du Lez à Montpellier et à Clapiers et réactivation de zones d'expansion de crues - étude de faisabilité	2023	100 000 €	100 000 €	50%	0%	50%	50 000 €	- €	50 000 €	0 à 10%	10 000 €		20%	20 000 €	80%	80 000 €		20 à 30%	20 000 €

A4.5	3M	Étude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve, et de la création d'une zone d'expansion de crue sur le Coulazou dans la traversée de Cournonterral - étude de faisabilité	2023	60 000 €	60 000 €	50%	0%	50%	30 000 €	- €	30 000 €	0 à 10%	6 000 €		20%	12 000 €	80%	48 000 €		20 à 30%	12 000 €	
A4.6	3M	Décorsetage et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues (mosson aval)	pm	pm																		
A4.7	3M	Rétablissement de la continuité latérale du Lez à Castelanu unité urbaine Nature en ville	2024	20 000 €	20 000 €	50%	0%	50%	20 000 €		20 000 €	0 à 10%	-		20%	4 000 €	80%	24 000 €		20 à 30 %	4 000 €	
A5	CCGPSL	Restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Clément de rivière et Prades le Lez	2023	10 000 €	10 000 €	50%	0%	50%	5 000 €	- €	5 000 €	0 à 10%	1 000 €		20%	2 000 €	80%	8 000 €		- €	20 à 30%	2 000 €
A5	3M	Restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Clément de rivière et Prades le Lez	2023	50 000 €	50 000 €	50%	0%	50%	25 000 €	- €	25 000 €	0 à 10%	5 000 €		20%	10 000 €	80%	40 000 €			20 à 30%	10 000 €
A6	3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle - Plan de gestion dont sondes piézométriques	2023	20 000 €	20 000 €	50%	0%	50%	10 000 €	- €	10 000 €	0 à 10%	2 000 €		20%	4 000 €	80%	16 000 €		- €	20 à 30%	4 000 €

A6	3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle - Etudes de faisabilité et de conception	2023	70 000 €	70 000 €	50%	0%	50%	35 000 €	- €	35 000 €	0 à 10%	7 000 €		20%	14 000 €	80%	56 000 €		20 à 30%	14 000 €
A7	3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de l'Arnel : secteur de la Capouillère - Plan de gestion (dont sondes piézométriques)	2023	30 000 €	30 000 €	50%	0%	50%	15 000 €	- €	15 000 €	0 à 10%	3 000 €		20%	6 000 €	80%	24 000 €	- €	20 à 30%	6 000 €
A7	3M	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de l'Arnel : secteur de la Capouillère - Etudes de faisabilité et de conception	2023	80 000 €	80 000 €	50%	0%	50%	40 000 €	- €	40 000 €	0 à 10%	8 000 €		20%	16 000 €	80%	64 000 €		20 à 30%	16 000 €
A8	SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le secteur de la Canabière - Plan de gestion avec pose de sondes piézométriques	2023	20 000 €	20 000 €	50%	0%	50%	10 000 €	- €	10 000 €	0 à 10%	2 000 €		20%	4 000 €	80%	16 000 €	- €	20 à 30%	4 000 €

A8	SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le secteur de la Canabière - Etude de faisabilité et de conception	2023	70 000 €	70 000 €	50%	0%	50%	35 000 €	- €	35 000 €	0 à 10%	7 000 €		20%	14 000 €	80%	56 000 €		20 à 30%	14 000 €
A9	SAM	Travaux pour la restauration de la robine de Vic	pm	pm																	
A10	3M, SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides d'un sous bassin versant de l'étang de Vic : le sous bassin versant de la Madeleine Bouffie - Plan de gestion (dont sondes piézométriques)	2023	20 000 €	20 000 €	50%	0%	50%	10 000 €	- €	10 000 €	0 à 10%	2 000 €		20%	4 000 €	80%	16 000 €	- €	20 à 30%	4 000 €
A10	3M, SAM	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides d'un sous bassin versant de l'étang de Vic : le sous bassin versant de la Madeleine Bouffie - Etude de faisabilité et de conception	2023	70 000 €	70 000 €	50%	0%	50%	35 000 €	- €	35 000 €	0 à 10%	7 000 €		20%	14 000 €	80%	56 000 €		20 à 30%	70 000 €
A11	EPTB Lez	Etude de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de 5 cours d'eau : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue	2023	235 000 €	235 000 €	60%	0%	60%	141 000 €	- €	141 000 €	0%	- €	21 150 €	20%	47 000 €	80%	188 000 €	- €	20%	47 000 €
A12	EPTB Lez	Animation de la stratégie foncière du SAGE Lezossou Etangs Palavasiens	pm	pm																	
A13	EPTB Lez	Etude faisabilité 2 seuils	2023	30 000 €	30 000 €	50%	0%	50%	15 000 €	- €	15 000 €	0%	- €	6 750 €	0%	- €	50%	15 000 €	- €	50%	15 000 €

A13	EPTB Lez	Etude faisabilité 2 seuils	2024	30 000 €	30 000 €	50%	0%	50%	15 000 €	- €	15 000 €	0%	- €	6 750 €	0%	- €	50%	15 000 €			50%	15 000 €
A13	3M	Etudes AVP/PRO, dossiers réglementaires 2 seuils	2023	25 000 €	25 000 €	50%	0%	50%	12 500 €	- €	12 500 €	0 à 20%	5 000 €		0%	- €	70%	17 500 €			30%	7 500 €
A13	3M	Etudes AVP/PRO, dossiers réglementaires 2 seuils	2024	25 000 €	25 000 €	50%	0%	50%	12 500 €	- €	12 500 €	0 à 20%	5 000 €		0%	- €	70%	17 500 €			30%	7 500 €
A14	3M	Equipement anguille - SEUIL DE GARIGLIANO -17L	2023	135 000 €	135 000 €	50%	0%	50%	67 500 €	- €	67 500 €	0 à 20%	27 000 €		0%	- €	70%	94 500 €		- €	30 à 50%	40 500 €
A14	3M	Equipement anguille - SEUIL DU PRADO -15L	2024	130 000 €	130 000 €	50%	0%	50%	65 000 €	- €	65 000 €	0 à 20%	26 000 €		0%	- €	70%	91 000 €			30%	39 000 €
A14	3M	Equipement anguille - SEUIL DU POINT DU JOUR - 14M	2024	150 000 €	150 000 €	50%	0%	50%	75 000 €	- €	75 000 €	0 à 20%	30 000 €		0%	- €	70%	105 000 €			30%	45 000 €
A14	3M	Equipement seuil MOULIN DE SAURET 16M	2024	150 000 €	150 000 €	50%	0%	50%	75 000 €	- €	75 000 €	0 à 20%	30 000 €		0%	- €	70%	105 000 €			30%	45 000 €
A14	3M	Suppression SEUIL GRABELS 9M	2024	150 000 €	150 000 €	70%	0%	70%	105 000 €	- €	105 000 €	0 à 20%	30 000 €		0%	- €	90%	135 000 €			10%	15 000 €
A15	CD34	Restauration de la continuité écologique – sédimentaire et toutes espèces : arasement partiel du seuil du gasconnet	2023	156 000 €	156 000 €	50%	0%	50%	78 000 €	- €	78 000 €		- €		20%	31 200 €	70%	109 200 €		- €	30%	46 800 €
A16	Fédération pêche	Evaluation de l'efficience des ouvrages assurant la continuité écologique sur le lez et définition d'un protocole de comptage des espèces migratrices	pm	pm																		
A17	EPTB Lez	Elaboration d'un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin du Lez	2023	70 000 €	70 000 €	50%	0%	50%	35 000 €	- €	35 000 €	0%	- €	9 450 €	20%	14 000 €	70%	49 000 €		- €	30%	21 000 €
A19	3M	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	2023	249 927 €	249 927 €	30%	0%	30%	74 978 €	- €	74 978 €	0 à 20%	49 985 €		0%	- €	70%	194 086 €		- €	70%	194 086 €

A19	3M	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2024	2024	€	380 745 €	30%	0%	30%	114 823 €	- €	114 823 €	0 à 20%	76 149 €	0%	- €	50%	236 932 €	- €	50%	236 932 €
A20	CCGPSL	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez 2023	2023	39 288 €	39 288 €	30%	0%	30%	11 786 €	- €	11 786 €	0 à 20%	7 858 €	0%	- €	50%	19 644 €	- €	50%	19 644 €
A20	CCGPSL	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2024	2024	144 204 €	44 204 €	30%	0%	30%	43 261 €	- €	43 261 €	0 à 20%	28 841 €	0%	- €	50%	72 102 €	- €	50%	72 102 €
A21	CCVH	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	2023	38 045 €	38 045 €	30%	0%	30%	11 414 €	- €	11 414 €	0 à 20%	7 609 €	0%	- €	50%	19 023 €	- €	50%	19 023 €
A21	CCVH	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2024	2024	94 448 €	94 448 €	0%	0%	0%	0 €	- €	- €	0 à 20%	18 890 €	0%	- €	20%	18 890 €	- €		
A22	POA	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	2023	20 486 €	20 486 €	30%	0%	30%	6 146 €	- €	6 146 €	0 à 20%	4 097 €	0%	- €	50%	10 243 €	- €	50%	10 243 €

A22	POA	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez -2024	2024	20 486 €	20 486 €	30%	0%	30%	6 146 €	- €	6 146 €	0 à 20%	4 097 €	0%	50%	10 243 €	50%	10 243 €				
A23	SAM	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2023	2023	19 400 €	19 400 €	30%	0%	30%	5 820 €	- €	5 820 €	0 à 20%	3 880 €	0%	- €	50%	9 700 €	- €	50%	9 700 €		
A23	SAM	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez - 2024	2024	10 000 €	10 000 €	30%	0%	30%	3 000 €	- €	3 000 €	0 à 20%	2 000 €	0%	50%	5 000 €	50%	5 000 €				
B1	EPTB Lez	Détermination des relations entre le Lez et sa nappe d'accompagnement en aval du Pont Trinquat	2023	65 000 €	65 000 €	50%	0%	50%	32 500 €	- €	32 500 €	0%	- €	8 775 €	20%	13 000 €	70%	45 500 €	- €	30%	19 500 €	
B2	EPTB lez	Reprise de la station hydrométrique de la source du lez à Saint Clément de rivière et de la station Garigliano (point nodal)	2024	33 200 €	33 200 €	0%	0%	0%	0 €	- €	- €	0%	- €	14 940 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	33 200 €
C1	EPTB Lez	Etude préalable à la démarche flux admissibles : état des lieux et proposition d'une feuille de route	2024	40 000 €	40 000 €	50%	0%	50%	20 000 €	- €	20 000 €	0%	- €	5 400 €	20%	8 000 €	70%	28 000 €	- €	30%	12 000 €	
C2	3M	Elaboration du schéma directeur de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial ou unitaire)	2023	250 000 €	250 000 €	50%	0%	50%	125 000 €	- €	125 000 €	0	- €	0%	- €	50%	125 000 €	- €	50%	125 000 €		

C2	3M	Animation et accompagnement des projets - 2023	2023	75 000 €	75 000 €	50%	0%	50%	37 500 €	- €	37 500 €	0%	- €	0%	- €	50%	37 500 €	- €	50%	37 500 €
C2	3M	Animation et accompagnement des projets - 2024	2024	75 000 €	75 000 €	50%	0%	50%	37 500 €	- €	37 500 €	0%	- €	0%	- €	50%	37 500 €	- €	50%	37 500 €
C3	3M	Travaux de déconnexion aux réseaux et désimperméabilisation : projet ANRU Mosson et ANRU Cévennes	pm	pm																
C4	3M	Lutte contre la pollution diffuse dispersée	pm	pm																
C5	EPTB Lez	Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles	pm	pm																
C6	EPTB Lez	Guide et outils de communication pour la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain	pm	pm																
C7	commune de Montpellier	Désimperméabilisation des cours d'école - école Sun Yat Sen	2023	114 000 €	114 000 €	70%	0%	70%	79 800 €	- €	79 800 €	0%	- €	0%	- €	70%	79 800 €	- €	30%	34 200 €
C7	commune de Grabels	Désimperméabilisation des cours d'école - école Joseph Delteil	2023	114 000 €	114 000 €	70%	0%	70%	79 800 €	- €	79 800 €	0%	- €	0%	- €	70%	79 800 €	- €	30%	34 200 €
C7	commune de Lattes	Désimperméabilisation des cours d'école - école Grand Tamaris	2023	114 000 €	114 000 €	70%	0%	70%	79 800 €	- €	79 800 €	0%	- €	0%	- €	70%	79 800 €	- €	30%	34 200 €
C7	commune de Villeneuve les Maguelone	Désimperméabilisation des cours d'école - école Jean Jacques Rousseau	2023	114 000 €	114 000 €	70%	0%	70%	79 800 €	- €	79 800 €	0%	- €	0%	- €	70%	79 800 €	- €	30%	34 200 €

C7	commune de Clapiers	Désimperméabilisation des cours d'école - école Victor Hugo	2023	114 000 €	114 000 €	70%	0%	70%	79 800 €	- €	79 800 €	0 %	- €		0%	- €	70%	79 800 €	- €	30%	34 200 €
D1	EPTB Lez	Animation SAGE - 2023	2023	58 000 €	58 000 €	50%	0%	50%	29 000 €	- €	29 000 €	0%	- €	13 050 €	0%	- €	50%	29 000 €	- €	50%	29 000 €
D1	EPTB Lez	Animation SAGE - 2024	2024	58 000 €	58 000 €	50%	0%	50%	29 000 €	- €	29 000 €	0%	- €	13 050 €	0%	- €	50%	29 000 €	- €	50%	29 000 €
D1	EPTB Lez	Animation Contrat et programme d'actions - 2023	2023	37 500 €	37 500 €	50%	0%	50%	18 750 €	- €	18 750 €	0%	- €	5 063 €	20%	7 500 €	70%	26 250 €	- €	30%	11 250 €
D1	EPTB Lez	Animation Contrat et programme d'actions - 2024	2024	37 500 €	37 500 €	50%	0%	50%	18 750 €	- €	18 750 €	0%	- €	5 063 €	20%	7 500 €	70%	26 250 €	- €	30%	11 250 €
D1	EPTB Lez	Animation et suivi des plans de gestion et projets Zones humides et EEE- 2023	2023	25 000 €	25 000 €	50%	0%	50%	12 500 €	- €	12 500 €	0%	- €	2 250 €	30%	7 500 €	80%	20 000 €	- €	20%	5 000 €
D1	EPTB Lez	Animation et suivi des plans de gestion et projets Zones humides et EEE- 2024	2024	25 000 €	25 000 €	50%	0%	50%	12 500 €	- €	12 500 €	0%	- €	2 250 €	30%	7 500 €	80%	20 000 €	- €	20%	5 000 €
D1	EPTB Lez	Animation de la stratégie de restauration hydromorphologique et continuité écologique - 2023	2023	57 000 €	57 000 €	50%	0%	50%	28 500 €	- €	28 500 €	0%	- €	5 130 €	0%	€	50%	28 500€	- €	50%	28 500 €
D1	EPTB Lez	Animation de la stratégie de restauration hydromorphologique et continuité écologique - 2024	2024	57 000 €	57 000 €	50%	0%	50%	28 500 €	- €	28 500 €	0%	- €	5 130 €	0%	€	50%	28 500 €	- €	50%	28 500 €
D1	EPTB Lez	Animation démarche FMA - 2023	2023	37 500 €	37 500 €	50%	0%	50%	18 750 €	- €	18 750 €	0%	- €	3 375 €	30%	11 250 €	80%	30 000 €	- €	20%	7 500 €
D1	EPTB Lez	Animation démarche FMA - 2024	2024	37 500 €	37 500 €	50%	0%	50%	18 750 €	- €	18 750 €	0%	- €	3 375 €	30%	11 250 €	80%	30 000 €	- €	20%	7 500 €
D1	EPTB Lez	Animation PGRE et qualité - 2023	2023	45 000 €	45 000 €	70%	0%	70%	31 500 €	- €	31 500 €	0%	- €	4 050 €	10%	4 500 €	80%	36 000 €	- €	20%	9 000 €
D1	EPTB Lez	Animation PGRE et qualité - 2024	2024	45 000 €	45 000 €	70%	0%	70%	31 500 €	- €	31 500 €	0%	- €	4 050 €	10%	4 500 €	80%	36 000 €		20%	9 000 €
D1	EPTB Lez	Refonte site internet et observatoire	2023	10 000 €	10 000 €	70%	0%	70%	7 000 €	- €	7 000 €	0%	- €	1 350 €	0%	- €	70%	7 000 €		30%	3 000 €
TOTAL				5 331 229 €	5 331 229€			49%	2 614 774 €	- €	2 614 774 €	9%	478 406 €	155 790 €	8%	452 700 €	66%	3 541		33%	1 765 791€

EPTB total	1 033 200 €
EPTB études	513 200 €
3M	3 025 672 €
CCVH	192 493 €
POA	40 972 €
SAM	119 400 €
CCGPSL	193 492 €
CD34	156 000 €
communes	570 000 €
TOTAL	5 331 229 €

ANNEXE 2 : Fiches actions

VOLET		PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES	
Opération A1	Elaboration de plans de gestion locaux zones humides	Année 2023	Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	<p>Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau</p> <p>Disposition A.3-2 : Promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides</p> <p>Disposition A.1-6 : Définir une stratégie d'interventions foncière pour la protection des milieux aquatiques et des zones humides</p> <p>Disposition A.5 : Encadrer les usages pour veiller à la non dégradation des milieux aquatiques et des zones humides</p>		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Lez, Mosson, Lironde, Brue, Coulazou		
Secteur	Coulazou, Mosson, Lez amont, La Boissière		
Masses d'Eau	FRDR 146 Mosson du Miège sole au Coulazou FRDR 145 le Coulazou FRDR 143 le Lez de sa source à l'amont de Castelnau le Lez	Maître(s) d'ouvrage	3M, CCGPSL CCVH
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant		
Contexte			
<p>La préservation des milieux aquatiques et humides constitue un enjeu majeur du bassin versant, territoire soumis à une très forte pression foncière et d'urbanisation. La révision du SAGE adopté en 2015 a conforté cet enjeu et plusieurs dispositions du SAGE révisé font référence à l'élaboration de plans de gestion sur les zones humides et d'une stratégie d'action foncière pour faciliter leur mise en œuvre.</p> <p>Les zones humides sont nombreuses et bien connues sur le bassin grâce aux inventaires réalisés depuis 2006. Le niveau de pression et les enjeux qui s'y exercent ont également été définis, la hiérarchisation des milieux aquatiques et humides à préserver a été validée par la CLE et a fait l'objet d'une cartographie inscrite au SAGE.</p> <p>En parallèle, une carte de vigilance foncière a également été produite à l'échelle du bassin, en se basant sur des indicateurs objectifs liés aux enjeux du SAGE et aux pressions d'usages sur ces sols.</p> <p>Le SAGE préconise la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides, par les structures locales de gestion, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux compétents, sur la base de la hiérarchisation établie, pour préserver, voire restaurer, les zones humides sur le long terme. Le SAGE recommande que les actions de protection ou de gestion portent en premier lieu sur les zones humides identifiées comme devant faire l'objet d'une action urgente ou prioritaire (cf. carte du SAGE de hiérarchisation des zones humides selon leur valeur et carte de hiérarchisation des zones humides par priorités d'actions). Le SAGE encourage toutefois à développer des plans de gestion dès lors qu'une volonté locale et qu'un maître d'ouvrage sont identifiés.</p>			

Sur certaines zones humides périphériques aux lagunes, des plans de gestion sont déjà en cours de mise en œuvre.

Sur les zones humides liées aux cours d'eau, un premier plan de gestion a été réalisé sur le site pilote des prairies alluviales de la Mosson identifiées comme prioritaires par le SAGE. Ce plan de gestion a permis la mise en œuvre d'un plan d'actions avec en particulier une action de restauration d'une ancienne prairie alluviale remblayée. Il reste à finaliser les autres actions identifiées dans le plan de gestion des prairies alluviales et des ripisylves de la Mosson (cf. fiche A2 mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson).

D'autres plans de gestion locaux sont à lancer sur les secteurs identifiés comme prioritaires sur le bassin pour apporter les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'actions et une gestion adaptée sur les espaces concernés, permettant de reconquérir leur qualité et leur bonne fonctionnalité.

Sur le territoire de la Métropole, le groupe technique du CDE (Comité Départemental de l'Eau) a identifié lors de la réunion du 20 novembre 2020 le sous-bassin versant de la Mosson comme concentrant des enjeux et actions d'un grand intérêt. Les actions et interventions en cours impliquent toutes les collectivités concernées (communes, EPCI, EPTB Lez) selon des axes complémentaires : études de diagnostics, définition des travaux, suivi et évaluations, communication.

Description technique

Après analyse des données zones humides issues du SAGE, il ressort que 28 des 52 communes du bassin versant contiennent une portion de secteurs avec des milieux aquatiques à valeur élevée. Ces zones humides à valeur élevée concernent une surface totale d'environ 1430 ha sur l'ensemble du bassin versant dont 95 % se situe en propriété privée.

On relève 965 ha pour le territoire de la 3M, 254 ha sur SAM, 93 ha sur POA, 92 ha sur la CCVH et 26 ha sur la CCGPSL. Le SAGE a également identifié les zones humides prioritaires pour l'action, soit 145 ha à l'échelle du bassin avec 133 ha sur la 3M, 7.5 ha sur la CCGPSL, 4 ha sur SAM et 0.5ha sur CCVH. Ces milieux, sont :

- soit considérés en état de dégradation et n'ayant pas toute leur fonctionnalité, et doivent faire l'objet d'une remise en état importante (effacement de digues, remise en état de la ripisylve, adaptation des usages, etc.)
- ou en bon état fonctionnel mais subissant des pressions et/ou étant dépourvus d'outils de gestion ou de protection.

Les retours d'expériences sur le bassin versant démontrent également que les coûts nécessaires pour les opérations de restauration des milieux aquatiques sont bien supérieurs aux coûts d'un site acquis fonctionnel et en bon état mais fragile car soumis à des pressions. Il est à noter que les actions envisagées peuvent être multiples suivant l'état de conservation ou de dégradation du site, l'état fonctionnel de la zone humide, l'occupation du sol, l'appartenance du foncier, ou encore, la volonté des propriétaires.

Dans le cadre de ce contrat, 4 zones humides identifiées au SAGE comme à valeur élevée et/ou prioritaires pour l'action, ont été choisies comme nécessitant la mise en place d'un plan de gestion.

Chaque plan de gestion local établira un diagnostic des fonctions hydrologiques, hydrauliques et biochimiques, définira les enjeux et objectifs de gestion de la zone humide, l'EBF (Espace de Bon Fonctionnement) de la zone humide et au besoin définira les actions nécessaires pour la restauration fonctionnelle de la zone humide : scénarios d'intervention, temporalité. Le CCTP du plan de gestion sera en conformité avec la doctrine du bassin.

Les plans de gestion seront suivis par un comité technique et un comité de pilotage.

En amont de leur lancement, un travail d'animation territoriale avec les acteurs du territoire sera nécessaire puis dans le cadre du déroulement des plans de gestion.

Les 4 zones humides prioritaires sont les suivantes :

1. Zones Humides « Combe de la Clapasse » - 34CG340008

Commune / EPCI	La Boissière / CCVH
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau du Coulazou / FRDR 145 Le Coulazou
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales

Référence SAGE	K07_06 (principale) ZH spécifiques à l'intérieur de la K07_06 : K07_02 ; J08_02 ; L07_02 ; L07_03 ; L07_06
Surface / linéaire cours d'eau	88 ha / 8 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	- 37.4 hautes prairies humides méditerranéennes - 37.5 pelouses rases méditerranéennes sur sols humides - 44.6 forêts méditerranéennes à peuplier, orme et frêne
Diagnostic fonctionnel	Bas-fond humide abritant des prairies humides méditerranéennes localisées aux abords du ruisseau du Coulazou, du ruisseau des Cavaliers et des ruisselets affluents. La zone a subi quelques perturbations notamment en raison des nombreux drains à vocation agricole. Certaines prairies ont notamment été asséchées afin de planter de la vigne. La pression et le type de pâturage influent également beaucoup sur l'état de conservation des prairies.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu très élevé
Pressions identifiées	Abandon ou intensification des pratiques agro-pastorales Mise en culture des prairies. Pollutions liées aux activités agricoles voisines (cultures, vignes).
Statut de protection	ZNIEFF de type 1 n°910015984
Outils de gestion de la zone humide	Aucun

2. Zones Humides « Ripisylve de la Mosson » de Grabels au Mas de Biar - 34SYBLE0089, 34CG340005

Communes / EPCI	Grabels, Montpellier, Juvignac / 3M Combaillaux / CCGPSL
Bassin Versant / Masse d'eau	La Mosson/ FRDR146 La Mosson du ruisseau de Miege Sole au ruisseau du Coulazou
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	J11_01 ; K11 ; L12_03 ; M12_01 ; L12 ; M12
Surface / linéaire cours d'eau	52 ha / 11 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Urgente
Types de milieux humides	24.16 Cours d'eau intermittents 44.61 Forêts méditerranéennes à peuplier, orme et frêne 53.4 Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
Diagnostic fonctionnel	Ripisylve du secteur amont de la Mosson, relativement large et bien structurée. Certains tronçons sont bien conservés et structurés, dont le lit et les berges sont bien connectés. Sur certains tronçons, la ripisylve est assez déconnectée du cours d'eau mais la strate arborescente est bien conservée.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort

	Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu très élevé
Pressions identifiées	Artificialisation Pollution diffuse Surfréquentation Déboisement
Statut de protection	Aucun
Outils de gestion de la zone humide	Aucun

3. Ripisylve du Coulazou de Cournonterral à Fabrègues– 34SYBLE0120 et 0144

Communes / EPCI	Cournonterral et Fabrègues / 3M
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau du Coulazou / FRDR 145 Le Coulazou
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	P10_04 et P10_05
Surface / linéaire cours d'eau	15 ha / 4,7 kms
Hierarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : forte à très élevée Priorité d'action : Prioritaire à urgente
Types de milieux humides	22.1 : Eaux douces 44.61 : Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes
Diagnostic fonctionnel	Tronçon de ripisylve du Coulazou, peu déconnectée du lit du cours d'eau. Le Coulazou est ici assez rapidement à sec. Ripisylve du Coulazou de faible largeur et structuration relativement pauvre. Principalement composée de Frênes
Pressions identifiées	Artificialisation Pollution urbaine Pollution d'origine agricole Déconnexion du lit
Statut de protection	Aucun
Outils de gestion de la zone humide	Aucun
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu fort Ecologique : enjeu fort

4. Ripisylve du Lez 34CG0064

Communes / EPCI	Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez / 3M Les Matelles, Saint-Clément-de-Rivière / CCGPSL
Bassin Versant / Masse d'eau	Le Lez / FRDR143 Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau le Lez
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	G13_04
Surface / linéaire cours d'eau	70 ha / 11 kms
Hierarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire

Types de milieux humides	24.4 : Végétation immergée des rivières 44.1 : Formations riveraines de Saules 44.61 : Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes 44.63 : Bois de Frênes riverains et méditerranéens 53.2 : Communautés à grandes Laïches 53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
Diagnostic fonctionnel	Grand tronçon de la ripisylve du Lez allant de la source jusqu'à l'entrée dans Montpellier. Cette ripisylve présente une grande variété d'habitats humides et une structure riche malgré sa relativement faible largeur. Encore bien connectée au lit du fleuve, elle abrite, dans le premier kilomètre de son cours, des espèces patrimoniales telles que la Nivéole d'été.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu majeur
Pressions identifiées	Artificialisation Pollution diffuse Surfréquentation Déboisement Déchets
Statut de protection	Natura 2000, Pour partie en site classé Amont dans le périmètre rapproché du captage du Lez
Outils de gestion de la zone humide	Docob Natura 20000

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Animation territoriale et suivi des plans de gestion	Cf fiche animation							
Elaboration du plan de gestion local des zones humides de la « Combe de la Clapasse »	60 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve de la Mosson de Grabels au Mas de Biar »	80 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve du Coulazou de Cournonterral à Fabrègues »	60 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve Lez »	60 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	260 000 €							

* Sous réserve de validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET				PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES			
Opération A2	Restauration, suivi et gestion des zones humides : mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson			Année 2023			
				Durée 2023-2024			
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.2 : Promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides						
Lien autre document stratégique	Plan de gestion des prairies alluviales et des ripisylves de la Mosson entre Lavérune et Saint Jean de Védas						
Secteur	Mosson						
Masses d'Eau	FRDR 146 - Mosson du Miège Sole au Coulazou	Maître(s) d'ouvrage		3M			
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant			MIA0602			
Contexte							
<p>La zone humide des prairies alluviales et des ripisylves de la Mosson, nommée O12-04 est hiérarchisée dans le SAGE comme prioritaire sur le bassin du Lez.</p> <p>Aujourd'hui, environ 20 ha de zones humides et 30 ha de zones d'expansion de crues appartiennent aux communes de Lavérune et de Saint Jean de Védas sur le territoire de la Métropole. En 2019, avec l'aide de l'Agence de l'Eau et de l'EPTB Lez, le plan de gestion des prairies alluviales et des ripisylves de la Mosson de 2007 a été complété pour fixer les grands objectifs de gestion à atteindre et définir les actions de restauration et de gestion en accord avec ces communes. Le diagnostic de ce plan fait état d'une grande fonctionnalité et d'une grande richesse de la zone mais pointe des désordres fonctionnels (endiguement, incision...) de la Mosson et de la zone associée.</p> <p>Les objectifs de gestion définis et validés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation du fonctionnement des zones d'expansion de crues - Restauration du fonctionnement hydrogéomorphologique de la zone humide - Préservation de la biodiversité - Conciliation des pratiques agricoles avec le bon fonctionnement de la zone humide, et valorisation de celles-ci. - Organisation de l'accueil du public pour la mise en valeur du site - Poursuite et pérennisation de la gestion des prairies alluviales et ripisylves de la Mosson <p>Ce plan de gestion définit un programme d'actions globales qu'il convient d'animer et de mettre en œuvre pour préserver, restaurer, et gérer cet espace naturel humide dans sa globalité.</p>							

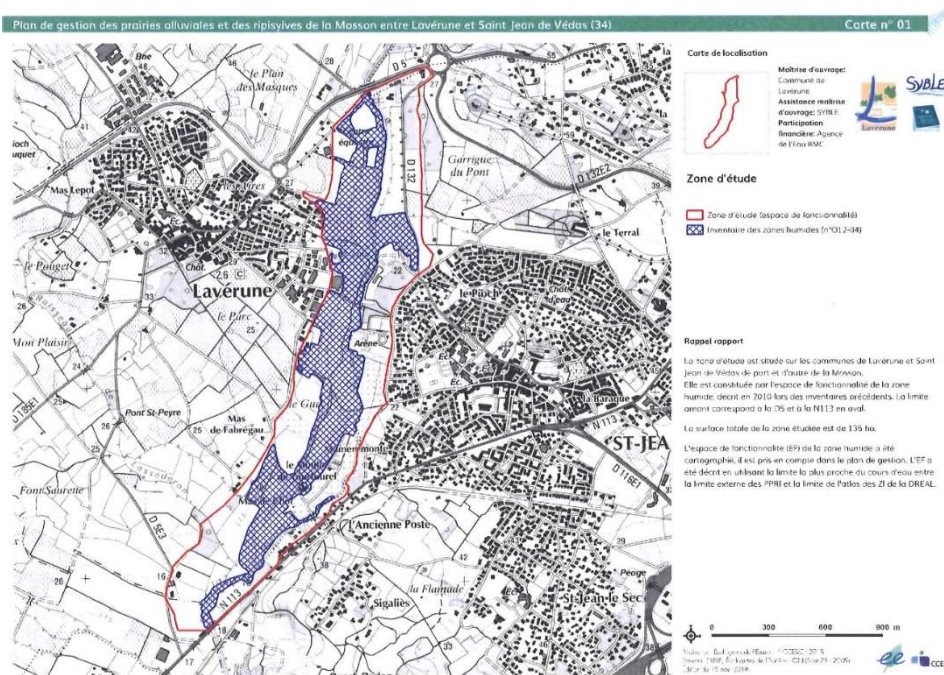
Description technique

Le plan de gestion définit un programme d'actions globales pour mettre en œuvre, préserver, restaurer et gérer cet espace naturel humide dans sa globalité, avec en particulier :

- Animation globale du plan de gestion (COTECH, COPIL, acteurs et public)
- Mise en œuvre opérationnelle des actions GEMA du plan de gestion sur les communes de Saint Jean de Védas et Lavérune
- Mise en place d'une stratégie d'acquisition foncière (cf. Fiche A12 animation de la Stratégie foncière du SAGE)
- Finalisation de la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de la zone humide
- Etudes de faisabilité et de conception (AVP, APS, PRO, DCE) et études règlementaires des travaux à réaliser sur les communes de Saint Jean de Védas et Lavérune
- Mise en place d'un plan de communication global avec sensibilisation aux enjeux du site
- Suivi après travaux de la restauration de la prairie réalisés en 2021 et suite à l'état initial déjà effectué.

Un comité de suivi sera mis en place pour coordonner la mise en œuvre du plan de gestion.

La carte ci-jointe permet de localiser les secteurs d'étude qui couvrent tout le périmètre des prairies de la mosson sur Lavérune et Saint Jean de Védas. La localisation précise des propositions d'actions se fera à travers l'étude de faisabilité et après validation des maires concernés.



Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Animation globale du plan de gestion (COTECH, COPIL, acteurs et public).	Pm Cf. Fiche animation	2023						
Mise en œuvre opérationnelles des actions GEMA du plan de gestion sur les communes de Saint Jean de Védas et Lavérune	Comité de suivi	2023						
Mettre en place une stratégie d'acquisition foncière	Pm Cf fiche A12 animation stratégie foncière							
Finaliser la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de la zone humide	20 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etudes de faisabilité et de conception et études réglementaires des travaux envisagés sur les communes de Saint Jean de Védas et Lavérune	150 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Mettre en place un plan de communication global avec sensibilisation aux enjeux du site	50 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Suivi après travaux de la restauration de la prairie réalisés en 2021 et suite à l'état initial déjà effectué	30 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	250 000 €							

*Etudes et suivi financés sous réserve de la validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

*Plan de communication : les actions de communication seront en lien direct avec le projet de restauration

VOLET		PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES	
Opération A3	Etude complémentaire sur le fonctionnement hydromorphologique sur 6 cours d'eau	Année	
		Durée	
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique sur 5 cours d'eau Lez, Mosson, Lironde, Brue, Coulazou		
Secteur	Masses d'eau superficielles : l'Aigarelle, le Lirou et affluents, le Pézouillet, le Verdanson, la Billière, le Rieucoulon		
Masses d'Eau	FRDR10374, FRDR10109, FRDR10317, FRDR10908, FRDR10204, FRDR11158, FRDR11779	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		
Contexte			
<p>Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.</p> <p>Les principaux objectifs de l'étude étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la reconquête des milieux aquatiques et zones humides sensibles, - la prévention contre les risques, - la reconquête de la qualité des eaux souterraines et superficielles, - la gestion quantitative de la ressource en eau. <p>L'objectif final étant l'atteinte du bon potentiel ou bon état écologique des masses d'eau sur le territoire d'ici 2027 sur les cours d'eau étudiés.</p> <p>Finalisée en 2021, l'étude a conduit à une priorisation sur des secteurs et des travaux à réaliser.</p> <p>L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.</p> <p>Les comités techniques et de pilotage déjà constitués et réunis dans le cadre de la première étude hydromorphologique suivront les différentes phases des études et des actions prioritaires.</p> <p>La commission milieu du SAGE et la CLE sont les instances de pilotage et de validation des études et des projets.</p>			

Description technique

Suite à la première étude, plusieurs actions sont à mettre en œuvre ou à poursuivre :

- Animation et coordination globale par l'EPTB Lez à l'échelle du bassin versant pour la mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires (identification des sites, choix des MOA, délibérations, conventions de délégation potentielles, COTECH, COPIL, CLE...) - cf. fiche animation générale
- Etudes de faisabilité puis de conception sur des secteurs identifiés comme prioritaires dans l'étude (cf. fiche actions morphologie).
- Une nouvelle étude hydromorphologique qui permettra de compléter et de couvrir l'ensemble des masses d'eau du bassin versant :
 - . Masses d'eau du PDM 2022-2027 avec une mesure morphologie : Rieucoulon
 - . Masses d'eau en report au-delà de 2027 pour la pression « altération de la morphologie » : ruisseau de l'Aigarelle, Lirou et affluents, ruisseau de la Billière, ruisseau du Pézouillet et ruisseau du Verdanson.

La robine de Vic identifiée avec une mesure morphologie fait déjà l'objet d'une étude morphologique lancée début 2022 et portée par la SAM.

Cette étude complémentaire se déroulera en plusieurs phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic
- Phase 2 : Définition des enjeux et des objectifs de restauration
- Phase 3 : Proposition des différents scénarii d'aménagement et élaboration du programme de restauration
- Phase 4 : Définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'actions.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant du Lez Mosson et affluents.

En 2024, sous réserve de son financement, l'EPTB Lez dans la poursuite de ses actions portera et animera le suivi de cette nouvelle étude.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Animation, coordination sur le bassin versant par l'EPTB Lez	Cf. Fiche animation							
Etude complémentaire sur le fonctionnement hydromorphologique sur 6 cours d'eau	Pm						Participation statutaire	
TOTAL								

*L'étude sera financée sous réserve de la validation de son CCTP et sous réserve que les études de faisabilité sur des secteurs identifiés comme prioritaires dans le cadre de la première étude soient mises en œuvre dans le cadre du contrat et aboutissent à l'engagement de projets concrets de restauration morphologique.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4.1	Décorsetage de berges et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues - Bonnier de la Mosson -Juvignac		Année 2023 et 2024 Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB LEZ - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 3.2 - actions sur plusieurs dimensions N° 35 - Priorité 2		
Secteur	Rive gauche domaine Bonnier à Montpellier et rive droite Juvignac		
Masses d'Eau	La Mosson : FRDR144	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions priorisés est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

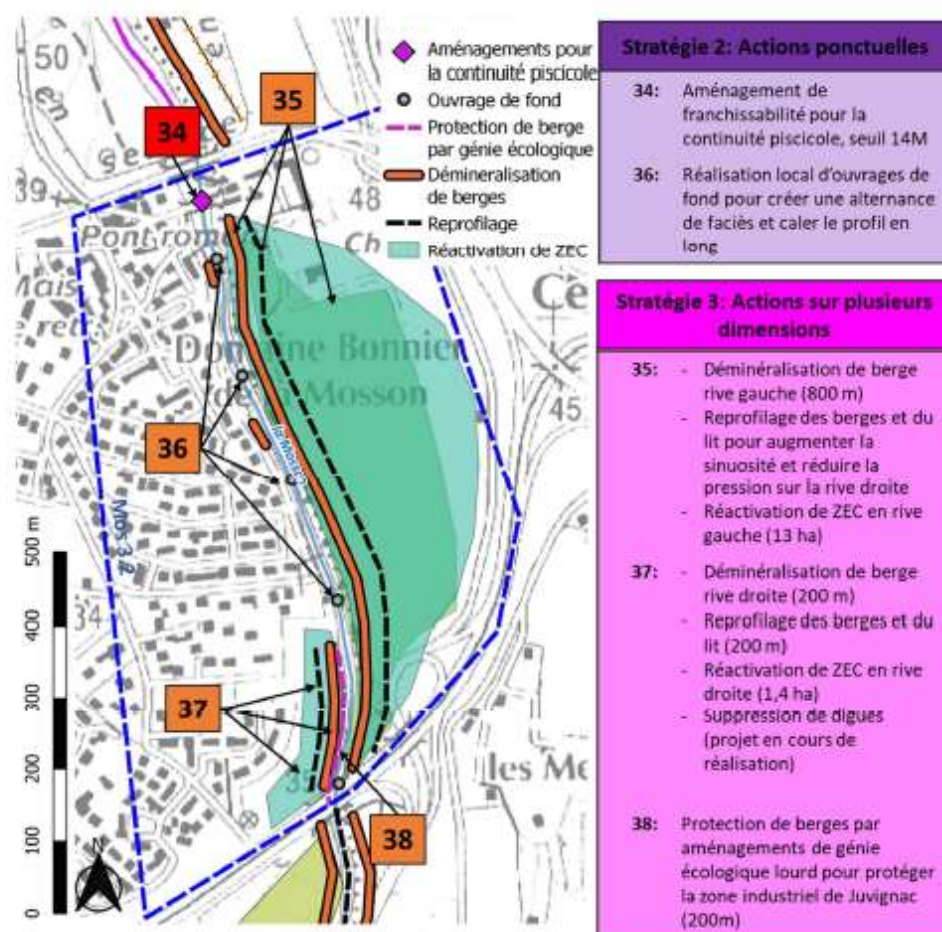
Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

La problématique inondation est forte dans le secteur concerné et la déconnexion latérale est en relation avec les aménagements anthropiques. Le domaine Bonnier de la Mosson, géré par 3M est classé.

Le foncier est maîtrisé par 3M.

Localisation de l'action



Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB Lez

Description technique

Les principes d'aménagements consistent en la déminéralisation de la berge en rive gauche sur 800 mètres. Suivront le reprofilage des berges et du lit afin d'augmenter la sinuosité du lit et réduire la pression exercée par le cours d'eau sur la rive droite avec des enjeux vis-à-vis des habitations présentes.

Réactivation d'un axe secondaire au niveau de l'échangeur RN109/RD132 (aménagement hydraulique).

Réactivation d'une zone d'expansion de crue en rive gauche sur une superficie totalisant 13 hectares. Mise en place d'une alternance de faciès en lit mineur.

L'objectif de cette action est multiple :

Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial

L'opération consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité défini par les anciens chenaux du cours d'eau afin d'améliorer la biodiversité.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Restauration de la mobilité de la Mosson et augmentation de la diversité des habitats ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Réactivation d'une zone d'expansion de crue

- Réduire les impacts des crues dans les secteurs aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Action de communication sur les espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats ;
- étagement de la ripisylve depuis le cours d'eau vers la strate arbustive

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Réactiver d'anciennes zones humides ;
- Restaurer les connectivités latérales ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel accepté socialement
- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

Surfaces et diversité des habitats humides

Études complémentaires nécessaires :

- Synthèse des données existantes,
- Étude de la présence des réseaux hydrauliques (état initial/projet),
- Étude de dépollution du site,
- Modélisation des aménagements proposés (le modèle hydraulique existe - 3M)

La définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations, notamment PAPI ; les propositions des différents scénarii d'aménagements et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations et les aménagements urbains existants, notamment les contraintes/exigences liées au classement du domaine Bonnier de la Mosson.

Coût des études de faisabilité

	Coût total
Etude de faisabilité, avec notamment études de modélisation hydraulique du décorsetage de la digue rive gauche, reprise du profil en long avec alternance de faciès, reprise des berges et création d'un lit moyen, mise en place d'un ouvrage de délestages pour réduire les impacts des inondations sur les infrastructures routières en aval	60 000 € HT
Etude PRO + réglementaire	90 000 € HT

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité	60 000 € HT	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etude PRO + réglementaire	90 000 € HT	2024			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	150 000 € HT							

* Sous réserve de validation du CCTP

L'étude de faisabilité permettra de définir le programme de travaux et leur enveloppe financière.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

L'agence de l'eau financera l'étude projet sous réserve de la validation du scénario de restauration et sous réserve de la justification des gains environnementaux attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques (fréquence de mise en eau...).

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4.2	Déminéralisation, remodelage et décorsetage des berges, remobilisation sédimentaire par scarification des bancs végétalisés et restauration de la continuité écologique et mise en place d'ouvrages de fond- Mosson seuil Gloriette -stade		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB LEZ - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 3.1 - action globale Priorité 3		
Secteur	Depuis le seuil de la Gloriette jusqu'au stade de la Paillade. Juvignac en RD et Montpellier en RG.		
Masses d'Eau	La Mosson : FRDR144	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le déclouonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions priorisés est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

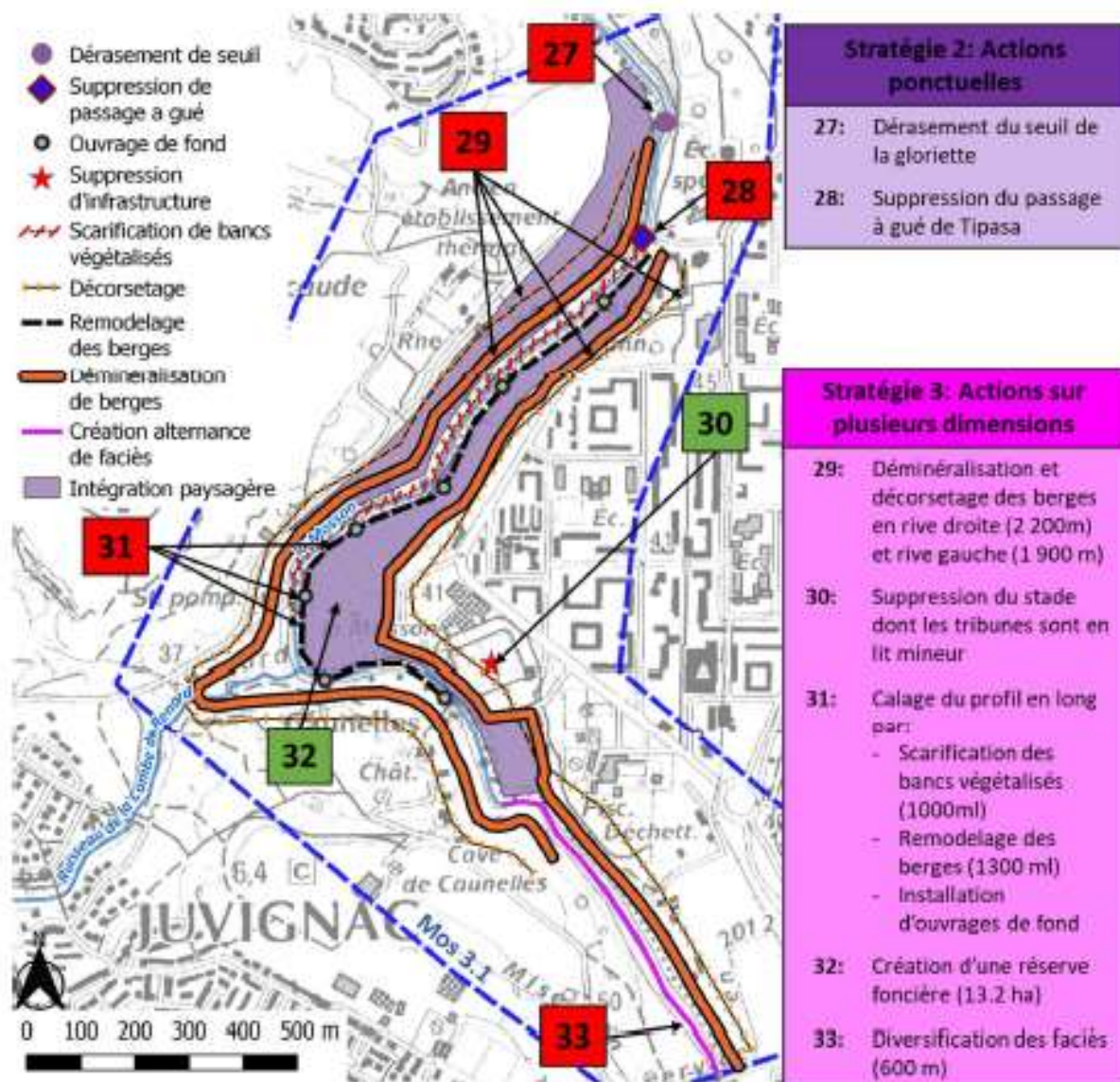
L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

Localisation de l'action



Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB Lez

Description technique

Ce projet multi-actions vise à rétablir la continuité écologique (continuité piscicole et rétablissement du transit sédimentaire) par le dérasement du seuil de la gloriette et la suppression ou le réaménagement du passage à gué de Tipasa. (Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez – Mosson – programme de restauration 2021 – EPTB Lez – Agence de l'Eau – Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 3.1 - actions ponctuelles n°27 et 28 - Priorité 1). À l'aval, c'est la connexion latérale qui serait recherchée avec un projet global lié à la restauration de l'espace alluvial (Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez – Mosson – programme de restauration 2021 – EPTB Lez – Agence de l'Eau – Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 3.1 - actions sur plusieurs dimensions N°29 - Priorité 1 -> affiner par la métropole). Un retalutage et remodelage des berges et une scarification des bancs sédimentaires végétalisés sur un kilomètre pour une remobilisation et l'installation d'ouvrages de fond pour maintien du niveau du lit du cours d'eau (Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez – Mosson – programme de restauration 2021 – EPTB Lez – Agence de

l'Eau – Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 3.1 - actions sur plusieurs dimensions N°31 et 33 - Priorité 1).

L'objectif de cette restauration physique passe par un aménagement de type parc urbain ayant pour vocation l'amélioration hydromorphologique du linéaire et pour une réappropriation des berges par les riverains. Ce projet est à coordonner avec le projet de requalification urbaine ANRU Mosson et le devenir sur stade de la Mosson et de ses équipements annexes (projets 3M/Ville de Montpellier).

L'objectif de cette action est multiple :

Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial

L'opération consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité pour la Mosson.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Restauration de la mobilité du cours d'eau et augmentation de la diversité des habitats ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Réduire les impacts des crues dans les secteurs aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Délimitation des espaces de mobilité
- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Intégration dans les documents de planification urbaine ou locale des espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats.

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Restaurer les connectivités latérales et longitudinale ;
- Réappropriation des berges par les riverains – enjeux locaux forts ;
- Réactiver la recharge de la nappe et un soutien en période d'étiage du cours d'eau ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel accepté socialement
- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

Surfaces et diversité des habitats humides

Études complémentaires nécessaires :

- Synthèse des données existantes
- Modélisation des aménagements proposés (le modèle hydraulique existe – 3M)
- Acquisition foncière permettant la maîtrise des surfaces nécessaires aux opérations de restauration des connexions des annexes alluviales

La définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations ; les propositions des différents scénarii d'aménagements et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations et les aménagements urbains et sportifs existants.

Coût des études de faisabilité

	Coût total
Etude de faisabilité, avec notamment études de modélisation hydraulique, reprise du profil en long avec alternance de faciès, reprise des berges et création de nouvelles sections hydrauliques, réduire les impacts des inondations sur les zones à enjeux.	50 000 €HT

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité	50 000 € HT	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	50 000 € HT							

* Sous réserve de validation du CCTP. L'étude de faisabilité permettra de définir le programme de travaux et leur enveloppe financière.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

Financement du projet par l'agence de l'eau : éligibilité sous réserve de la validation du scénario de restauration retenu et des gains environnementaux attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4.3	Étude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve, et de la création d'une zone humide en bordure de la Mosson à Grabels		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB Lez - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 1.3 - actions ponctuelles n° 16, 17, 18, 21 et 23, et action sur plusieurs dimensions n° 19 et 20. Priorité 1		
Secteur	Secteur de Grabels. De l'amont de la confluence avec le Rieu Massel jusqu'au pont de Grabels.		
Masses d'Eau	La Mosson : FRDR144	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions prioritaires est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions prioritaires est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

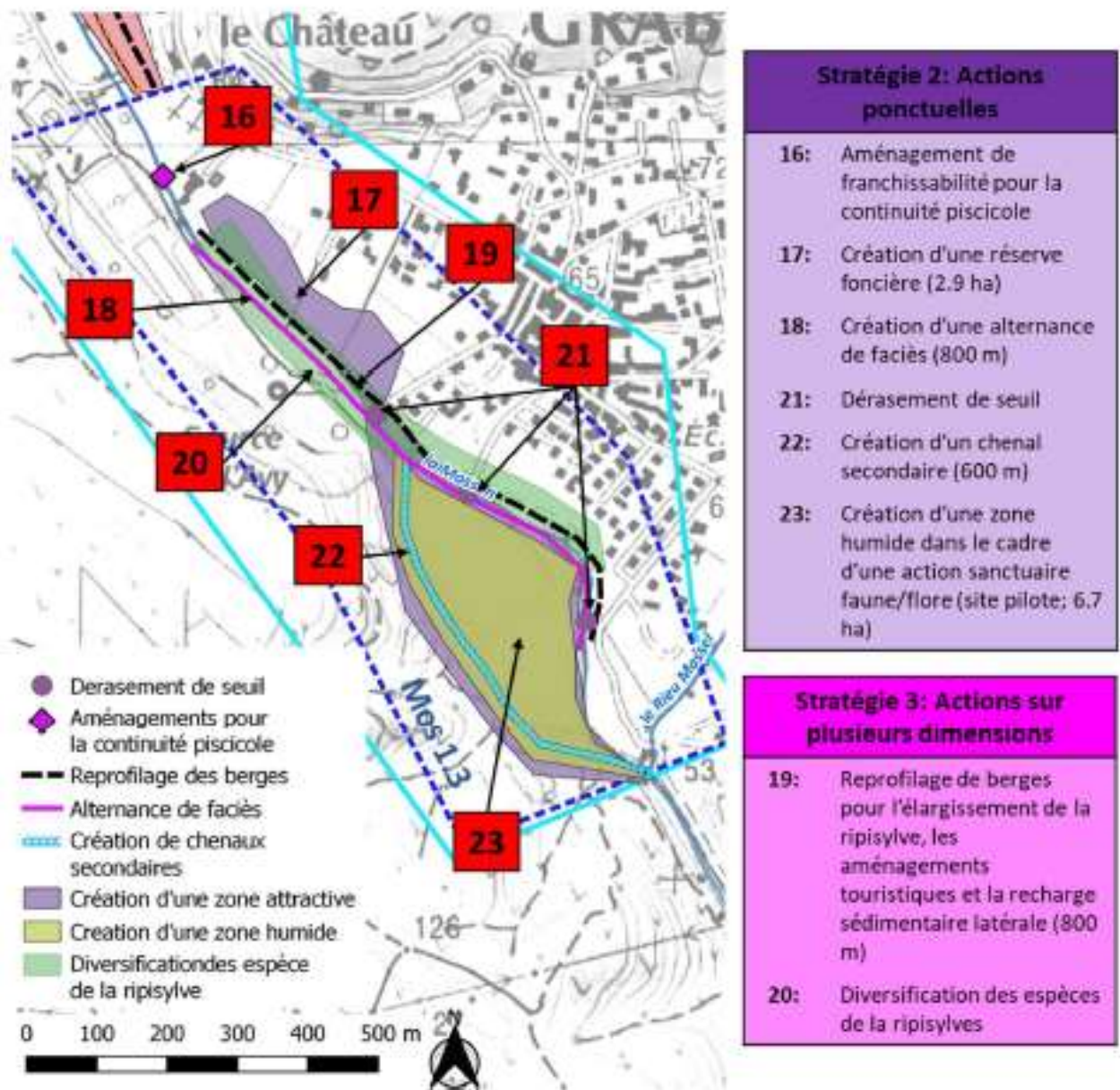
L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

Localisation de l'action



Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB Lez

Description technique

L'apparition du substrat a été constatée à l'aval du seuil du château de Grabels sur environ 200 m. Il semble que les apports amont soient suffisants et qu'il n'y ait pas de rupture de continuité du transit sédimentaire.

La Mosson est relativement rectiligne ce qui limite les capacités de divagation latérale du cours d'eau.

Les seuils rencontrés sont pour la plupart implantés sur un affleurement rocheux de hauteur plus ou moins importante. La présence de ces affleurements rocheux avait déjà un impact sur le profil en long du cours d'eau. Certains de ces affleurements ont été rehaussés comme le seuil du château de Grabels et le barrage de la Gloriette. Le rehaussement de ces seuils a conduit à un blocage très ponctuel des sédiments dans des zones de mouille et favorise l'incision à l'aval de ces seuils sur des linéaires plus ou moins importants. Au-delà de l'impact généré à l'aval par ces seuils, on constate également que les zones correspondant au remous liquide de ces ouvrages, peuvent contrôler des linéaires importants en l'amont. Ces zones de contrôles, modifient l'habitat originel du milieu et par conséquent les espèces inféodées bien qu'elles constituent des habitats fonctionnels pour les espèces aquatiques, notamment en période d'étiage.

Dans ce secteur, le cours d'eau est artificialisé, des dégradations hydromorphologiques sont constatées. Il est également déconnecté. L'étude viserait à évaluer et cadrer les opérations de restauration hydromorphologiques nécessaires pour diminuer ces pressions issues d'enjeux anthropiques forts à proximité.

L'étude devra préciser la faisabilité des principes d'aménagement suivants :

Le seuil amont pourrait être réaménagé pour permettre la continuité piscicole.

Dans le lit mineur de la Mosson, différents faciès d'écoulement pourraient être créés en alternance sur une longueur de 800 mètres.

Trois seuils seraient entièrement dérasés pour permettre la continuité écologique (transport facilité des sédiments et des populations piscicoles) et un retour d'une hydromorphologie naturelle ainsi qu'une qualité d'eau améliorée (température et physicochimie) du fait de la suppression de l'effet plan d'eau. Les populations piscicoles pourraient se déplacer pour l'alimentation, la reproduction, la migration (saisonnaire ou liée au métabolisme, locale ou grande migration). L'effet cumulé des seuils étant fort, cette action aurait un effet non négligeable sur le cours d'eau.

En rive droite, une zone humide serait créée sur 6.7 hectares dans le cadre d'une action sanctuaire faune/flore.

L'objectif de cette action est multiple :

Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial

L'opération consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité défini par les anciens chenaux du cours d'eau afin d'améliorer la biodiversité.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Restauration de la mobilité de la Mosson et augmentation de la diversité des habitats ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Réduire les impacts des crues dans les secteurs aval
- Réappropriation du cours d'eau par les riverain et création du zone sanctuaire pour la faune et la flore.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Délimitation des espaces de mobilité

- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Action de communication sur les espaces de mobilité
- Intégration dans les documents de planification urbaine ou locale des espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats.

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Restaurer les connectivités latérales ;
- Retrouver un équilibre physico-chimique ;
- Réactiver la recharge de la nappe et un soutien en période d'étiage du cours d'eau ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel accepté socialement
- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

Surfaces et diversité des habitats humides

Études complémentaires nécessaires :

- Synthèse des données existantes,

La synthèse des données existantes permettra de cadrer au mieux les opérations et ne réaliser que les études complémentaires nécessaires, certaines informations techniques ayant déjà pu être récoltées.

- Modélisation des aménagements proposés – étude de faisabilité (le modèle hydraulique existe – 3M)

Afin d'identifier clairement l'impact des aménagements sur le cours d'eau, ses berges, son lit et son hydraulité, une modélisation est nécessaire pour quantifier les gains permis. Une priorisation peut être faite afin de hiérarchiser l'urgence et l'intérêt des actions préconisées.

- Démarche de déclaration d'intérêt général et de démarches foncières pour l'acquisition des parcelles correspondant à la future réserve foncière.

Définition par qualification et quantification des démarches administratives nécessaires pour l'acquisition des terrains (expropriations, achats consentis, etc.)

La définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations ; les propositions des différents scénarii d'aménagements et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations et les aménagements urbains existants.

Coût des études de faisabilité

	Coût total
Etude de faisabilité, avec notamment études de modélisation hydraulique (création du modèle état initial et état projet), reprise du profil en long avec alternance de faciès, reprise des berges et création de zone humide, réduire les impacts des inondations sur les zones à enjeux, ...	60 000 €HT

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité	60 000€ HT	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	60 000€ HT							

* Sous réserve de validation du CCTP. L'étude de faisabilité permettra de définir le programme de travaux et leur enveloppe financière.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

Financement du projet par l'agence de l'eau : éligibilité sous réserve de la validation du scénario de restauration retenu et des gains environnementaux attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4.4	Restauration hydromorphologique du site du Grand Lunaret rétablissement de la continuité latérale du Lez à Montpellier et à Clapiers et réactivation de zones d'expansion de crues		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	<p>Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau</p> <p>Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau</p> <p>Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques</p>		
Lien autre document stratégique	<p>Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB Lez - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse Fiche LEZ 2.8 - actions ponctuelles n° 51, 52,54 et actions sur plusieurs dimensions n° 54 et 56 globale - priorité 2</p> <p>Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB Lez - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Fiche LEZ 3.1 - actions ponctuelles n° 57 - Priorité 3</p> <p>L'aménagement des seuils présents dans ce secteur est prévu sur une autre fiche du contrat dédiée aux seuils.</p>		
Secteur	Le Lez à Castelnau-le-Lez et Montpellier. Secteur d'Agropolis/Clapiers Du pont de la RD65 à la confluence avec le ruisseau des canaux en aval.		
Masses d'Eau	FRDR143 et FRDR142	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions priorisés est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

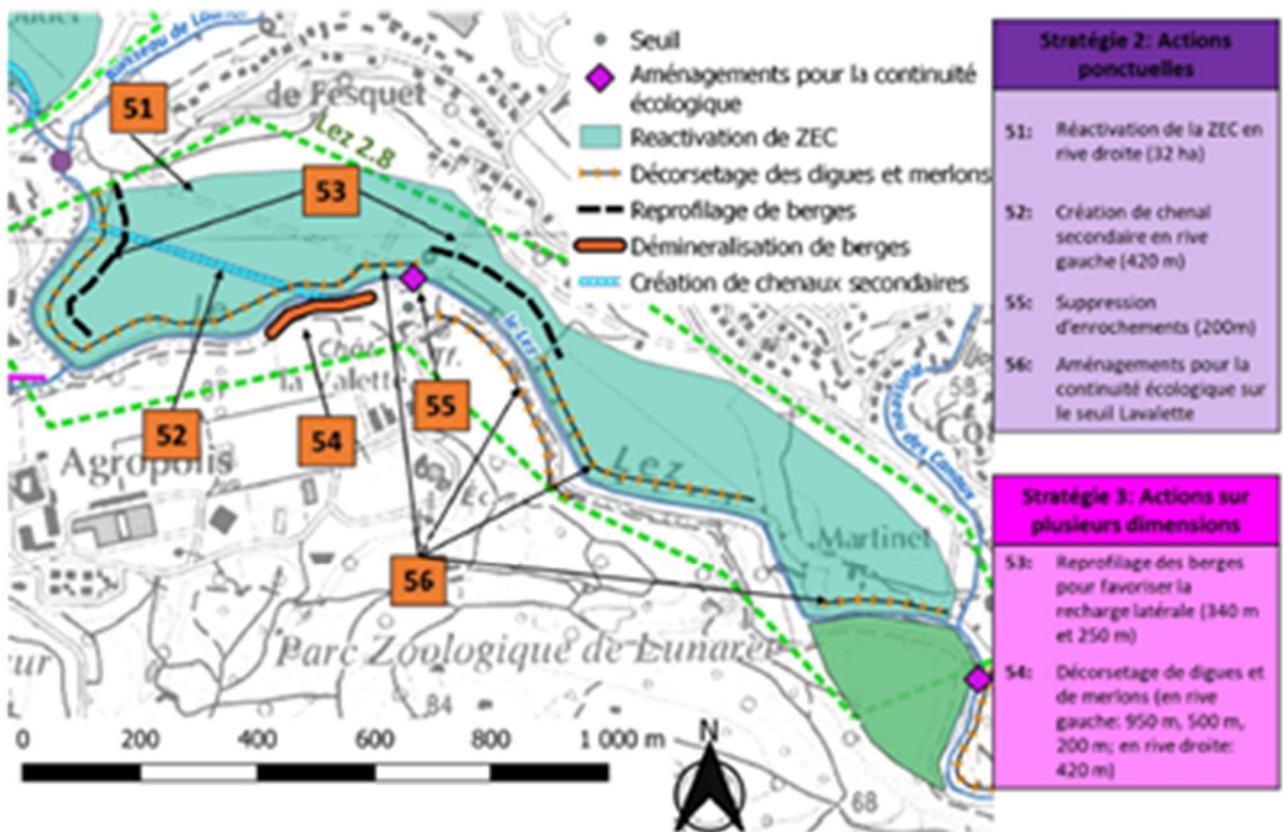
L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

Localisation de l'action



Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB Lez

Description technique

Le cours d'eau est compris entre la RD65 et en surplomb la réserve zoologique de Montpellier.

Dans ce secteur, le cours d'eau est artificialisé, des dégradations hydromorphologiques sont constatées. Il est également déconnecté. L'étude viserait à évaluer et cadrer les opérations de restauration hydromorphologiques nécessaires pour diminuer ces pressions issues d'enjeux anthropiques forts à proximité.

Ce secteur permettra également d'étaler les crues et assurer une alternance paysagère.

Sur ce secteur, une grande partie du foncier est maîtrisé par 3M.

L'étude devra vérifier la faisabilité des principes d'aménagement suivants :

Une réactivation de la dynamique latérale avec une réactivation en rive droite de la zone d'expansion des crues dont la superficie est de 32 hectares.

En rive gauche, un chenal secondaire pourrait être créé avec une longueur totale de 420 mètres. Des enrochements seraient supprimés, permettant un retour à des berges naturelles pour le cours d'eau, certaines seraient reprofilées pour une pente plus naturelle et diversifiée et permettre une recharge latérale.

Le seuil Lavalette serait repris pour permettre la restauration de la continuité écologique.

Plus en aval (au niveau du pont de l'avenue François Delmas), un chenal secondaire pourrait être aménagé en rive gauche, entre les trois ponts sur un linéaire de 400 mètres.

Le lit serait travaillé transversalement, ce reprofilage permettrait une augmentation de la sinuosité. Cette opération serait complétée par un désenrochement et un reprofilage de la berge en rive gauche.

L'objectif de cette action est multiple :

Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial

L'opération consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité défini par les anciens chenaux du cours d'eau afin d'améliorer la biodiversité.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Restaurer la mobilité du Lez et augmenter la diversité des habitats ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Réduire les impacts des crues dans les secteurs aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Délimitation des espaces de mobilité
- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Action de communication sur les espaces de mobilité
- Intégration dans les documents de planification urbaine ou locale des espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats.

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Restaurer les connectivités latérales ;
- Retrouver un équilibre physico-chimique ;
- Réactiver la recharge de la nappe et un soutien en période d'étiage du cours d'eau ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel accepté socialement
- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

Surfaces et diversité des habitats humides

Fonctionnalité hydraulique et réduction des temps de transferts

Études complémentaires nécessaires :

- Synthèse des données existantes,

La synthèse des données existantes permettra de cadrer au mieux les opérations et ne réaliser que les études complémentaires nécessaires, certaines informations techniques ayant déjà pu être récoltées.

- Modélisation des aménagements proposés – étude de faisabilité. Il n'existe pas de modèle hydraulique global sur l'ensemble de ce secteur d'étude, la construction d'un modèle sera donc nécessaire.

Afin d'identifier clairement l'impact des aménagements sur le cours d'eau, ses berges, son lit et son hydraulicité, une modélisation est nécessaire pour quantifier les gains permis. Une priorisation peut être faite afin de hiérarchiser l'urgence et l'intérêt des actions préconisées.

- Démarche de déclaration d'intérêt général et de démarches foncières pour l'acquisition des parcelles correspondant à la future réserve foncière.

Définition par qualification et quantification des démarches administratives nécessaires pour l'acquisition des terrains (expropriations, achats consentis, etc.)

La définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations ; les propositions des différents scénarii d'aménagements et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations, les aménagements urbains existants et les enjeux agricoles.

Coût des études de faisabilité

	Coût total
<p>Etude de faisabilité avec notamment la construction d'un modèle hydraulique, les études de modélisation hydraulique (état initial état projet – deux scénarios), reprise du MNT, définition des besoins topographiques (bathymétrie) reprise des berges et création, rapport et cartographie, dispositif éventuel de protection au droit des zones à enjeux</p> <p>1 étude d'impact du projet – faisabilité</p>	100 000 € HT

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité, incluant la construction d'un modèle hydraulique	100 000 € HT	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	100 000 € HT							

* Sous réserve de validation du CCTP. L'étude de faisabilité permettra de définir le programme de travaux et leur enveloppe financière.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

Financement du projet par l'agence de l'eau : éligibilité sous réserve de la validation du scénario de restauration retenu et des gains environnementaux attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4.5	Étude en faveur du rétablissement de la latéralité, de la continuité écologique, de la diversification de la ripisylve, et de la création d'une zone d'expansion de crue sur le Coulazou dans la traversée de Cournonterral		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB Lez - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Fiche COU 1 - actions globales et COU2.1 actions globales - Priorité 1		
Secteur	Secteur de la confluence avec le ruisseau de Touats jusqu'au passage à gué de la station d'épuration.		
Masses d'Eau	Le Coulazou : FRDR145	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions priorisés est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

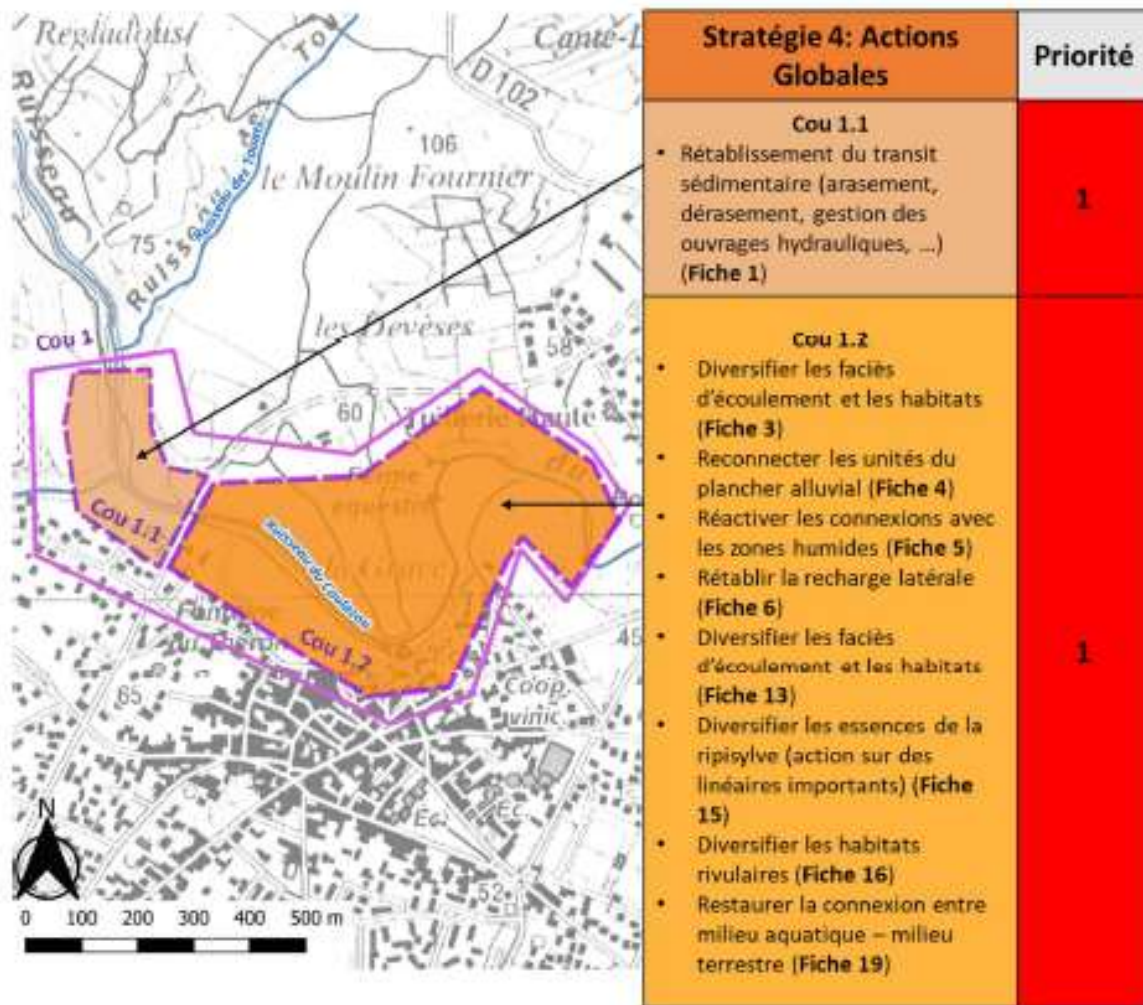
L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

Localisation de l'action



Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB LEZ

Description technique

La continuité sédimentaire est bloquée dans les gorges, en amont, par la présence d'un passage à gué réduisant le transit et un surdimensionnement du chenal en aval. La chenalisation dans ce secteur favorise localement les incisions verticales déconnectant ainsi les échanges transversaux. Localement cette incision déstabilise les versants dans les zones de concavité. On note aussi localement une minéralisation des berges et une forte discontinuité de la ripisylve. Un passage à gué, en fin de secteur, entraîne un blocage du transit et favorise la mise en place d'une retenue en eau qui peut connaître des phénomènes d'eutrophisation.

L'étude vérifiera la faisabilité des principes suivants :

Les bancs alluviaux pourraient être scarifiés pour faciliter leur mise en mouvement. Cette action pourrait être accompagnée du dérasement du passage à gué pour réduire le blocage du transit.

Au droit du passage à gué, la section du Coulazou est surdimensionnée réduisant les capacités de transport. Un reprofilage calculé pourrait permettre le rétablissement du transit sur 1200m.

La reconnexion avec le lit majeur permettrait aux fortes crues de s'étaler réduisant ainsi les impacts dans les zones aval plus contraintes et où se trouvent quelques habitations.

Proche des ouvrages de franchissement, une alternance de faciès est préconisée pour favoriser le bon fonctionnement morphologique. La recharge latérale pourrait être assurée par la suppression de merlon et la déminéralisation des berges (500m en rive droite et 300m en rive gauche) et ensuite suppression d'encrochements sur 200m en aval sur les deux berges.

Enfin le dernier passage à gué pourrait être dérasé pour assurer la continuité écologique avec la mise en place d'ouvrage de fond pour éviter une érosion régressive.

L'objectif de cette action est multiple :

Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial

L'opération consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité défini par les anciens chenaux du cours d'eau afin d'améliorer la biodiversité et assurer les recharges latérales.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Augmenter la diversité des habitats ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Réduire les impacts des crues dans les secteurs aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Délimitation des espaces de mobilité
- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Action de communication sur les espaces de mobilité
- Intégration dans les documents de planification urbaine ou locale des espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Blocage de l'incision verticale ;

- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats.

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Restaurer les connectivités latérales ;
- Retrouver un équilibre physico-chimique ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel accepté socialement
- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

Surfaces et diversité de la ripisylve et rétablissement du transit sédimentaire

Études complémentaires nécessaires :

- Synthèse des données existantes,

La synthèse des données existantes permettra de cadrer au mieux les opérations et ne réaliser que les études complémentaires nécessaires, certaines informations techniques ayant déjà pu être récoltées.

- Modélisation des aménagements proposés – étude de faisabilité

Afin d'identifier clairement l'impact des aménagements sur le cours d'eau, ses berges, son lit et son hydraulité, une modélisation est nécessaire pour quantifier les gains permis. Une priorisation peut être faite afin de hiérarchiser l'urgence et l'intérêt des actions préconisées.

- Démarche de déclaration d'intérêt général et de démarches foncières pour l'acquisition des parcelles correspondant à la future réserve foncière.

Définition par qualification et quantification des démarches administratives nécessaires pour l'acquisition des terrains (expropriations, achats consentis, etc.)

La définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations ; les propositions des différents scénarii d'aménagements et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations, les aménagements urbains existants et les enjeux agricoles.

Coût des études de faisabilité

	Coût total
Etude de faisabilité avec notamment modélisation hydraulique (création du modèle état initial et état projet), étude du transit sédimentaire et définition du profil d'équilibre, reprise du profil en long avec alternance de faciès, reprise des berges, réduire les impacts des inondations sur les zones à enjeux, 1 étude d'impact du projet – faisabilité	60 000 € HT

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité, incluant la construction d'un modèle hydraulique	60 000 € HT	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	60 000 € HT							

* Sous réserve de validation du CCTP. L'étude de faisabilité permettra de définir le programme de travaux et leur enveloppe financière.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)
Financement du projet par l'agence de l'eau : éligibilité sous réserve de la validation du scénario de restauration retenu et des gains environnementaux attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4.6	Décorsetage et reconnexion latérale, création d'une zone de transition et d'une ripisylve étagée entre berges et lit majeur permettant l'expansion des crues- Mosson aval		Année
			Durée
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB Lez - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Fiche MOS 5 - action globale - Priorité 3		
Secteur	Lattes (RG) / Villeneuve les Maguelone (RD) Secteur aval de la voie SNCF, jusqu'au droit de l'ancienne décharge du Thôt Entre la voie SNCF (en aval) et la route départementale 612 (Pont de Villeneuve)		
Masses d'Eau	La Mosson : FRDR144	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Disposition 6A-14 Conforter et appliquer les règles d'une gestion précautionneuse des travaux sur les sédiments aquatiques contaminés		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions prioritaires est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions prioritaires est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

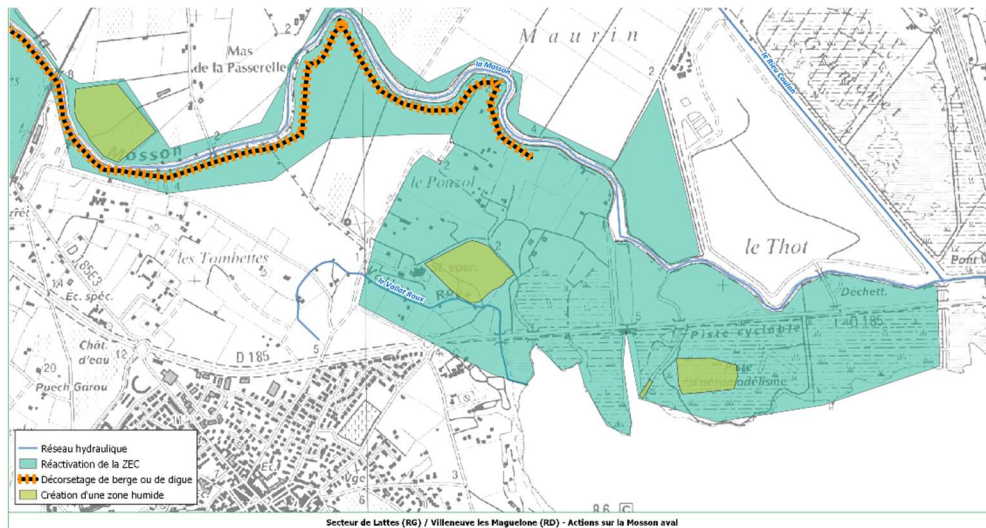
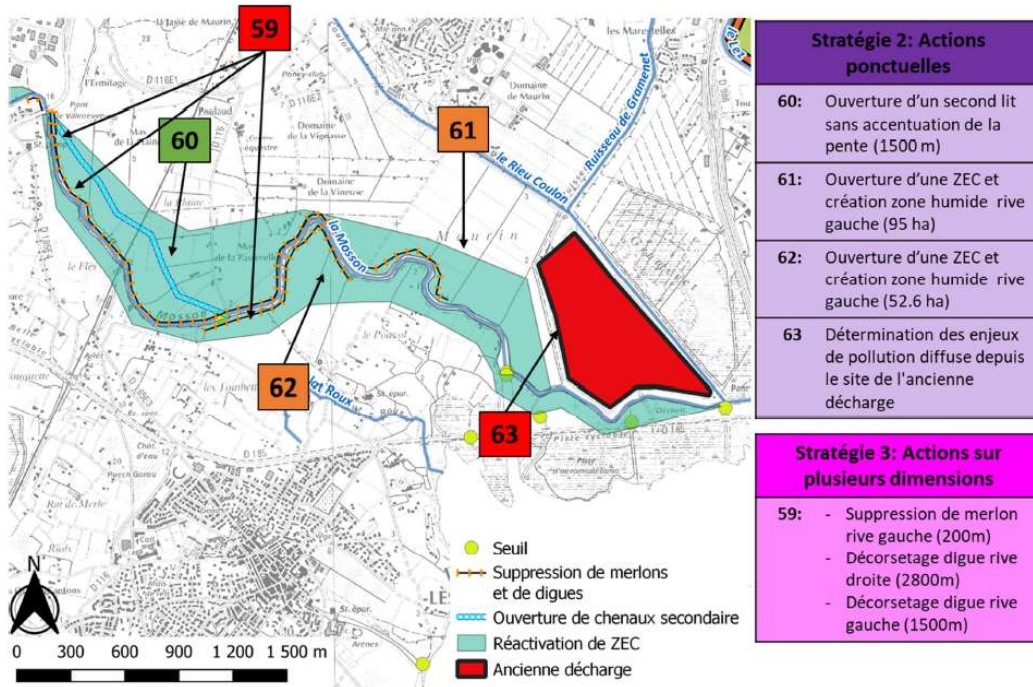
L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

Localisation de l'action



Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB Lez



Description technique

L'objectif de cette action est multiple :

Préserver et/ou restaurer la continuité transversale

- Reconnecter les unités du plancher alluvial,
- Réactiver les connexions avec les ZEC et les zones humides,
- Rétablir la connexion et la transition entre les eaux douces et les eaux saumâtres,
- Rétablir un fonctionnement de type deltaïque à multi chenaux.

➤ **Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial**

L'opération est issue du programme de restauration de l'EPTB Lez (actions sur plusieurs dimensions - Mos 5 n°59) consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité défini par les anciens chenaux du cours d'eau afin d'améliorer la biodiversité. Le recul de la digue rive gauche de la Mosson, et sa suppression partielle, réalisés en 2021 dans le cadre des aménagements de protection contre les inondations (opération PAPI), permettront de remobiliser un espace de fonctionnalité pour la Mosson et de favoriser le développement d'une ripisylve élargie.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Augmenter la diversité des habitats ;
- Reconnecter les chenaux d'extension de crues ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Réduire les impacts des crues de forte probabilité dans les secteurs aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Délimitation des espaces de mobilité
- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Action de communication sur les espaces de mobilité
- Intégration dans les documents de planification urbaine ou locale des espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats.

➤ **Réactiver les connexions avec les ZEC et les zones humides**

CONTEXTE DE L'OPERATION

L'opération est issue du programme de restauration de l'EPTB Lez (actions ponctuelles - Mos 5 n°61 et 62).

Les ZEC et les zones humides assurent différentes fonctions notamment : la régulation hydraulique, l'amélioration de la qualité de l'eau ou encore le maintien de l'écosystème et de la biodiversité. Leur déconnexion peut être d'origines diverses (réduction de la fréquence des inondations par des ouvrages

hydrauliques, dérivation et/ou rectification des écoulements, incisions du lit mineur ...). Les propositions d'actions de création de zones humides sont en lien avec les zones humides déjà inventoriées et viennent améliorer la fonctionnalité et les surfaces humides.

Grâce aux volumes d'eaux stockées, elles jouent un rôle non négligeable sur :

- L'atténuation des crues en évitant une surélévation des lignes d'eaux à l'aval
- Le soutien des débits d'étiage en stockant l'eau lors de période pluvieuse et restituant lentement au cours d'eau
- La recharge et soutien de la nappe d'accompagnement
- Dans ce secteur aval de la Mosson : réduire l'impact des remontées salines à l'intérieur des terres en maintenant une pression hydrostatique localement.

En complément, la Métropole propose de réactiver des zones humides plus localisées et où la maîtrise foncière est déjà assurée.

DEFINITION DE L'OPERATION

Cette opération consiste à restaurer les fonctionnalités des zones humides existantes et de celles à réactiver/créer, en recréant les échanges entre le lit mineur et le lit majeur dans les secteurs où cette connexion a été supprimée. Il s'agira aussi de réactiver les ZEC pour les crues courantes.

Les actions à mettre en place pour réactiver les connexions avec les ZEC et les zones humides sont les suivantes :

- Suppression des merlons identifiés dans l'état des lieux/diagnostic ;
- Définition de la zone à créer (localisation, topographie, forme, superficie, ...)
- Acquisition foncière permettant la maîtrise des surfaces nécessaires aux opérations de restauration des connexions des annexes alluviales ;
- Création de boisements humides avec plantation de végétaux et création d'autres types habitats humides en lien avec les annexes fluviales reconnectées ;
- Création d'ouvrages, grâce aux solutions fondées sur la nature, pour assurer la reconnexion et réalimentation des eaux vers les ZEC et dans les zones humides.

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Réactiver d'anciennes zones humides ;
- Restaurer les connectivités latérales ;
- Retrouver un équilibre physico-chimique ;
- Réactiver la recharge de la nappe et un soutien en période d'étiage du cours d'eau ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval ;
- Lutter contre la progression de la salinité des sols vers l'intérieur des terres cultivées.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel acceptée socialement
- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

- Surfaces et diversité des habitats humides
- Suivi de la progression de la répartition des halophytes

➤ **Rétablir la connexion et la transition eaux douces – eaux saumâtres et rétablir un fonctionnement de type deltaïque à multi chenaux**

CONTEXTE DE L'OPERATION

Les déconnexions des cours d'eau avec leurs plaines alluviales peuvent engendrer des dysfonctionnements au niveau de la zone de transition entre eaux douces et saumâtres, notamment dans les plaines littorales. Cette zone de transition, avec l'alimentation en continu de zones humides, joue un rôle important sur la remontée du biseau salé à l'intérieur des terres et donc sur la diversité des espèces et la végétation. L'inondation régulière de ces secteurs facilite également le processus d'autoépuration des eaux avant leur restitution dans la lagune. De plus, elle réduit les apports directs à la lagune des éventuelles pollutions transportées par le cours d'eau et également des apports de MES qui peuvent accélérer le comblement des étangs. Ce dernier point est particulièrement impactant pour l'Arnel.

Les aménagements anthropiques des cours d'eau, notamment la présence de digues canalisant le cours d'eau en complément de la déconnexion avec la basse plaine de la Mosson, engendrent, lors de crue, l'arrivée d'importants apports solides sur la zone aval (étang de l'Arnel et les autres lagunes, ...), et une sédimentation par décantation dans les secteurs où la pente est faible et les vitesses quasi nulles. Ce phénomène accentue le phénomène de comblement de ces lagunes, c'est ce qui est observé sur l'étang de l'Arnel. Dans cette zone d'étude, une forte progression du delta sédimentaire a été constatée en fond de lagune au droit du chenal de décharge entre la Mosson et l'étang d'Arnel.

DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération consiste à rétablir la zone de transition entre le cours d'eau et sa plaine alluviale afin de limiter les remontées du biseau salé et rétablir le bon fonctionnement de l'espace de mobilité du cours d'eau.

Les aménagements pouvant être mis en place sont les suivants :

- Création de chenaux alimentant les ZEC et les zones humides ;
- Abaissement des digues rive droite de la Mosson au niveau du terrain naturel et de celles des bras de décharge vers l'Arnel ;
- Création d'une zone de « peigne » végétal pour le piégeage de sédiments.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Réouverture des milieux
- Diminution de la remontée du biseau salé
- Amélioration de la connectivité latérale

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espaces fonctionnels

Indicateurs de résultats

Evolution apportée par la suppression des contraintes latérales (limitation de l'incision, modification des berges, etc.)

Restauration de la végétation d'eau douce/saumâtre – reconquête sur les bandes d'Halophytes

1 : reconnexion latérale du cours d'eau et création de zones humides et prairies alluviales. Ces zones d'intérêt écologique majeur permettront d'être une zone d'expansion des crues.

2 : démontage de tout ou partie de la digue agricole en rive droite. Le démontage de la digue pourrait permettre un déversement des eaux lors des crues débordantes de la Mosson pour réactiver la ZEC du Poujol, notamment au niveau du foncier maîtrisé par les collectivités, avec une réduction des apports direct de MES à la lagune. Un engraissement des terres agricoles par les limons serait également recherché lors de ces événements.

3 : réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Villeneuve lès Maguelone comme source d'alimentation pérenne d'une zone humide à recréer. Réutilisation de rejet de la station d'épuration pour alimenter une zone humide en aval entre le valat Roux et le chemin de la STEP (rejet de la STEP moyen journalier = environ 2000m³ par jour). Potentiellement une zone de 2ha pourrait être reconnectée à un ancien chenal débouchant dans l'étang dont une partie, environ 0.7 à 1 ha pourrait être en eau entre 20 et 30 cm avant restitution.

4 : reconnexion de réseau et zone humide : Cette opération viserait à reconnecter la Mosson avec l'étang de l'Arnel. Une zone humide pourra être recréée à proximité.

5 : création localisée d'amorces de chenaux pour retrouver une répartition des écoulements sous une forme deltaïque

Le secteur n'est pas fléché prioritaire dans l'étude sur le fonctionnement hydromorphologique (priorité 3) et figure dans le contrat pour mémoire.

Pour les objectifs de cette action définis précédemment, la définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations, notamment ceux du PAPI ; les propositions des différents scénarii d'aménagement et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations, les aménagements urbains existants et les enjeux agricoles de la basse vallée.

Études nécessaires avant réalisation de l'action

- Étude de faisabilité : définition du programme d'actions et de l'enveloppe financière
- Chiffrage des études à réaliser
- Études hydrauliques ou modélisations des scénarios (le modèle hydraulique existe – 3M).

Coût des études de faisabilité

	Coût total
Etudes de faisabilité, reprise du modèle existant, définition des emprises foncières, schémas de principe, coupes types.	Pm
Etude de faisabilité, avec notamment études de modélisation hydraulique du décorsetage de la digue rive droite (le modèle hydraulique existe – 3M).	
Impact de l'aléa inondation sur les enjeux agricoles, et urbains	

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité définition programme et enveloppe financière	Pm							
TOTAL								

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A4-7	Rétablissement de la continuité latérale du Lez à Castelnau Unité urbaine - « Nature en Ville »		Année 2024
			Durée 2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB Lez - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse Fiche LEZ 3.5 - action globale - priorité 3		
Secteur	Le Lez à Castelnau-le-Lez du pont de l'avenue de la Justice de Castelnau au pont SNCF et la pépinière Amarger-Arguel en aval.		
Masses d'Eau	FRDR144	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202
Contexte			
<p>Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.</p> <p>Suite à ce diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.</p> <p>Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.</p> <p>Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion) • Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon • Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration) • Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon 			

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions priorisés est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (AVP, AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les études de faisabilité sont le dernier complément d'étude pour engager les travaux.

L'EPTB est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE seront les instances de pilotage des études et des projets.

Dans le cadre du contrat, la Métropole souhaite mettre en œuvre certaines actions du programme d'actions de l'étude globale de l'EPTB Lez avec en fonction des priorités soit le lancement des études au stade de faisabilité ou le lancement des études de faisabilité et de conception.

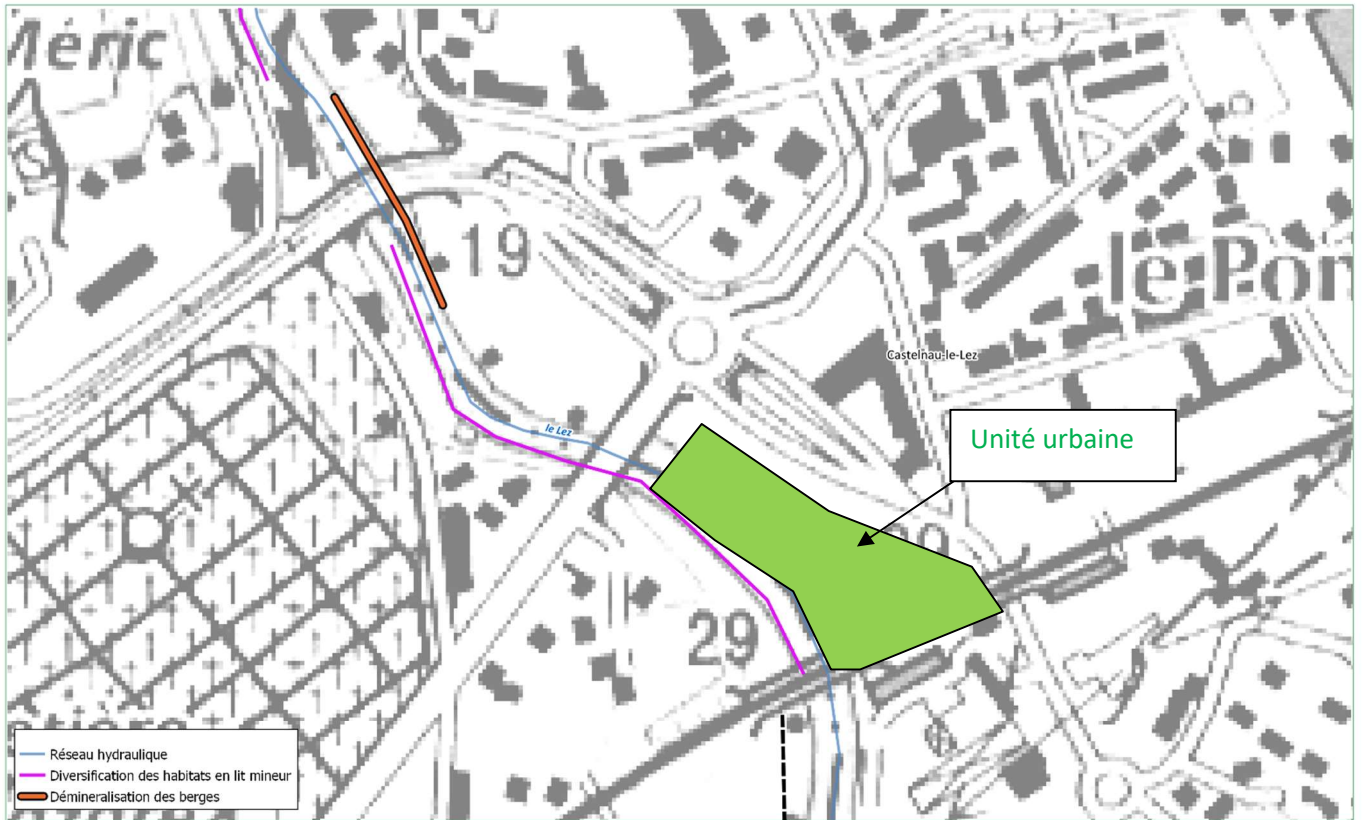
Le Lez sur le secteur concerné est situé en contexte urbain très dense. Il est compris entre le cimetière Saint Lazare en rive droite et des infrastructures routières et des ponts l'enjambant régulièrement.

Dans ce secteur, le cours d'eau est artificialisé, des dégradations hydromorphologiques sont constatées. Il est également déconnecté. L'étude vise à évaluer et cadrer les opérations de restauration hydromorphologiques nécessaires pour diminuer ces pressions issues d'enjeux anthropiques forts à proximité (rive gauche) et la création d'une unité urbaine – Nature en Ville, pour faciliter l'appropriation du public à la protection et la conservation des milieux aquatiques.

Sur ce secteur, le foncier est privé.

Localisation de l'action

Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez – Mosson _ EPTB Lez – 2021 _



Actions sur Lez - Secteur de Castelnau-le-Lez. Du pont de l'avenue de la Justice de Castelnau au pont SNCF et la pépinière Amarger-Arguel en aval.

Propositions d'aménagements et d'actions de restauration des cours d'eau sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.		Montpellier Méditerranée Métropole	
Cartographie des actions		Source : IGN (Scan 25) & Hydratec	
		MARS 2022	

Description technique

L'étude devra vérifier la faisabilité des principes d'aménagement suivants :

Le lit pourrait être travaillé transversalement, ce reprofilage permettrait une augmentation de la sinuosité. Cette opération serait complétée par un désenrochement et un reprofilage de la berge en rive gauche, si les impacts sur la stabilité des infrastructures existantes le permettent.

La création d'une unité urbaine – « Nature en Ville » (solutions fondées sur la nature) – de type parc pour reconnecter les unités du plancher alluvial et assurer une réappropriation du cours d'eau par les riverains (assurer la continuité avec la zone aménagée en amont du pont de l'avenue François DELMAS).

L'objectif de cette action est multiple :

Reconnecter les unités et les annexes du plancher alluvial

L'opération consisterait à recréer et reconnecter un espace de mobilité défini par les anciens chenaux du cours d'eau afin d'améliorer la biodiversité.

OBJECTIFS ET GAINS DE L'OPERATION

- Augmenter la diversité des habitats ;
- Restauration fonctionnelle globale ;
- Nature en ville.
- Réduire les impacts des crues dans les secteurs aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Délimitation des espaces de mobilité
- Action de reconnexion d'annexes hydrauliques
- Action de communication sur les espaces de mobilité
- Intégration dans les documents de planification urbaine ou local des espaces de mobilité

Indicateurs de résultat

- Évolution de l'espace de mobilité au fil des années ;
- Surfaces d'annexes fluviales regagnées ;
- Suivi de la diversité des habitats.

OBJECTIFS/ GAINS DE L'OPERATION

- Restaurer les connectivités latérales ;
- Retrouver un équilibre physico-chimique ;
- Réactiver la recharge de la nappe et un soutien en période d'étiage du cours d'eau ;
- Favoriser l'étalement des crues et réduire les impacts en aval.

PROTOCOLE DE SUIVI

Indicateurs de réalisation

- Superficie d'espace fonctionnel accepté socialement

- Superficie d'espace alluvial du bon fonctionnement

Indicateurs de résultats

Surfaces et diversité des habitats humides

Études complémentaires nécessaires :

Synthèse des données existantes,

La synthèse des données existantes permettra de cadrer au mieux les opérations et ne réaliser que les études complémentaires nécessaires, certaines informations techniques ayant déjà pu être récoltées.

Modélisation des aménagements proposés – étude de faisabilité (le modèle hydraulique existe – 3M)

Afin d'identifier clairement l'impact des aménagements sur le cours d'eau, ses berges, son lit et son hydraulité, une modélisation est nécessaire pour quantifier les gains permis. Une priorisation peut être faite afin de hiérarchiser l'urgence et l'intérêt des actions préconisées.

Démarche de déclaration d'intérêt général et de démarches foncières pour l'acquisition des parcelles correspondant à la future réserve foncière.

Définition par qualification et quantification des démarches administratives nécessaires pour l'acquisition des terrains (expropriations, achats consentis, etc.)

La définition des enjeux et des objectifs de restauration prendra en compte les choix et les aménagements retenus pour la protection contre les inondations ; les propositions des différents scénarii d'aménagement et l'élaboration du programme de restauration respecteront les ouvrages de protection contre les inondations, les aménagements urbains et les infrastructures existantes.

Coût des études de faisabilité

	Coût total
Etude de faisabilité, avec notamment les études de modélisation hydraulique, reprise des berges et création, réduire les impacts des inondations sur les zones à enjeux, (2 scénarios d'aménagements proposés)	20 000 €HT

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité	20 000 € HT	2024			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	20 000 € HT							

* Sous réserve de validation du CCTP. L'étude de faisabilité permettra de définir le programme de travaux et leur enveloppe financière.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

Financement du projet par l'agence de l'eau : éligibilité sous réserve de la validation du scénario de restauration retenu et des gains environnementaux attendus sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A5	Restauration hydromorphologique Lez amont à Saint Clément de Rivière et Prades le Lez		Année 2023 Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson - programme de restauration 2021 - EPTB LEZ - Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse - Secteurs LEZ 1.1/1.2 et 2.1 - actions globales - priorité 1 L'aménagement des seuils présents dans ce secteur est prévu sur une autre fiche du contrat dédiée aux seuils.		
Secteur	Le Lez à Saint Clément de Rivière et Prades le Lez De la source du Lez au seuil du moulin des Prés		
Masses d'Eau	FRDR143 Le Lez de la source à l'amont de Castelnaud	Maître(s) d'ouvrage	CCGPSL 3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202

Contexte

Dans le cadre du SAGE et du PAPI, une étude hydromorphologique a été lancée par l'EPTB Lez en 2017 et finalisée en 2021 sur le bassin sur 5 cours d'eau principaux : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue, soit 70 km de linéaire.

Suite au diagnostic hydromorphologique réalisé et à l'identification des enjeux liés à la dynamique fluviale des 5 cours d'eau, une stratégie de restauration a été définie et déclinée pour chaque tronçon.

Le diagnostic réalisé a pointé les dysfonctionnements globaux, mais également locaux sur l'ensemble des cours d'eau étudiés. Ce diagnostic permet également d'anticiper les évolutions des altérations sur l'écosystème qui impacteront directement ou indirectement les activités humaines. Les propositions d'actions permettent de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur les tronçons à différente échelle :

- Stratégie 1 : Surveillance et préservation (bon état du tronçon – actions de gestion)
- Stratégie 2 : Actions localisées pour chaque tronçon
- Stratégie 3 : Actions sur plusieurs dimensions (répondant à plusieurs enjeux de restauration)
- Stratégie 4 : Action globale pour répondre aux enjeux du tronçon

Elle propose des actions de restauration morphologique importante déclinées dans un programme pluriannuel avec plusieurs niveaux d'ambition. Les résultats de cette étude ont été présentés et validés par le comité de pilotage en décembre 2021. Le programme d'actions priorisés est donc validé pour la mise en œuvre du contrat.

L'EPTB Lez est l'animateur et le coordinateur de la stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson et affluents.

Durant le contrat, l'EPTB Lez est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux et de la stratégie de reconquête validés par le comité de pilotage, la CLE et les partenaires.

Cette mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration doit se faire en plusieurs étapes et par plusieurs acteurs à différentes échelles sur le bassin. Les collectivités sont associées à cette démarche.

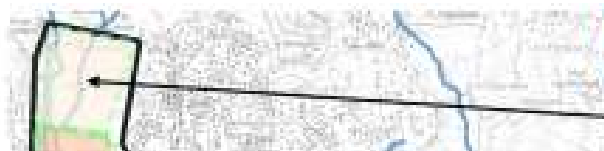
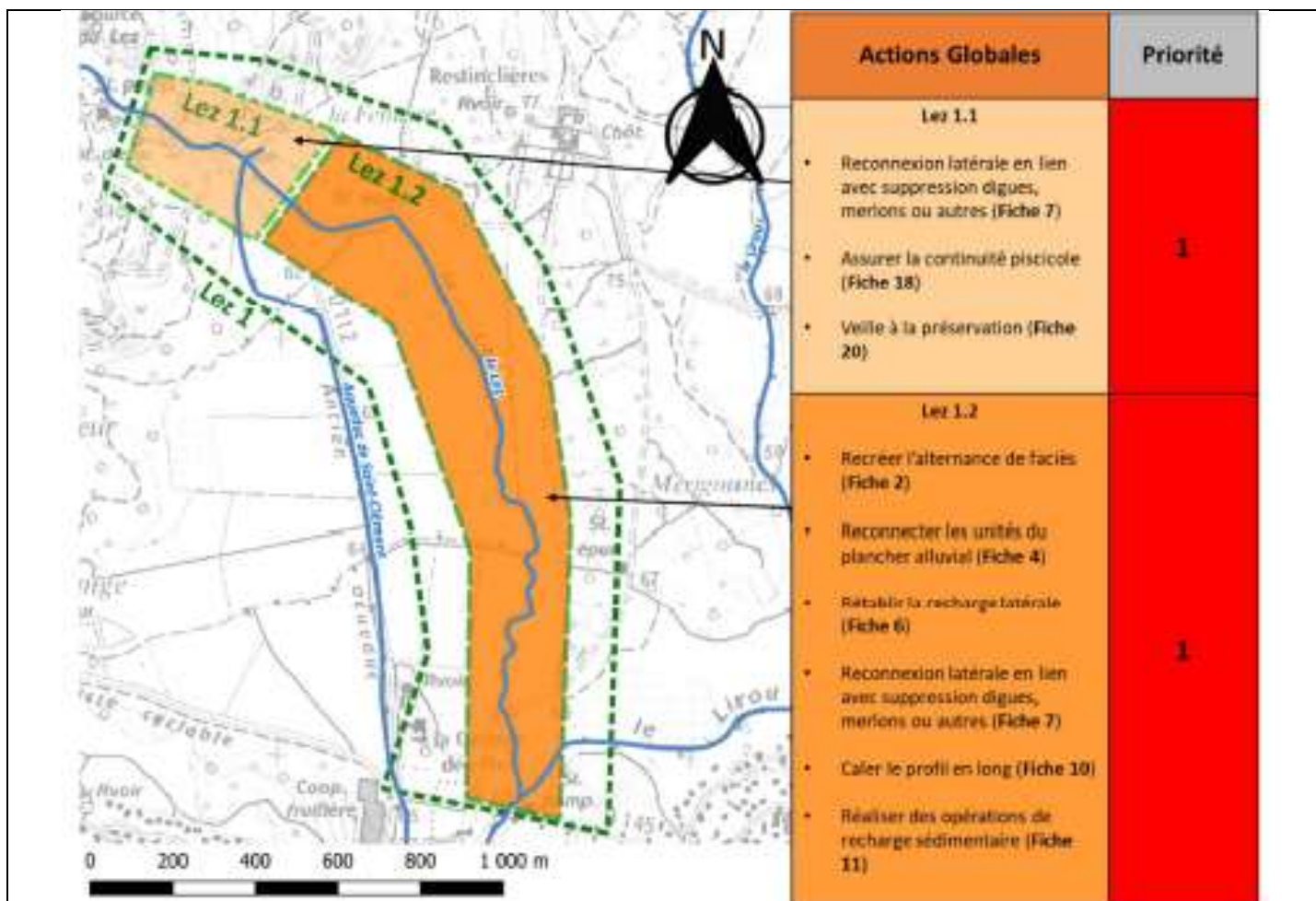
Plusieurs actions prioritaires sont à mettre en œuvre et en particulier les études de faisabilité de niveau 4 (action globale pour répondre aux enjeux du tronçon) de la stratégie puis de conception (jusqu'au stade AVP) AVS, PRO, DCE, dossiers réglementaires) sur les secteurs identifiés comme prioritaires.

L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Un comité technique animé par l'EPTB Lez sera mis en place pour suivre les différentes phases des études et des actions prioritaires.

Le comité de pilotage déjà réuni dans le cadre de la première étude hydromorphologique, la commission milieu du SAGE et la CLE ainsi que les instances communautaires des collectivités concernées seront les instances de pilotage des études et des projets.

Localisation de l'action



Stratégie 4: Actions Globales	Priorité
Lez 2.1 <ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité piscicole (Fiche 18) Veille à la préservation (Fiche 20) 	1

Source : Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez - Mosson _ EPTB Lez

Description technique

Les diagnostics de terrain des secteurs lez amont ont montré une incision du secteur associée à de faibles apports sédimentaires amont, aux conséquences du développement de l'activité agricole aux abords de la rivière ainsi qu'à la reconquête végétale sur les versants, protégeant les sols de l'érosion. Les secteurs sont également une zone de présence « avérée continue » et « avérée discontinue » du Chabot du Lez (espèce endémique dont l'enjeu de conservation est capital suivant le DOCOB Lez).

Deux sous-secteurs sont distingués (Lez 1.1 et Lez 1.2). Les actions globales des deux secteurs sont de PRIORITE 1. Sur ce secteur, une grande partie du foncier est maîtrisé par le CD34 en rive gauche.

En aval immédiat, après la confluence du Lirou sur le secteur Lez 2, le sous-secteur 2.1 est également prioritaire notamment pour rétablir la continuité amont aval.

L'étude de faisabilité incluant un modèle hydraulique devra vérifier la faisabilité technique et financière des différentes actions pré identifiées dans l'étude globale.

Le site est situé entre les communes de Prades le Lez et de Saint Clément de Rivière et concerne donc deux maîtrises d'ouvrage différentes.

Sur Prades le Lez, la 3M et sur Saint Clément de Rivière, la CCGPSL.

La coordination de cette étude sera réalisée par l'EPTB Lez.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de faisabilité, incluant la construction d'un modèle hydraulique - CCGPSL	10 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etude de faisabilité, incluant la construction d'un modèle hydraulique – 3M	50 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	60 000 €							

* Sous réserve de validation du CCTP et que l'étude de faisabilité définisse le programme d'actions et son enveloppe financière

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A6	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang du Méjean : secteur de l'Estelle		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3 : Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides		
Lien autre document stratégique	DOCOB Natura 2000, SCOT, stratégie de restauration des lagunes		
Secteur	Etangs Palavasiens Est		
Masses d'Eau	FRDT11B	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5B-02 : Restaurer les secteurs dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant		MIA0502
Contexte			
<p>Par voie de convention, les trois EPCI Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération ont créé une instance spécifique chargée d'élaborer en régie une stratégie pour atteindre le bon état des lagunes palavasiennes. Celui-ci doit être écologique, chimique et morphologique. La stratégie de restauration des lagunes palavasiennes porte sur 2 masses d'eau de transition, les étangs palavasiens Est et Ouest (<i>FRDT 11b et 11c</i>) et la masse d'eau du canal du Rhône à Sète (<i>FRDR3108b</i>).</p> <p>Un comité de suivi est chargé de suivre l'avancement de l'élaboration de la stratégie de restauration des lagunes et regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Occitanie, Département de l'Hérault, EPTB Lez, SMBT, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espace naturel Occitanie).</p> <p>L'état des lieux et le diagnostic sont en phase de finalisation. Ces éléments doivent être présentés en Commission Locale de l'Eau au 2ème semestre 2022.</p> <p>L'élaboration de la stratégie a permis de mettre en exergue des sous bassins versant nécessitant un approfondissement des connaissances en préalable de toute action de restauration. Ces sous bassins versant sont centrés sur les principaux cours d'eau tributaires des lagunes et leurs zones humides associées. Quatre sous bassins versants et plus particulièrement les zones humides prioritaires au SAGE sur ces secteurs sont ciblés dans le contrat : l'Estelle pour l'étang du Méjean, la Capouillère pour l'étang de l'Arnel, la Madeleine et la Roubine de Vic pour l'étang de Vic.</p> <p><u>Secteur de l'Estelle, éléments issus de l'état des lieux et du diagnostic réalisés par l'Entente lagune :</u></p> <p>L'étang du Méjean représente la partie la plus dégradée de la masse d'eau de transition Etang Palavasiens Est, classée au titre de la DCE comme en mauvais état chimique, écologique et hydromorphologique. Il présente un risque de non atteinte des objectifs DCE 2027 pour cause d'altération de l'hydromorphologie, de pollutions diffuses par les nutriments, par les nutriments urbains, industriels et canaux, par les pesticides,</p>			

par les substances toxiques (hors pesticides). Pour sa restauration, des actions sont nécessaires sur la réduction des sources et flux de contaminant de ses sous bassins versants et sur les fonctions écosystémiques de ses tributaires et zones humides.

Bassin versant ciblé :

Parmi les sous bassins versants alimentant l'étang du Méjean, le bassin versant de « l'Estelle » s'étend sur près de 500ha entre les communes de Lattes et de Pérols

Orphelin de plan de gestion contrairement au reste des sous bassins versants, le foncier public se concentre essentiellement à l'aval.

Les tributaires au Méjean cumulent un réseau de plus de 3km linéaire, organisé principalement autour du ruisseau des Mouillères et des drains de zones humides.

Zones humides :

Le secteur présente un chapelet important de zones humides. Celles-ci sont partiellement inventoriées et très fragmentées par une succession de comblement. 30ha sont aujourd'hui inventoriés mais leur surface et fonctionnement pourraient être améliorés par des programmes de restauration. Ces zones humides sont prioritaires au SAGE « Berge de l'étang du Méjean » et « Prairie de la Tour ».

Commune \ EPCI	Pérols\ 3M
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau des mouillères / Tributaire de la masse d'eau FRDT11b Etangs palavasiens est
Typologie SDAGE	Marais et landes humides de plaine et de plateau
Référence SAGE	34SIEL0026 « Berge de l'étang du Méjean » en partie 34SYBLE0142 / P16_02 « Prairie de la Tour »
Surface / linéaire cours d'eau	30 ha / 3 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	15.56 Formations à annuelles sur laisses 15.5 Prés salés méditerranéens
Diagnostic fonctionnel	Zone humide présentant un fort intérêt hydrologique (épuration des eaux avant déversement dans l'étang du Méjean) Corridor écologique et biologique
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu modéré
Pressions identifiées	Sur fréquentation Pollution diffuse Pollution urbaine
Statut de protection	Aucun
Outils de gestion de la zone humide	Docob Natura 2000 en partie

Description technique

Le sous bassin de l'Estelle est un des secteurs identifiés comme levier de restauration de la masse d'eau lagunaire Palavasiens Est. Dans le cadre de l'élaboration en cours de la stratégie de restauration des lagunes palavasiennes, la 3M a identifié des enjeux de restauration pertinents, une volonté locale et des premières opportunités d'actions sur ce sous bassin versant. Les zones humides périphériques (34SIEL0026 « Berge de l'étang du Méjean » en partie, 34SYBLE0142 / P16_02 « Prairie de la Tour ») sont identifiées dans le SAGE avec une valeur très élevée et une priorité d'action.

Afin d'alimenter la concertation et concrétiser un programme de restauration, la 3M va faire appel à un bureau d'étude spécialisé pour réaliser un plan de gestion de ces zones humides prioritaires. Le plan de gestion établira un diagnostic des fonctions hydrologiques, hydrauliques et biochimiques, définira les enjeux et objectifs des zones humides, l'EBF des zones humides et au besoin définira les actions nécessaires pour la restauration fonctionnelle des zones humides : scénarios d'interventions, temporalité. Le CCTP du plan de gestion sera en conformité avec la doctrine du bassin.

Un équipement en sondes piézométriques sera étudié dans le cadre du plan de gestion pour permettre le suivi des zones humides.

Ensuite, les études de faisabilité et de conception étudieront les scénarios de restauration pré-identifiés. Dans un premier temps, le bureau d'études aura la charge :

- Valider la pertinence des scénarios pré-identifiés (étude de faisabilité), et les conforter ;
- Dimensionner les actions de restauration
- Faire une évaluation foncière ;
- Etablir une évaluation réglementaire ;
- Réaliser une évaluation financière ;
- Proposer la méthode de suivi des actions
- Mettre en place avant les travaux les sondes piézométriques définies par le plan de gestion et définir le suivi.

L'étude de faisabilité a pour objectif d'apporter un outil d'aide à la décision sur les travaux à réaliser. Ensuite les études de conception (AVP, AVS, PRO) seront réalisées et le CCTP sera rédigé pour définir les travaux pour la mise en œuvre des actions.

Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place pour le suivi du plan de gestion et des études de faisabilité avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Plan de gestion (dont sondes piézométriques=	20 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etudes de faisabilité et de conception	70 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	90 000 €							

*Sous réserve validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A7	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de l'Arnel : secteur de la Capouillère		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3 : Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides		
Lien autre document stratégique	DOCOB Natura2000, SCOT Stratégie de restauration des étangs palavasiens		
Secteur	Etangs palavasiens Est		
Masses d'Eau	FRDT11B	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5B-02 : Restaurer les secteurs dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant		MIA0502
Contexte			
<p>Par voie de convention, les trois EPCI Sète Agglopolé Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération ont créé une instance spécifique chargée d'élaborer en régie une stratégie pour atteindre le bon état des lagunes palavasiennes. Celui-ci doit être écologique, chimique et morphologique. La stratégie de restauration des lagunes palavasiennes porte sur 2 masses d'eau de transition, les étangs palavasiens Est et Ouest (<i>FRDT 11b et 11c</i>) et la masse d'eau du canal du Rhône à Sète (<i>FRDR3108b</i>).</p> <p>Un comité de suivi est chargé de suivre l'avancement de l'élaboration de la stratégie de restauration des lagunes et regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Occitanie, Département de l'Hérault, EPTB Lez, SMBT, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espace naturel Occitanie).</p> <p>L'état des lieux et le diagnostic sont en phase de finalisation. Ces éléments doivent être présentés en Commission Locale de l'Eau au 2^{ème} semestre 2022.</p> <p>L'élaboration de la stratégie a permis de mettre en exergue des sous bassins versant nécessitant un approfondissement des connaissances en préalable de toute action de restauration. Ces sous bassins versants sont centrés sur les principaux cours d'eau tributaires des lagunes et leurs zones humides associées. Quatre sous bassins versants et plus particulièrement les zones humides prioritaires au SAGE sur ces secteurs sont ciblés dans le contrat : l'Estelle pour l'étang du Méjean, la Capouillère pour l'étang de l'Arnel, la Madeleine et la Roubine de Vic pour l'étang de Vic.</p> <p><u>Secteur de la Capouillère, éléments issus de l'état des lieux et du diagnostic réalisés par l'Entente lagune :</u></p> <p>L'étang de l'Arnel fait partie de la masse d'eau de transition, étangs palavasiens Est, classée au titre de la DCE comme en mauvais état chimique, écologique et hydromorphologique. Il présente un risque de non atteinte des objectifs DCE 2027 pour cause d'altération de l'hydromorphologie, de</p>			

pollutions diffuses par les nutriments, par les nutriments urbains, industriels et canaux, par les pesticides, par les substances toxiques (hors pesticides).

Sous bassin versant ciblé :

Parmi les sous bassins versants alimentant l'étang de l'Arnel, le bassin versant de « la Capouillère », s'étend sur près de 100ha (250ha en élargissant au relief des Moures au Sud) sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

Le plan de gestion des berges de l'Arnel couvre la partie aval du sous bassin versant. L'essentiel du secteur est orphelin de plan de gestion. Le foncier public est important et se cumule au foncier de l'INRA.

Sources potentielles de contaminants : Les tributaires réceptionnent le ruissellement urbain et les éventuels déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie, le ruissellement agricole et divers rejets non évalués : camping, ancienne décharge.

Des tributaires (cours d'eau et canaux) : lit bétonné, chenalisé et endigué, la Capouillère fait seulement l'objet d'entretien pluvial (faucardage de la végétation). Le réseau initial est déconnecté par de nombreux aménagements.

Zones humides :

Sur le secteur, un complexe de zones humides centrales « Prairies de la STEP de Villeneuve lès Maguelone » et une partie de « Berge de l'étang de l'Arnel » est identifié dans le SAGE sur une superficie de 10ha, complété par des zones humides en berge de lagune. Une partie est en zone humide prioritaire pour l'action et à valeur très élevée du SAGE.

Commune \ EPCI	Villeneuve-lès-Maguelone \ 3M
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau de la Capouillère / Tributaire de la masse d'eau FRDT11B Etangs palavasiens est
Typologie SDAGE	Marais et landes humides de plaine et de plateau
Référence SAGE	R14-01 « Prairies de la STEP de Villeneuve les Maguelone » et une partie de 34SIEL0011 « Berge de l'étang de l'Arnel »
Surface / linéaire cours d'eau	10 ha / 2 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	15.1133 Gazons à salicorne des hautes côtes méditerranéennes 15.51 Prés salés méditerranéens à Juncus maritimus et J. acutus 15.52 Prés salés à Juncus gerardii et Carex divisa 15.56 Formations à annuelles sur laisses 15.57 Prés salés à chiendent et armoise 15.58 Formations à Juncus subulatus 15.61 Sansouïres Roselière
Diagnostic fonctionnel	Ensemble humide composé d'une roselière et d'un cours d'eau la capouillère et de Zone humide périphérique de l'étang de l'Arnel caractérisé au nord par la présence de sansouïres.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu très élevé

	Ecologique : enjeu très élevé
Pressions identifiées	Artificialisation Imperméabilisation Sur fréquentation Pollution diffuse Pollution urbaine
Statut de protection	Site Natura 2000
Outils de gestion de la zone humide	En partie Plan de gestion de l'étang de Vic et des berges de l'étang de l'Arnel Docob Natura 2000

Objectifs pré-identifiés :

Cours terme : mise en protection (statut, entretien, évolution des pratiques agricoles)

Moyen terme : amélioration de l'état écologique du corridor et renforcement de l'existant fonctionnel

Optimale : reconquête de surface de zone humide sur les parcelles agricoles et sur les aménagements urbains (adéquation à trouver avec l'exploitation agricole et les projets urbains périphériques), ex. : relocalisation de la piste cyclable, renaturation d'une partie des ateliers municipaux.

Description technique

Les zones humides (prairies de la STEP de Villeneuve, une partie des berges de l'étang de l'Arnel) sont identifiées comme prioritaires selon leur valeur dans le SAGE.

Le sous bassin de la Capouillère est un des bassins identifiés comme levier de restauration de la masse d'eau lagunaire Palavasiens Est. Dans le cadre de l'élaboration en cours d'une stratégie de restauration des lagunes palavasiennes, 3M a identifié des enjeux de restauration pertinents, une volonté locale et des premières opportunités d'actions sur ce sous bassin versant.

Afin d'alimenter la concertation et concrétiser un programme de restauration, la 3M va faire appel à un bureau d'études spécialisé pour réaliser un plan de gestion des zones humides intégrant aussi le cours d'eau de la canabière bétonné dans le cœur de village. Le plan de gestion établira un diagnostic des fonctions hydrologiques, hydrauliques et biochimiques, définira les enjeux et objectifs des zones humides, l'EBF des zones humides et au besoin définira les actions nécessaires pour la restauration fonctionnelle des zones humides : scénarios d'interventions, temporalité. Le CCTP du plan de gestion sera en conformité avec la doctrine du bassin.

Un équipement en sondes piézométriques sera étudié dans le cadre du plan de gestion pour permettre le suivi des zones humides. Ensuite, les études de faisabilité et de conception étudieront les scénarios de restauration pré-identifiés. Dans un premier temps, le bureau d'études aura la charge de :

- Valider la pertinence des scénarios de restauration pré-identifiés et les conforter ;
- Dimensionner les actions de restauration ;
- Faire une évaluation foncière ;
- Etablir une évaluation réglementaire ;
- Réaliser une évaluation financière ;
- Proposer la méthode de suivi des actions
- Mettre en place avant les travaux les sondes piézométriques définies par le plan de gestion et définir le suivi.

L'étude de faisabilité a pour objectif d'apporter un outil d'aide à la décision sur les travaux à réaliser. Ensuite les études de conception (AVP, AVS, PRO) seront réalisées et le CCTP sera rédigé pour définir les travaux pour la mise en œuvre des actions.

Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place pour le suivi du plan de gestion et des études avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Plan de gestion (dont sondes piézométriques)	30 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etude de faisabilité et de conception	80 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	110 000 €							

*Sous réserve validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A8	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides de l'étang de Vic : le secteur de la Canabière		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3 : Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides		
Lien autre document stratégique	DOCOB Natura 2000, SCOT, stratégie de restauration des étangs palavasiens		
Secteur	Etangs Palavasiens Est		
Masses d'Eau	FRDT11c	Maître(s) d'ouvrage	SAM
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5B-02 : Restaurer les secteurs dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant		MIA0502
Contexte			
<p>Par voie de convention, les trois EPCI Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération ont créé une instance spécifique chargée d'élaborer en régie une stratégie pour atteindre le bon état des lagunes palavasiennes. Celui-ci doit être écologique, chimique et morphologique. La stratégie de restauration des lagunes palavasiennes porte sur 2 masses d'eau de transition, les étangs palavasiens Est et Ouest (<i>FRDT 11b et 11c</i>) et la masse d'eau du canal du Rhône à Sète (<i>FRDR3108b</i>).</p> <p>Un comité de suivi est chargé de suivre l'avancement de l'élaboration de la stratégie de restauration des lagunes regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Occitanie, Département de l'Hérault, EPTB lez, SMBT, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espace naturel Occitanie).</p> <p>L'état des lieux et le diagnostic sont en phase de finalisation. Ces éléments doivent être présentés en Commission Locale de l'Eau au 2^{ème} semestre 2022.</p> <p>L'élaboration de la stratégie a permis de mettre en exergue des sous bassins versant nécessitant un approfondissement des connaissances en préalable de toute action de restauration. Ces sous bassins versants sont centrés sur les principaux cours d'eau tributaires des lagunes et leurs zones humides associées. Quatre sous bassins versants et plus particulièrement les zones humides prioritaires au SAGE sur ces secteurs sont ciblés dans le contrat : l'Estelle pour l'étang du Méjean, la Capouillère pour l'étang de l'Arnel, la Madeleine et la Roubine de Vic pour l'étang de Vic.</p> <p><u>Secteur de la Canabière, éléments issus de l'état des lieux et du diagnostic réalisés par l'Entente lagune :</u></p> <p>L'étang de Vic fait partie de la masse d'eau de transition, étangs palavasiens Ouest, classée au titre de la DCE comme en mauvais état chimique et en état écologique moyen. Il présente un risque de non atteinte des objectifs DCE 2027 pour cause d'altération de l'hydromorphologie et de pollutions diffuses.</p> <p><u>Sous bassin versant ciblé :</u></p>			

Parmi les sous bassins versants alimentant l'étang de Vic, le bassin versant de la Canabière, s'étend sur près de 600ha sur les communes de Mireval et Vic-la-Gardiole, pour une longueur de 3 km. Ce bassin s'organise autour de plusieurs talwegs du Massif de la Gardiole dont les écoulements rejoignent un complexe de zones humides en berge de l'étang de Vic après avoir traversé la zone agricole puis urbaine de Mireval.

Zones humides :

Les zones humides sont regroupées en un complexe de 50ha le long de l'étang et factionnées par des chemins, des habitations isolées et l'aménagement d'une STEP et d'un lagunage en leur centre. Hors période de forte pluie, elles réceptionnent, via des seuils et canaux, l'intégralité des eaux des tributaires et du lagunage avant rejet à la lagune. Elles sont identifiées comme prioritaires dans le SAGE.

Les zones humides « Maupas et Pallus » sont identifiées à valeur élevée et comme prioritaires pour l'action dans le SAGE.

L'ensemble des gestionnaires (EPCI, EPTB Lez, communes et gestionnaires aval) souhaite améliorer l'état et les fonctions des zones humides et de la Canabière et de la lagune, notamment dans sa traversée urbaine.

Commune \ EPCI	Mireval \ SAM
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau de la Canabière / Tributaire de la masse d'eau FRDT11c Etangs palavasiens ouest
Typologie SDAGE	Marais et landes humides de plaine et de plateau
Référence SAGE	34SIEL0017 et 019 « Maupas et Pallus »
Surface / linéaire cours d'eau	30 ha / 3 kms
Hierarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	15.56 Formations à annuelles sur laisses 15.612 Bosquets d'arbrisseaux à Arthrocnemum (enganes) 15.613 Bosquets à Arthrocnemum glaucum (enganes) 15.614 Bosquets d'arbrisseaux à Suaeda 15.616 Fourrés méditerranéens à pourpier marin et Arthrocnemum fruticosi 21 Lagunes 53.11 Phragmitaies 53.112 Phragmitaies sèches
Diagnostic fonctionnel	Zone humide présentant un fort intérêt hydrologique (épuration des eaux avant déversement dans l'étang de Vic) Corridor écologique et biologique avec l'étang de Vic
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu très élevé Ecologique : enjeu très élevé
Pressions identifiées	Sur fréquentation Pollution diffuse Pollution urbaine
Statut de protection	Site Natura 2000
Outils de gestion de la zone humide	En partie Plan de gestion de l'étang de Vic et des berges de l'étang de Vic Docob Natura 2000

Description technique

Le sous bassin de la Canabière est un des bassins identifiés comme levier de restauration de la masse d'eau lagunaire Palavasiens Ouest. Dans le cadre de l'élaboration en cours de la stratégie de restauration des lagunes palavasiennes, l'EPCI et ses partenaires ont identifié des enjeux de restauration pertinents, une volonté locale et des premières opportunités d'actions sur ce sous bassin versant.

Les zones humides « Maupas et Pallus » sont identifiées à valeur très élevée dans le SAGE et prioritaires en termes d'actions.

Afin d'alimenter la concertation et concrétiser un programme de restauration, la SAM va faire appel à un bureau d'études spécialisé pour réaliser un plan de gestion des zones humides. Le plan de gestion établira un diagnostic des fonctions hydrologiques, hydrauliques et biochimiques, définira les enjeux et objectifs des zones humides, l'EBF des zones humides et au besoin définira les actions nécessaires pour la restauration fonctionnelle des zones humides : scénarios d'interventions, temporalité. Le CCTP du plan de gestion sera en conformité avec la doctrine du bassin.

Un équipement en sondes piézométriques sera étudié dans le cadre du plan de gestion pour permettre le suivi des zones humides. Ensuite, les études de faisabilité et de conception étudieront les scénarios de restauration pré-identifiés. Dans un premier temps, le bureau d'études aura la charge de :

- Valider la pertinence des scénarios de restauration pré-identifiés et les conforter ;
- Dimensionner les actions de restauration ;
- Faire une évaluation foncière ;
- Etablir une évaluation réglementaire ;
- Réaliser une évaluation financière ;
- Proposer la méthode de suivi des actions ;
- Mettre en place avant travaux les sondes piézométriques définies par le plan de gestion et définir le suivi.

L'étude de faisabilité a pour objectif d'apporter un outil d'aide à la décision sur les travaux à réaliser. Ensuite les études de conception (AVP, AVS, PRO) seront réalisées et le CCTP sera rédigé pour définir les travaux pour la mise en œuvre des actions.

Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place pour le suivi du plan de gestion et des études avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Plan de gestion avec pose de sondes piézométriques	20 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etude de faisabilité et de conception	70 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	90 000 €							

*Sous réserve validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A9	Travaux pour la restauration de la Robine de Vic		Année 2024
			Durée 2024-2025
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Disposition A.3.5 : Reconquérir les lits majeurs pour la reconnexion d'annexes hydrauliques		
Lien autre document stratégique	Stratégie de restauration des étangs palavasiens, étude hydromorphologique robine de Vic		
Secteur	Etangs palavasiens Ouest		
Masses d'Eau	FRDR11158 FRDT11c	Maître(s) d'ouvrage	SAM
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		MIA0202 MIA0602
Contexte			
<p>Par voie de convention, les trois EPCI Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération ont créé une instance spécifique chargée d'élaborer en régie une stratégie pour atteindre le bon état des lagunes palavasiennes. Celui-ci doit être écologique, chimique et morphologique. La stratégie de restauration des lagunes palavasiennes porte sur 2 masses d'eau de transition, les étangs palavasiens Est et Ouest (<i>FRDT 11b et 11c</i>) et la masse d'eau du canal du Rhône à Sète (<i>FRDR3108b</i>).</p> <p>Un comité de suivi est chargé de suivre l'avancement de l'élaboration de la stratégie de restauration des lagunes regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Occitanie, Département de l'Hérault, SYBLE, SMBT, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espace naturel Occitanie).</p> <p>L'état des lieux et le diagnostic sont en phase de finalisation. Ces éléments doivent être présentés en Commission Locale de l'Eau au 2^{ème} semestre 2022.</p> <p>L'élaboration de la stratégie a permis de mettre en exergue des sous bassins versant nécessitant un approfondissement des connaissances en préalable de toute action de restauration. Ces sous bassins versants sont centrés sur les principaux cours d'eau tributaires des lagunes et leur zone humides associées. Quatre sous bassins versants sont ciblés dans le contrat : l'Estelle pour l'étang du Méjean, la Capouillère pour l'étang de l'Arnel, la Madeleine et la Roubine de Vic pour l'étang de Vic.</p> <p><u>Secteur de la Roubine de Vic, éléments issus de l'état des lieux et du diagnostic réalisés par l'Entente lagune :</u></p> <p><u>La lagune :</u> L'étang de Vic fait partie de la masse d'eau de transition FRDT11c, étangs palavasiens Ouest, classée au titre de la DCE comme en mauvais état chimique et en état écologique moyen. Il présente un</p>			

risque de non atteinte des objectifs DCE 2027 pour cause d'altération de l'hydromorphologie et de pollutions diffuses.

Sous bassin versant ciblé : Parmi les sous bassins versants alimentant l'étang de Vic, le bassin versant de la Robine de Vic s'étend sur près de 350ha sur la commune de Vic-la-Gardiole, pour une longueur de 3 km. Ce bassin s'organise autour de la Robine de Vic, cours d'eau aménagé qui draine une résurgence karstique et plusieurs zones humides. Il est marqué par une urbanisation proche, de nombreux axes de transport transversaux et le lagunage communal au centre du bassin versant.

Tributaires (cours d'eau et canaux) : La Robine de Vic est une masse d'eau permanente sur 2.8km, elle est alimentée par un réseau de résurgences et trouve son exutoire dans l'étang de Vic. Un réseau secondaire dévie via des ouvrages, une partie de ses eaux vers le bassin versant de l'étang d'Ingril. Le courant peut s'inverser avec des remontées de sel jusqu'aux sources.

Zones humides : D'une ancienne zone humide de plus de 100ha, il ne persiste aujourd'hui que des espaces fragmentés par l'aménagement au centre de la voie ferrée, la route départementale, les lagunages, des comblements pour l'exploitation agricole et l'urbanisme. Les zones humides encore présentes sont fortement déconnectées du cours d'eau et sont drainées par le reliquat d'un réseau dense de canaux. A l'exutoire, une zone humide de 25ha s'est développée par avancée sur la lagune de Vic (cumul du sur alluvionnement lié à la disparition des zones humides amont, d'érosion des sols nus et des comblements, perturbation de la dynamique hydrosédimentaire de la lagune par la présence de point dur...).

Une partie des zones humides amont sont en ENS, les zones humides aval sont couvertes par le plan de gestion de l'étang de Vic.

L'ensemble des gestionnaires (EPCI, EPTB Lez, commune et gestionnaires), souhaite améliorer l'état et les fonctions de la Robine et ses zones humides annexes.

Description technique

Le sous bassin de la Robine est un des bassins identifiés comme levier de restauration de la masse d'eau lagunaire Palavasiens Ouest. Dans le cadre de l'élaboration en cours d'une stratégie de restauration des lagunes palavasiennes, la SAM et ses partenaires ont identifié des enjeux de restauration pertinents, une volonté locale et des premières opportunités d'actions sur ce sous bassin versant.

Afin d'alimenter la concertation et concrétiser un programme de restauration, la SAM a fait appel à un bureau d'études spécialisé pour mener une étude hydromorphologique et étudier les scénarios de restauration pré-identifiés. Dans un premier temps, il aura la charge de :

- Valider la pertinence des scénarios pré-identifiés et les conforter ;
- Dimensionner les actions de restauration ;
- Faire une évaluation foncière ;
- Etablir une évaluation réglementaire ;
- Réaliser une évaluation financière ;
- Proposer la méthode de suivi des actions
- Mettre en place avant travaux les sondes piézométriques définies par plan de gestion et définir le suivi.

Cette étude de faisabilité a pour objectif d'apporter un outil d'aide à la décision et à la rédaction du CCTP pour la mise en œuvre des actions de restauration.

Un comité technique et un comité de pilotage ont été mis en place pour suivre l'avancement de l'étude avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés (SAM, commune, EPTB Lez, SMBT, CD34, Agence de l'eau, Région Occitanie, CEN Occitanie,).

Le projet a été sélectionné à l'appel à projet Biodiversité, Trames turquoises 2020 de l'Agence de l'Eau. Un appel d'offre pour la phase étude a été publié fin 2020, le bureau d'études a été retenu fin 2021. A la fin de l'année 2022, l'étude sera finalisée, les dossiers réglementaires nécessaires pour disposer des autorisations de travaux seront établis en 2023 pour un commencement des travaux en 2024. Ce sont ces travaux qui sont inscrits pour mémoire au contrat et qui concernent le périmètre du bassin du Lez.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Travaux de restauration	Pm	2024						
TOTAL	Pm							

*L'agence de l'eau ne pourra se positionner sur le financement des travaux qu'à l'issue de l'étude engagée et au regard du scénario de restauration retenu.

Aucun engagement de financement ne peut être pris à ce stade.

De plus, les aides de l'appel à projet biodiversité ne peuvent pas faire l'objet d'engagement contractuel.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES
--------------	---

Opération A10	Elaboration d'un plan de gestion et Etude de faisabilité pour la restauration des espaces fonctionnels des zones humides d'un sous bassin versant de l'étang de Vic : le sous bassin versant de la Madeleine Bouffie		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3 : Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides		
Lien autre document stratégique	DOCOB Natura 2000, SCOT, stratégie de restauration des étangs palavasiens, plans de gestion		
Secteur	Etangs Palavasiens Ouest		
Masses d'Eau	FRDT11c	Maître(s) d'ouvrage	3M SAM
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5B-02 : Restaurer les secteurs dégradés en agissant de façon coordonnée à l'échelle du bassin versant		MIA0502
<p>Par voie de convention, les trois EPCI Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération ont créé une instance spécifique chargée d'élaborer en régie une stratégie pour atteindre le bon état des lagunes palavasiennes. Celui-ci doit être écologique, chimique et morphologique. La stratégie de restauration des lagunes palavasiennes porte sur 2 masses d'eau de transition, les étangs palavasiens Est et Ouest (<i>FRDT 11b et 11c</i>) et la masse d'eau du canal du Rhône à Sète (<i>FRDR3108b</i>).</p> <p>Un comité de suivi est chargé de suivre l'avancement de l'élaboration de la stratégie de restauration des lagunes. Il regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Occitanie, Département de l'Hérault, EPTB lez, SMBT, Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espace naturel Occitanie).</p> <p>L'état des lieux et le diagnostic sont en phase de finalisation. Ces éléments doivent être présentés en Commission Locale de l'Eau au 2^{ème} semestre 2022.</p> <p>L'élaboration de la stratégie a permis de mettre en exergue des sous bassins versant nécessitant un approfondissement des connaissances en préalable de toute action de restauration. Ces sous bassins versants sont centrés sur les principaux cours d'eau tributaires des lagunes et leurs zones humides associées. Quatre sous bassins et plus particulièrement les zones humides prioritaires au SAGE sur ces secteurs sont ciblés dans le contrat : l'Estelle pour l'étang du Méjean, la Capouillère pour l'étang de l'Arnel, la Madeleine et la Roubine de Vic pour l'étang de Vic.</p> <p><u>Secteur de la Madeleine, éléments issus de l'état des lieux et du diagnostic réalisés par l'Entente lagune :</u></p> <p><u>La lagune :</u> L'étang de Vic fait partie de la masse d'eau de transition FRDT11c, étangs palavasiens Ouest, classée au titre de la DCE comme en mauvais état chimique et en état écologique moyen. Il présente un risque de non atteinte des objectifs DCE 2027 pour cause d'altération de l'hydromorphologie et de pollutions diffuses.</p> <p><u>Sous bassin versant ciblé :</u> Parmi les sous bassins versants alimentant l'étang de Vic, le bassin versant « Madeleine-Bouffie », s'étend sur près de 1800ha sur les communes de Villeneuve-lès-Maguelone et Mireval. Ce bassin s'organise autour d'un complexe de zones humides aménagées, alimenté par plusieurs</p>			

résurgences karstiques et drainé vers la lagune par 2 principaux tributaires (le ruisseau de la Madeleine et le canal de la Bouffie, 7km de lits principaux).

Tributaires (cours d'eau et canaux) : Le ruisseau de la Madeleine et le canal de la Bouffie sont permanents. Les écoulements peuvent s'inverser à l'aval avec des remontées salées. Leur hydromorphologie artificielle sert à l'alimentation ou au drainage des canaux et zones humides.

Zones humides : Elles forment un chapelet de zones humides, historiquement continu, des résurgences karstiques jusqu'à la lagune. L'essentiel est inventorié mais les limites pourraient être révisées. Anciennement exploitées, elles conservent leurs anciens aménagements et sont aujourd'hui gérées à des fins de conservation écologique (la réserve de l'Estagnol et les salines de Villeneuve). L'ensemble a perdu en surface et est fragmenté par la succession d'aménagements transversaux (réseau de transport, exploitation, comblements...). Des ouvrages séparent les zones humides des tributaires (digues, martelières...) et nécessitent des actions de gestion. De fait, leur état fonctionnel est dégradé.

Ces zones humides « Le Boulas, le Vagaran et les près humides alentours des salins de Villeneuve » sont des zones humides à valeur élevée dans le SAGE et prioritaires pour l'action.

Commune \ EPCI	Villeneuve-lès-Maguelone et Mireval \ 3M et SAM
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseaux de la Madeleine et la bouffie / Tributaires de la masse d'eau FRDT11c Etangs palavasiens ouest
Typologie SDAGE	3 - Marais et lagunes côtiers
Référence SAGE	34SIEL0033 « Le Boulas, le Vagaran et les près humides alentours des salins de Villeneuve » pour partie
Surface / linéaire cours d'eau	4 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	15.5 Prés salés méditerranéens Prairies humides
Diagnostic fonctionnel	Chapelet de zones humides, historiquement continu, des résurgences karstiques jusqu'à la lagune. L'essentiel est inventorié mais les limites pourraient être révisées. Anciennement exploitées, elles conservent leurs anciens aménagements et sont aujourd'hui gérées à des fins de conservation écologique (la réserve de l'Estagnol et les salines de Villeneuve). L'ensemble a perdu en surface et est fragmenté par la succession d'aménagements transversaux (réseau de transport, exploitation, comblements...).
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu modéré
Pressions identifiées	Sur fréquentation Pollution d'origine agricole Pollution urbaine
Statut de protection	Natura 2000 RNN pour L'amont de la Bouffie
Outils de gestion de la zone humide	Docob Natura Plan de gestion des Salines de Villeneuve pour partie Plan de gestion de la Réserve Nationale Naturelle de L'Estagnol pour partie

Des plans de gestion régissent les principales zones humides mais les résurgences et les zones humides les plus dégradées sont à l'extérieur des périmètres d'interventions actuels. Pour l'heure, les orientations de gestion sont principalement orientées pour la conservation des zones humides existantes et leur faune et flore patrimoniales.

L'ensemble des gestionnaires (EPCI, EPTB Lez, gestionnaires des zones humides) souhaite élargir les périmètres d'interventions à l'ensemble du sous bassin versant et compléter les actions de conservation par des actions de reconquête de l'état fonctionnel et des surfaces des milieux aquatiques. Ces actions contribueront au bon état du sous bassin versant et à la restauration de la masse d'eau de transition aval, les étangs palavasiens Ouest.

Objectifs pré-identifiés :

Cours terme : mise en protection des résurgences et cours d'eau hors plan de gestion ; réduction des flux de contaminants (ex : gestion des effluents d'élevage) ; amélioration des connaissances hydrauliques et hydromorphologiques, mise en adéquation de la gestion zones humides/ cours d'eau/lagunes ; animation foncière.

Moyen terme : restauration des continuités hydromorphologiques (ex. : enlèvement de comblement, reprise de berges).

Optimale : reconquête de surface de zones humides, reconfiguration des connexions cours d'eau/zones humides/lagunes.

Description technique

Le sous bassin « madeleine-bouffie » est un des bassins identifiés comme levier de restauration de la masse d'eau lagunaire Palavasiens Est. Dans le cadre de l'élaboration en cours de la stratégie de restauration des lagunes palavasiennes, l'EPCI et ses partenaires ont identifié des enjeux de restauration pertinents, une volonté locale et des premières opportunités d'action sur ce sous bassin versant.

Les zones humides du « Le Boulas, le Vagaran et les prés humides alentours des salins de Villeneuve » sont identifiées à valeur très élevée dans le SAGE et prioritaires en termes d'actions.

Afin d'alimenter la concertation et concrétiser un programme de restauration, la 3M et la SAM vont faire appel à un bureau d'études spécialisé pour réaliser un plan de gestion de ces zones humides. Le plan de gestion établira un diagnostic des fonctions hydrologiques, hydrauliques et biochimiques, définira les enjeux et objectifs des zones humides, l'EBF des zones humides et au besoin définira les actions nécessaires pour la restauration fonctionnelle des zones humides : scénarios d'interventions, temporalité. Le CCTP du plan de gestion sera en conformité avec la doctrine du bassin.

Un équipement en sondes piézométriques sera étudié dans le cadre du plan de gestion pour permettre le suivi des zones humides. Ensuite, l'étude de faisabilité étudiera les scénarios de restauration pré-identifiés.

Dans un premier temps, le bureau d'études aura la charge de :

- Valider la pertinence des scénarios de restauration pré-identifiés et les conforter ;
- Dimensionner les actions de restauration ;
- Faire une évaluation foncière ;
- Etablir une évaluation réglementaire ;
- Réaliser une évaluation financière ;
- Proposer la méthode de suivi des actions ;
- Mettre en place avant les travaux les sondes piézométriques définies par le plan de gestion et définir le suivi.

L'étude de faisabilité a pour objectif d'apporter un outil d'aide à la décision sur les travaux à réaliser. Ensuite les études de conception (AVP, AVS, PRO) seront réalisées et le CCTP sera rédigé pour définir les travaux pour la mise en œuvre des actions.

Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place pour le suivi du plan de gestion et des études avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Plan de gestion (dont sondes piézométriques)	20 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Etude de faisabilité et de conception	70 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	90 000 €							

*Sous réserve validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A11	Démarche de définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de 5 cours d'eau : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue		Année 2023 Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A.1.1 : Préserver les milieux aquatiques, l'espace minimum de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides lors de l'élaboration des plans et projets d'aménagement		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique sur le Lez, la Mosson, le Coulazou, la Lironde et la Brue		
Secteur	Masses d'eau superficielle 5 cours d'eau : Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue		
Masses d'Eau	FRDR143, FRDR142, FRDR146, FRDR147, FRDR145, FRDR11923, FRDR11923	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-01 : Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines		MIA 0203

Contexte

Le fonctionnement des milieux aquatiques dépend non seulement de leurs caractéristiques propres mais aussi d'interactions avec d'autres écosystèmes présents dans leurs espaces de bon fonctionnement (EBF). Ceux-ci jouent un rôle majeur dans l'équilibre sédimentaire, le renouvellement des habitats, l'amortissement des crues, la limitation du transfert des pollutions vers le cours d'eau, le déplacement et le refuge des espèces terrestres et aquatiques et contribuent ainsi aux objectifs de la trame verte et bleue (source : SDAGE 2022-2027).

Depuis le début des années 2000, la notion d'espace de bon fonctionnement, qui garantit le fonctionnement durable d'un cours d'eau et de son corridor alluvial, a progressivement été développée. Cette notion plus intégrée prend en compte d'autres fonctions naturelles du cours d'eau qui ne relèvent pas seulement de l'espace de mobilité : les fonctions hydrauliques, biologiques, hydrogéologiques et biogéochimiques. Délimiter un EBF c'est aussi identifier les potentialités et opportunités de développement durable des territoires et de restauration des milieux, en reconsidérant la place du cours d'eau dans les espaces ruraux et urbains, en particulier ceux fortement aménagés (zones urbanisées, routes riveraines, digues, enrochements....) (source : Guide technique du SDAGE 2016).

Face à la forte dynamique de développement territorial sur le bassin versant, la version révisée du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens approuvée en 2015 a introduit la notion d'espace minimum de bon fonctionnement (EMBF) des cours d'eau. Dans le SAGE, l'EMBF est déterminé comme étant une zone de deux fois la largeur du lit mineur de part et d'autre du haut de berges des cours d'eau du bassin versant. L'EMBF doit être préservé de toute artificialisation.

A travers cette disposition de mise en compatibilité, le SAGE souhaitait mettre à la disposition du territoire un outil pour préserver et restaurer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides, les corridors de communication pour les espèces aquatiques et terrestres comprenant la végétation rivulaire. 4 des 5 Schémas de cohérence territoriale présents sur le bassin versant ont intégré l'EMBF comme une prescription, participant à la préservation des cours d'eau.

Aujourd'hui, dans un contexte territorial tourné vers la restauration et la préservation des milieux aquatiques, il semble nécessaire d'acquérir la connaissance sur les EBF des principaux cours d'eau. Cette démarche EBF nécessitera un large processus de concertation avec l'ensemble des acteurs.

Cette concertation sera réalisée dans le cadre de l'animation du SAGE. Un comité de pilotage sera constitué pour suivre la démarche et préparer les débats de la CLE.

Description technique

L'étude EBF pourra s'appuyer sur de solides éléments de connaissance issus notamment de l'« Inventaire des zones humides », du « Plan Pluriannuel d'Interventions sur les cours d'eau », du « PAPI », ou encore de « l'étude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Lez Mosson ».

Compte tenu des enjeux présents sur le bassin versant et des projets de restauration engagés et à venir, le choix s'est porté sur la réalisation d'une étude EBF à l'échelle des 5 cours d'eau principaux étudiés dans l'étude hydromorphologique : le Lez, la Mosson, le Coulazou, la Lironde, la Brue.

La réalisation de l'étude s'appuiera sur la méthodologie décrite dans le guide technique du SDAGE.

« Identifier un EBF, c'est définir un espace dans lequel pourront se dérouler sans contrainte les phénomènes résultant des principales fonctions de l'hydrosystème. Il s'agit des fonctions liées à la morphologie (par exemple la mobilité latérale, l'érosion/le dépôt des matériaux alluvionnaires, la respiration du profil en long, la diversité et le renouvellement des habitats aquatiques, humides et terrestres, etc.), l'hydraulique (inondabilité dans les zones d'expansion de crue, connectivité des milieux annexes, etc.), la biologie (support de biodiversité, etc.), l'hydrogéologie (relations nappe/rivière, autoépuration, etc.) et la biogéochimie (rôle tampon des milieux rivulaires, etc.). »

La réflexion tant sur le périmètre que sur les actions se mène donc avec les acteurs du territoire concernés. Il s'agit de piloter une démarche partenariale, en pensant dès le début que les acteurs concernés seront aussi ceux qui mettront en œuvre les actions de gestion et de préservation de l'espace.

- 1 – Lancement de la démarche : Réflexion préalable concevoir le déroulé de la démarche
- 2 – Diagnostic et définition des objectifs
- 3 – Proposition et choix de périmètres
- 4 - Validation en CLE

Cette étude sera intégrée au SAGE lors de sa prochaine révision. Un appui à la communication et à la vulgarisation de l'étude à l'échelle du bassin versant sera intégrée à la démarche pour une bonne appropriation des acteurs sur les thématiques de restauration cohérente et globale des cours d'eau et des zones humides.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	AE*	CR	CD34	MO
Etude de définition des EBF sur 5 cours d'eau Lez, Mosson, Coulazou, Lironde, Brue	235 000 €	2023	60%	20%	Participation statutaire	20%
Animation de la démarche EBF dans le cadre du SAGE	Pm					
TOTAL	235 000 €					

*Sous réserve de la validation du CCTP et de la méthode de concertation qui sera déployée pour la mise en œuvre sur le territoire

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A12	Animation de la Stratégie foncière du SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	<p>Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A.1-6 : Définir une stratégie d'intervention foncière pour la protection des milieux aquatiques et des zones humides Disposition A.3-2 : Promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides Disposition A.3.4 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau</p> <p>Objectif B : Concilier la gestion des risques d'inondation avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides Disposition B.2-9 : Développer la maîtrise foncière des zones inondables, notamment des zones d'expansion de crue prioritaires du SAGE</p> <p>Objectif D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques Disposition D.6-1 : sécuriser l'AEP en protégeant les périmètres de protection de captage</p>		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles, de transition et littorale	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant		
Contexte			
<p>Territoire fortement investi par les implantations humaines, le bassin versant est ainsi soumis à une pression foncière particulièrement importante. Le recensement INSEE de 2018 établit une population de plus de 505 000 habitants sur les communes du bassin versant.</p> <p>Les surfaces urbanisées augmentent de 80 ha par an, entraînant notamment pertes d'espaces naturels aquatiques et humides, diminution de la capacité auto-épuratoire des cours d'eau, augmentation du ruissellement pluvial et augmentation des risques d'inondation. La préservation des milieux aquatiques, superficiels, souterrains et humides constitue un enjeu majeur du territoire.</p> <p>La révision du SAGE adopté en 2015 a conforté cet enjeu et plusieurs dispositions du SAGE révisé font référence à l'élaboration d'une stratégie d'action foncière pour assurer la préservation des milieux aquatiques, et notamment des zones humides. L'objectif de la stratégie foncière est de préserver et/ou reconquérir les milieux aquatiques, zones d'alimentation en eau potable, zones humides et zones rétro-</p>			

littorales et conforter une action foncière sur les zones inondables par une animation territoriale active dans le respect des périmètres et schémas fonciers établis.

Les zones humides sont nombreuses et bien connues sur le bassin grâce aux nombreux inventaires réalisés, le niveau de pression et les enjeux qui s'y exercent ont également été définis, la hiérarchisation des milieux aquatiques et humides à préserver a été validée par la CLE et a fait l'objet d'une cartographie inscrite au SAGE.

Suite à un travail animé par l'EPTB Lez en 2015, une carte de vigilance des sols a également été produite à l'échelle du bassin.

La stratégie foncière animée par l'EPTB Lez s'établit donc sur la base de la hiérarchisation des milieux aquatiques et humides à préserver validée par la CLE et sur la carte de vigilance des sols.

Description technique

L'animation de la stratégie d'action foncière est menée avec l'ensemble des parties prenantes et/ou compétentes en matière de foncier et/ou de gestion des milieux naturels, aquatiques, dont les collectivités territoriales Gemapiennes.

La Commission Locale de l'Eau est l'instance de lancement, de validation et de suivi de la stratégie foncière. Un comité de pilotage multi partenarial sera mis en place pour valider la méthodologie générale et les étapes d'avancement de la stratégie à l'échelle du bassin versant.

Un ou des comités techniques seront créés et réunis pour travailler à l'échelle de secteurs pilotes.

La stratégie foncière concertée consiste à l'échelle du bassin versant :

- à la mise en place d'une méthodologie, qui puisse déterminer, de manière concertée, les secteurs à enjeux sur lesquels une action foncière doit être envisagée, notamment au regard des enjeux définis dans le SAGE.

- à l'identification, dans la mesure du possible et dans le cadre des compétences de chaque partenaire, des opérateurs et outils fonciers et de gestion à mobiliser en fonction des secteurs à enjeux

- à intégrer dans la démarche les autres stratégies foncières existantes sur le territoire portant sur d'autres enjeux (agriculture, trame turquoise...) dès lors qu'elles répondent aux objectifs du SAGE

- à la réalisation d'une boîte à outils nécessaire à la mise en œuvre des actions foncières : détail des différents outils et procédures, retours d'expérience et modèles ...

- à déterminer, dans la mesure du possible et dans le cadre des compétences de chaque partenaire, les modalités d'animation et du suivi de mise en œuvre de la stratégie foncière concertée à l'échelle du bassin versant Lez-Mosson Etangs Palavasiens.

Une attention particulière est portée par l'EPTB Lez sur les modalités de gestion ou d'usage appliquées sur les parcelles acquises ou gérées dans le cadre de la stratégie foncière, en lien avec les opérateurs fonciers et les acteurs du territoire.

Plusieurs actions du contrat sont liées à cette animation :

- Poursuivre l'animation de la stratégie d'action foncière, la veille foncière et l'animation pour le portage des actions par les maîtres d'ouvrage Gemapiens (cf. Fiche animation)
- Elaborer ou initier des plans de gestion locaux visant la restauration des fonctionnalités des zones humides (la Mosson, le Coulazou, le Lez amont, la Boissière) cf. fiche plan de gestion zones humides
- Mettre en œuvre les autres actions du plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson (cf. fiche prairies alluviales Mosson)

La formalisation de l'engagement des parties concernées dans les démarches d'actions foncières pourra être déclinée sous forme de convention, de délibération...

A noter : des aides à l'acquisition de zones humides prioritaires en fonction d'opportunité d'achat, acquisition de secteurs dégradés à restaurer et à étudier par des plans de gestion locaux ou sur des secteurs identifiés en bon état fonctionnel mais soumis à des pressions seront possibles mais sans enveloppe financière dédiée dans le cadre du contrat.

La Région peut financer à hauteur de 20% l'achat de parcelle liée à un projet de restauration ou de préservation d'un secteur particulièrement sensible soumis à de fortes pressions. Le projet doit justifier de la nécessité de l'acquisition foncière. Le coût d'acquisition doit être établi par le service des domaines, de la SAFER ou équivalent.

L'agence peut accompagner les opérations de maîtrise foncière des zones humides dont le fonctionnement hydrologique est dégradé ou menacé (maîtrise des usages et/ou de la propriété et ingénierie liée à ces opérations). Pour ces actions, le taux d'aide peut aller jusqu'à 70%. Ces financements sont conditionnés à l'existence d'une démarche cohérente et pérenne sur la gestion de l'eau à l'échelle du BV :

- la démarche appuie la mise en œuvre d'un projet opérationnel de territoire sur la gestion de l'eau porté de préférence par une collectivité et qui fédère les différents acteurs (plan de gestion local de zones humides, programme de restauration de l'hydro-morphologie, plan de gestion stratégique, plan de gestion à une échelle cohérente avec la gestion de l'eau...);

- les actions sont inscrites dans une démarche réglementaire : Déclaration d'Utilité Publique, Zone Soumise à Contrainte Environnementale, Déclaration d'Intérêt Général.

Pour les acquisitions en zones humides, la part éligible aux aides de l'agence correspond à la partie des terrains identifiés comme zone humide. L'évaluation des coûts doit être argumentée sur la base d'une estimation étudiée avec une structure référente (France Domaine, Conseil départemental, SAFER, Etablissement Public Foncier, Chambres d'agriculture), ou imposée suite à une décision judiciaire (expropriation, contentieux, ...).

Le Département peut intervenir financièrement dans des projets d'acquisitions en faveur des zones humides (0 à 20%) et accompagner techniquement (veille foncière,...). Il est également identifié pour l'évaluation des coûts du foncier. Ces aspects font l'objet d'un partenariat avec l'Agence de l'eau.

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE	CR	CD34	MO
Animation de la stratégie, du portage des actions et veille foncière	Pm Cf. Fiche animation	2023 à 2024					Participation statutaire	
Acquisition foncière zones prioritaires	Selon aides définies dans le paragraphe ci-dessus	2023 à 2024						
TOTAL	-							

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES
--------------	---

Opération A13	Etude préalable - restauration de la continuité écologique		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A 3.3 : Améliorer la continuité écologique sur le bassin versant		
Lien autre document stratégique	Etude stratégique continuité		
Secteur	Lez		
Masses d'Eau	FRDR143 Lez de la source en amont de Castelnau le Lez FRDR 142 Lez en aval de Castelnau le Lez FRDR146 la Mosson du ruisseau de Miège sole au ruisseau du Coulazou FRDR144 la Mosson du ruisseau du Coulazou à la confluence avec le Lez	Maître(s) d'ouvrage	3M EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-05 : Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques		MIA0301
Contexte			
<p>Les principaux cours d'eau du bassin sont jalonnés par de nombreux ouvrages hydrauliques transversaux. Cette forte densité d'ouvrage compartimente les cours d'eau portant préjudice à leur dynamique globale et aux peuplements piscicoles notamment aux espèces migratrices telle que l'anguille d'Europe.</p> <p>Afin de définir une réflexion globale sur la continuité biologique du bassin, l'EPTB Lez a lancé en 2012 un inventaire des ouvrages transversaux sur les masses d'eau, cet inventaire a été intégré en 2013 au SAGE. L'inventaire recense 55 ouvrages hydrauliques transversaux situés sur les principales masses d'eau Lez, Mosson et Coulazou.</p> <p>Sur la base de cet inventaire, un pré-diagnostic global par ouvrage a été établi dans le but d'obtenir un classement des ouvrages à enjeux sur les principales masses d'eau concernées par la Zone prioritaire de l'anguille. Depuis 2013, l'EPTB Lez étudie en amont les différentes options d'aménagements seuils par seuils en concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le Lez et la Mosson sont situés en ZAP anguille (liste 1).</p> <p>La thématique de la continuité écologique a bénéficié d'une animation importante par l'EPTB Lez, qui a permis l'équipement de nombreux seuils. Entre 2018 et 2021, 3M a équipé les 6 seuils aval du lez, assurant ainsi la continuité écologique depuis la mer jusqu'à Montpellier. En 2022, 3M réalisera les travaux sur le seuil du Pont Juvénal, et en 2023 sur le seuil de Garigliano (ces travaux sont ou ont été financés par l'Agence de l'eau en dehors du contrat).</p> <p>En 2021, sur le Lez, deux seuils (seuil de Sauret et seuil de la source du Lez) sont étudiés au niveau faisabilité par l'EPTB Lez dans le cadre de la stratégie de restauration à l'échelle du bassin. Les résultats sont attendus pour fin 2022.</p> <p>Les études de conception AVP, PRO et les études réglementaires sur ces deux seuils seront à lancer dans le cadre du contrat pour définir précisément les travaux à réaliser. Une réunion de présentation de ces études sera réalisée auprès des différents acteurs et partenaires financiers.</p> <p>Dans les prochaines années, de 2022 à 2024, d'autres seuils prioritaires pourront également être étudiés après validation du COPIL de suivi sur les choix des seuils. Il reste 7 seuils prioritaires à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seuil du château des tilleuls – Lez – Privé – ROE 37378 			

- Seuil du moulin du parc - Lez – Privé – ROE 37360
- Seuil du moulin de lavalette – Lez – Public – ROE 37305
- Seuil du moulin de la poudrière – Lez – Privé – ROE 37013
- Seuil du moulin de la grave – Mosson – Privé - ROE 43263
- Seuil de Fontcaude – Mosson – Public - ROE 43253
- du château de bionne – Mosson – Privé

NOTA : le moulin du martinet – Mosson – Privé - ROE 39707 : en cours d'effacement avec non reconstruction actée

L'objectif est d'étudier 2 seuils par an au stade de faisabilité suivi l'année suivante des études de conception : AVP, dossiers PRO et réglementaires.

Description technique

L'animation menée par l'EPTB Lez, permet de disposer des études stratégiques et opérationnelles nécessaires à la réalisation des travaux. Par conséquent, sont intégrées au présent contrat la continuité de ces études avec les études de faisabilité portées par l'EPTB Lez et les études AVP/PRO et les dossiers réglementaires portés par le Gemapien sur les ouvrages. Certains de ces seuils sont privés et nécessiteront une acquisition foncière pour la réalisation des travaux.

Les études de faisabilité devront intégrer les éléments de l'étude sur le fonctionnement hydromorphologique notamment les différents niveaux d'ambition de reconquête (stratégie 1 à 4 de la phase 3) du bon état des cours d'eau.

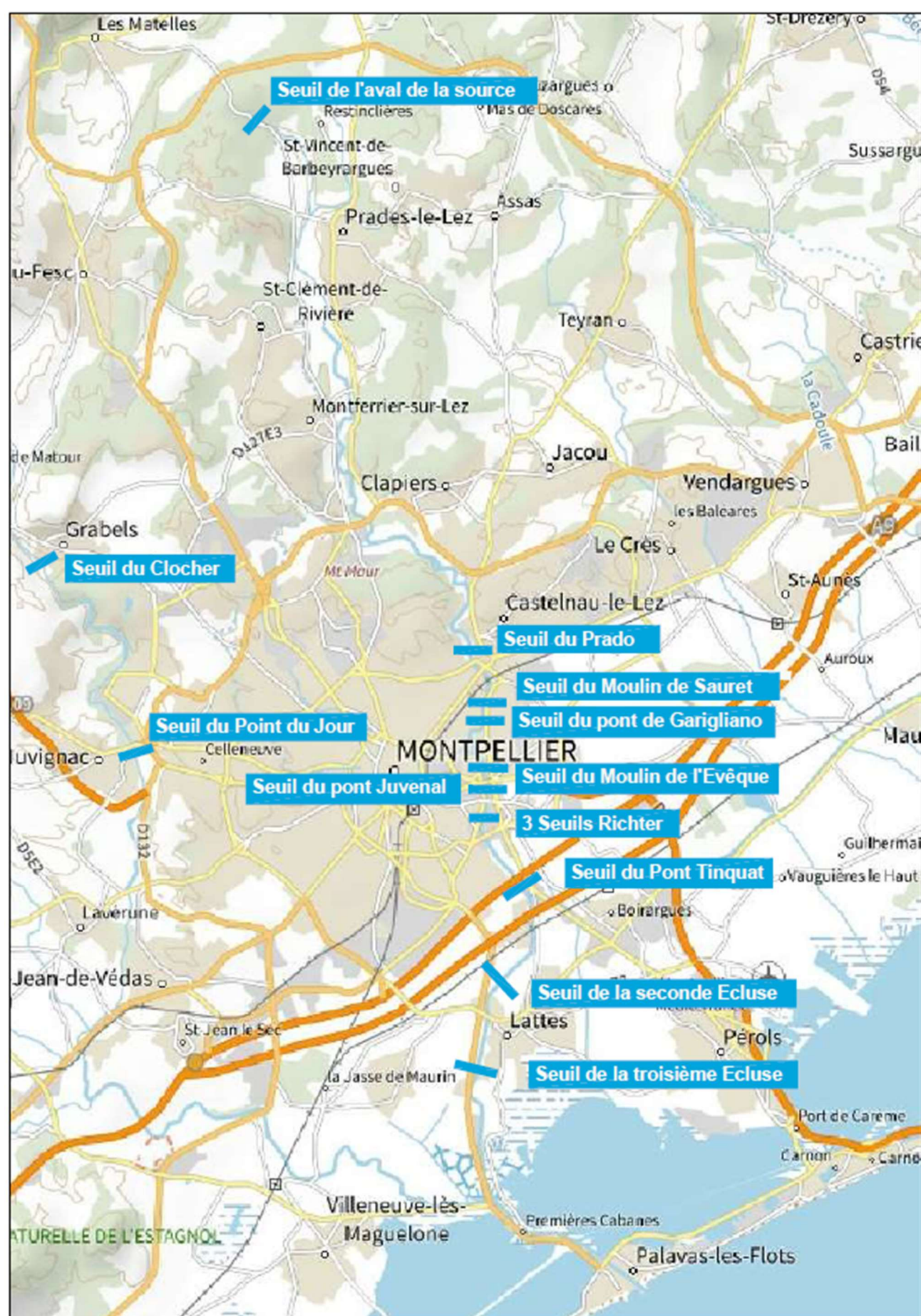
L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude faisabilité 2 seuils EPTB	30 000 €	2023			50%		Participation statutaire	50%
Etude faisabilité 2 seuils EPTB	30 000 €	2024			50%		Participation statutaire	50%
Animation étude - EPTB	Cf. Fiche animation	2023-2024					Participation statutaire	
Etudes AVP/PRO, dossiers réglementaires 3M 2023 et 2024 - 2 seuils	50 000 €	2023 et 2024			50%		0 à 20%	30 à 50%
TOTAL	110 000 €							

* Sous réserve de la validation du CCTP par l'agence de l'eau

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)



VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A14	Restauration de la continuité biologique - anguilles sur le Lez et/ou continuité écologique sur la Mosson		Année 2023 et 2024
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A 3.3 : Améliorer la continuité écologique sur le bassin versant		
Lien autre document stratégique	Etude stratégique continuité		
Secteur	Lez et Mosson		
Masses d'Eau	FRDR 142 Lez en aval de Castelnau le Lez FRDR146 la Mosson du ruisseau de Miège sole au ruisseau du Coulazou	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-05 : Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques		MIA0301
Contexte			
<p>Les principaux cours d'eau du bassin sont jalonnés par de nombreux ouvrages hydrauliques transversaux. Cette forte densité d'ouvrage compartimente les cours d'eau portant préjudice à leur dynamique globale et aux peuplements piscicoles notamment aux espèces migratrices telle que l'anguille d'Europe.</p> <p>Afin de définir une réflexion globale sur la continuité biologique du bassin, l'EPTB Lez a lancé en 2012 un inventaire des ouvrages transversaux sur les masses d'eau, cet inventaire a été intégré en 2013 au SAGE. L'inventaire recense 55 ouvrages hydrauliques transversaux situés sur les principales masses d'eau Lez, Mosson et Coulazou.</p> <p>Sur la base de cet inventaire, un pré-diagnostic global par ouvrage a été établi dans le but d'obtenir un classement des ouvrages à enjeux sur les principales masses d'eau concernées par la Zone prioritaire de l'anguille. Depuis 2013, l'EPTB Lez étudie en amont les différentes options d'aménagement seuil par seuil en concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le Lez et la Mosson sont situés en ZAP anguille (liste 1). La fiche d'actions traite donc l'enjeu anguille.</p> <p>La thématique de la continuité écologique a bénéficié d'une animation importante par l'EPTB Lez qui a permis l'équipement de nombreux seuils.</p>			

Description technique

L'animation menée par l'EPTB Lez, a permis de disposer des études stratégiques et opérationnelles nécessaires à la réalisation des travaux. Suite aux études PRO sur les seuils réalisées par la Métropole, sont intégrés au présent contrat les travaux de rétablissement de la continuité biologique pour l'anguille sur le Lez et le rétablissement de la continuité anguille ou l'arasement sur le seuil de la Mosson. Les travaux seront portés par la Métropole sur les ouvrages suivants :

- SEUIL DE GARIGLIANO -17L – ROE 36973 : année de travaux 2023
- SEUIL DU PONT JUVENAL -19L- ROE37223 : année de travaux 2022 réalisé
- SEUIL DU PRADO ou moulin du Bez -15L- ROE36990 : année de travaux : 2024
- SEUIL DU POINT DU JOUR -14M- ROE39915 : année de travaux 2024
- SEUIL SUR LA MOSSON A GRABELS – 9M – ROE43271 : année de travaux 2024
- MOULIN DE SAURET 16M ROE36973 année travaux 2024

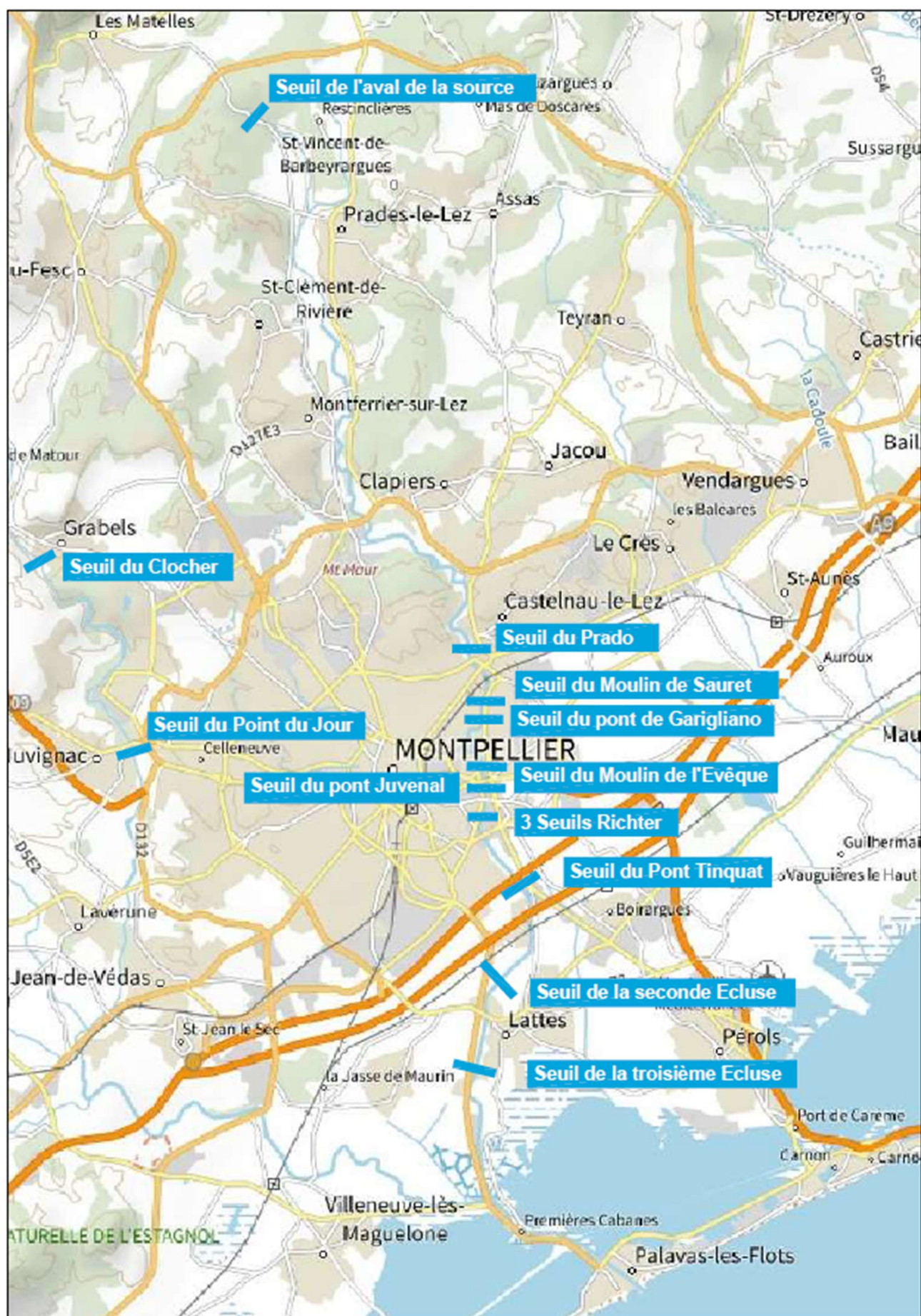
Les travaux devront être cohérents avec les éléments de l'étude sur le fonctionnement hydromorphologique notamment les différents niveaux d'ambition de reconquête du bon état des cours d'eau (stratégie 1 à 4 de la phase 3).

L'EPTB Lez est le garant de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de reconquête des cours d'eau afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions de restauration à l'échelle du bassin versant et des masses d'eau.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO 3M
Equipement anguille - SEUIL DE GARIGLIANO - 17L	135 000 €	2023			50%	0 %	0 à 20%	30 à 50%
Equipement anguille - SEUIL DU PRADO -15L	130 000 €	2024			50%	0	0 à 20%	30 à 50%
Equipement anguille - SEUIL DU POINT DU JOUR - 14M	150 000 €	2024			50%	0	0 à 20%	30 à 50%
Equipement seuil MOULIN DE SAURET 16M	150 000 €	2024			50%	0	0 à 20%	30 à 50%
Equipement anguille - SEUIL GRABELS 9M	150 000 €	2024			0%	0	0 à 20 %	80 à 100%
Ou Suppression SEUIL GRABELS 9M	150 000 €	2024			Jusqu'à 70%	10%		20%
TOTAL	715 000 €							

(*) *Eligibilité agence sous réserve de la validation du scénario de restauration de la continuité retenu*
 Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)



VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A15	Restauration de la continuité écologique - sédimentaire et toutes espèces : arasement partiel du seuil du Gasconnet	Année 2023	
		Durée : Etudes 2019-2022, travaux en 2023	
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A 3.3 : Améliorer la continuité écologique sur le bassin versant		
Lien autre document stratégique	Etude stratégique continuité		
Secteur	Lez		
Masses d'Eau	FRDR 143 - Lez de la source à l'amont de Castelnau le Lez	Maître(s) d'ouvrage	CD34
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition FRDR 152 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique		MIA0301
Contexte			
<p>Les principaux cours d'eau du bassin sont jalonnés par de nombreux ouvrages hydrauliques transversaux. Cette forte densité d'ouvrage compartimente les cours d'eau portant préjudice à leur dynamique globale et aux peuplements piscicoles notamment aux espèces migratrices telle que l'anguille d'Europe.</p> <p>Afin de définir une réflexion globale sur la continuité biologique du bassin, l'EPTB Lez a lancé en 2012 un inventaire des ouvrages transversaux sur les masses d'eau, cet inventaire a été intégré en 2013 au SAGE. L'inventaire recense 55 ouvrages hydrauliques transversaux situés sur les principales masses d'eau Lez, Mosson et Coulazou.</p> <p>Sur la base de cet inventaire, un pré-diagnostic global par ouvrage a été établi dans le but d'obtenir un classement des ouvrages à enjeux sur les principales masses d'eau concernées par la Zone prioritaire de l'anguille. Depuis 2013, l'EPTB Lez étudie en amont les différentes options d'aménagements seuils par seuils en concertation avec les acteurs locaux. La thématique de la continuité écologique a bénéficié d'une animation importante par l'EPTB Lez qui a permis l'équipement de nombreux seuils et la coordination des travaux à réaliser.</p> <p>Le seuil et le moulin du Gasconnet sont situés dans le lit mineur du Lez sur les communes de Montferrier-sur-Lez et Clapiers. Le Département est propriétaire depuis 1971 de la parcelle du moulin, et le seuil étant attenant au moulin, il en est également propriétaire. Le moulin est en état de ruine et le seuil, dans un état général très dégradé. L'étude Esquisse AVP menée par l'EPTB Lez montre que la suppression de ce seuil est le scénario à privilégier que ce soit pour le bon fonctionnement du fleuve que d'un point de vue économique.</p> <p>Le Lez est classé au titre de la loi sur l'eau de 2006 en ZAP anguille liste 1, qui vise à préserver les milieux, contre tout nouvel obstacle à la continuité écologique, mais ne contraint pas les propriétaires d'ouvrage à rétablir cette continuité.</p> <p>Pour autant, afin d'améliorer la continuité écologique du Lez, la qualité de ses habitats en zone Natura 2000 et l'hydromorphologie du fleuve dans ce secteur où son fonctionnement naturel reste préservé, le</p>			

Département a pris la décision par délibération du 17 décembre 2018 de porter une opération d'arasement du seuil.

Le principe étant de supprimer la partie bétonnée du seuil en rive gauche et de préserver la partie plus patrimoniale en rive droite (côté moulin) qui présente notamment des habitats Natura 2000.

Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours. Les dossiers réglementaires ont été déposés auprès des services de l'Etat en octobre 2021, avec une approbation par la CLE fin 2021. En 2022, le projet a obtenu les autorisations requises.

Description technique

Par conséquent, est intégrée au présent contrat la phase travaux de l'opération de rétablissement de la continuité écologique toutes espèces sur le seuil du Gasconnet.

Les travaux consistent en l'arasement de la partie bétonnée (rive gauche) du seuil et en la conservation de la partie patrimoniale en rive droite qui constitue un habitat à bryophytes protégé Natura 2000. Le seuil sera arasé à la côte de fond du lit, c'est-à-dire 33.1 m NGF. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 15 jours. Les travaux réalisés en condition de basses eaux sont prévus en 2023 après une phase de concertation.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	MO
SEUIL DU GASCONNET (études et travaux) - 2023 en TTC	156 000 €	2023			50%	20%	30%
TOTAL	156 000 €						

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A16	Evaluation de l'efficacité des ouvrages assurant la continuité écologique sur le Lez et définition d'un protocole de comptage des espèces migratrices	Année 2023	
		Durée 2023 à 2024	
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A 3.3 : Améliorer la continuité écologique sur le bassin versant		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Le Lez		
Masses d'Eau	FRDR142	Maître(s) d'ouvrage	Fédération de pêche
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Poursuivre la reconquête des axes de vie des poissons migrateurs et consolider le réseau de suivi des populations		
Contexte			
<p>A l'exception des seuils effacés par les crues, l'EPTB Lez mène depuis plusieurs années les études stratégiques sur la continuité et l'animation pour la réalisation de travaux.</p> <p>Sur les 55 ouvrages recensés en ZAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 ouvrages ont été étudiés au stade faisabilité dans le cadre de la stratégie de restauration de la continuité portée par l'EPTB Lez depuis 2012 (dont 16 sous MO SYBLE), - 3 ouvrages ont été totalement effacés par les crues 2014 (rétablissement de la continuité sédimentaire et biologique pour toutes les espèces), - 1 ouvrage a été contourné par les crues 2014 et permet le rétablissement partiel de la continuité biologique toutes espèces, - 2 ouvrages ont été équipés pour l'anguille en 2013 et 2017 (mesures compensatoires), - 1 ouvrage a été arasé en 2017 (mesure compensatoire), - 4 ouvrages ont été équipés « anguille montaison » en 2018, - 6 ouvrages en étude PRO/réglementaire MO 3M pour réalisation de travaux d'équipement ou d'aménagement « anguilles montaison », - 1 ouvrage en projet étude PRO/réglementaire MO CD34 pour arasement (cf. fiche A15). - 2 ouvrages validés pour étude esquisse 2021 <p>Bilan sur les 55 ouvrages depuis 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 ouvrages étudiés, - 11 ouvrages avec amélioration de la continuité biologique ou sédimentaire (équipement/arasement/contournement). 			

Description technique

Malgré la dynamique et les moyens mis en œuvre, l'EPTB Lez et ses partenaires ne disposent pas d'éléments quantitatifs permettant de juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place. Le suivi réalisé depuis les travaux concerne le caractère fonctionnel des ouvrages pendant la période de migration des anguilles : il porte sur l'entretien des ouvrages et leur mode de gestion.

C'est pourquoi, en partenariat avec l'OFB, l'association MRM, la 3M, les EPCI et collectivités concernés, l'EPTB Lez et les propriétaires des ouvrages, la fédération de pêche portera une réflexion visant à définir les modalités d'évaluation de la continuité écologique sur le tronçon du Lez équipé et travaillera sur le front de colonisation des espèces migratrices (anguille). Des pêches électriques seront réalisées pour disposer de données quantitatives. La réflexion sera également lancée sur la Mosson où certains ouvrages ont été équipés (seuil de la planche, ...).

La fédération de pêche assurera la valorisation des données (synthèse, diffusion et animation d'un comité technique). Des travaux d'équipement des dispositifs, des relevés et un traitement des données seront également nécessaires.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Evaluation de l'efficacité des ouvrages assurant la continuité écologique sur le Lez et la Mosson et suivi du front des espèces migratrices + travaux d'équipement des dispositifs + Coût des relevés et traitement des données + diffusion valorisation	Pm Pris en charge dans le cadre de l'accord cadre agence /fédération	2023						
TOTAL								

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A17	Elaboration d'un plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin du Lez		Année 2023 Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A6.3 : Lutter contre le développement des espèces invasives et prévenir leur dispersion		
Lien autre document stratégique	Plan pluriannuel d'Interventions entretien ripisylve, DOCOB Lez et DOCOB Etangs Palavasiens		
Secteur	Ensemble du bassin		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles, de transition et littorale	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6C : Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau		
Contexte			
<p>Dans le cadre des travaux de gestion de la ripisylve menés depuis de nombreuses années sur le bassin versant, mais aussi des études portées dans le cadre de l'animation Natura 2000 des sites « Le Lez » et « Etang de l'Estagnol et Etangs palavasiens », l'EPTB Lez a identifié la présence d'espèces exotiques envahissantes que ce soit des espèces faunistiques ou floristiques. De nouvelles espèces sont d'ailleurs apparues sur le bassin ces dernières années, d'autres prolifèrent depuis plus longtemps concurrençant les espèces locales parfois menacées et pour certaines en voie de disparition. Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues par la Convention sur la diversité biologique comme la 4^{ème} cause de l'appauvrissement de la biodiversité mondiale. L'atteinte du bon état écologique des milieux peut être parfois compromise par la présence d'espèces exotiques envahissantes concurrentes des populations autochtones qui régressent.</p> <p>La lutte contre les espèces envahissantes est souvent complexe, coûteuse en temps et en moyens humains. Il est nécessaire de concentrer les actions sur les habitats et les espèces présentant des enjeux avérés. Dans l'objectif d'optimiser la lutte et dans la lignée de la Stratégie Nationale relative à cette problématique, l'EPTB Lez propose donc d'élaborer un Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le bassin du Lez, de ses affluents et sur les lagunes.</p>			

Description technique

Cette démarche permettra d'agir avec méthode et rigueur à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions sur les populations d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi lors des travaux d'entretien des ripisylves, de rétablissement de la continuité écologique ou de la restauration de la morphologie. Le plan d'actions permettra de cibler des objectifs réalistes (techniques, coût/efficacité, suivi et évaluation) et comportera :

- Un diagnostic global des espèces exotiques envahissantes des listes de référence au sein du périmètre d'étude
- Des inventaires réalisés par grands types de milieux (aquatiques, humides) qui mobilisent des méthodes de diagnostic adaptées et spécifiques des espèces faunistiques et floristiques recherchées
- Une caractérisation du stade invasif des populations cibles, leurs cartographies, la compréhension des vecteurs de dissémination, la définition et la hiérarchisation d'objectifs de gestion réalistes
- Une définition de la stratégie d'interventions
- Les méthodes d'interventions, le suivi des chantiers dans le temps et une évaluation des objectifs de gestion
- Une organisation de la veille et la mobilisation des réseaux de gestionnaires et d'observateurs
- Un suivi de la programmation et de la réalisation des actions (tableau de bord)
- Des actions de communication et des portés à connaissance, sensibilisation des usagers, du public, des scolaires
- Un bilan annuel.

Conditions de réalisation

Le plan stratégique d'actions sera élaboré selon les prescriptions de la stratégie de bassin RM.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Elaboration du plan d'actions stratégique de gestion des espèces exotiques envahissantes sur le bassin du Lez	70 000 €	2023			50%	20%	Participation statutaire	30%
TOTAL	70 000 €							

*sous réserve de la validation du CCTP par l'agence et du respect de la méthodologie de bassin Rhône Méditerranée

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A18	Définition d'un protocole de caractérisation des habitats préférentiels du Chabot du Lez Amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie du Chabot du Lez	Année 2023	
		Durée	
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A.6.1 : Développer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial et organiser la préservation de la biodiversité		
Lien autre document stratégique	DOCOB Natura le Lez		
Secteur	FRDR143		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6C-02 : Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux		
Contexte			
<p>Le chabot du Lez (<i>Cottus petiti</i>) est une espèce endémique des premiers km du fleuve le Lez près de l'agglomération de Montpellier. C'est une espèce protégée et classée en danger critique d'extinction sur la Liste Rouge des poissons de France et emblématique du site Natura 2000 « le Lez ». Aussi, elle fait l'objet d'un suivi régulier de la qualité de son habitat et de l'état de conservation des populations présentes. Plusieurs campagnes d'investigations ont été menées (2001, 2007, 2013, 2016, 2018, 2020) à l'initiative de l'EPTB Lez en partenariat avec l'OFB, et pilotées en 2018 et 2020 par le bureau d'études Aquascop. Ce suivi a pour objectif d'évaluer les variations interannuelles de populations de <i>Cottus petiti</i> en lien avec les caractéristiques physiques et physico-chimiques de l'habitat et les actions de restauration menées. Toutefois, l'Indice d'Attractivité Morphodynamique « IAM » (Téléos 2003), méthode fondée sur une analyse cartographique des substrats, des hauteurs d'eau et des vitesses de courant, et utilisée dans le cadre de ce suivi, s'avère peu adaptée pour évaluer le potentiel d'habitat très spécifique du chabot du Lez. Une réflexion est actuellement engagée entre l'EPTB Lez, l'OFB et Aquascop afin d'apporter des modifications de l'IAM et de mieux rendre compte du contexte « chabot ». Ce nouvel indicateur spécifique pourrait ensuite être mis en œuvre dans le cadre d'autres suivis de populations de chabots comme les affluents du fleuve Hérault (<i>Cottus rondeletti</i>).</p>			

Description technique

L'étude portant sur la définition de l'habitat préférentiel du Chabot du Lez est basée sur les données des campagnes de suivis depuis 2001. Ces données montrent indéniablement un déclin de la population de Chabot jusqu'en 2016. Les campagnes de suivis réalisées après certaines actions de restauration du Lez mettent en évidence un inversement de tendance. En effet, en 2018, les pêches avec CAPPPE ont relevé plus de Chabot (2 à 3 fois plus selon les stations) et en 2020 plus encore (1 à 1,5 fois plus qu'en 2018). Les résultats sont donc très encourageants même s'il est possible que cette évolution soit liée à d'autres facteurs que les actions effectuées dans le secteur amont du Lez.

En parallèle du suivi de la population du Chabot, un suivi de son habitat permet de comprendre les fluctuations démographiques et sa localisation restreinte à un seul bief du Lez long de 5 km. Même si « l'habitat préférentiel » du Chabot du Lez est bien défini pour les paramètres physiques, la difficulté réside dans la quantification de la capacité biogène vis-à-vis du Chabot pour une station donnée.

Afin d'approfondir la réflexion initiée dans le cadre du projet de fin d'études (PFE) et de définir un premier cadrage pour la définition d'un indicateur « habitat » ciblé sur le Chabot du Lez, un premier travail a été mené par un étudiant de polytech. Ce travail visait à :

- faire une recherche bibliographique sur les connaissances de la biologie et de l'écologie du Chabot du Lez ;
- compiler les données de pêche et d'habitat collectées dans le cadre des suivis précédents ;
- analyser les variations spatiales et temporelles des populations
- appliquer la méthode IAM pour élaborer un indice d'attractivité du milieu spécifique au Chabot.

Le travail d'analyse des données au niveau du micro-habitat mené dans le cadre du PFE a permis d'apporter les premiers éléments de réponse quant aux conditions écologiques préférentielles du Chabot.

L'objectif de l'action vise donc à poursuivre et à approfondir le travail amorcé à travers la réalisation d'une étude visant à caractériser les habitats préférentiels du Chabot et à définir un indice habitat Chabot (Indice d'Attractivité Chabot).

Cette étude sera cadrée scientifiquement par un comité d'expert composé notamment de l'OFB et du MNHN.

Ce travail apparaît indispensable pour affiner les suivis existants sur cette espèce dont la biologie et l'écologie sont encore mal connues.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Etude de définition d'un protocole de caractérisation des habitats préférentiels du chabot du Lez Amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie du Chabot du Lez, 20 000 €	Pm	2023			0%		Participation statutaire	%
TOTAL	€							

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A19	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez	Année 2023-2024	Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.1 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et la végétation rivulaire en intégrant la fonctionnalité des milieux aquatiques		
Lien autre document stratégique	Plan Pluriannuel d'Intervention entretien cours d'eau		
Secteur	Cours d'eau territoire 3M		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et les ripisylves		
Contexte			
<p>La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Lez de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan cohérent et homogène sur le territoire répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'interventions ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général arrêtées en 2020 au profit des maîtres d'ouvrage Gemapiens.</p> <p>Il fait suite à un premier plan de gestion de 2006 porté et réalisé par la CLE du SAGE sur le bassin versant excepté le territoire de la CCGPSL qui en 2005 avait réalisé un premier plan de gestion sur son territoire.</p> <p>Le constat de ces plans de gestion témoignait d'un non entretien généralisé sur les cours d'eau du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embâclement important du lit et des berges des cours d'eau en secteurs à enjeux et en secteurs péri-urbain/urbain ; • Défaut d'entretien généralisé, y compris la Mosson dans Montpellier (excepté Lez et plusieurs cours d'eau secondaires dans Montpellier et les cours d'eau secondaires à Lattes) ; • Aucune intervention cohérente à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle des EPCI. <p>Différentes phases de travaux ont été programmées et effectuées sur ce linéaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2009 : Désembâclement - 2010-2018 : Restauration forestière - 2015-2016 : Entretien post crue - 2015-2020 : Entretien classique <p>En 10 ans, sur le bassin versant, 800km de berges ont été désembâclés, restaurés puis entretenus par la CCGPSL, les communes avec l'assistance de l'EPTB lez.</p> <p>Durant cette période la gestion de la végétation rivulaire a permis une nette amélioration notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'état sanitaire du boisement, 			

- Une amélioration de l'état d'encombrement du lit,
- Une diminution du risque d'embâcle des ouvrages.

La crue de référence de 2014 n'a engendré aucun dégât sur les ouvrages ou les infrastructures ni aucun contentieux direct en lien avec un mauvais état d'entretien des cours d'eau.

Pour le nouveau plan pluriannuel d'intervention (PPI) défini par l'EPTB Lez, le territoire en gestion s'étend de 27 à 36 communes et de 3 à 5 EPCI. De nouveaux cours d'eau sont à considérer ainsi que de nouvelles prestations (gestion des atterrissements par exemple). Le périmètre correspond aux limites communales des 36 communes sur les 5 EPCI du bassin versant :

- CCVH – 4 communes : Montarnaud, Argelliers (nouvelle commune), La Boissière (nouvelle commune), Saint Paul et Valmalle (nouvelle commune)
- CCGPSL – 11 communes : Vailhauquès, Valflaunès (nouvelle commune), Saint Mathieu de Trévières, Le Triadou, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Combaillaux, Murlès, Les Matelles, Cazevieille (nouvelle commune)
- 3M – 18 communes : Grabels, Montpellier, Juvignac, Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Murviel les Montpellier, Cournonterral, Pignan, Saint Georges d'Orques, Cournonsec (nouvelle commune)
- SAM – 2 communes : Vic la Gardiole (nouvelle commune), Mireval (nouvelle commune)
- POA – 1 commune : Palavas les Flots (nouvelle commune).

Les objectifs des travaux mis en œuvre dans le cadre des plans de gestion sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité en limitant la production d'embâcles (sur-inondation amont ou local),
- Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux,
- Concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides,
- Maintenir la stabilité des berges.

Les interventions sur le lit des cours d'eau doivent permettre de mobiliser plus efficacement le lit majeur, sans aggravation des lignes d'eau, en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité.

Description technique

Le PPI contient différents types d'actions à mener sur 11 ans de 2020 à 2030. Elles correspondent aux enjeux établis par les EPCI et l'EPTB Lez, il s'agit des actions suivantes :

Type d'action
Entretien / restaurer la végétation rivulaire
Restauration de la ripisylve
Entretien deux fois par an
Entretien tous les ans
Entretien tous les 2 ans
Entretien tous les 4 ans
Densifier ou restaurer la ripisylve
Diminuer le risque des inondations
Gestion des embâcles
Gestion des atterrissements
Réduire les pollutions
Gestion des grilles
Faucardage ponctuel

Le PPI permet d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire à l'échelle du bassin versant. Les 5 EPCI Gemapiens disposent des DIG pour ces travaux. Les 5 EPCI présents sur le périmètre de l'EPTB Lez ont fait le choix de confier à l'EPTB Lez par le biais de conventions de délégation de compétences (AMO ou MOD) les travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire. Ainsi, l'EPTB Lez assure une gestion cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin.

Seule la Métropole a gardé en régie les travaux sur certains linéaires de cours d'eau à enjeux hydrauliques. L'entretien des cours d'eau par la 3M représente un budget annuel de 1 M€ sur le bassin du Lez. La gestion des cours d'eau comprend les interventions programmées annuellement par le PPI, les interventions pluriannuelles, la gestion quotidienne (chutes d'arbres, macrodéchets,...), le plan de gestion des crues (avant, pendant et après). Seules les interventions programmées par le PPI, qui ne représentent qu'une partie des travaux pour un montant d'environ 400 k€/an sont éligibles aux aides de l'Agence (30%) et à condition qu'ils aient obtenu les autorisations réglementaires (DIG notamment).

EN particulier, les travaux sur les communes de Montpellier et Lattes (entretien annuel) ne sont pas éligibles aux aides.

La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement d'une opération prioritaire du PDM (étude ou travaux).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR*	CD34	MO
Totalité des travaux 2023	523 739 € HT	PM			0		0	
Travaux éligibles 2023	249 927€ HT	2023			30%		0 à 20%	50 à 70%

Totalité des travaux 2024	617 155 € HT	PM			0		0	
Travaux éligibles 2024	380 745 € HT	2024			30%		0 à 20%	50 à 70%
TOTAL travaux 2023 et 2024	1 140 894 € HT							
TOTAL TRAVAUX ELIGIBLES 2023 2024	630 672 € HT							

* aide de l'agence de l'eau soumise à contrepartie : Cf. article « engagement de l'agence de l'eau ».

De plus, les travaux doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel de gestion de la végétation à l'échelle du bassin versant et être autorisés, couverts par une DIG et/ou un acte réglementaire.

L'entretien annuel est non éligible au 11ieme programme de l'agence de l'eau.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

*Uniquement pour restauration (premier passage). A l'exception des travaux de plantation, les travaux récurrents et l'entretien sont inéligibles.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A20	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez	Année 2023-2024	Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.1 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et la végétation rivulaire en intégrant la fonctionnalité des milieux aquatiques		
Lien autre document stratégique	Plan Pluriannuel d'Intervention entretien cours d'eau		
Secteur	Cours d'eau territoire CCGPSL		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	CCGPSL
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et les ripisylves		
Contexte			
<p>La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Lez de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan, cohérent et homogène sur le territoire, répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'interventions ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général arrêtées en 2020 au profit des maîtres d'ouvrage Gemapiens.</p> <p>Il fait suite à un premier plan de gestion de 2006 porté et réalisé par la CLE du SAGE sur le bassin versant excepté le territoire de la CCGPSL qui en 2005 avait réalisé un premier plan de gestion sur son territoire.</p> <p>Le constat de ces plans de gestion témoignait d'un non entretien généralisé sur les cours d'eau du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embâclement important du lit et des berges des cours d'eau en secteurs à enjeux et en secteurs péri-urbain/urbain ; • Défaut d'entretien généralisé, y compris la Mosson dans Montpellier (excepté Lez et plusieurs cours d'eau secondaires dans Montpellier et les cours d'eau secondaires à Lattes) ; • Aucune intervention cohérente à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle des EPCI. <p>Différentes phases de travaux ont été programmées et effectuées sur ce linéaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2009 : Désembâclement - 2010-2018 : Restauration forestière - 2015-2016 : Entretien post crue - 2015-2020 : Entretien classique <p>En 10 ans, sur le bassin versant, 800km de berges ont été désembâclés, restaurés puis entretenus par la CCGPSL, les communes avec l'assistance de l'EPTB.</p> <p>Durant cette période la gestion de la végétation rivulaire a permis une nette amélioration notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'état sanitaire du boisement, - Une amélioration de l'état d'encombrement du lit, 			

- Une diminution du risque d'embâclement des ouvrages.

La crue de référence de 2014 n'a engendré aucun dégât sur les ouvrages ou les infrastructures ni aucun contentieux direct en lien avec un mauvais état d'entretien des cours d'eau.

Pour le nouveau plan pluriannuel d'interventions (PPI) défini par l'EPTB Lez, le territoire en gestion s'étend de 27 à 36 communes et de 3 à 5 EPCI. De nouveaux cours d'eau sont à considérer ainsi que de nouvelles prestations (gestion des atterrissements par exemple). Le périmètre correspond aux limites communales des 36 communes sur les 5 EPCI du bassin versant :

- CCVH – 4 communes : Montarnaud, Argelliers (nouvelle commune), La Boissière (nouvelle commune), Saint Paul et Valmalle (nouvelle commune)
- CCGPSL – 11 communes : Vailhauquès, Valflaunès (nouvelle commune), Saint Mathieu de Trévières, Le Triadou, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Combaillaux, Murlès, Les Matelles, Cazevielle (nouvelle commune)
- 3M – 18 communes : Grabels, Montpellier, Juvignac, Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Murviel les Montpellier, Cournonterral, Pignan, Saint Georges d'Orques, Cournonsec (nouvelle commune)
- SAM – 2 communes : Vic la Gardiole (nouvelle commune), Mireval (nouvelle commune)
- POA – 1 commune : Palavas les Flots (nouvelle commune).

Les objectifs des travaux mis en œuvre dans le cadre des plans de gestion sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité en limitant la production d'embâcles (sur-inondation amont ou local),
- Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux,
- Concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides,
- Maintenir la stabilité des berges.

Les interventions sur le lit des cours d'eau doivent permettre de mobiliser plus efficacement le lit majeur, sans aggravation des lignes d'eau, en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité.

Description technique

Le PPI contient différents types d'actions à mener sur 11 ans de 2020 à 2030. Elles correspondent aux enjeux établis par les EPCI et l'EPTB Lez, il s'agit des actions suivantes :

Type d'action
Entretien / restaurer la végétation rivulaire
Restauration de la ripisylve
Entretien deux fois par an
Entretien tous les ans
Entretien tous les 2 ans
Entretien tous les 4 ans
Densifier ou restaurer la ripisylve
Diminuer le risque des inondations
Gestion des embâcles
Gestion des atterrissements
Réduire les pollutions
Gestion des grilles
Faucardage ponctuel

Le PPI permet d'assurer une gestion cohérente et coordonnée de la végétation rivulaire à l'échelle du bassin versant. Les 5 EPCI Gemapiens disposent des DIG pour ces travaux. Les 5 EPCI présents sur le périmètre de l'EPTB Lez ont fait le choix de confier à l'EPTB par le biais de conventions de délégation de compétences (AMO ou MOD) les travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire. Ainsi, l'EPTB Lez assure une gestion cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin.

Seule la Métropole a gardé en régie les travaux sur certains linéaires de cours d'eau à enjeux hydrauliques.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Agence (30%) sous réserve qu'ils mettent en œuvre le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve et à condition qu'ils aient obtenu les autorisations réglementaires (DIG notamment).

La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement d'une opération prioritaire du PDM (étude ou travaux).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE**	CR*	CD34	MO
Travaux du PPI 2023	39 288 € HT	2023			30%		0 à 20%	60 à 70%
Travaux du PPI 2024	144 204 € HT	2024			30%		0 à 20%	60 à 70%
TOTAL	183 492 € HT							

** aide de l'agence de l'eau soumise à contrepartie : Cf. article « engagement de l'agence de l'eau ».

De plus, les travaux doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel de gestion de la végétation à l'échelle du bassin versant et être autorisés, couverts par une DIG et/ou un acte réglementaire.

L'entretien annuel est non éligible au 11ième programme de l'agence de l'eau.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

*Uniquement pour restauration (premier passage). A l'exception des travaux de plantation, les travaux récurrents et l'entretien sont inéligibles.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A21	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez		Année 2023 2024 Durée 2023- 2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.1 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et la végétation rivulaire en intégrant la fonctionnalité des milieux aquatiques		
Lien entre document stratégique	Plan Pluriannuel d'Intervention entretien cours d'eau		
Secteur	Cours d'eau territoire CCVH		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	CCVH
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et les ripisylves		
Contexte			
<p>La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Lez de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan, cohérent et homogène sur le territoire, répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'interventions ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général arrêtées en 2020 au profit des maîtres d'ouvrage Gemapiens.</p> <p>Il fait suite à un premier plan de gestion de 2006 porté et réalisé par la CLE du SAGE sur le bassin versant excepté le territoire de la CCGPSL qui en 2005 avait réalisé un premier plan de gestion sur son territoire.</p> <p>Le constat de ces plans de gestion témoignait d'un non entretien généralisé sur les cours d'eau du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embâclement important du lit et des berges des cours d'eau en secteurs à enjeux et en secteurs péri-urbain/urbain ; • Défaut d'entretien généralisé, y compris la Mosson dans Montpellier (excepté Lez et plusieurs cours d'eau secondaires dans Montpellier et les cours d'eau secondaires à Lattes) ; • Aucune intervention cohérente à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle des EPCI. <p>Différentes phases de travaux ont été programmées et effectuées sur ce linéaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2009 : Désembâclement - 2010-2018 : Restauration forestière - 2015-2016 : Entretien post crue - 2015-2020 : Entretien classique <p>En 10 ans, sur le bassin versant, 800km de berges ont été désembâclés, restaurés puis entretenus par la CCGPSL, les communes avec l'assistance de l'EPTB.</p> <p>Durant cette période la gestion de la végétation rivulaire a permis une nette amélioration notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'état sanitaire du boisement, - Une amélioration de l'état d'encombrement du lit, 			

- Une diminution du risque d'embâcle des ouvrages.

La crue de référence de 2014 n'a engendré aucun dégât sur les ouvrages ou les infrastructures ni aucun contentieux direct en lien avec un mauvais état d'entretien des cours d'eau.

Pour le nouveau plan pluriannuel d'interventions (PPI) défini par l'EPTB Lez, le territoire en gestion s'étend de 27 à 36 communes et de 3 à 5 EPCI. De nouveaux cours d'eau sont à considérer ainsi que de nouvelles prestations (gestion des atterrissements par exemple). Le périmètre correspond aux limites communales des 36 communes sur les 5 EPCI du bassin versant :

- CCVH – 4 communes : Montarnaud, Argelliers (nouvelle commune), La Boissière (nouvelle commune), Saint Paul et Valmalle (nouvelle commune)
- CCGPSL – 11 communes : Vailhauquès, Valflaunès (nouvelle commune), Saint Mathieu de Trévières, Le Triadou, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Combaillaux, Murlès, Les Matelles, Cazevieille (nouvelle commune)
- 3M – 18 communes : Grabels, Montpellier, Juvignac, Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Murviel les Montpellier, Cournonterral, Pignan, Saint Georges d'Orques, Cournonsec (nouvelle commune)
- SAM – 2 communes : Vic la Gardiole (nouvelle commune), Mireval (nouvelle commune)
- POA – 1 commune : Palavas les Flots (nouvelle commune).

Les objectifs des travaux mis en œuvre dans le cadre des plans de gestion sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité en limitant la production d'embâcles (sur-inondation amont ou local),
- Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux,
- Concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides,
- Maintenir la stabilité des berges.

Les interventions sur le lit des cours d'eau doivent permettre de mobiliser plus efficacement le lit majeur, sans aggravation des lignes d'eau, en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité.

Description technique

Le PPI contient différents types d'actions à mener sur 11 ans de 2020 à 2030. Elles correspondent aux enjeux établis par les EPCI et l'EPTB Lez, il s'agit des actions suivantes :

Type d'action
Entretien / restaurer la végétation rivulaire
Restauration de la ripisylve
Entretien deux fois par an
Entretien tous les ans
Entretien tous les 2 ans
Entretien tous les 4 ans
Densifier ou restaurer la ripisylve
Diminuer le risque des inondations
Gestion des embâcles
Gestion des atterrissements
Réduire les pollutions
Gestion des grilles
Faucardage ponctuel

Le PPI permet d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire à l'échelle du bassin versant. Les 5 EPCI Gemapiens disposent des DIG pour ces travaux. Les 5 EPCI présents sur le périmètre de l'EPTB Lez ont fait le choix de confier à l'EPTB par le biais de conventions de délégation de compétences (AMO ou MOD) les travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire. Ainsi, l'EPTB Lez assure une gestion cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin.

Seule la Métropole a gardé en régie les travaux sur certains linéaires de cours d'eau à enjeux hydrauliques.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Agence (30%) sous réserve qu'ils mettent en œuvre le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve et à condition qu'ils aient obtenu les autorisations réglementaires (DIG notamment).

La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement d'une opération prioritaire du PDM (étude ou travaux).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE* *	CR*	CD34	MO
Travaux du PPI 2023	38 045 € HT	2023			30		0 à 20	
Travaux du PPI 2024	94 448 € HT	2024			0		0 à 20	
TOTAL	132 493 € HT							

* *aide de l'agence de l'eau soumise à contrepartie : Cf. article « engagement de l'agence de l'eau ». En 2024, aucune opération prioritaire du SDAGE en hydromorphologie n'a été identifiée sous maîtrise d'ouvrage de la CCVH.

De plus, les travaux doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel de gestion de la végétation à l'échelle du bassin versant et être autorisés, couverts par une DIG et/ou un acte réglementaire. L'entretien annuel est non éligible au 11ième programme de l'agence de l'eau.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

*Uniquement pour restauration. A l'exception des travaux de plantation, les travaux récurrents et l'entretien sont inéligibles.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A22	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez		Année 2023-2024 Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.1 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et la végétation rivulaire en intégrant la fonctionnalité des milieux aquatiques		
Lien autre document stratégique	Plan Pluriannuel d'Intervention entretien cours d'eau		
Secteur	Cours d'eau territoire POA		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	POA
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et les ripisylves		
Contexte			
<p>La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Lez de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan, cohérent et homogène sur le territoire, répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'interventions ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général arrêtées en 2020 au profit des maîtres d'ouvrage Gemapiens.</p> <p>Il fait suite à un premier plan de gestion de 2006 porté et réalisé par la CLE du SAGE sur le bassin versant excepté le territoire de la CCGPSL qui en 2005 avait réalisé un premier plan de gestion sur son territoire.</p> <p>Le constat de ces plans de gestion témoignait d'un non entretien généralisé sur les cours d'eau du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embâclement important du lit et des berges des cours d'eau en secteurs à enjeux et en secteurs péri-urbain/urbain ; • Défaut d'entretien généralisé, y compris la Mosson dans Montpellier (excepté Lez et plusieurs cours d'eau secondaires dans Montpellier et les cours d'eau secondaires à Lattes) ; • Aucune intervention cohérente à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle des EPCI. <p>Différentes phases de travaux ont été programmées et effectuées sur ce linéaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2009 : Désembâclement - 2010-2018 : Restauration forestière - 2015-2016 : Entretien post crue - 2015-2020 : Entretien classique <p>En 10 ans, sur le bassin versant, 800km de berges ont été désembâclés, restaurés puis entretenus par la CCGPSL, les communes avec l'assistance de l'EPTB.</p> <p>Durant cette période la gestion de la végétation rivulaire a permis une nette amélioration notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'état sanitaire du boisement, - Une amélioration de l'état d'encombrement du lit, 			

- Une diminution du risque d'embâcle des ouvrages.

La crue de référence de 2014 n'a engendré aucun dégât sur les ouvrages ou les infrastructures ni aucun contentieux direct en lien avec un mauvais état d'entretien des cours d'eau.

Pour le nouveau plan pluriannuel d'interventions (PPI) défini par l'EPTB Lez, le territoire en gestion s'étend de 27 à 36 communes et de 3 à 5 EPCI. De nouveaux cours d'eau sont à considérer ainsi que de nouvelles prestations (gestion des atterrissements par exemple). Le périmètre correspond aux limites communales des 36 communes sur les 5 EPCI du bassin versant :

- CCVH – 4 communes : Montarnaud, Argelliers (nouvelle commune), La Boissière (nouvelle commune), Saint Paul et Valmalle (nouvelle commune)
- CCGPSL – 11 communes : Vailhauquès, Valflaunès (nouvelle commune), Saint Mathieu de Trévières, Le Triadou, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Combaillaux, Murlès, Les Matelles, Cazevielle (nouvelle commune)
- 3M – 18 communes : Grabels, Montpellier, Juvignac, Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Murviel les Montpellier, Cournonterral, Pignan, Saint Georges d'Orques, Cournonsec (nouvelle commune)
- SAM – 2 communes : Vic la Gardiole (nouvelle commune), Mireval (nouvelle commune)
- POA – 1 commune : Palavas les Flots (nouvelle commune).

Les objectifs des travaux mis en œuvre dans le cadre des plans de gestion sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité en limitant la production d'embâcles (sur-inondation amont ou local),
- Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux.
- Concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides,
- Maintenir la stabilité des berges.

Les interventions sur le lit des cours d'eau doivent permettre de mobiliser plus efficacement le lit majeur, sans aggravation des lignes d'eau, en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité.

Description technique

Le PPI contient différents types d'actions à mener sur 11 ans de 2020 à 2030. Elles correspondent aux enjeux établis par les EPCI et l'EPTB Lez, il s'agit des actions suivantes :

Type d'action
Entretien / restaurer la végétation rivulaire
Restauration de la ripisylve
Entretien deux fois par an
Entretien tous les ans
Entretien tous les 2 ans
Entretien tous les 4 ans
Densifier ou restaurer la ripisylve
Diminuer le risque des inondations
Gestion des embâcles
Gestion des atterrissements
Réduire les pollutions
Gestion des grilles
Faucardage ponctuel

Le PPI permet d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire à l'échelle du bassin versant. Les 5 EPCI Gemapiens disposent des DIG pour ces travaux. Les 5 EPCI présents sur le périmètre de l'EPTB Lez ont fait le choix de confier à l'EPTB par le biais de conventions de délégation de compétences (AMO ou MOD) les travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire. Ainsi, l'EPTB Lez assure une gestion cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin.

Seule la Métropole a gardé en régie les travaux sur certains linéaires de cours d'eau à enjeux hydrauliques.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Agence (30%) sous réserve qu'ils mettent en œuvre le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve et à condition qu'ils aient obtenu les autorisations réglementaires (DIG notamment).

La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement d'une opération prioritaire du PDM (étude ou travaux).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE**	CR*	CD34	MO
Travaux du PPI 2023	20 486 € HT	2023			30%		0 à 20%	50 à 70%
Travaux du PPI 2024	20 486 € HT	2024			30%		0 à 20%	50 à 70%
TOTAL	40 972 € HT							

* *aide de l'agence de l'eau soumise à contrepartie : Cf. article « engagement de l'agence de l'eau ». De plus, les travaux doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel de gestion de la végétation à l'échelle du bassin versant et être autorisés, couverts par une DIG et/ou un acte réglementaire. L'entretien annuel est non éligible au 11ième programme de l'agence de l'eau. Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

*Uniquement pour restauration (premier passage). A l'exception des travaux de plantation, les travaux récurrents et l'entretien sont inéligibles.

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A23	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez		Année 2023 2024 Durée 2023- 2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.1 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et la végétation rivulaire en intégrant la fonctionnalité des milieux aquatiques		
Lien autre document stratégique	Plan Pluriannuel d'Interventions entretien cours d'eau		
Secteur	Cours d'eau territoire SAM		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	SAM
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et les ripisylves		
Contexte			
<p>La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Lez de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan, cohérent et homogène sur le territoire, répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'interventions ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général arrêtées en 2020 au profit des maîtres d'ouvrage Gemapiens.</p> <p>Il fait suite à un premier plan de gestion de 2006 porté et réalisé par la CLE du SAGE sur le bassin versant excepté le territoire de la CCGPSL qui en 2005 avait réalisé un premier plan de gestion sur son territoire.</p> <p>Le constat de ces plans de gestion témoignait d'un non entretien généralisé sur les cours d'eau du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embâclement important du lit et des berges des cours d'eau en secteurs à enjeux et en secteurs péri-urbain/urbain ; • Défaut d'entretien généralisé, y compris la Mosson dans Montpellier (excepté Lez et plusieurs cours d'eau dans Montpellier et les cours d'eau secondaires à Lattes) ; • Aucune intervention cohérente à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle des EPCI. <p>Différentes phases de travaux ont été programmées et effectuées sur ce linéaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2009 : Désembâclement - 2010-2018 : Restauration forestière - 2015-2016 : Entretien post crue - 2015-2020 : Entretien classique <p>En 10 ans, sur le bassin versant, 800km de berges ont été désembâclés, restaurés puis entretenus par la CCGPSL, les communes avec l'assistance de l'EPTB.</p> <p>Durant cette période la gestion de la végétation rivulaire a permis une nette amélioration notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'état sanitaire du boisement, - Une amélioration de l'état d'encombrement du lit, 			

- Une diminution du risque d'embâclement des ouvrages.

La crue de référence de 2014 n'a engendré aucun dégât sur les ouvrages ou les infrastructures ni aucun contentieux direct en lien avec un mauvais état d'entretien des cours d'eau.

Pour le nouveau plan pluriannuel d'interventions (PPI) défini par l'EPTB Lez, le territoire en gestion s'étend de 27 à 36 communes et de 3 à 5 EPCI. De nouveaux cours d'eau sont à considérer ainsi que de nouvelles prestations (gestion des atterrissements par exemple). Le périmètre correspond aux limites communales des 36 communes sur les 5 EPCI du bassin versant :

- CCVH – 4 communes : Montarnaud, Argelliers (nouvelle commune), La Boissière (nouvelle commune), Saint Paul et Valmalle (nouvelle commune)
- CCGPSL – 11 communes : Vailhauquès, Valflaunès (nouvelle commune), Saint Mathieu de Trévières, Le Triadou, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Combaillaux, Murlès, Les Matelles, Cazevieille (nouvelle commune)
- 3M – 18 communes : Grabels, Montpellier, Juvignac, Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Murviel les Montpellier, Cournonterral, Pignan, Saint Georges d'Orques, Cournonsec (nouvelle commune)
- SAM – 2 communes : Vic la Gardiole (nouvelle commune), Mireval (nouvelle commune)
- POA – 1 commune : Palavas les Flots (nouvelle commune).

Les objectifs des travaux mis en œuvre dans le cadre des plans de gestion sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité en limitant la production d'embâcles (sur-inondation amont ou local),
- Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux.
- Concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides,
- Maintenir la stabilité des berges.

Les interventions sur le lit des cours d'eau doivent permettre de mobiliser plus efficacement le lit majeur, sans aggravation des lignes d'eau, en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité.

Description technique

Le PPI contient différents types d'actions à mener sur 11 ans de 2020 à 2030. Elles correspondent aux enjeux établis par les EPCI et l'EPTB Lez, il s'agit des actions suivantes :

Type d'action
Entretien / restaurer la végétation rivulaire
Restauration de la ripisylve
Entretien deux fois par an
Entretien tous les ans
Entretien tous les 2 ans
Entretien tous les 4 ans
Densifier ou restaurer la ripisylve
Diminuer le risque des inondations
Gestion des embâcles
Gestion des atterrissements
Réduire les pollutions
Gestion des grilles
Faucardage ponctuel

Le PPI permet d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire à l'échelle du bassin versant. Les 5 EPCI Gemapiens disposent des DIG pour ces travaux. Les 5 EPCI présents sur le périmètre de l'EPTB Lez ont fait le choix de confier à l'EPTB Lez par le biais de conventions de délégation de compétences (AMO ou MOD) les travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire. Ainsi, l'EPTB Lez assure une gestion cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin.

Seule la Métropole a gardé en régie les travaux sur certains linéaires de cours d'eau à enjeux hydrauliques.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Agence (30%) sous réserve qu'ils mettent en œuvre le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve et à condition qu'ils aient obtenu les autorisations réglementaires (DIG notamment).

La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement d'une opération prioritaire du PDM (étude ou travaux).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE**	CR*	CD34	MO
Travaux du PPI 2023 et report 2022	19 400 € HT	2023			30%		0 à 20%	50 à 70%
Travaux du PPI 2024	10 000 € HT	2024			30%		0 à 20%	50 à 70%
TOTAL	29 400 € HT							

** aide de l'agence de l'eau soumise à contrepartie : Cf. article « engagement de l'agence de l'eau ». De plus, les travaux doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel de gestion de la végétation à l'échelle du bassin versant et être autorisés, couverts par une DIG et/ou un acte réglementaire. L'entretien annuel est non éligible au 11ème programme de l'agence de l'eau. Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

*Uniquement pour restauration (premier passage). A l'exception des travaux de plantation, les travaux récurrents et l'entretien sont inéligibles.

VOLET	ASSURER L'EQUILIBRE QUANTITATIF ET LE PARTAGE DE LA RESSOURCE		
Opération B1	Détermination des relations entre le Lez et sa nappe d'accompagnement en aval du Pont Trinquat	Année 2023	
		Durée 2023-2024	
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif général C : Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource naturelle entre les usages pour éviter les déséquilibres quantitatifs et garantir les débits biologiques Disposition C.4-1 : Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des hydrosystèmes		
Lien autre document stratégique	PGRE		
Secteur	Lez		
Masses d'Eau	FRDR142	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 7 C : Renforcer les outils de pilotage et de suivi		
Contexte			
<p>La ville de Montpellier a engagé dès 1992 des études pour la remise en navigabilité du Lez avec comme objectif la création d'un port à Montpellier. Dans ce cadre, des études hydrogéologiques ont été menées sur le secteur entre Montpellier et Lattes pour évaluer l'impact du projet sur l'équilibre des nappes et des échanges entre le Lez et sa nappe alluviale.</p> <p>En 2009, un modèle développé dans le cadre d'une étude hydrogéologique menée par le bureau d'études ANTEA a permis de calculer les flux entrant depuis la nappe vers le Lez. Les résultats de cette étude ont mis en évidence, qu'entre la 2ème et la 3ème écluse, le fleuve alimente la nappe à hauteur de 224 L/s.</p> <p>Or, une étude ultérieure réalisée en 2011 par le bureau d'études Hydraudiag a fait l'objet de cinq campagnes de jaugeage en période d'étiage. La comparaison des valeurs théoriques d'échanges nappe/fleuve estimés par modélisation en 2009 et ceux déduits de ces campagnes indique, pour quatre campagnes sur cinq, la même tendance : ils divergent.</p> <p>Selon les conclusions de cette étude, les résultats du modèle de 2009 ne permettent pas de simuler correctement les échanges entre la nappe et le Lez. Cela provient très vraisemblablement du fait que le modèle a été réalisé uniquement à partir de données piézométriques, sans prendre en compte des données de débit du Lez.</p> <p>A noter par ailleurs que le modèle a pris en compte une situation de moyennes eaux, basée sur des données piézométriques de décembre 2008 alors que les jaugeages ont été réalisés en période d'étiage.</p> <p>Ainsi, le PGRE Lez-Mosson identifie l'action ACO.2-1 consistant à mener une étude pour confirmer (et alors quantifier) ou infirmer l'existence d'interactions entre le cours d'eau et la nappe en amont de la 3ème écluse.</p> <p>Les résultats de cette étude pourront impacter la valeur du débit d'objectif d'étiage (DOE) au point nodal du SDAGE (Pont de Garigliano à Montpellier). En effet, le DOE défini dans le PGRE prend en compte le débit de pertes en nappe estimé par ANTEA en 2009. Une modification de cette estimation entraînerait donc une évolution de la valeur du DOE (à la hausse comme à la baisse).</p>			

Description technique

L'EPTB Lez a travaillé au recensement des données (piézométriques et de hauteurs d'eau dans le Lez) dont l'analyse doit permettre la réalisation de l'action ACO.2-1 du PGRE sus-citée.

Devant les difficultés rencontrées, l'EPTB Lez va faire appel à un bureau d'études spécialisé pour étudier les relations entre le Lez et sa nappe d'accompagnement, il aura la charge de :

- Recenser les ouvrages souterrains existants (puits, piézomètres, forages, etc ...) implantés dans le secteur et à proximité du Lez
- Faire une analyse critique de ces ouvrages pour identifier les ouvrages pertinents à suivre : coupe technique, liaison hydraulique avec la nappe alluviale (risque de colmatage des ouvrages anciens non entretenus)
- Pour les ouvrages pertinents : nivellement et géolocalisation
- Si les ouvrages existants ne permettent pas de caractériser les liaisons hydrauliques nappe/lez : proposer le nombre et la localisation des ouvrages à créer, avec la coupe technique associée
- Proposer la méthode pour l'analyse des données et mettre en œuvre le suivi des ouvrages équipés durant au moins un cycle hydrologique
- Acquérir sur la même période et au même pas de temps les données de cote d'eau du Lez sur le bief entre les deux écluses. Les données acquises par Montpellier Méditerranée Métropole à la première et à la seconde écluse, seront également valorisées ainsi que les données de prélèvements de l'ASA de Lattes
- Analyse et interprétation des données acquises pour caractériser les relations hydrauliques entre le Lez aval et sa nappe d'accompagnement et établir l'éventuel sens des échanges. Dans le cas d'une alimentation de la nappe par le cours d'eau, le bureau d'étude devra quantifier ces échanges au cours d'une année hydrologique

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Détermination des relations entre le Lez et sa nappe d'accompagnement en aval du Pont Trinquat	65 000 €	2023			50%	20%	Participation statutaire	30%
TOTAL	65 000 €							

* Sous réserve validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

VOLET	ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF ET LE PARTAGE DE LA RESSOURCE		
Opération B2	Reprise de la station hydrométrique de la Source du Lez à Saint Clément de Rivière et de la station Garigliano (point nodal)		Année 2024
			Durée 2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif général C : Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource naturelle entre les usages pour éviter les déséquilibres quantitatifs et garantir les débits biologiques Disposition C.4-1 : Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des hydrosystèmes		
Lien autre document stratégique	PGRE		
Secteur	Lez		
Masses d'Eau	FRDR142 et FRDR143	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 7-06 : S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines		
Contexte			
<p>Depuis 2016, la DREAL a mené un audit réalisé à l'échelle nationale sur ses réseaux de suivis hydrométriques afin d'analyser la pertinence des stations en place. Sur le bassin, l'audit de la DREAL conclue que l'axe Lez est suréquipé (5 sites).</p> <p>Ainsi, la DREAL souhaite fusionner certains sites et en abandonner d'autres. C'est notamment le cas de la station hydrométrique de la source du Lez à Saint Clément de Rivière (station Y3204020).</p> <p>La station Garigliano à Montpellier (station Y3204030) serait elle aussi abandonnée.</p> <p>Or, le PGRE Lez-Mosson prévoit, dans son action ACO-3.1, et dans son action ACO 3-3 de maintenir un moyen de mesure hydrométrique avec télé-relève en aval de la Source du Lez et au droit du seuil Garigliano.</p> <p>De plus, cette station est identifiée comme un point stratégique de référence pour la masse FRDG113 (Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez) dans le projet de SDAGE 2022-2027.</p> <p>Le seuil de Garigliano (ROE36913) dispose d'une échancrure centrale et constitue la section de contrôle de la station Y3204030, station de référence SDAGE pour l'ensemble du bassin (point nodal).</p> <p>La station gérée par la DREAL dispose de bons résultats de jaugeages et est relativement fiable.</p>			

Description technique

L'EPTB Lez propose de reprendre la gestion de la station hydrométrique Y3204020 afin de maintenir le suivi du débit du Lez à l'étiage permettant la mise en œuvre des actions du PGRE et de suivre l'état quantitatif de la masse d'eau FRDG143.

Pour se faire, l'EPTB Lez procédera à la mise en protection de la station située sur un site fréquenté en période estivale, à sa maintenance et à son tarage notamment suite à l'effacement envisagé du seuil 2L (dit aval de la Source – ROE 37444).

De la même façon, l'EPTB Lez propose de gérer la station Y3204030 pour maintenir un moyen de mesure hydrométrique avec télé relève tel que le prévoit le PGRE

La maintenance sera réalisée en régie, elle est estimée à 15 jours par an par station.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE	CR	CD34	MO
Protection de la station Lez	2 000 €	2024						100%
Tarage de la station Lez	3 100 €/an 6 200 € sur 2 ans	2024						100%
Maintenance	Pm DREAL							
Tarage station Garigliano et maintenance (5000 €/an)	20 000 € 5 000 €	2024						100%
TOTAL	33 200 €							

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET

RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU

Opération C1	Etude préalable à la démarche flux admissibles : état des lieux et proposition d'une feuille de route	Année 2023	Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques Disposition D3.1 : Améliorer la connaissance sur les flux de pollution admissibles par les cours d'eau et les lagunes		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Ensemble du bassin		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles et masses d'eau de transition	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5B-01 : Anticiper pour assurer la non dégradation des milieux aquatiques fragiles vis à vis de l'eutrophisation		MIA 0502
Contexte			
<p>Le SDAGE Rhône-Méditerranée identifie les lagunes Palavasiennes Est et Ouest fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation dans son orientation fondamentale 5B - Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques. Il s'agit de milieux qui présentent déjà des phénomènes d'eutrophisation et/ou qui sont fragiles compte tenu des pollutions par les nutriments qu'ils subissent, de leurs caractéristiques morphologiques, hydrologiques et des effets du changement climatique. Les dispositions de cette orientation visent notamment à engager des démarches « flux maximum admissibles » (FMA) sur les bassins versants concernés par ces masses d'eau.</p> <p>Le SAGE recommande de définir les flux maximums admissibles sur les principaux paramètres (DBO, DCO, matières azotées et phosphorées, ...) afin d'évaluer la capacité des milieux récepteurs à recevoir des flux cumulés. Il recommande également que les outils intègrent la qualité de l'eau, les différentes sources de pollution, la capacité auto-épuratoire des cours d'eau et des lagunes en lien avec le régime hydrologique et les périodes de sensibilité (débits d'étiage, périodes pluvieuses engendrant des apports de pollution importante des sous bassins versants et pics de pollution saisonniers).</p> <p>Une note technique du bassin précise la démarche flux admissibles. Le flux admissible est la charge maximale provenant du bassin versant qui ne remet pas en cause le respect des objectifs de qualité des masses d'eau, c'est donc le cumul maximal pour une substance de rejets ponctuels ou diffus permettant l'atteinte ou le maintien du Bon Etat.</p> <p>Cette démarche concertée doit faire l'objet d'une étroite concertation avec les acteurs du territoire, elle mobilise des outils innovants de modélisation et les expertises scientifiques.</p> <p>Elle permet de définir des objectifs adaptés de réduction et/ou suppression des apports de nutriments et polluants et de mettre en œuvre des actions qui permettront de les atteindre.</p> <p>La mise en œuvre de cette démarche nécessite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et caractériser les flux des contributeurs aux lagunes et la dynamique des flux de nutriments dans les lagunes, les paramètres qui influent sur cette dynamique et l'influence des interfaces (bassin versant, canal, mer, ..), c'est cette étude préalable découpée en plusieurs étapes qui est inscrite au contrat - Identifier les leviers d'actions qui permettront de tendre vers des flux compatibles avec un bon état écologique. <p>Ces éléments permettront d'orienter la prise de décisions vers des priorités d'actions et leur planification.</p>			

La démarche sera animée par l'EPTB Lez et pilotée par la commission lagunes du SAGE.

Description technique

En préalable à la démarche FMA, une étude en plusieurs étapes est nécessaire avec en particulier :

- le recueil de l'ensemble des données existantes auprès des différents détenteurs, il existe en effet un grand nombre de données sur les lagunes et les cours d'eau,
- la constitution d'une base de données, la synthèse et l'analyse de ces données.
- une réflexion sur le périmètre retenu pour l'étude intégrant la complexité lagunaire : les différents étangs, leurs connexions, le canal du Rhône à Sète, les cours d'eau tributaires du bassin versant par secteurs géographiques sources d'apports aux lagunes
- la définition des objectifs de l'étude et des paramètres polluants retenus en plus de l'azote et du phosphore
- une réflexion sur la méthode, les outils disponibles et le choix de ceux retenus pour l'étude.
- la nécessité ou pas de compléter les données existantes par des campagnes de mesures de qualité de l'eau, par des mesures de débits pour identifier et quantifier les sources d'apports en nutriments ou autres polluants, la mise en œuvre de ces campagnes.

L'effet cumulatif sera aussi à prendre en compte ainsi que le changement climatique.

L'objectif est de bien comprendre le fonctionnement hydrodynamique des lagunes et les apports de flux de nutriments voire d'autres polluants à définir.

L'ensemble des étapes ci-dessous permettront d'aboutir à une feuille de route détaillée de la démarche « flux polluants admissibles » à engager sur le territoire.

Un volet concertation sera lancé dès la phase diagnostic avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre une adhésion du territoire à la démarche.

L'EPTB Lez sera l'animateur de la démarche FMA et s'appuiera sur un bureau d'études pour la bancarisation des données. Plusieurs instances seront mobilisées pour cette étude : un comité technique composé des partenaires techniques et scientifiques, la commission lagunes du SAGE qui constituera le comité de pilotage de l'étude.

Phase 1 : L'objectif de l'action est de permettre au territoire de disposer d'un état des lieux et d'une feuille de route comme outil d'aide à la décision auprès de la CLE sur l'opportunité de lancer la démarche FMA.

Phase 2 : Suite à cette phase, lancement dans le cadre du contrat de l'acquisition de connaissance si nécessaire / modélisation.

C'est la CLE qui à l'issue de ce travail préalable validera l'engagement décisionnel dans la démarche FMA lagunes et cours d'eau.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Animation EPTB Lez	Cf. Fiche animation	2023					Participation statutaire	

Prestation bancarisation / géomatique préalable au CCTP	40 000 €	2024			50 %	20%	Part statutaire	30%
TOTAL	40 000 €							

*Eligibilité sous réserve de la validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

VOLET	RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU

Opération C2	Elaboration d'une stratégie globale et accompagnement de la mise en œuvre des projets de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial ou unitaire)		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques Disposition D5.2 : Lutter contre les pollutions induites par le ruissellement urbain et rural et le lessivage des sols en améliorant la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Territoire Métropole- Communes du bassin versant		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles et Souterraines	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5A-O3 : Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine		ASS0201
Contexte			
<p>L'imperméabilisation des sols engendre de nombreux méfaits : saturation et débordement des systèmes d'assainissement, augmentation des volumes ruisselés et du risque d'inondation, assèchement des nappes souterraines, îlots de chaleur, disparition des sols naturels et de leur biodiversité/productivité associée....</p> <p>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 prévoit : « réduire les pollutions par temps de pluie en zone urbaine (5A-O3) et éviter, réduire, compenser l'impact de nouvelles surfaces imperméabilisées (5A-O4) ».</p> <p>Par désimperméabilisation, on entend deux options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changer le matériau de recouvrement du sol imperméable par un matériau plus perméable ; - déconnecter les eaux pluviales d'un réseau de collecte pour une gestion à la source c'est-à-dire au plus près du lieu où l'eau est tombée et en favorisant l'infiltration totale ou partielle à la parcelle. <p>La Métropole de Montpellier a établi une stratégie de gestion des eaux pluviales basée notamment sur la volonté de gérer les pluies courantes à la source par infiltration. Elle incite donc à la limitation de l'imperméabilisation et à la désimperméabilisation. La désimperméabilisation est également un élément fédérateur de la gestion de l'eau, de l'écologie urbaine et de l'urbanisme autour de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique. Enfin, c'est un moyen d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par le Plan Biodiversité 2018 et le SRADDET pour l'horizon 2040 à l'échelle régionale et l'objectif du SDAGE Rhône-Méditerranée (désimperméabiliser 150% par rapport aux surfaces imperméabilisées).</p> <p>La désimperméabilisation représente également un enjeu fort vis-à-vis du réseau unitaire d'assainissement. La limitation des volumes transités par temps de pluie au sein de ces réseaux permettra en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La limitation du nombre de déversement au milieu naturel et constitue ainsi un enjeu environnemental et réglementaire fort ; - Une sollicitation moindre des collecteurs et des équipements du système d'assainissement (préservation de leur état, gains énergétiques) ; - Un gain de capacité des collecteurs permettant d'éviter leur redimensionnement en cas de raccordement de nouvelles opérations d'urbanisme générant un apport d'eaux usées supplémentaire. <p>La Métropole de Montpellier souhaite donc engager une démarche globale et intégrée à travers la mise en œuvre d'une animation de territoire qui pourra se décliner à travers une stratégie de désimperméabilisation</p>			

des sols et de déconnexion aux réseaux, qui se déclinera notamment par un schéma directeur d'ensemble co-construit avec les partenaires, permettant de définir une priorisation d'actions, une programmation pluriannuelle d'investissement et de travaux dans la gestion des espaces publics, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire pour favoriser l'émergence de projets, l'accompagnement des projets, notamment les projets urbains de renouvellement, durant toutes les phases de mise en œuvre jusqu'à la réception des aménagements et le contrôle du respect des objectifs attendus.

La mise en œuvre de cette démarche repose sur une activité d'animation conséquente.

Description technique

3M souhaite disposer d'une évaluation de la superficie des zones susceptibles d'être désimperméabilisées, de leur localisation (inventaire cartographique) et des caractéristiques de ces zones :

- typologie : zones industrielles, commerciales et résidentielles... ;
- propriétés du sol et propriété foncière.

Pour chaque zone, l'opportunité d'une désimperméabilisation est à analyser. Il s'agit, in fine, de proposer une stratégie ou un outil pour que la collectivité bénéficie de ces zones pour compenser l'imperméabilisation liée à l'urbanisation prévue.

Entre 2023 et 2024, il s'agira dans un premier temps d'établir un schéma directeur d'ensemble co-construit avec les partenaires, qui permettra de définir une programmation pluriannuelle d'investissement et de travaux et l'accompagnement des acteurs à travers :

- L'identification du potentiel de désimperméabilisation par le croisement géomatique de multiples données (espaces publics/privés, usages des lieux, enjeux présents, typologie des désordres pluviaux et inondation, îlot de chaleur, recharge de nappe, perméabilités des sols. L'infiltrabilité sera déterminée suite à un travail géomatique + analyse bibliographique (bases de données sols et sondages déjà réalisés) qui permet de prendre en compte la texture des sols et les critères environnementaux qui permettent d'identifier des points de vigilance pour désimperméabiliser certaines zones (zones de captage des eaux potables, sols pollués, pente trop importante...). Une hiérarchisation des secteurs sera établie en fonction du nombre de critères environnementaux non propices à l'infiltration. Le travail à conduire sur les sols sera à préciser (capacités à infiltrer, la perméabilité, la profondeur de la nappe, ...)
- La définition des problématiques (quantitatif et qualitatif) rencontrées sur les réseaux d'assainissement par temps de pluie (réseau unitaire) ou les problèmes sur les milieux récepteurs par temps de pluie (déversements des pluviaux stricts) (cf. outil diagnostic permanent 3M/Veolia)
- La hiérarchisation des secteurs d'action et la définition des solutions types avec estimation du coût global et des bénéfices associés (ACB)
- L'évaluation des surfaces actives ainsi supprimées
- Une proposition de programmation de travaux à établir avec les services compétents
- Une synergie avec les autres politiques publiques (de type nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, prévention des inondations, réaménagements urbains, ...)

L'étude sera composée de :

- Phases 1 et 2 : écoute de la collectivité et parangonnage. Il s'agit de caractériser le contexte dans lequel s'inscrit l'étude et d'identifier des retours d'expériences d'autres collectivités ;
- Phase 3 : construction d'une méthode de repérage des zones à désimperméabiliser ; cartographie
- Phase 4 : analyse par typologie de zones avec identification des leviers/dureté du foncier/caractéristiques physiques du sol (perméabilité, structure, texture, végétalisation...); croisement des typologies de zones avec les caractéristiques géologiques ; identification des leviers fonciers et administratifs par type de zones ; évaluation et localisation des surfaces actives associées aux zones désimperméabilisées ;
- Phase 5 : définition de la stratégie en fonction de la dureté du foncier, des différentes solutions envisageables, des travaux de désimperméabilisation à la déconnexion de l'eau à la parcelle, des enjeux sur les milieux aquatiques ;

- Phase 6 : constitution d'un outil basé sur la synthèse des préconisations et la présentation des résultats. Simulation de scénarios
- Phase 7 : programmation à établir avec les services compétents, notamment les directions opérationnelles de la Métropole, et indicateurs de suivi des actions et de leur impact sur les milieux aquatiques notamment ;
- Phase 8 : accompagnement des projets opérationnels, et production des guides de sensibilisation et méthodologiques à destination des directions opérationnelles de la Métropole et de leurs satellites, et des aménageurs privés.

Le CCTP sera à valider par l'Agence de l'eau.

A partir de 2025, la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des projets de désimperméabilisation (casse des revêtements imperméables, nivellement, végétalisation, renaturation, ...) et de déconnexion des réseaux par la Métropole sur les espaces publics et la poursuite de l'animation de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur par les autres acteurs du territoire, notamment à travers les opérations de renouvellement urbain.

Une animation spécifique et dédiée à cette mission sera développée par la Métropole pour construire le schéma directeur, animer la participation des différentes directions concernées (espace public, GEMAPI, assainissement, pluvial, urbanisme, espaces verts, biodiversité, etc), établir des guides de bonnes pratiques et organiser la diffusion des informations (séminaires avec les aménageurs/promoteurs, séminaire avec les bureaux d'études, transversalité au sein de la collectivité). Il s'agit également d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle auprès des directions opérationnelles de la Métropole, des autres acteurs publics, et des aménageurs privés.

L'animateur/trice aidera par exemple les maitres d'ouvrage constituer et à déposer les dossiers d'aide au financement. Elle permettra de rendre compte des résultats obtenus au fur et à mesure sa déclinaison opérationnelle.

Plan de financement théorique

Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
---------------------------------------	----	------	-----	----	------	----

Elaboration du schéma directeur de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux (pluvial ou unitaire)	250 000 €	2023			50%		0 à 20%	0 à 70%
Animation et accompagnement des projets – co-financement de la mission (2023-2024) à travers un poste dédié de chargé de mission	150 000 €	2023			50%			50%
TOTAL	400 000 €							

* Eligibilité étude : sous réserve validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

Animation : l'assiette retenue sera définie sur la base des missions retenues dans la feuille de route présentée annuellement pour l'année N accompagnée du bilan des missions de l'année N-1

VOLET	RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU

Opération C3	Travaux de déconnexion aux réseaux et désimperméabilisation : projets ANRU Mosson et ANRU Cévennes		Année 2023
			Durée 2023- 2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques Disposition D5.2 : Lutter contre les pollutions induites par le ruissellement urbain et rural et le lessivage des sols en améliorant la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Quartiers Mosson et Cévennes à Montpellier		
Masses d'Eau	FRDR 146 - Mosson du Miège Sole au Coulazou FRDR10908 - Ruisseau le Verdanson	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5A-O3 : Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine		ASS0201
Contexte			
<p>1) ANRU Mosson</p> <ul style="list-style-type: none"> Contexte, objectif et montage <p>Le quartier de la Mosson figure parmi les douze quartiers « politique de la ville » identifiés à Montpellier, au titre de la nouvelle géographie prioritaire et fait partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en tant que quartier d'intérêt national.</p> <p>A ce titre, de nombreuses études, notamment urbaines, ont permis de définir le plan guide du projet de renouvellement urbain du quartier, ciblant prioritairement le secteur des Tritons au Nord, celui des Halles et enfin la partie sud du quartier.</p> <p>Le projet doit s'inscrire dans plusieurs échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Celle des grands enjeux urbains de la ville de demain, avec pour objectif de changer l'image du quartier et d'en faire un véritable lieu de destination, doté d'un niveau d'attractivité au moins comparable à celui des autres quartiers de Montpellier et de sa première couronne ; Celle de la proximité, en améliorant la qualité de vie des habitants et en particulier le fonctionnement urbain, notamment par un réinvestissement de l'espace public au service des habitants ; Celle de la participation, en associant l'ensemble des acteurs clés à l'instar du tissu associatif et des habitants et en rendant efficaces les services rendus à la population. <p>Par délibération en date du 18 décembre 2019, la Métropole a confié la mise en œuvre opérationnelle du projet de renouvellement urbain du quartier de la Mosson à la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M), au titre d'une concession de renouvellement urbain notifiée le 21 janvier 2020.</p> <p>Les étapes de négociations avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les partenaires nationaux en 2019 et 2020 ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une convention de renouvellement urbain, approuvée par le conseil de Métropole le 29 mars 2021 et le conseil municipal le 12 avril 2021, pour être signée par l'ensemble des parties prenantes le 23 juillet 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> Enjeux urbains 			

Plus spécifiquement, le projet de renouvellement urbain doit affirmer en partie sud, une nouvelle centralité métropolitaine et répondre notamment aux enjeux :

- De mixité sociale en introduisant une diversification de l'habitat par des programmes de logements neufs,
- De mixité fonctionnelle en proposant une offre d'équipements et espaces publics qualitatifs et une redynamisation du tissu économique,
- De réorganisation des fonctions (commerces, stationnement, ...),
- De qualité du cadre de vie et de l'environnement :
- en mettant en valeur les espaces naturels, véritable identité du quartier, mais méconnus à ce jour.
- En requalifiant ses espaces publics existants en les rendant plus sécurisés, qualitatifs, et attractifs ainsi qu'en créant de nouveaux cours paysagers, vecteurs d'une nouvelle urbanité.

- Focus sur les cours paysagers : leviers stratégiques de la transformation

A terme, (vision « 2040 ») le projet restructure le quartier avec la création de 6 cours paysagers, moteurs des transformations aussi bien sociales, économiques que paysagères. Ces nouveaux cours structurent le paysage urbain d'est en ouest s'appuyant sur la rive de la Mosson à l'ouest et se raccrochant aux axes de mobilité à l'est.

Chaque cours ouvre le quartier en son cœur, concentre les activités économiques et sociales, intensifie les lieux d'usages et de rencontres, offre de nouvelles façons d'habiter, de travailler, de se déplacer dans un environnement urbain de qualité.

Leurs largeurs de 50 à 70 m, abondamment plantées et végétalisées, permettent d'intégrer des espaces de gestion des eaux pluviales, des sols perméables sans entraver les mobilités. Entrées résidentielles, parvis d'écoles, terrasses de café sont autant de lieux d'usages et de vies donnant sur le cours : habitants et passagers s'y croisent, s'y arrêtent quelques minutes ou quelques heures. Les cours se distinguent par leur rayonnement, leur fonction, leur densité de flux, leurs formes urbaines et leurs relations aux autres quartiers et à la ville de Montpellier.

2) ANRU Cévennes

- Contexte, objectif et montage

Le quartier d'intérêt régional QP034008 Cévennes figure parmi les douze quartiers « politique de la ville » identifiés à Montpellier, au titre de la nouvelle géographie prioritaire et fait partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en tant que quartier d'intérêt régional (PRIR).

A ce titre, les études en cours, notamment urbaines, ont permis de définir le plan guide du projet de renouvellement urbain du quartier, ciblant prioritairement le secteur de la copropriété des Cévennes.

Le projet a pour grands objectifs de scinder puis réaménager la copropriété des Cévennes, achever la réhabilitation thermique du bâti, restructurer l'usage des pieds d'immeuble, renouveler les équipements publics, améliorer le fonctionnement du quartier par la trame viaire, identifier des opérations nouvelles à proximité pour l'équilibre du bilan.

Par délibération en date du 18 décembre 2019, la Métropole a confié la mise en œuvre opérationnelle du projet de renouvellement urbain du quartier Cévennes à la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M), au titre d'une concession de renouvellement urbain notifiée le 21 janvier 2020.

Les étapes de négociations avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les partenaires nationaux en 2019 et 2020 ont permis d'aboutir à l'élaboration d'une convention de renouvellement urbain, approuvée par le conseil de Métropole le 29 mars 2021 et le conseil municipal le 12 avril 2021, pour être signée par l'ensemble des parties prenantes le 23 juillet 2021.

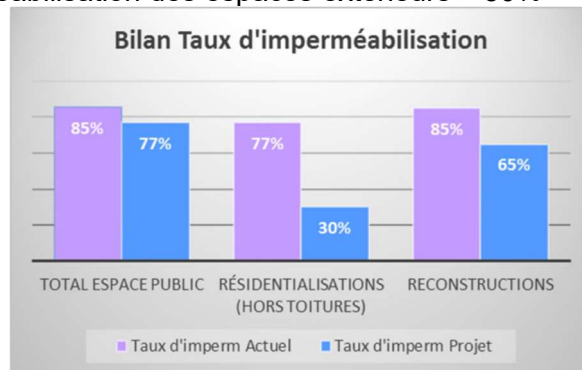
1) ANRU Mosson

Le taux d'imperméabilisation actuel du secteur est élevé et hétérogène. Les sols sont globalement propices à l'infiltration de pluies faibles. Trois types d'aménagement permettent de programmer de la désimperméabilisation :

- Espaces publics requalifiés
- Parcelles reconstruites
- Parcelles réhabilitées

Sur ces trois types d'aménagements, la gestion à la source et l'infiltration des pluies faibles seront systématiquement recherchées. Ces dispositions ont des répercussions sur d'autres aspects, comme la préservation de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie et les îlots de chaleur urbains.

- Dans l'emprise des futurs espaces publics aménagés, l'analyse de l'existant présentée en première partie de ce document a permis d'estimer le taux d'imperméabilisation actuel à 85%. Les futurs aménagements, tels que définis sur le plan de masse à l'horizon 2024 permettraient d'abaisser ce taux d'imperméabilisation à une valeur comprise entre 69 et 77%. Cette variabilité est liée à la mise en place ou non de revêtements poreux sur la zone piétonne / marché du Cours des Halles, en particulier sur la partie Est, au nord de l'actuelle rue d'Oxford.
- Sur les parcelles reconstruites, dont la surface cumulée est de 73 100 m², plusieurs typologies sont prévues : Pôles éducatifs, Logement, Commerce, Artisanat. Les densités sont variables selon les parcelles, notamment en ce qui concerne l'emprise au sol des futurs bâtiments, qui varie de 30% à 60%. Les surfaces de voiries sont inconnues, mais on peut présager que les proportions seront généralement de 10% à 30%. Un objectif de taux d'imperméabilisation maximal de 65% est fixé. Sur cette base, la surface d'espaces verts qui en résulte variera par conséquent de 10% à 60%.
- Les parcelles réhabilitées (ou « résidentialisations ») représentent une surface foncière de 11 ha. Sur ces tènements, seuls les espaces extérieurs seront modifiés. Le bâti fera généralement l'objet de travaux de réhabilitation. Pour identifier le potentiel de désimperméabilisation, deux résidences ont été étudiées dans le cadre des premières études de faisabilité : Uranus et Saturne. La relative homogénéité des densités de bâti sur les résidences et les résultats des études faites sur les résidences Uranus et Neptune, permettent de fixer des objectifs réalistes, communs à l'ensemble des projets de résidentialisation : Imperméabilisation des espaces extérieurs ≤ 30%



Les éléments de programmation et les objectifs de désimperméabilisation et de déconnexion des réseaux et infiltration seront fixés par 3M (via le mandat confié à la SA3M) pour chaque fiche de lot du projet de renouvellement urbain de l'ANRU Mosson.

Ceux relatifs aux futurs espaces publics aménagés seront intégrés dans les projets par 3M (SA3M).

Les maîtres d'ouvrages publics ou privés pourront solliciter les aides auprès de l'Agence de l'eau au fur et à mesure des opérations qui se dérouleront sur le temps long du projet urbain. Il s'agit ici d'initier cette démarche sur la période 2022-24.

La mission d'animation proposée dans la fiche C2 permettra d'accompagner ces projets depuis leur émergence jusqu'au contrôle des réalisations. La mission accompagnera les porteurs de projet pour l'élaboration des dossiers d'aides financières.

2) ANRU Cévennes

La superficie de la zone de projet est de 8.76 ha. Le taux d'imperméabilisation actuel du secteur est élevé et hétérogène. Plusieurs types d'aménagement permettent de programmer de la désimperméabilisation et déconnexion aux réseaux :

- Espaces publics requalifiés

Acquisitions et démolitions des dalles de parking

Désenclavement de la copropriété et son ouverture sur le quartier

Conservation et la valorisation de la strate végétale du parc, mobilités douces

Mise en œuvre de parkings (revêtements semi-perméables et/ou gestion à ciel ouvert)

Ouvrages de compensation à ciel ouvert

- Parcelles reconstruites et/ou réhabilitées :

Conservation d'espaces de pleine terre et limitation de l'imperméabilisation

Rationalisation des stationnements sur la base de 1 place/logement

Réattribution de jardins privatifs dans le cadre de la résidentialisation

Démolition partielle des bâtiments L, N, K et I

- Renaturation du ruisseau du Puissessaume, réouverture à ciel ouvert et création d'un cheminement doux

Travail sur les berges sur la partie amont

Réouverture dans la partie aval du projet

Sur tous les aménagements liés à la gestion à la source et à l'infiltration des pluies courantes seront systématiquement recherchées.

Les éléments de programmation et les objectifs de désimperméabilisation et de déconnexion des réseaux et infiltration seront fixés par 3M (via le mandat confié à la SA3M) pour chaque fiche de lot du projet de renouvellement urbain du PRIR Cévennes.

Ceux relatifs aux futurs espaces publics aménagés seront intégrés dans les projets par 3M (SA3M).

Les maîtres d'ouvrages publics ou privés pourront solliciter les aides auprès de l'Agence de l'eau au fur et à mesure des opérations qui se dérouleront sur le temps long du projet urbain. Il s'agit ici d'initier cette démarche sur la période 2022-25.

La mission d'animation proposée dans la fiche C2 permettra d'accompagner ces projets depuis leur émergence jusqu'au contrôle des réalisations. La mission accompagnera les porteurs de projet pour l'élaboration des dossiers d'aides financières.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Travaux de désimperméabilisation et de déconnexion des réseaux et infiltration	Non chiffré							
TOTAL								

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

VOLET	RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU
--------------	--

Opération C4	Lutte contre la pollution diffuse dispersée		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif général D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques Disposition D.7-2 : Développer une veille sur les pollutions par les toxiques et les pollutions émergentes Disposition D.2-2 : Améliorer la qualité des rejets des industries Disposition D.2-4 : Limiter les risques de pollution accidentelle et leurs impacts sanitaires		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Territoire de la 3M		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles et souterraines	Maître(s) d'ouvrage	3M
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5A-01 : Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux		IND0901
Contexte			
<p>La Métropole dispose d'une cellule CRIDT depuis 2009.</p> <p>L'Agence a financé dans le cadre des opérations collectives des 9 et 10^{ème} programmes la réalisation de diagnostics environnementaux sur toutes les zones d'activités du territoire.</p> <p>Un tableau de suivi des visites réalisées et des régularisations administratives des entreprises a été transmis chaque mois à l'agence.</p> <p>Pour permettre la poursuite de l'accompagnement de cette démarche par l'agence, un état des lieux exhaustif des enjeux du territoire vis-à-vis des micropolluants (contamination des milieux, résultats RSDE des stations d'épuration et des industriels) ainsi qu'une bonne connaissance de l'ensemble des potentiels émetteurs (tissu industriel, branche d'activité) y compris sur le pluvial (mauvais raccordement) doit être réalisé.</p> <p>Cet état des lieux pourra s'alimenter des visites des établissements identifiés comme prioritaires suite aux diagnostics. Ce diagnostic permettra de disposer d'une photographie de l'état des lieux. Il doit permettre de hiérarchiser et prioriser les actions à mener. L'ensemble des entreprises et des services techniques sont visés.</p> <p>En fonction de cet état des lieux et du calendrier d'avancement de l'opération (fin du 11^{ème} programme en 2024), l'agence pourra décider de la suite à donner à ce travail.</p>			

Description technique

Les actions déjà engagées et en cours de finalisation sont les suivantes :

- Les diagnostics de toutes les zones d'activités du territoire ont été réalisés
- Suite à ces diagnostics des visites d'entreprises ont été réalisées et un arrêté autorisant le rejet au réseau d'assainissement a été délivré
- L'Agence a financé quelques mises en conformité d'entreprises suite aux préconisations d'aménagements figurant dans l'arrêté d'autorisation ou la convention de déversement
- La Métropole a réalisé des campagnes RSDE sur 3 de ses stations d'épuration en
- Une tarification adaptée aux effluents non domestiques est en place
- Un diagnostic vers l'amont pour connaître les niveaux de contamination des milieux et les sources potentielles de substances dangereuses (milieux récepteurs, réseaux d'assainissement et pluvial, station de traitement des eaux usées) ;
- Un suivi de la qualité des milieux récepteurs, la qualité des points de réseaux caractéristiques de la pollution toxique, la qualité des boues. Ce suivi permettra une mesure de l'efficacité des actions engagées. ;
- Les différentes études d'identification et caractérisation des polluants présents dans les milieux récepteurs dans le cadre de la dotation de Recherche et Développement de l'exploitant de Maera+réseaux.

En outre, la mise en conformité des établissements industriels reste nécessaire ; en particulier sont concernés essentiellement les établissements raccordés au système d'assainissement collectif.

Les actions à engager pourront par exemple être les suivantes :

- Investissements des entreprises dans le cas d'impact sur le système d'assainissement ;
- Contrôler le respect des autorisations de rejet et des conventions ;
- Prévenir et gérer les événements de pollution accidentelle sur les réseaux.

Un volet communication sera aussi engagé avec une valorisation des résultats et la diffusion des bonnes pratiques industrielles, artisanales et grand public avec en particulier :

- Communication sur les actions et les résultats auprès des partenaires, des entreprises, des élus et du grand public ;
- Diffusion des documents pour valoriser les bonnes pratiques en termes de gestion des pollutions ;
- Organisation des événements permettant la diffusion des bonnes pratiques (démonstration de nouveaux produits, réunions d'information ...) ;
- Valorisation des entreprises volontaires dans leur démarche de réduction des rejets ;
- Lancement de démarches de communication et de sensibilisation du grand public à la bonne gestion des produits toxiques (ex : peintures, solvants...).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
	Définies en 2022							
TOTAL	- €							

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération C5	Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles	Année 2024	Durée 2024-2027
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	<p>Objectif B : Concilier la gestion des risques d'inondation avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides</p> <p>Disposition B.3-1 : Améliorer la connaissance sur le ruissellement urbain et périurbain à différentes échelles et intégrer les résultats de ces études dans les documents d'urbanisme</p> <p>Disposition B.3-2 : Améliorer la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement</p> <p>Disposition B.4-4 : Réaliser un guide technique des bonnes pratiques d'assainissement pluvial</p> <p>Objectif D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques</p> <p>Disposition D.5-3 : Mettre en œuvre des pratiques agricoles favorisant l'infiltration et la micro-rétention</p>		
Lien autre document stratégique	PAPI		
Secteur	Bassin versant amont		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	EPCI
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5D02 : Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers		
Contexte			
<p>Le territoire du bassin versant du Lez et de la Mosson a subi de fortes pluies ces dernières années et encore récemment en 2014, 2015 et 2016. Ces événements ont mis en évidence la sensibilité des sols, et particulièrement des sols cultivés, au ruissellement et à l'érosion contribuant à la formation des crues, au ravinement et au transfert de la pollution diffuse vers les milieux récepteurs.</p> <p>Le volume et l'intensité des pluies étant des facteurs non contrôlables, il s'agit de faire en sorte, pour gérer les épisodes pluvieux d'intensité et de durée « raisonnables », de ralentir l'eau dès l'amont, de la répartir et de favoriser au maximum son infiltration pour éviter les phénomènes de concentration qui occasionnent les dégâts les plus graves.</p> <p>L'aménagement foncier, très souvent agricole en amont de bassin, fait partie des solutions envisageables : culture et sens de la pente, entretien du sol, ouvrages de petite hydraulique, l'enherbement de l'inter-rang, la mise en place de haies antiérosives, ...</p> <p>Afin d'identifier les parcelles agricoles les plus sensibles sur le bassin versant de la Mosson et du Lez et proposer des solutions pour diminuer ces phénomènes, l'EPTB Lez a porté deux études réalisées par BRLi et la chambre d'agriculture de l'Hérault.</p> <p>Ces études ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les parcelles agricoles situées sur les bassins versant du Lez et de la Mosson sensibles au ruissellement et à l'érosion, • élaborer des diagnostics type d'identification de la sensibilité à l'érosion et au ruissellement • réaliser des diagnostics test chez des exploitants (vignes notamment) 			

- proposer des mesures à la parcelle permettant de ralentir les ruissellements et limiter les érosions
- réaliser des fiches type de mesures adaptées au territoire.

D'après ces études, respectivement 48% et 35% des zones agricoles du sous-bassin versant de la Mosson et du sous-bassin versant du Lez sont sensibles voire très sensibles au ruissellement et à l'érosion.

Ces problématiques de ruissellement concernent non seulement le risque inondation, la qualité des eaux mais également la perte de la capacité du sol à retenir l'eau. En effet, l'organisation des parcelles (haies, fossés, noues, terrasses) mais également la qualité du sol (matière organique) ont une influence sur la rétention de l'eau dans les périodes les plus sèches. Dans un contexte de changement climatique avec des périodes de sécheresse plus nombreuses et plus longues et des phénomènes de pluie plus intense, ces questions doivent être au cœur de nos préoccupations.

Les études réalisées ont également permis de mettre en évidence que les actions permettant d'améliorer l'efficacité d'un sol à retenir l'eau (fossés, noues, murets/pratiques : enherbement, compost, paillage) ne bénéficient pas de subventions ce qui limite leurs mises en œuvre. On voit là un besoin de démonstrations de l'efficacité de ces actions pour trouver des financements.

Proposition 3M sur une zone AAC. En parallèle, une démarche de protection de la qualité de l'eau souterraine est animée par la métropole de Montpellier sur l'ouest du territoire, à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages de Villeneuve Lès Maguelone (AAC). Sur la partie nord de cette zone, le transfert de l'eau vers les captages se fait par ruissellement puis pertes au niveau de la Mosson et de ses affluents.

La lutte contre la contamination des cours d'eau par ruissellement, érosion ou encore dérive aérienne constitue donc un objectif important du programme d'actions mis en œuvre depuis 2018. Trois actions de ce programme dont l'EPTB est ciblé comme partenaire peuvent s'insérer dans la présente opération (actions 5-1,5-2,5-3). Il est en effet prévu d'identifier une zone de transfert par ruissellement et majoritairement occupée par l'agriculture sur la partie nord de l'AAC, de spatialiser les chemins d'écoulement des eaux au niveau parcellaire, et de réaliser des aménagements pour freiner le transfert de pollution vers les cours d'eau (enherbement, plantation de haies, zones humides). Ces aménagements répondent également aux objectifs de lutte contre les inondations en favorisant l'infiltration et la micro-rétention.

A travers l'animation agricole actuellement en place, un travail pour développer les pratiques du couvert dans les vignes devrait permettre d'augmenter les surfaces enherbées au sein de l'AAC. Aussi, le projet BiodiVigne portée par la Métropole vise à accompagner l'implantation de haies dans les zones à enjeux. Enfin, un travail pour favoriser l'utilisation de compost et la bonne fonctionnalité des sols agricoles est également en cours dans le cadre des démarches captages prioritaires.

Au vu de ces éléments, un sous bassin versant au nord de l'AAC pourrait être intégré au dispositif test avec un financement dans le cadre du contrat car cette zone n'est pas prioritaire dans le PAPI pour le ruissellement et bénéficier de la dynamique en place via les actions portées par la direction de l'eau de la métropole. Possibilité de financer également des travaux en 2024 ?

Description technique

L'objectif de la présente action est de démontrer scientifiquement que ces mesures sont efficaces et permettent de retenir l'eau (en période de fortes pluies et de sécheresse), de limiter le ruissellement et l'érosion des sols et la diffusion des polluants et méritent des financements adéquats.

En s'appuyant sur les compétences des chercheurs de l'INRAE et de SUPAGRO, dans le cadre d'une thèse par exemple, la mission consistera à tester in situ, sur un ou des site(s) pilote(s) sélectionné(s) en fonction de la qualité des sols, des pentes, de la pédologie, ...l'efficacité de différents aménagements comme des fossés, noues, murets et pratiques comme l'enherbement, le compost et le paillage.

Ces tests passeront notamment par des mesures d'hygrométrie du sol, de flux de polluants, de débits en aval de la parcelle, ...

Les protocoles seront à définir en concertation avec les chercheurs.

Ces opérations seront portées par une ou des EPCI (3M/CCGPSL) avec l'appui de l'INRAE et de SUPAGRO en collaboration avec l'EPTB Lez. La chambre d'agriculture sera également associée.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Analyse de l'efficacité sur le ruissellement de petits travaux hydrauliques sur les parcelles agricoles	Pm Financé dans le cadre du PAPI	2024						
TOTAL	-							

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

VOLET	FACILITER L'ACQUISITION ET LE PARTAGE DE LA CONNAISSANCE		
Opération C6	Guides et outils de communication pour la gestion intégrée de l'eau en milieu urbain et la désimpermeabilisation		Année 2022
			Durée 2022-2023
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	<p>Objectif B : Concilier la gestion des risques d'inondation avec le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides</p> <p>Disposition B.3-3 : Identifier les zones de versants agricoles favorisant le ruissellement et l'érosion et développer des pratiques agricoles adaptées</p> <p>Objectif D : reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques</p> <p>Disposition D.4-1 : Aménager durablement le territoire en préservant la qualité de l'eau dans les plans et projets d'aménagements</p>		
Lien entre document stratégique			
Secteur	Ensemble du bassin		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles, de transition et littorale	Maître(s) d'ouvrage	EPTB Lez
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5 A03 : Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine		

Contexte

Les évolutions climatiques (pluies plus intenses, plus fréquentes) rendent obsolètes la logique qui prévalait pour l'évacuation des eaux de pluie en ville : celle du « tout tuyau », source d'inondations, de pollutions. Rendre la ville perméable est l'un des mécanismes de résilience pour les milieux urbains ; il s'agit de se rapprocher du cycle naturel de l'eau en préservant, en rétablissant la perméabilité du sol grâce à des aménagements de stockage, d'infiltration. Les aménagements végétalisés favorisent la gestion à la source des eaux pluviales (tout en limitant leur ruissellement et l'impact des pollutions par temps de pluie) ainsi que la biodiversité. Par leur traitement paysager, ils contribuent également à la qualité du cadre de vie du quartier et au bien-être des habitants.

Les différents types d'aménagements possibles sont les suivants : bassins secs (bassin d'infiltration, bassin de rétention), milieux humides (bassin en eau, filtres plantés de roseaux, ...), aménagements linéaires (Noue, fossé d'infiltration, tranchée d'infiltration), aménagement isolé (îles végétalisées)

Ces aménagements offrent divers services : régulation des inondations, support de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, régulation des macro-polluants, activités récréatives, aménités paysagères, support de recherches et expérimentations, ...

De la même façon, l'imperméabilisation des sols engendre de graves conséquences environnementales :

- elle favorise le ruissellement de l'eau le long des pentes au détriment de son infiltration, l'érosion des sols, les coulées d'eau boueuse et le risque d'inondation, comme en témoignent de nombreuses catastrophes naturelles exacerbées par l'absence de couvert végétal protecteur.
- De plus, la concentration du ruissellement intensifie le transfert de sédiments chargés de contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires).
- L'artificialisation des sols peut aussi provoquer un destockage de carbone rapide et conséquent, qui contribue au changement climatique lorsque le sol n'est pas très vite couvert (végétation, revêtement).
- Elle fragmente (découpe) les habitats naturels, les écosystèmes et les paysages, affectant fortement la biodiversité.
- L'imperméabilisation des sols contribue fortement à l'îlot de chaleur urbain qui ne permet pas aux villes de se rafraîchir suffisamment la nuit.
- Enfin, l'artificialisation des sols est une source de nuisances pour la population : plus on se situe en centre urbain où l'urbanisation est importante, plus les nuisances (bruit, pollution atmosphérique...) sont cumulées et concentrées.

La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages : outre l'amélioration du cadre de vie (les français sont demandeur de plus de nature en ville), elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

La désimperméabilisation concourt à l'adaptation au changement climatique par :

- la réduction du risque inondation en limitant le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées ;
- la préservation des ressources naturelles en permettant le rechargement des nappes phréatiques ;
- la réintroduction de la nature en ville : le cadre de vie et le bien-être des habitants sont améliorés, des îlots de fraîcheur se créent, la biodiversité se développe et l'attractivité du territoire s'accroît.

Description technique

L'objectif est de développer des outils de communication et des guides pédagogiques en lien avec le SAGE afin d'inciter les collectivités à mettre en œuvre ces solutions sur leur territoire.

L'EPTB Lez sera accompagné par un prestataire afin d'élaborer des outils type plaquettes et guides.

Le montant de la prestation est indiqué pour mémoire car financé par ailleurs dans le cadre du PAPI 3.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Outils de communication et guides pédagogiques	Pm Financé dans le cadre du PAPI 3	2022						
TOTAL								

* Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

VOLET

RESTAURATION ET MAINTIEN DE LA QUALITE DE L'EAU

Opération C7	Désimperméabilisation des cours d'école		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif D : Reconquérir et préserver la qualité des eaux en prévenant la dégradation des milieux aquatiques Disposition D5.2 : Lutter contre les pollutions induites par le ruissellement urbain et rural et le lessivage des sols en améliorant la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement		
Lien autre document stratégique			
Secteur	Territoire Métropole		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles et Souterraines	Maître(s) d'ouvrage	3M Communes
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 5A-O3 : Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine		ASS0201
Contexte			
<p>L'imperméabilisation des sols engendre de nombreux méfaits : saturation et débordement des systèmes d'assainissement, augmentation des volumes ruisselés et du risque d'inondation, assèchement des nappes souterraines, îlots de chaleur, disparition des sols naturels et de leur biodiversité/productivité associée....</p> <p>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 prévoit : « réduire les pollutions par temps de pluie en zone urbaine (5A-O3) et éviter, réduire, compenser l'impact de nouvelles surfaces imperméabilisées (5A-O4) ».</p> <p>Par désimperméabilisation, on entend deux options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changer le matériau de recouvrement du sol imperméable par un matériau plus perméable ; - déconnecter les eaux pluviales d'un réseau de collecte pour une gestion à la source c'est-à-dire au plus près du lieu où l'eau est tombée et en favorisant l'infiltration totale ou partielle à la parcelle. <p>La Métropole de Montpellier a établi une stratégie de gestion des eaux pluviales basée notamment sur la volonté de gérer les pluies courantes à la source par infiltration. Elle incite donc à la limitation de l'imperméabilisation et à la désimperméabilisation. La désimperméabilisation est également un élément fédérateur de la gestion de l'eau, de l'écologie urbaine et de l'urbanisme autour de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique. Enfin, c'est un moyen d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par le Plan Biodiversité 2018 et le SRADDET pour l'horizon 2040 à l'échelle régionale et l'objectif du SDAGE Rhône-Méditerranée (désimperméabiliser 150% par rapport aux surfaces imperméabilisées).</p> <p>La désimperméabilisation représente également un enjeu fort vis-à-vis du réseau unitaire d'assainissement. La limitation des volumes transités par temps de pluie au sein de ces réseaux permettra en effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La limitation du nombre de déversement au milieu naturel et constitue ainsi un enjeu environnemental et réglementaire fort ; - Une sollicitation moindre des collecteurs et des équipements du système d'assainissement (préservation de leur état, gains énergétiques) ; 			

- Un gain de capacité des collecteurs permettant d'éviter leur redimensionnement en cas de raccordement de nouvelles opérations d'urbanisme générant un apport d'eaux usées supplémentaire.

Les communes de la Métropole de Montpellier souhaitent réaliser des travaux de désimperméabilisation et de verdissement des cours d'école afin de développer des espaces dans l'esprit des cours d'école Oasis et de l'appel à projet « Coin de verdure » de l'agence de l'eau qui s'est terminé fin 2021.

La Métropole de Montpellier accompagne ces projets par un appui sur le dimensionnement de la désimperméabilisation dans un objectif de mise en œuvre de la stratégie de gestion des eaux pluviales pour l'infiltration des pluies courantes et de déconnexion au réseau.

La mise en œuvre de cette démarche repose sur une activité d'animation conséquente.

Description technique

- Les communes ayant des projets pour 2023 sont : Montpellier (école Sun Yat Sen), Grabels (Joseph Delteil), Clapiers (Victor Hugo), Lattes (Grand tamaris), Villeneuve les Maguelone (Jean Jacques Rousseau).

5 projets sont donc ainsi en cours de montage, qui dépendent des services municipaux.

L'accompagnement de la Métropole est réalisé par plusieurs directions, notamment :

- Au sein de la Direction Déléguée des Cycles de l'eau, l'aide du service GEMAPI, consistera, comme pour les projets précédents, à établir pour chaque école une notice hydraulique permettant de dimensionner la surface à rendre perméable dans le but d'infiltrer autant que possible les eaux pluviales de la cour de l'école jusqu'à un certain niveau de pluie. L'impact en termes de surface active déconnectée et de volume, par rapport aux réseaux unitaires sera également estimé. Ce document est un prérequis pour l'aide financière de l'Agence de l'eau.
- Le bureau d'études de la Direction Paysage et Biodiversité intervient en maîtrise d'œuvre sur les projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles, sous maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Éducation et avec l'appui de la Direction Travaux et Maintenance, gestionnaire des équipements. Il pilote les études de conception jusqu'à la réception des travaux, en cohérence avec la gestion de ces nouveaux espaces après travaux.

L'animation GEMAPI (spécifique à la stratégie globale de désimperméabilisation) dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets consistera également à expliciter la justification hydraulique des travaux aux différents intervenants dans le projet (travaux, mais aussi corps enseignant, ...) et à veiller à leur bonne mise en œuvre dans le cadre de projets d'école généralement plus globaux (amélioration du cadre de vie, lutte contre les îlots de chaleur, projet pédagogique autour des espaces verts/potagers) cf. fiche C2.

Cette animation accompagnera les communes et les services sur toutes les phases opérationnelles, des études aux travaux. L'animateur/trice aidera les maitres d'ouvrage constituer et à déposer les dossiers d'aide au financement. Elle permettra de rendre compte des résultats obtenus au fur et à mesure sa déclinaison opérationnelle.

Sur la durée du contrat, il est prévu de déposer les demandes d'aides financières pour la réalisation des travaux de désimperméabilisation et de déconnexion au réseau sur les 9 cours d'écoles.

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE (*)	CR	CD34	MO
5 Notices hydrauliques	70 000 € HT	2023			70%	%	0 à 10%	20 à 30%
Travaux sur 5 écoles Montpellier (école Sun Yat Sen), Grabels (Joseph Delteil), Clapiers (Victor Hugo), Lattes (Grand tamaris), Villeneuve les Maguelone (Jean Jacques Rousseau).	500 000 € HT	2023			70%	%	0 à 10%	20 à 30%
Animation	Voir fiche C2							
TOTAL	570 000 € HT							

*Les maîtres d'ouvrages de ces projets sont les communes. L'engagement de l'agence de l'eau ne sera valide que si elles sont signataires du contrat.

Le taux d'aide de 70% et le cout plafond à 100 €/m2 ne sera appliqué que si :

- au moins 50% de la surface déconnectée fait l'objet de solutions fondées sur la nature
- un volet pédagogique est prévu, associant les élèves et l'équipe éducative à l'élaboration du projet et prévoyant un panneau de communication.

Si une de ces deux conditions n'est pas respectée, le coût plafond sera de 40 €/m2 et le taux de subvention de 50%.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence).

	ANIMATION ET ACTIONS DE COMMUNICATION

Opération D1	Animations pour la mise en œuvre des actions du Contrat Grand cycle et actions de communication	2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Tous	
Secteur	Tous les secteurs	
Masses d'Eau	Toutes	Maître(s) d'ouvrage EPTB
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 4.02 : intégrer les priorités du SDAGE dans le SAGE et les contrats de milieux et de bassin versant	
Contexte		
<p>L'EPTB a pour objet de faciliter sur le bassin versant du fleuve Lez, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer à l'élaboration et au suivi du SAGE.</p> <p>Il assure également la cohérence de l'activité des maîtres d'ouvrages compétents en matière de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant du fleuve Lez. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.</p> <p>Pour répondre à ces objectifs, l'EPTB exerce les missions transférées hors GEMAPI par l'ensemble de ses membres, et dispose d'une habilitation pour l'exercice par délégation de tout ou partie des missions GEMAPI.</p> <p>L'EPTB Lez porte en particulier les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner : l'EPTB prépare, amende, réoriente des dossiers techniques afin qu'ils respectent notamment les objectifs du contrat - Animer la politique de l'eau sur le territoire - Mettre en œuvre le SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens : l'EPTB organise le travail de la CLE et anime les séances plénières, commissions thématiques et comités de pilotage et comités techniques. L'EPTB prépare les avis techniques de compatibilité des dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis de la CLE et assiste les collectivités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, il associe tous les acteurs via une concertation adaptée au sein de la CLE - Porter les études ou travaux délégués et/ou transférés par les maîtres d'ouvrage - Concerter : définition technique des projets après une consultation large après du monde associatif et socio-professionnel - Faciliter : l'EPTB rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets et favorise leur instruction réglementaire et financière - Former et sensibiliser : organisation de journée de sensibilisation et de formations à destination des citoyens, des élus, des techniciens et des acteurs socio-professionnels, Sensibiliser les scolaires aux thématiques de l'eau. <p>C'est la CLE qui sera l'instance de pilotage du contrat grand cycle. Elle s'appuiera sur le bureau de la CLE et les 4 commissions thématiques déjà constituées : la commission fonctionnement, habitats et usages des milieux aquatiques appelée plus communément « commission milieux », la commission « gestion quantitative », la commission « qualité », la commission « littoral ». Les commissions thématiques sont des instances de concertation élargie qui permettent d'associer aux discussions l'ensemble des acteurs du</p>		

bassin. Elles peuvent à ce titre intégrer des personnes non membres de la CLE dont l'expertise ou l'expérience sont reconnues.

Ces commissions ont été constituées par la CLE et ont un rôle de proposition et de concertation dans le cadre des grandes orientations définies par la CLE à l'échelle du SAGE. Elles sont chargées d'apporter tous les éléments d'appréciation nécessaires aux décisions du bureau de la CLE ou de la CLE et seront mobilisées pour suivre l'avancement du contrat sur les différents volets.

Le volet A « Préservation des zones humides et restauration » sera suivi par la commission « milieux ».

Le volet B « assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource » sera suivi par la commission « gestion quantitative ».

Le volet C « restauration et maintien de la qualité de l'eau » sera suivi par la commission « qualité » mais aussi la commission « littoral » en particulier sur la démarche Flux Maximum Admissibles.

D'autres commissions dans le cadre des travaux de la CLE peuvent être créées par décision de la CLE en fonction des besoins, comme c'est déjà le cas sur la thématique du changement climatique.

Les travaux des commissions sont rapportés et associés en permanence au travail de la CLE. Un rapporteur est nommé pour chaque commission thématique.

En complément pour le suivi des études stratégiques menées sur le bassin, et pour préparer les réunions des commissions thématiques, des comités de pilotage sont mis en œuvre sur le bassin et sont animés par l'EPTB :

- Comité de pilotage continuité écologique
- Comité de pilotage hydromorphologie
- Comité de pilotage prairies alluviales de la Mosson.

Les différentes études et les travaux réalisés dans le cadre du contrat par les divers maîtres d'ouvrage seront également suivis dans le cadre des comités de pilotage, commissions thématiques permettant une large concertation. En particulier, un comité de pilotage et un comité technique seront mis en place pour le suivi des plans de gestion zones humides locaux.

A noter également les autres instances déjà mises en place avec une transversalité des approches portée par l'EPTB : les comités de pilotage Natura 2000 lez et étangs palavasiens, les comités de pilotage du PAPI et de la SLGRI, les commissions de suivi GEMAPI.

Plusieurs actions de communication inscrites au plan de communication stratégique de l'EPTB sont également nécessaires dans le temps du contrat :

- Restructuration et mise à jour du SIG (structuration des données et uniformisation, création de tables de données, intégration de manière normée dans l'infrastructure SIG) pour permettre la valorisation des données, leur partage et leur utilisation
- Refonte du site internet intégrant les informations sur le contrat, le plan de communication est joint en annexe 3.

Description technique								
<p>Pour mener à bien le programme d'actions du contrat grand cycle :</p> <p>L'EPTB portera les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du SAGE, de la stratégie d'action foncière 1 ETP - Animation et suivi du contrat grand cycle et de son programme d'actions ½ ETP - Animation du PGRE et mise en œuvre de son programme d'actions 1 ETP - Animation de la stratégie de restauration hydromorphologique et continuité écologique avec coordination et suivi des projets 1 ETP - Animation et suivi des plans de gestion zones humides avec coordination et stratégie EEE ½ ETP - Animation de la démarche FMA 1/2 ETP - Animation du PAPI 1 ETP - Animation Natura 2000 Le lez ½ ETP - Animation natura 2000 Etangs Palavasiens 1 ETP <p>A noter, le besoin de temps d'animation supplémentaire pour mener à bien les actions inscrites au contrat, soit 1 ETP (démarche FMA ½ ETP, Zones humides ½ ETP). Le temps d'animation pour le suivi du contrat est dans la continuité des missions déjà portées par l'EPTB, soit ½ ETP.</p> <p>Le détail des missions éligibles aux aides de l'Agence sera établi en concertation et formalisé par les feuilles de route annuelles. Les demandes de subvention seront déposées à l'Agence avant le 31 décembre de l'année N-1.</p>								
Plan de financement								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE (****)	Etat	AE (*)	CR	CD34**	MO
Animation SAGE	116 000 €	2023-2024			50%	0	Part. statutaire	50%
Animation Contrat et programme d'actions 1/2 ETP	75 000 €	2023-2024			50%	20%	Part. statutaire	30%
Animation et suivi des plans de gestion et projets Zones humides et EEE, 1/2 ETP	50 000 €	2023-2024	30%		50%		Part. statutaire	20%
Animation de la stratégie de restauration hydromorphologique et continuité écologique avec coordination et suivi des projets 1 ETP	114 000 €	2023-2024			50%		Part. statutaire	50%
Animation démarche FMA ½ ETP	75 000 €	2023-2024	30		50%		Part. statutaire	20%
Animation PGRE et qualité suivi des étiages	90 000 €	2023-2024			70%	10%	Part. statutaire	20%
Refonte site internet et observatoire	10 000 €	2023-2024			70% (***)		Part. statutaire	30%

TOTAL	530 000 €
-------	-----------

Pour chaque mission d'animation, l'assiette retenue (temps dédié à la mission d'animation éligible à l'agence de l'eau) sera définie sur la base des missions retenues dans la feuille de route présentée annuellement pour l'année N accompagnée du bilan des missions de l'année N-1

Pour la démarche FMA, il s'agira en 2023 de réaliser une étude en régie. La poursuite de l'action sera à arbitrer par la CLE.

*** Les actions de communication sont éligibles sous réserve de leur inscription dans le plan de communication du SAGE

**hors GEMAPI

**** sous réserve validation du programme opérationnel

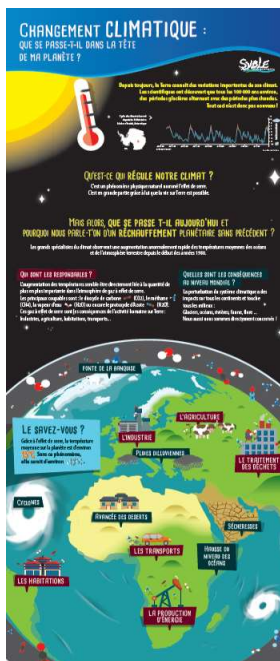
ANNEXE 3 : Plan de communication



Plan de Communication de l'EPTB Lez



→ Une stratégie globale déclinée dans le SAGE



L'un des objectifs majeurs du SAGE est d'assurer la communication et la sensibilisation sur les enjeux de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, car ces démarches sont garantes de l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux et de l'évolution durable des pratiques.

La sensibilisation des citoyens à la vulnérabilité de la ressource et des milieux aquatiques favorise la mise en œuvre du SAGE. L'application du SAGE est en effet obtenue par des changements d'attitudes et des comportements des acteurs (citoyens, usagers, élus...). Ceux-ci seront d'autant plus enclins à intégrer et à mettre en œuvre les dispositions du SAGE qu'ils auront été sensibilisés au patrimoine commun que constitue l'eau sur leur territoire.

Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens révisé en 2015 décline la stratégie attendue en termes de communication dans plusieurs dispositions :

Disposition E.4-1 Développer la communication sur le SAGE et poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux sur les grands enjeux de l'eau

MESURE 1 :

↳ La culture commune de l'eau est développée par tous moyens disponibles.

Pour accompagner sa mise en œuvre, le SAGE recommande que toutes les structures compétentes conduisent des opérations de communication et d'information à destination de tous les publics (grand public, scolaires, élus, techniciens des collectivités, usagers, aménageurs) pour faire en sorte que le SAGE devienne, pour le plus grand nombre, une référence locale dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le SAGE invite, notamment l'EPTB et les structures locales de gestion, à développer des actions de communication, en particulier pour les publics et les thèmes suivants :

- pour les scolaires, aux enjeux de gestion de l'eau, en particulier sur les risques d'inondation, sur la vulnérabilité et l'utilisation des eaux souterraines et sur la nécessité de protéger les milieux aquatiques et humides ;
- pour le grand public et les élus, sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau, les risques d'inondation, les économies d'eau, la préservation des milieux aquatiques (terrestres et marins) et humides ;
- pour les entreprises, gestionnaires d'infrastructures, architectes, promoteurs, lotisseurs et bureaux d'études, aux risques de pollution des

eaux (sensibilité des cours d'eau et des eaux souterraines) liés à l'assainissement pluvial et aux bonnes pratiques à développer dans les projets.

Le SAGE recommande le développement de moyens de communication variés permettant de faciliter la transmission d'information :

- mobilisation de relais locaux en s'appuyant sur les médias locaux (journaux, radios, télévision locale), les moyens de communication de proximité développés par les collectivités (bulletins d'information, sites Internet, brochures...) et le développement d'un réseau de partenaires (structures gestionnaires des cours d'eau, associations, offices de tourisme...) ;
- création et diffusion de plaquettes, d'expositions itinérantes, d'animations pédagogiques par les structures locales de gestion sur des thématiques spécifiques ;
- programme de sensibilisation des scolaires ;
- développement d'une communication événementielle en se concentrant en priorité sur la participation à des événements de grande envergure (type journée sur les zones humides, inauguration de travaux prévus dans le cadre du SAGE, conférence sur des aspects particuliers comme le changement climatique et le risque de submersion marine) ;
- développement d'actions participatives et de retours d'expérience par des visites de terrain ;
- aménagements visant à informer le public des actions entreprises : pose et entretien de panneaux d'information et de recommandation, panneaux de fermeture d'accès ;
- organisation de sessions de formations par les structures locales de gestion ou des prestataires spécialisés.

Pour une information efficace et cohérente, l'EPTB identifiera les messages à transmettre en fonction des publics visés (élus, services de l'État, résidents, sportifs, socioprofessionnels, estivants, scolaires...) : rappel de la réglementation, informations sur les richesses patrimoniales des sites, impacts des diverses pratiques, impacts des espèces invasives, pratiques « alternatives »...

MESURE 2 :

↳ L'EPTB coordonne les acteurs pour définir ensemble une stratégie de communication et d'information à l'échelle du bassin versant

Afin de coordonner les actions et la cohérence des messages, l'EPTB élaborera, en lien avec les structures locales de gestion et les acteurs concernés, une stratégie de communication pour :

- faire l'inventaire des supports et outils existants avant d'en développer de nouveaux ;
- organiser la mise en place de nouveaux outils sur les thématiques et territoires où des manques sont identifiés ;
- veiller à la cohérence des messages délivrés ;
- identifier, en cas de besoin, les partenariats à développer avec les autres structures (collectivités et associations, académie) pour une plus grande efficacité ;
- mutualiser les moyens lors des grands événements (journée des zones humides par exemple).

La cohérence générale de la stratégie de communication pourrait être assurée par une étroite collaboration de l'EPTB avec les structures locales de gestion, les collectivités territoriales, leurs établissements publics locaux compétents et les associations et réseaux d'association développant des outils de communication.

MESURE 3 :

↳ Les programmes d'intervention réalisés auprès du jeune public sont coordonnés

Le SAGE recommande qu'une réflexion, regroupant les structures locales de gestion, les associations EEDD, ainsi que tout autre opérateur œuvrant dans cette dynamique, soit organisée sur les programmes d'animation visant le jeune public (interventions scolaires, centres aérés...) afin de :

- faire l'inventaire des programmes existants, des thématiques traitées et du périmètre d'action de chaque structure ;
- identifier les lacunes (thématiques non abordées, secteurs géographiques non couverts) ;
- coordonner les actions de sensibilisation menées ;
- développer de nouveaux outils si besoin.

Disposition E.4-2 Développer des formations sur les grands enjeux de la gestion de l'eau

MESURE 1 :

↳ Les acteurs de l'aménagement du territoire bénéficient d'une formation au SAGE

En partenariat avec la CLE et les acteurs du bassin, l'EPTB développera des formations à destination des collectivités territoriales (élus et techniciens) et des aménageurs du territoire pour favoriser une bonne intégration des enjeux et des dispositions du SAGE dans leurs plans et projets d'aménagement.

Des formations plus ciblées sur le SAGE pourront être mises en place, notamment par le développement de retours d'expérience et la mise en réseaux, en particulier sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture, l'encadrement des activités sportives et la sensibilité des milieux aquatiques et humides...

MESURE 2 :

↳ L'information des services de l'État instructeurs des plans et projets d'aménagement est assurée par l'EPTB

Les services de l'État qui suivent l'élaboration du SAGE ne sont pas ceux qui instruisent les dossiers réglementaires et les dossiers d'urbanisme.

L'EPTB développera l'information et la formation des services instructeurs nécessaires pour garantir la bonne prise en compte des objectifs et des dispositions du SAGE lors de l'instruction réglementaire des dossiers.

MESURE 3 :

↳ Des formations à l'attention des membres de la CLE sont développées sur les grands enjeux de la gestion de l'eau

L'EPTB développera des formations à destination des membres de la CLE pour leur permettre d'assumer leur mission sur le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

Le SAGE recommande notamment le développement de formations sur l'évolution des usages pouvant impacter l'eau et l'évolution contingente de la ressource et des milieux aquatiques, la gestion quantitative, la continuité écologique, les pollutions toxiques, les usages économes en eau, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement...

Disposition E.5 Faciliter l'acquisition et le partage de la connaissance, le suivi de la mise en œuvre du SAGE et son évaluation

↳ E.5-1 Créer un observatoire de l'eau

↳ E.5-2 Assurer le suivi et l'évaluation du SAGE

Une mise en œuvre de la stratégie du SAGE mais pas sur toutes les mesures

Sur les dispositions E.4-1 Mesure 1, E.4-2 et E.5, les mesures préconisées par le SAGE ont été mises en œuvre. Par contre, les mesures 2 et 3 de la disposition E.4-1 n'ont pu être développées faute de moyens dédiés.

→ Une déclinaison des dispositions du SAGE dans les outils de programmation : PAPI, PGRE, DOCOB

Dès le 1^{er} PAPI, la culture du risque a été identifiée comme une action majeure du PAPI compte tenu du nombre de nouveaux arrivants chaque année sur le bassin versant, qui pour la plupart ne connaissent pas les risques inondations liés au climat méditerranéen.

Cette culture du risque s'est fortement développée dans le cadre des PAPI 1, 2 et avenants : formation des élus, programme de sensibilisation des scolaires, documents de communication, film, exposition, ...

Le PAPI 3 en cours d'élaboration s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis de nombreuses années.

Le PGRE

Sur la question de la gestion quantitative, le PGRE décline les dispositions du SAGE en faisant un focus sur les actions concernant les économies d'eau et en particulier la sensibilisation des scolaires sur la vulnérabilité de la ressource en eau et les gestes pour l'économiser.

Les DOCOB

Plusieurs lettres Natura 2000 le Lez ont été réalisées ainsi que des panneaux d'information sur le site. Des sorties sont régulièrement organisées pour expliquer les enjeux du site.

Pour Natura 2000 Etangs Palavasiens –Etang de l'Estagnol, dans le cadre de Cap sur les lagunes des sorties à la découverte des étangs sont proposées chaque année.

→ Bilan sur la communication de l'EPTB Lez

En 2020, il n'existe pas de véritable stratégie de communication propre à l'EPTB mais de nombreux outils de communication développés par l'EPTB sur la base de la stratégie du SAGE.

L'EPTB au moment de sa création en 2007 a tout d'abord très peu communiqué et n'avait pas créé d'outils de communication. Seule la lettre du SAGE avec deux numéros avait été éditée. De nombreuses actions avec en particulier des études de connaissance ont été lancées sans véritable communication. La reconnaissance et la visibilité des actions du syndicat en tant que structure de gestion à l'échelle du bassin versant était alors limitée à un petit cercle réduit de partenaires et d'élus membres du SAGE et du SYBLE.

Le syndicat à partir de 2010 s'est peu à peu investi dans la communication en déclinant un certain nombre d'outils de communication avec en particulier :

- Un logo
- Un site internet complet mais qui nécessite une importante réactualisation et une meilleure visibilité
- Une plaquette de présentation du syndicat qui avec les compétences Gemapi nécessite d'être réactualisée
- Des plaquettes et livrets à destination du grand public :
 - Plaquette zone humide, risque inondation, repère de crues, réduction de la vulnérabilité Lez'Alabri, SAGE, Natura 2000 « Le Lez »
 - Des guides : l'entretien régulier d'un cours d'eau et de ses berges pour les riverains des cours d'eau, les élus locaux face au risque inondation du droit au devoir, le guide technique « comment concilier aménagement du territoire, de la ressource en eau et des milieux aquatiques (document conçu pour les porteurs de SCOT)
 - La lettre du SAGE, la lettre Natura 2000 « Le Lez », la lettre du PAPI
- Des livrets :
 - Le livret « Demain nos jardins sans pesticides, trucs et astuces du jardiner en herbe ! » et son classeur technique à destination des techniciens des collectivités « Pesticides et engrais en milieu urbanisé, comment s'en passer ? »
- Un film « Les caprices de l'eau du Pic Saint Loup à la mer » de la connaissance à la gestion des inondations » : ce film permet de mieux connaître le bassin versant du Lez, ses crues et les moyens mis en œuvre pour prévenir les risques inondations
- Un film à réalité virtuelle (en cours) pour visualiser un événement hydrométéorologique important via des limites permettant un visionnage à 360° d'une crue
- Un film sur la restauration d'une zone humide « Les prairies alluviales de la Mosson », la première séquence est réalisée.
- Des expositions :
 - A la découverte du fleuve Lez du Pic Saint Loup à la mer : support d'animation pédagogique pour découvrir la vie du fleuve Lez et préserver sa biodiversité

- Histoires de crues, 15 ans d'inondations sur le bassin versant du Lez : 50 photographies représentent les crues et leurs conséquences dans une mise en scène « land art » qui évoque le cours d'eau
- « Zéro pesticide dans nos villes et villages » : 16 panneaux pour sensibiliser sur l'impact des pesticides sur l'environnement et proposer des alternatives à leur utilisation
- Plusieurs posters sur le bassin versant, le risque inondation, la réduction de la vulnérabilité, les économies d'eau, le changement climatique, les actions du SYBLE par rapport au risque inondation
- Des maquettes interactives de bassin versant se mettant en eau, supports des animations en milieu scolaire mais aussi dans le cadre de journée grand public
- Une maquette sur le fonctionnement du karst avec des jeux de leds lumineux pour symboliser les niveaux d'eau souterrains
- Deux maquettes sur la réduction de la vulnérabilité représentant une maison avec et sans aménagement de mitigation après une inondation
- Une mallette pédagogique regroupant des classeurs et du matériel sur le thème de l'eau
- Des carnets de travail pour les élèves
- Un observatoire cartographique interactif « Visio'Lez » permettant la mise à disposition auprès du grand public de l'ensemble des données diffusables sur le bassin via l'outil cartoweb
- L'outil « Survo'Lez » sur le web pour visionner via un drone les principaux cours d'eau du bassin
- Un dépliant présentant chaque année le programme d'animation grand public « Cap sur les lagunes »
- Un compte twitter et facebook

A ceci, se rajoutent de nombreux évènementiels et participation à des journées de formation et de sensibilisation des élus, membres de la CLE et aménageurs du territoire, grand public.

A noter, un nombre important d'outils de communication sur le risque inondation compte tenu de leur financement à 80% dans le cadre du PAPI ou encore sur le SAGE ou Natura 2000.

Les dernières années dans le contexte de la GEMAPI peu d'actions de communication ont été réalisées.

Ce qui a marché :

La sensibilisation des scolaires sur le volet culture du risque et sensibilisation aux économies d'eau est une réussite, plus de 25 000 enfants sensibilisés aux gestes qui peuvent sauver en cas d'inondation mais aussi aux gestes pour économiser l'eau, ressource fragile. 110 classes s'inscrivent

chaque année au programme proposé dans les écoles et collèges du bassin versant. Ces animations réalisées depuis plus de 10 ans, au départ avec 4 classes et aujourd'hui avec 110 classes sont très appréciées par les enseignants et les enfants, chaque année des classes sont sur liste d'attente pour bénéficier des animations.

Le seul frein est le coût financier de cette sensibilisation.

Les outils supports de communication : maquette de bassin versant interactive qui se met en eau , maquette expliquant le fonctionnement du karst lez avec leds lumineux, exposition sur les risque inondation itinérante sur poteaux mêlant du land art , et surtout le film en réalité virtuelle permettant une immersion dans une inondation du lez et de la mosson ont permis le développement de la sensibilisation auprès des scolaires mais aussi du grand public dans le cadre de journées organisées le week end (nature en fête, marchés, journée de la prévention, ...).

Les lettres d'information et les guides ont aussi permis de communiquer sur les actions mises en œuvre par l'EPTB , les séquences filmées pour présenter l'important chantier de restauration de la zone humide des prairies alluviales de la mosson constituent des supports de communication très visuels du déroulement du chantier et permettent d'expliquer de façon imagées aux membres de la CLE , aux techniciens et élus mais aussi au grand public les bénéfices de la restauration.

Ce qui a moins marché :

Les conférences et ateliers dédiés au risque inondation attirent peu de monde, et touchent en général le même public déjà sensibilisé. Les sorties organisées lors des journées mondiales des zones humides sont suivant les années annulées faute de nombre suffisant de personnes inscrites.

Les classes de collège sont plus difficiles à mobiliser que le niveau primaire car les heures d'intervention concernent plusieurs professeurs dont la matière n'est pas forcément en lien avec la thématique de l'eau.

Les formations à destination des acteurs du territoire n'ont pas été suffisamment investies pour expliquer les enjeux du territoire ou quand cela a été proposé a rassemblé un nombre réduit d'élus sur une journée complète. Le format et le mode de formation sont à revoir pour mobiliser plus de participants.

Le facteur limitant de la mise en œuvre du plan de communication est le temps mobilisable par l'équipe sur le volet communication pourtant essentiel (pas de chargé de communication dédié mais du temps réparti entre tous les agents) et le manque de moyens financiers ne permettant pas de confier la mission à un prestataire spécialisé dans un contexte de resserrments budgétaires généralisés.

Pourtant avec la GEMAPI, le contexte nécessite une identification forte de l'EPTB auprès des élus mais aussi des usagers.

L'existence de l'EPTB et la reconnaissance des actions portées par la structure est un impératif pour l'existence de l'EPTB et le maintien de son financement.

En plus de l'EPTB, bras armé du SAGE, un autre acteur est très important à l'échelle du bassin versant, c'est le parlement local de l'eau : la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui existe depuis plus de 25 ans.

Le volet communication et toutes les actions de sensibilisation, de formations sont en lien étroit avec la CLE dans le cadre du programme d'actions du SAGE et des programmes d'actions qui découlent aussi du SAGE : PGRE, PAPI, DOCOB.

Récemment, la CLE a aussi exprimé le besoin de communiquer sur son travail en particulier sur les avis exprimés dans le cadre des dossiers réglementaires.

La stratégie de communication : objectif 2022-2024

La stratégie de communication permet de poser les enjeux de communication de l'EPTB. L'enjeu principal est de donner plus de visibilité à l'EPTB et à ses actions.

A noter, il n'est pas envisagé de créer un poste dédié à la communication au sein de l'EPTB faute de moyens financiers suffisants. La mise en œuvre de la stratégie se fera donc par optimisation des moyens existants sur 2022-2024.

→ Un savoir faire et des actions à mettre en valeur

Avec la mise en place de la GEMAPI et la compétence MOD sur les travaux d'entretien cours d'eau et la restauration des zones humides, il est impératif de rendre visible le travail et les missions de l'EPTB. En effet, par manque de communication de nombreuses actions de l'EPTB sont reprises par d'autres collectivités sans mise en avant de la structure.

Le nouveau périmètre de l'EPTB est aussi à intégrer dans un panel de cartes thématiques et une actualisation de l'observatoire est nécessaire sur la base des nouvelles données.

L'équipe d'intervention est à mieux identifier avec un organigramme clair des collaborateurs (visuel, coordonnées, missions de chacun).

Les actions à mettre en œuvre :

- Une charte graphique complète et moderne intégrant le nouveau nom de la structure « EPTB Lez » et un nouveau logo identitaire, une refonte et une réactualisation du site internet totalement « vintage » nécessitant une meilleure visibilité et un affichage adapté à chaque

configuration et consultable depuis un smartphone, la réactualisation de l'observatoire 10 000 €

- Des contacts presse réactualisés avec un relationnel à développer (temps interne à l'EPTB).
- Plaquette institutionnelle à actualiser 1000 €
- Actualisation et diffusion des plaquettes et livrets en version numérique 2000 €
- Évènementiel pour les 15 ans du SYBLE qui deviendra l'EPTB lez en juin 2022, visite du chantier de restauration de la zone humide à Lavérune : 4000 €.

→ Développer de nouveaux moyens de communication

La diffusion d'actualités sur les réseaux sociaux pour communiquer vers le grand public compte tenu de la dynamique de croissance démographique et d'une population jeune et étudiante sur le territoire est un axe fort pour les prochaines années. Les réseaux sont un bon moyen de communiquer rapidement vers les jeunes usagers et de les sensibiliser aux thématiques et enjeux de l'eau.

L'objectif sera de faire vivre les comptes facebook, linkedin, twitter avec une diffusion par semaine d'articles courts et illustrés.

Les actions à mettre en œuvre :

- Un journal de l'EPTB publié régulièrement sur internet pour informer sur les actualités et une mise en valeur de la structure par reportage photos et vidéo 8000 €
- Création et suivis de nouveaux comptes sur les réseaux sociaux (en interne)

→ Une continuité et un renforcement des actions de sensibilisation déjà mises en place

Concernant la sensibilisation des scolaires, le programme d'animation avec plus de 120 classes inscrites chaque année est efficace et nécessite uniquement un maintien dans le temps des investissements au même niveau. La thématique sur l'adaptation au changement climatique est à intégrer dans le programme proposé pour 30 classes.

Les formations des aménageurs du territoire et des membres de la CLE et de l'EPTB sont également à maintenir et à développer via des modules adaptés.

Les actions à mettre en œuvre :

- Poursuivre la sensibilisation des scolaires 120 000 €/an avec maintien de l'objectif de 110 classes et 3 demi-journées d'animations,

- Intégration d'une 4^{ème} animation sur l'adaptation au changement climatique pour 30 classes 11 000 €
- Module sous forme de visio sur les enjeux du territoire (en interne)

→ Sensibiliser et partager la connaissance sur de nouveaux enjeux

L'EPTB développera des formations et des outils sur les thématiques en lien avec les nouveaux enjeux du territoire : la restauration de l'hydromorphologie, les pollutions émergentes, la désimpermeabilisation, le changement climatique, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, la renaturation.

Pour faire suite aux ateliers de la CLE sur le changement climatique, une quinzaine de l'eau, événement pilote pour la reconquête citoyenne pour l'eau sera créée en s'appuyant sur les associations et les partenaires du bassin.

Les actions à mettre en œuvre :

- Quinzaine de l'eau : besoin de coordination avec l'ensemble des acteurs et de création de pages dédiées réseaux sociaux par prestataire spécialisé communication 10 000 €
- Création d'outils type film en réalité virtuelle sur nouveaux enjeux 30 000 €
- Accompagnement pour la mise en oeuvre de la stratégie de restauration hydromorphologique : volet pédagogique et vulgarisation 40 000 €

→ Conforter les moyens de l'EPTB pour décliner la stratégie du SAGE

Par contre, il reste un important travail de compilation et de coordination de l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin pour permettre la cohérence des messages délivrés et identifier les manques.

Les dispositions du SAGE sur ce volet coordination nécessitent des moyens humains et financiers qui aujourd'hui ne sont pas mobilisables par l'EPTB. Ce point nécessite d'être débattu en CLE lors du bilan du SAGE avec soit des objectifs revus, soit des moyens dédiés pour y répondre.

Estimation du coût des actions 2022-2021

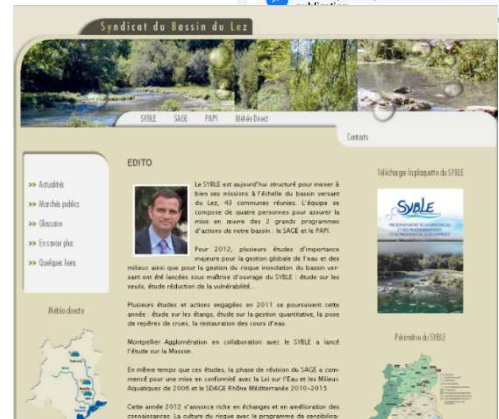
Actions	Montant TTC	Année d'engagement	Total TTC
Charte graphique complète Refonte site internet Réactualisation de l'observatoire	10 000 €	2023	10 000 €
Contact presse	Pm en interne	2022	

Plaquette institutionnelle à actualiser	1 000 €	2023	1 000 €
Événementiel visite site chantier Restauration zone humide	4 000 €	2023	
Journal de l'EPTB Reportage photo, vidéo	8 000 €	2023	8 000 €
Création et suivi compte réseaux sociaux	Pm en interne	2022	
Sensibilisation scolaires 120 classes	Pm dans le cadre du PAPI	2022	
Intégration d'une 4 ^{ème} demi-journée d'animation adaptation au changement climatique	11 000 €/an	2023	22 000 €
Module de formation enjeux du territoire - visio	En interne		
Quinzaine de l'eau	10 000 €	2023	10 000 €
Création d'outils type film en réalité virtuelle sur nouveaux enjeux	30 000 €	2024	30 000 €
Accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie de restauration hydromorphologie Volet pédagogique	Pm Contrat	2023	
TOTAL			81 000 €

LES ACTIONS DE COMMUNICATION DE L'EPTB LEZ DEPUIS 2009

- Communication numérique

Site Internet



Création du logo du Syndicat

Ouverture d'un compte Twitter



Création d'une page Facebook



- Plaquettes

- Plaquette sur le risque inondation



- Plaquette sur la réduction de la vulnérabilité



- Plaquette sur les repères de crues



• Plaquette sur les zones humides du bassin versant du Lez

• Plaquette du programme Lez'Alabri

Le dispositif Lez'alabri propose un diagnostic gratuit de la vulnérabilité de mon logement !

Ce diagnostic est :

- Gratuit**
Entièrement pris en charge par le SYBLE et ses partenaires financiers.
- Confidentiel**
Ne donne lieu à aucun contrôle a priori ni après ni à un démarchage commercial. Non transmis aux compagnies d'assurances.
- Personnalisé**
Adapté à votre situation.
- Obligatoire**
D'après le règlement du PPR.

Il permet de :

- Mettre en place des mesures de protection structurelles.
- Acquiescer de bons réflexes afin de mieux s'organiser en période d'inondation.




Le bassin versant du Lez et de ses affluents (Mosson, Verlamon...) est soumis au risque Inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial et submersion marine.



Depuis 2007, au regard du risque inondation à l'échelle du bassin du Lez est confié au SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez), collecteur technique regroupant le Conseil Départemental de l'Ariège, l'Agence Méditerranéenne de l'Aquariologie, le Conservatoire d'Agglomération du Bassin de Thoux, celle du Pays de l'Or et les Communautés de Communes du Grand Pic Saint-Loup et de la Vallée de l'Ariège.

Aujourd'hui, le SYBLE en partenariat avec les communes engagées dans le dispositif Lez'Alabri propose un accompagnement gratuit et personnalisé afin de mieux se préparer des inondations en anticipant les risques pesant sur son logement. Plus d'informations sur www.syble.fr

Pour prendre rendez-vous et payer un diagnostic auprès du bureau d'études MAYANE :

09 72 44 97 20
inondation@lezalabri.fr
www.lezalabri.fr


* Le SYBLE a financé exclusivement le bureau d'études MAYANE pour ce diagnostic gratuit.




Lez'alabri
affluents & étangs

Ma maison est-elle préparée à la prochaine inondation ?

Pour le savoir, je réalise le **diagnostic gratuit** de mon logement pour réduire ma vulnérabilité aux inondations.



SYBLE
SYNDICAT DU BASSIN DU LEZ



Natura
Lez »

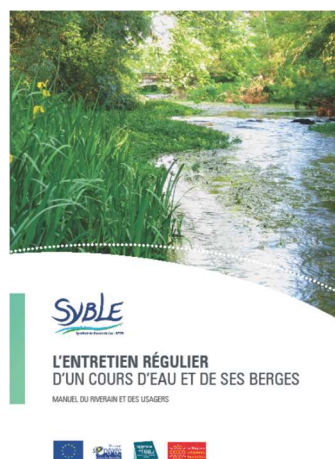
Plaquette
2000 « Le

Plaquette de présentation du SYBLE

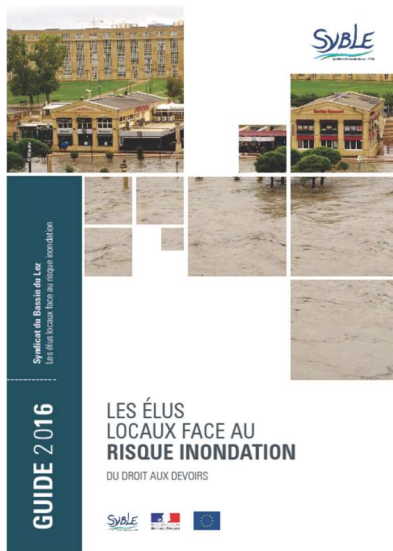


• Guides

Guide « L'entretien régulier d'un cours d'eau et de ses berges »



Guide « Les élus locaux face au risque inondation – Du droit aux devoirs »



Guide technique « Comment concilier aménagement du territoire et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ? »



Guide grand public du Palavasiens

SAGE Lez-Mosson-Etangs

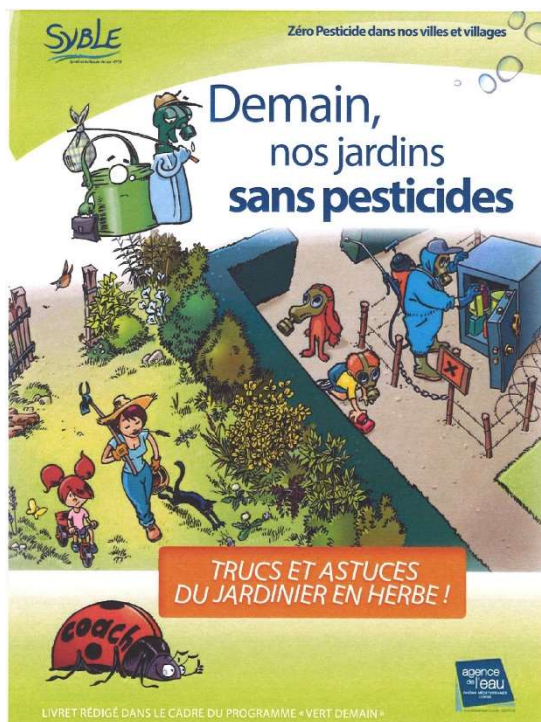


- Classeur et livret

Classeur

« Pesticides et engrais en milieu urbain, comment s'en passer ? »

Livret « Demain, nos jardins sans pesticides – Trucs et astuces du jardinier en herbe ! »



- Films

Film « Les caprices de l'eau du Pic Saint-Loup à la mer, de la connaissance à la gestion des inondations »

Ce film permet de mieux connaître le bassin versant du Lez, son contexte hydrométéorologique, hydro et son histoire.



Il aborde différents types d'inondation et les moyens mis en œuvre pour les prévoir, les prévenir et s'en protéger. Il rappelle également l'importance des gestes à adopter par chacun d'entre nous pour se protéger.

Film en réalité virtuelle

Ce film permet d'apporter des éléments de compréhension sur le fonctionnement des cours d'eau et des inondations à un public non avisé. Le but est avant tout d'améliorer la conscience du risque du public sur le territoire et de faire passer les messages nécessaires à l'évolution des comportements en cas de crise.

- Mieux visualiser le territoire et les éléments paysagers qui le composent (zones urbaines, cours d'eau, zones agricoles, etc.)
- Identifier les différents aléas à l'origine d'une inondation sur le territoire
- Comprendre le déroulement d'une inondation et les éventuels facteurs aggravants
- Visualiser globalement les enjeux et plus précisément leur exposition et donc leur vulnérabilité
- Avoir une meilleure perception des moyens existants pour réduire la vulnérabilité

- Assimiler les réflexes à adopter en cas d'alerte à travers la démonstration du risque encouru via les comportements non adaptés (mise en danger en véhicule ou à pied notamment).

Cette vidéo vise à informer un public non spécialiste tels que :

- Les adultes résidents et non-résidents
- Le grand public (au cours d'événement)
- Les scolaires et leur entourage
- D'autres publics potentiels : élus, décideurs, acteurs économiques, etc.

La vidéo est visionnée à travers des casques de réalité virtuelle afin que le public soit entièrement immergé dans le scénario représenté et que l'expérience soit ludique et attractive. Elle est également implémentée sur la plateforme YouTube afin de la rendre accessible au plus grand nombre.



Ces deux possibilités de visionnage permettront une diffusion en accès libre sur internet mais aussi à l'occasion d'évènement précis :

- Réunions publiques
- Organisation de manifestation ou évènement culturels
- Formations
- Intervention en milieu scolaire
- Réduction de la vulnérabilité lors de la réalisation de diagnostics par exemple

Film sur la restauration de prairies alluviales de la mosson :

La séquence 1 a été finalisée, d'autres séquences au cours de la réalisation du chantier seront réalisées pour expliquer le restauration de la zone humide des prairies alluviales de la mosson à Lavérune, projet vitrine du territoire.

- Expositions

Exposition vivante « A la découverte du fleuve Lez du Pic Saint Loup à la mer »



Composée de décors en volume (maquettes, animaux, objets, ...) et de panneaux pédagogiques disposés sur un décor souple.
L'exposition « A la découverte du fleuve Lez du Pic Saint Loup à la mer » permet la mise en scène d'animations pédagogiques pour apprendre la vie du fleuve Lez et ses affluents de la source à la mer.



Exposition photos « Histoires de crues, 15 ans d'inondations sur le bassin versant du Lez »

L'exposition de 50 photographies représente les crues et ses conséquences dans une mise en scène qui évoque un cours d'eau.

Au sol, un lit de rivière, symbolisé par des galets. Les photos sont suspendues à des potences.

4 sculptures évoquent les éléments constituant une rivière (eau, minéral, lumière et végétal).

Cette exposition est mise à disposition gracieusement auprès de tous les collectivités et associations du périmètre du SYBLE.

Exposition Zéro pesticide dans nos villes et villages - 16 panneaux



Cette exposition a pour objectif de sensibiliser l'impact majeur des pesticides sur notre environnement et de proposer des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

- Posters

Posters présentant le bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et sur le risque inondation



Posters sur la réduction de la vulnérabilité du bâti face aux inondations et sur les économies d'eau

LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI FACE AUX INONDATIONS

QUEST-CE QUE LA VULNÉRABILITÉ ?
 La vulnérabilité est le degré de sensibilité d'un bâtiment face aux aléas. Elle est le résultat de la combinaison de l'aléa et de l'exposition. Elle est la mesure de la capacité d'un bâtiment à résister à un événement climatique et de sa capacité à se remettre de celui-ci.

LES GESTES ESSENTIELS EN CAS D'ALERTE INONDATION

AVANT : Préparer un plan d'évacuation, Vérifier l'état des canalisations et des équipements électriques, Éviter de stocker des objets lourds et dangereux dans les sous-sols, etc.

Pendant : Quitter le bâtiment rapidement, Éviter de prendre l'escalier, Ne pas utiliser l'électricité, etc.

APRÈS : Vérifier l'état du bâtiment, Éviter de rentrer dans le bâtiment jusqu'à ce qu'il soit déclaré sûr, etc.

LES ÉCONOMIES D'EAU

A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT
 Un climat très sec en été, 15 000 nouveaux arrivants chaque année, Une ressource en eau sensible aux sécheresses.

LE SAVIEZ-VOUS ?
 En France, 143 LITRES d'eau par jour et par habitant. Dans l'Hérault, 198 LITRES.

LA CONSOMMATION À L'ÉCHELLE
 Du bassin versant de la France à la Région Occitanie, la consommation d'eau diminue de 15% à 5%.

COMMENT LIMITER SA CONSOMMATION D'EAU ?
 77% Salle de bain, 18% Cuisine, 5% Jardin.

Un exemple à l'échelle de la ville : LE JARDIN DIFFÉRENCE

LE SAVIEZ-VOUS ?
 C'EST À CHACUN D'APPRENDRE À GÉRER SA CONSOMMATION D'EAU DE FAÇON DURABLE.

Posters sur le changement climatique - 3 panneaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUE SE PASSE-T-IL DANS LA TÊTE DE MA PLANÈTE ?

QUEST-CE QUI RÉGULE NOTRE CLIMAT ?
 C'est un phénomène qui se produit au niveau de la Terre. C'est un phénomène qui se produit au niveau de la Terre.

LES TRANSPORTS, **LES HABITATIONS**, **LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE**, **LES DÉCHETS**, **LES ÉNERGIES**, **LES INDUSTRIES**, **LES FORÊTS**, **LES ANIMAUX**.

NOTRE PACTE CONTRE LES IMPACTS ! C'EST RIEN DE CHANGER NOS HABITUDES !

QUELQUES GESTES SIMPLES DU QUOTIDIEN POUR ÊTRE ÉCO-CITOYEN :

- LES DÉPLACEMENTS** : Éviter le véhicule individuel, Privilégier les transports en commun, etc.
- L'ALIMENTATION & LA CONSOMMATION** : Privilégier les produits locaux et de saison, Éviter le gaspillage alimentaire, etc.
- LES DÉCHETS** : Éviter le plastique, Recycler ses déchets, etc.
- LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** : Éteindre les lumières, Réguler le chauffage, etc.
- LES ÉCONOMIES D'EAU** : Prendre des douches courtes, Réparer les fuites, etc.

C'EST CHAUD DANS L'HÉRault ! QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES À L'ÉCHELLE DE NOTRE TERRITOIRE ?

L'IMPACTATION DES BORNES CLIMATIQUES
 Les températures augmentent, les précipitations diminuent, etc.

LES IMPACTS EN CHERCHENT-LES ET LA VULNÉRABILITÉ
 Les incendies de forêt, les sécheresses, etc.

LA HAUSSE DES TEMPÉRATURES
 Les vagues de chaleur, les canicules, etc.

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
 Les bâtiments, les transports, etc.

LES ÉCONOMIES D'EAU
 Les particuliers, les entreprises, etc.

3 Panneaux pour comprendre le changement climatique, les impacts au niveau planétaire et dans l'Hérault et les gestes simples pour agir au quotidien.

Posters sur les actions du SYBLE

SYBLE un acteur de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant

1 SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION. APPRENDRE LES GESTES QUI SAUVENT
 Depuis 2016, plus de 10 000 habitants de l'Hérault ont été sensibilisés au risque inondation. Les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie ont été sensibilisées à l'échelle de bassin versant. Les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie ont été sensibilisées à l'échelle de bassin versant.

2 DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE CRISE
 Le SYBLE a travaillé avec les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie pour développer la gestion de crise de bassin versant.

LE BASSIN VERSANT DE L'AZ, UN TERRITOIRE VULNÉRABLE, DES ACTIONS APPROPRIÉES
 Le SYBLE a travaillé avec les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie pour développer la gestion de crise de bassin versant.

SYBLE un acteur de la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant

3 RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU
 Le SYBLE a travaillé avec les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie pour restaurer et entretenir les cours d'eau.

4 MAINTIEN DE LA MÉMOIRE DES INONDATIONS. AFFICHER LE PASSÉ POUR NE PAS OUBLIER
 Le SYBLE a travaillé avec les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie pour maintenir la mémoire des inondations.

5 ACCOMPLISSEMENT DES PATROUILLES POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DU BÂTI
 Le SYBLE a travaillé avec les communes de l'axe de la vallée de l'Orbie pour accomplir les patrouilles pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité du bâti.

- Maquettes

Maquettes du bassin versant (animations élémentaires)

La maquette de bassin est un outil pédagogique interactif qui se met en eau. Sa conception permet de visualiser la topographie du bassin versant, les phénomènes de crue (avec un système de mise en eau) et d'inondations ainsi que les différents impacts des aménagements humains (habitations, routes, digues, barrage ou retenues collinaires).



La maquette représente le bassin versant du Lez avec ses caractéristiques topographiques (principaux éléments du relief, Métropole de Montpellier, villages, réseau hydrographique simplifié : Lez, Mosson et principaux affluents, Etangs Palavasiens, frange littorale,).



Maquette hydraulique (animations collèges)



La maquette qui représente une portion de cours d'eau permet de visualiser les phénomènes de ruissellement urbain, les ruptures de digues avec inondation d'un quartier, ainsi que différents impacts (sur-inondation d'une route, d'un quartier,...) sur l'aval des cours d'eau suite à des aménagements (construction d'un lotissement en lit majeur, réduction du champ d'expansion de crue par remblais,...) en débit constant (en niveau lit mineur ou lit majeur).

Des aménagements de protection et de prévention sont également disposés afin d'expliquer les moyens de lutte contre les inondations (digue de protection rapprochée d'un mas isolé, rétablissement d'un champ d'expansion de crue, mise en place de bassin de compensation-traitement,...).

Cette maquette peut également permettre la démonstration de la mise en charge d'un pont (embâcle,...) et de la rehausse du niveau de la mer ou des étangs (buse d'écoulement variable,...).

Les enfants peuvent aussi être acteurs de l'aménagement du territoire et disposer des éléments mobiles sur la maquette.

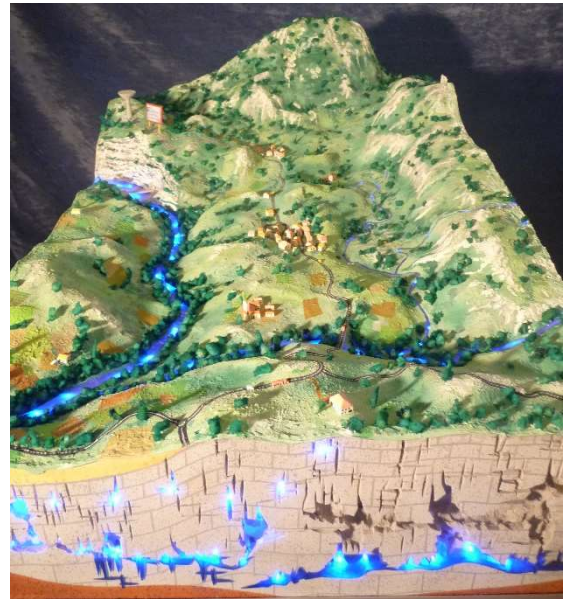
De plus, une coupe géologique est également disposée sur les côtés de la maquette afin de visualiser les formations géologiques du bassin versant (karst, ...).



Maquette Karst

La maquette karst permet de visualiser le karst et les niveaux d'eau dans celui-ci et de comprendre la relation entre la pluviométrie et la quantité d'eau dans le sous-sol ainsi que l'influence des pompages sur celui-ci.

La maquette représente le karst avec ses caractéristiques : cavités, rivières souterraines, fissures, lacs souterrains,... La moitié supérieure de la maquette représente les fissures, cavités.



Cette maquette permet de visualiser les hauteurs d'eau de la nappe afin de comprendre l'influence directe des infiltrations par la pluie (recharge) ou des prélèvements. Ces derniers sont visualisés grâce à des leds lumineuses qui matérialisent plusieurs niveaux dans le karst.

L'objectif est la compréhension du fonctionnement du karst (les infiltrations, les pompages) par les élèves mais aussi la fragilité de la ressource.

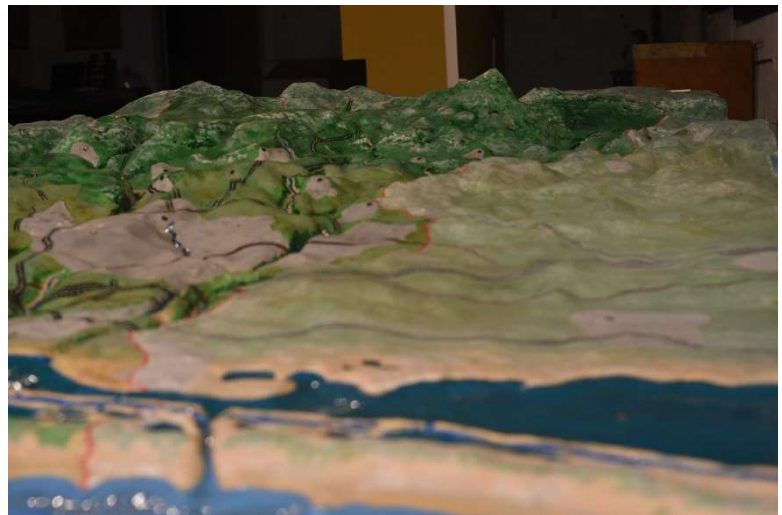


Maquettes sur la réduction de la vulnérabilité

Ces 2 maquettes permettent de visualiser les dégâts d'une inondation sur une maison sans aménagements pour réduire la vulnérabilité et avec aménagements pour faciliter le retour à la normale, protéger les biens et les personnes d'une habitation.

Maquette de bassin versant

Cette maquette permet d'aborder de façon beaucoup plus fine l'aléa submersion marine et de visualiser l'effet du changement climatique sur le niveau de la mer.



- Carnets de travail



Ce document est utilisé tout au long des animations avec les scolaires et plus particulièrement lors de la sortie terrain. Les enfants peuvent le conserver et le revoir ensuite avec le professeur.

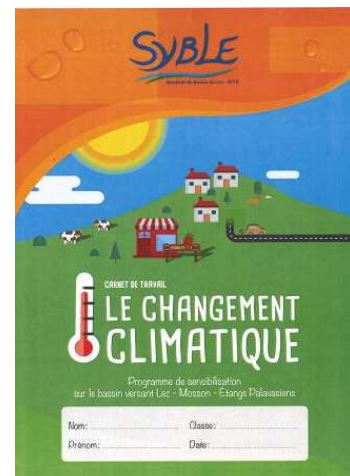
Une version spécifique est utilisée pour les classes élémentaires (CM1 et CM2) et pour les collèges (6^{ème} et 5^{ème}).

Depuis 2012, les carnets ont intégré un important volet sur les économies d'eau. L'objectif est d'expliquer aux enfants que la ressource en eau est rare en s'appuyant sur la base des données pluviométriques des stations météo du SYBLE et que les gestes du quotidien sont importants pour économiser l'eau.



Un carnet a été réalisé pour une découverte du rôle de la ripisylve et des zones d'expansion de crues.

Pour l'année scolaire 2014-2015, un nouveau carnet a été réalisé sur la problématique du changement climatique.



● Mallette pédagogique « Inondation »

Une mallette pédagogique a été réalisée en 2014 en partenariat avec le Centre de Ressources Sciences et Technologie du Domaine de Restinclières et la Maison Départementale de l'Environnement pour permettre aux enseignants dont l'inscription n'a pu être prise en compte du fait du nombre de classes déjà inscrites au programme de sensibiliser les enfants (fiches pédagogiques, fiches pratiques, matériel pour expériences, ...).



Elle regroupe des classeurs pédagogiques sur le thème du cours d'eau, des inondations, de la ressource en eau et de la météo.

● Observatoire cartographique

L'objectif est de présenter au grand public, collectivités, bureaux d'études, l'ensemble des données diffusables sur les cours d'eau, les eaux souterraines, les lagunes et les eaux côtières, le risque inondation (repères de crues, zones d'expansion de crues, barrages, seuils, digues, résultats d'études, ...). Certaines données seront téléchargeables sous forme de données brutes et des cartes devront être réalisées avec des croisements de données.

Le SYBLE a mis à disposition sur son site internet un observatoire cartographique présentant les données qualité et quantité du territoire.

Pour cela, le SYBLE a mandaté un géomaticien qui a travaillé sur un portail cartoweb.



**L'observatoire du
bassin versant du Lez**

Cet outil permet :

- L'affichage interactif des couches SIG avec données traitées ou non sur plusieurs années ;
- L'affichage de plusieurs référentiels déjà disponibles sur le site (orthophoto, topo, ...) ;
- le paramétrage par le SYBLE (pas besoin de contrat de maintenance, outils de mise à jour, ...) ;
- la consultation des données attributaires des couches.

L'observatoire comporte 5 grandes thématiques :

1. Administratif (limites de BV, SCOT, ...)
2. Inondations-Etiages (stations de suivi, échelles limnimétriques, repères de crues)
3. Qualité-quantité (suivi réseau qualité, ...)
4. Biodiversité (N2000, ZNIEFF, ...)
5. Morphologie-Continuité (ouvrages transversaux,...).

Les couches qui appartiennent au SYBLE sont mises à disposition en lien sur le site internet, certains points donnent accès directement à des données, certains renvoient vers des sites internet, d'autres enfin permettent de télécharger des fiches décrivant les sites (repères de crues, ouvrages transversaux, ...). Un guide d'utilisation est également téléchargeable directement sur le site.

● Survo'Lez

Survol de 5 cours d'eau (Lez-Mosson-Brue-Lironde-Coulazou) sur 90km de distance entre février et avril 2018.

La réalisation de vidéos aériennes en basse altitude (30-50m) permet de visualiser précisément les détails du lit mineur (écoulements, transport sédimentaire, divagation latérale...)

et améliore ainsi la connaissance sur le fonctionnement physique des cours d'eau.



Les prises de vues géoréférencées ont été réalisées par un drone suivant l'axe médian du cours d'eau. L'application web RIVERFLY™, permet de visualiser en accès libre depuis le site syble.fr les parcours réalisés.

• **Lettres**

Lettres du SAGE

SAGE LEZ-MOSSON-ÉTANGS PALAVASIENS

LA LETTRE DU SAGE n°1 - Février 2015

Le SAGE : c'est quoi ?

Le SAGE est un outil de planification concertée de la gestion de l'eau. C'est un document écrit, émis au dialogue entre les acteurs concernés par l'eau. C'est un document écrit, émis au dialogue entre les acteurs concernés par l'eau. C'est un document écrit, émis au dialogue entre les acteurs concernés par l'eau.

Le Mot du Président :

Le périmètre du SAGE Lez-Mosson-Étangs Palavasiens

43 Communes :

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

Président : Louis CALMELS

Arbitrage : Gérard VALLÉE

Bureau : 6 membres

Comité Technique : 12 membres

CLE : 48 Membres

Annuaire : p. 10

Appels de projets : p. 22

Actualités : p. 2

Site : www.cle.sage-pd.fr

SAGE LEZ-MOSSON-ÉTANGS PALAVASIENS

LA LETTRE DU SAGE n°2

LEZ-MOSSON-ÉTANGS PALAVASIENS

LE BASSIN LEZ-MOSSON-ÉTANGS PALAVASIENS

Le Mot de la Présidente

Le Bassin Lez-Mosson-Étangs Palavasiens

Le Contenu du SAGE Revu

La Force de l'Équité

La Commission Locale de l'Eau

Annuaire : p. 10

Appels de projets : p. 22

Actualités : p. 2

Site : www.cle.sage-pd.fr

Lettres Natura 2000 « Le Lez »

La lettre NATURA 2000 Septembre 2014

Lettre d'information du site "Le Lez"

Editorial

Qu'est-ce qu'un Natura 2000 ?

Les sites Natura 2000

Le site en chiffres

Un linéaire de 15 kilomètres de cours d'eau

8 espèces et 6 habitats d'intérêt communautaire

2 contrats Natura 2000 engagés

3 actions d'animation et de communication

Une surface de 144 hectares

2 contrats Natura 2000 engagés

6 actions de suivi

7 communes concernées

4 chartes Natura 2000 signées

3 actions de gestion

Logo SYBLE

La lettre NATURA 2000 Numéro 2

Lettre d'information du site "Le Lez"

Editorial

Le site en chiffres

Un linéaire de 15 kilomètres de cours d'eau

8 espèces et 6 habitats d'intérêt communautaire

2 contrats Natura 2000 engagés

3 actions d'animation et de communication

Une surface de 144 hectares

2 contrats Natura 2000 engagés

6 actions de suivi

7 communes concernées

4 chartes Natura 2000 signées

3 actions de gestion

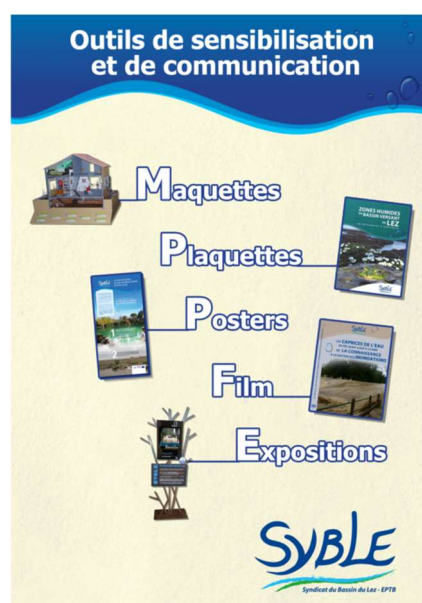
Logo SYBLE

Lettre du PAPI

Lettre semestrielle du PAPI. Ces lettres permettent notamment de présenter l'avancement des actions menées dans le cadre du PAPI.

- Book sur les outils de sensibilisation et de communication du SYBLE

Le SYBLE a réalisé un livre où sont regroupés tous les outils pédagogiques du Syndicat mis à disposition des collectivités, des écoles, ...



- Journées grand public

Polytech'Montpellier

Chaque année depuis 2009 jusqu'en 2019, l'EPTB en partenariat avec l'école Polytech'Montpellier et divers partenaires et collectivité organise des chantiers de nettoyage avec les étudiants. 150 étudiants de l'école de Polytech'Montpellier, encadré par l'EPTB, partenaire du projet, participent à



la réalisation d'une journée éco-citoyenne. Cette journée organisée à l'initiative des étudiants permet de sensibiliser les élèves à la préservation des cours d'eau et des zones humides et de participer au



ramassage et au tri des déchets sur les



cours
d'eau en
canoë ou
à pied
ou à



l'arrachage de la jussie, espèce

envahissante.

- Journée mondiale des Zones Humides

Février 2009 : Rôle essentiel de la ripisylve (végétation des berges) milieu fragile et vulnérable aux pollutions.

Lors de cette sortie, un nettoyage des berges du Lez a été organisé.



Février

2011 : à Prades le Lez, une sensibilisation auprès du grand public sur la préservation des milieux aquatiques du bassin versant du Lez en partenariat avec l'association des écologistes de l'Euzière.

Février 2012 : à Prades le Lez, une sensibilisation auprès du grand public en partenariat avec la Maison Départementale de l'Environnement et les Ecologistes de l'Euzière : « Le Lez, un fleuve convoité »

Janvier 2013 à Prades le Lez en partenariat avec la Maison Départementale de l'Environnement et les Ecologistes de l'Euzière pour faire découvrir au grand public le Lez selon des approches différentes (le Lez et les hommes, le Lez un écosystème et le Lez un patrimoine naturel protégé au niveau européen).

Février 2016 : « Entre homme et nature, le Lez, un fleuve convoité
Février 2017 : « A l'abri des inondations avec les zones humides du Lez »

Janvier 2018 : « A la découverte des richesses insoupçonnées du Lez »
Sortie organisée pour partir à la découverte de la biodiversité de la zone humide préservée aux portes de Montpellier.



- Journée Terres d'octobre

Octobre 2014

Participation à Terres d'octobre avec un stand d'animation grand public au Domaine de Restinclières.

L'exposition vivante a été mise en place et animée pour expliquer les espèces qui vivent dans ou près des cours d'eau du bassin.



Octobre 2015, 2016, 2017 et 2019 :
Participation à Terres d'octobre avec un atelier « Apprentis météorologues » au Domaine de Restinclières à Prades le Lez : simulation de crues avec la maquette de bassin versant et fabrication d'un pluviomètre.



Ces manifestations ont connu un réel succès avec plus de 2 000 personnes chaque année venues participer aux ateliers.

- 6^{ème} Forum du mondial de l'eau

Participation du SYBLE au 6^{ème} Forum du mondial de l'eau qui s'est tenu le 16 mars 2012 à Marseille.

- 4^{ème} Assises nationales de la Biodiversité – les 23, 24 et 25 juin 2014

Exposition vivante « A la découverte du fleuve Lez du Pic Saint Loup à la mer »

- Fête de la ville de

Les 24 et 25 mai
Présentation du
sur le bassin versant, des repères de crues, ... (distribution de plaquettes, animation autour de maquettes, photos, ...)



biodiversité de la Montpellier

2013
risque inondation





Les 25 et 26 juin 2015
Présentation du risque inondation sur le bassin versant, des repères de crues, ... (distribution de plaquettes, animation autour de maquettes, photos, ...)

Les 25 et 26 septembre 2015
Présentation du risque inondation sur le bassin versant, des repères de crues, ... (distribution de plaquettes, animation autour des maquettes, ...)

● Journées du patrimoine

Vailhauquès : aux sources de l'eau avec le SYBLE – le 21 septembre 2014
Présentation du risque inondation et le fonctionnement du karst Lez au grand public



● Maison départementale de l'environnement
Exposition du 19 septembre 2015 au 3 janvier 2016 « Le Lez : une adaptation programmée »

L'exposition du SYBLE « Zéro pesticide dans nos villes et villages » a été mise en place au château de Restinclières en partenariat avec la MDE du 10 septembre au 30 octobre 2016.

Atelier expo et jardin du vendredi 16 septembre 2016 avec la présentation de l'exposition « Zéro pesticide dans nos villes et villages » suivie d'une présentation du jardin biologique et des pratiques de zéro pesticide dans les jardins, pour les jardiniers amateurs.



Exposition « Zostère, des prairies sous mer, Zones humides, des milieux à préserver, Hyla meridionalis » à la Maison départementale de l'Environnement à Prades le Lez - Du 19 janvier au 10 mars 2019



● La fête du Lez

Samedi 28 mai 2016

Sur le site du Fesquet à Clapiers le SYBLE a participé à la première fête du Lez : sortie nature, balade, exposition photo et stand d'information autour du Lez et de sa biodiversité étaient au programme de cette manifestation. Le SYBLE a présenté le site Natura 2000 "Le Lez" et la biodiversité du cours d'eau.

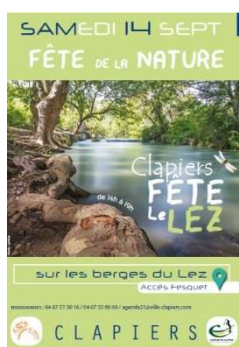
Cette manifestation s'est clôturée par l'inauguration d'un panneau d'information sur le site Natura 2000 afin de sensibiliser et d'informer le grand public sur les enjeux du site.

Samedi 20 mai 2017

Le samedi 20 mai s'est déroulé sur le site des berges du Lez à Lavalette la fête du Lez. Sortie organisée par le SYBLE pour une balade découverte de la faune et flore du site Natura 2000 avec présentation des travaux de restauration de la ripisylve réalisés sur le site du Martinet.



Samedi 14 septembre 2019



- Sortie Nature

Samedi 16 juin 2018

Sortie organisée par le SYBLE en collaboration avec la maison de proximité Mas de Rochet pour une balade découverte de la faune et flore du Lez avec prospection de la rivière à la recherche de petits animaux et des plantes qui la peuplent.



- Nettoyage des rives Rieumassel-Mosson à Grabels le 13 décembre 2014

Suite aux intempéries du mois d'octobre, la ville de Grabels en collaboration avec le SYBLE a organisé cette journée pour un nettoyage des déchets laissés par la crue.

**APPEL
À BÉNÉVOLES**

**Nettoyage des rives
Rieumassel-Mosson**
suite aux intempéries du mois d'octobre

Samedi 13 décembre
RDV à 9h - Parking J.PONSY
(derrière la Mairie)

Apportez votre repas du midi, une paire de bottes et des gants.




- Plantation sur la Mosson le 16 décembre 2014



Les étudiants de l'université Montpellier II responsables de l'organisation du Salon de l'écologie début novembre à Montpellier, ont souhaité mettre en place une action pour minimiser l'impact carbone de leur évènement.

Les étudiants ont pour ceci réalisé des plantations dans la ripisylve de la Mosson qui jouent le rôle de puit de carbone.

La DPB (Direction Paysage et Biodiversité) de la ville de Montpellier et le SYBLE ont accompagné la mise en œuvre de cette action.

Les plantations ont été réalisées sur les hauteurs des berges de la Mosson, au nord de la Ville (au niveau de la rue de Corse), le mardi 16 décembre.

120 arbres et arbustes méditerranéens adaptés aux conditions locales ont été plantés par les étudiants et des enfants issus des écoles du quartier.

- Participation aux journées de l'environnement à Prades le Lez le 03 octobre 2010
 - Conférence à l'environnement urbain : pensez la ville durable – Lez' inondation en ville
 - Conférence à Vailhauquès (25 mars 2011)
 - Fête de la Nature au bord de l'eau à Clermont l'Hérault (23 et 24 mai 2015)
 - Conférence : Atelier d'écologie territoriale « Sols et biodiversité » (03 mai 2016)
 - Foire exposition de Montpellier stand du Département de l'Hérault (10 et 11 octobre 2017)
- Descente en canoë de la Mosson entre Grabels et Juvignac pour visualiser les travaux de remise en état post crue - le 11 octobre 2016



- Développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides : Jardibi'O - CFPPA de l'HÉRAULT

Le projet a permis de former des jardiniers amateurs aux pratiques alternatives respectueuses de l'environnement dans le cadre de la réduction des produits phytosanitaires et la préservation de la ressource en eau sur le bassin versant du Lez.

Jardi'BiO a permis de proposer une formation adaptée pour :

- Sensibiliser les jardiniers amateurs à la fragilité de la ressource en eau et au fonctionnement des systèmes aquatiques (Gestion qualitative mais aussi gestion quantitative).
- Faire prendre conscience aux jardiniers amateurs de l'impact de leurs pratiques habituelles sur la qualité de l'eau, dans une action globale de réduction des produits phytosanitaires aux côtés des agriculteurs et des collectivités.
- Former les jardiniers amateurs à la pratique des méthodes alternatives garantissant le respect de l'environnement, des sols, des nappes phréatiques et des puits de captage pour l'approvisionnement en eau potable d'une manière durable.

Les 13 et 14 décembre 2013

Participation aux ateliers et mini conférences sur la commune de Saint Jean de Védas pour « Jardinier autrement ».

Octobre 2014

L'EPTB est intervenu auprès du CFPPA pour former de futurs entrepreneurs dans la gestion des espaces naturels et agricoles et les sensibiliser aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'objectif était de leur donner des messages clefs et des pistes de bonne pratique pour leur activité professionnelle future.

Cette formation s'est tenue au Domaine de Restinclières en collaboration avec la Maison Départementale de l'Environnement.

Septembre 2015

L'EPTB est intervenu, en collaboration avec le CFPPA de l'Hérault, sur la commune de Murles, lors d'une demi-journée de sensibilisation des jardiniers amateurs sur le jardinage au naturel. Un cycle de formations est prévu pour sensibiliser les particuliers à concevoir et entretenir leur jardin et leur potager de manière écologique et en utilisant des techniques alternatives aux pesticides.

Novembre 2015

Pour guider les collectivités dans leurs changements de pratiques, l'EPTB et le CFPPA de l'Hérault ont co-organisé une journée de démonstration et d'animations techniques, en collaboration avec le Département de l'Hérault le 6 novembre 2015. Elle a réuni plus de 60 participants.

Cette journée visait à informer les collectivités territoriales sur les méthodes et techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics dans l'optique de préserver la ressource en eau et la santé publique.



Au cours de cette journée, des fournisseurs sont venus présenter le matériel de désherbage mécanique et thermique, les différents paillages, les plantes couvre-sol adaptées au contexte local, les méthodes de lutte biologique... L'objectif était que les agents et élus des collectivités observent ces matériels en fonctionnement et échangent avec les fournisseurs sur leurs utilisations, leur coût...

Deux tables rondes ont également été organisées sur les thèmes de l'aménagement durable des espaces publics et la communication auprès du grand public. Des retours d'expérience ont été faits par des collectivités et des partenaires techniques impliqués dans ce type de démarche. Ceux-ci ont servi de support au débat, l'objectif étant d'apporter des réponses aux questions des participants et de les aider dans leur action.

A la fin de la journée, un ensemble de supports de communication et d'outils techniques ont été remis aux collectivités qui ont participé : un classeur à l'usage des professionnels sur l'aménagement et l'entretien des jardins, espaces végétalisés et infrastructures en contexte méditerranéen, des plaquettes sur le plan éco-phyto, sur les plantes adventices et sur le jardinage au naturel à destination des jardiniers amateurs.

Chaque collectivité a ainsi reçu un panel d'outils pour mettre en œuvre leur démarche Eco Phyto sur leur territoire.

● Scène d'Expression Végétale Ephémère

Les 26 et 27 septembre 2014, les 16, 17 et 18 septembre 2016

Le projet de SEVE a mobilisé tous les acteurs régionaux du monde du jardin, de l'horticulture et du paysage.

Le SYBLE a participé à un stand avec les panneaux l'exposition Zéro pesticide dans nos villes et villages

- Rencontre nationale des porteurs de PAPI et des TRI impliqués dans l'appel à projets « Culture du risque dans les TRI » - le 28 novembre 2016
Le Président du SYBLE était invité par la ministre de l'Environnement, Mme Ségolène ROYAL, pour témoigner des actions du SYBLE sur la culture du risque auprès des scolaires dans le cadre de la rencontre nationale des porteurs de PAPI.

Un prix a été remis au Président par la ministre pour saluer l'engagement du SYBLE en matière de prévention des inondations.



- Réunions publiques

Réunions publiques d'information sur le risque inondation en collaboration avec la ville de Montpellier les 28 janvier et 18 février 2014

Présentation du SYBLE et de la ville de Montpellier (cellule prévention des risques) sur la réglementation, les dangers et risques majeurs, les dommages prévisibles, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, les mesures préventives à prendre pour réduire la vulnérabilité, les consignes de sécurité en cas de risque d'inondation.

Utilisation des maquettes de réduction de la vulnérabilité pour illustrer les risques.



Réunion publique Port Marianne Centre « Concertation concernant la prévention des risques d'inondation et l'entretien des berges du Lez » - le 14 novembre 2016

Près de 100 riverains ont assisté à cette réunion afin d'évoquer les risques d'inondation avec les gestes qui sauvent et la réglementation de l'entretien de la végétation sur les berges du Lez incombant aux propriétaires privés sur le secteur quartier Aubes-Pompignane.

Réunion publique « Information sur les risques majeurs auprès des populations » à l'hôtel de ville de la Mairie de Montpellier - le 29 août 2017
Près de 100 riverains ont assisté à cette réunion afin d'évoquer les risques d'inondation.



• Vernissage de l'exposition photos « Histoires de crues, 15 ans d'inondations sur le bassin versant du Lez » - le 04 octobre 2016

Une centaine de personnes se sont réunies pour inaugurer l'exposition photos « Histoires de crues, 15 ans d'inondations sur le bassin versant du Lez ».

Cette exposition a pour mission de sensibiliser le grand public au risque inondation.

France 3 Région a réalisé un reportage et interview sur la présentation de l'exposition en date du 05 octobre 2016 dans l'édition du 12/13.



Commune de Grabels – Le 31 janvier 2017



Commune de Clapiers – Le 21 octobre 2017

En parallèle de l'exposition, à Clapiers, le SYBLE a également animé une conférence sur le risque inondation et les moyens de prévention, de prévision et de protection possibles le 27 octobre 2017.



Commune de Juvignac – Le 10 octobre 2018

Commune de Montpellier

- Réunion publique d'information sur le risque inondation et les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur la commune de Pérols (04 décembre 2013)
- Réunion publique d'information sur le risque inondation à la ville de Montpellier (Décembre)
- Journée régionale Education à l'eau
- Réunions publiques : Juvignac (1^{er} octobre 2015), Grabels (05 octobre 2015)
- Réunion publique risque inondation Montpellier (10 septembre 2019)



Scolaires

- Animation et sensibilisation de deux classes de BTS Gestion et Protection de la Nature MFREO Valrance (12) à l'aval des sources du Lez sur le Domaine de Restinclières

-



- Intervention étudiants : BTS GPN
- INSET Agropolis
- Lycée Jean Jaurès
- Animation scientifique Master Sciences de l'Eau UM2 : Les conditions pour occuper un territoire inondable : prévenir et protéger (25 janvier 2019)
- Journée sensibilisation site Méjean écoles Pérols (24 mai 2019)
- DJEPS

International

- Délégation chilienne (04 mai 2010) : gestion concertée de l'eau/ONEMA
- Délégation chilienne (15 juin 2011)
- Délégation libanaise pour présenter la gestion de l'eau sur le bassin (08 octobre 2012)
- Délégation biélorusse (28 mars 2013)
- Délégation marocaine (06 juin 2013)
- Délégation marocaine (24 octobre 2017)
- Délégation tahitienne
- Intervention Aquavalley : délégation japonaise (23 janvier 2019)

Collectivités, services de l'Etat...

- Formation sur les préconisations du SAGE des services de la DDE (SAT)
Formation sur les enjeux du SAGE et ses préconisations pour une prise en compte dans les révisions de PLU (le 9/11/2009).
 - Conférence régionale sur le risque inondation : intervention sur la sensibilisation des scolaires au risque inondation

- Services de l'Etat : Information sur les dispositions du SAGE à la DDTM34- Service SAT (30 septembre 2011)
- Intervention CNFPT : « Gestion des risques inondations à l'échelle d'une agglomération » (06 novembre 2013)
- Journée régionale Education à l'eau
- Interventions : CEPRI (08 juin 2018)
- Formation ROE à Grabels (06 février 2018), INSET (22 et 23 mai 2018)
- Projet NAIAD (20 mars et 12 juin 2018)
- Projet NAIAD (08 février et 18 novembre 2019)
- Water Tech Hackathon 2019 – « Eau et Ville » (13 et 14 décembre 2019)
- Journée MIIAM Exzeco (17 septembre 2019)
- Assises Nationales sur les Risques Majeurs-AGORA des savoirs (26 mars 2019)
 - Participation à la journée de présentation et d'échanges sur le projet de Zone Atelier « Bassins versants côtiers méditerranéens ». (18 septembre 2019)

Associations

- Présentation du risque inondation sur le bassin versant du Lez à l'Association Lez Vivant le 5 février 2010
- Rencontre association ASPRI
- Réunion association Ras les Oreilles
- Formation Gestion de la ripisylve au Passe Muraille (23 mai 2017)

VOLET	PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A1	Elaboration de plans de gestion locaux zones humides		Année 2023
			Durée 2023-2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	<p>Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau</p> <p>Disposition A.3-2 : Promouvoir la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides</p> <p>Disposition A.1-6 : Définir une stratégie d'intervention foncière pour la protection des milieux aquatiques et des zones humides</p> <p>Disposition A.5 : Encadrer les usages pour veiller à la non dégradation des milieux aquatiques et des zones humides</p>		
Lien autre document stratégique	Etude sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau Lez, Mosson, Lironde, Brue, Coulazou		
Secteur	Coulazou, Mosson, Lez amont, La Boissière		
Masses d'Eau	FRDR 146 Mosson du Miège sole au Coulazou FRDR 145 le Coulazou FRDR 143 le Lez de sa source à l'amont de Castelnau le Lez	Maître(s) d'ouvrage	3M, CCGSL CCVH
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant		
Contexte			
<p>La préservation des milieux aquatiques et humides constitue un enjeu majeur du bassin versant, territoire soumis à une très forte pression foncière et d'urbanisation. La révision du SAGE adopté en 2015 a conforté cet enjeu et plusieurs dispositions du SAGE révisé font référence à l'élaboration de plans de gestion sur les zones humides et d'une stratégie d'action foncière pour faciliter leur mise en œuvre.</p> <p>Les zones humides sont nombreuses et bien connues sur le bassin grâce aux inventaires réalisés depuis 2006. Le niveau de pression et les enjeux qui s'y exercent ont également été définis, la hiérarchisation des milieux aquatiques et humides à préserver a été validée par la CLE et a fait l'objet d'une cartographie inscrite au SAGE.</p> <p>En parallèle, une carte de vigilance foncière a également été produite à l'échelle du bassin, en se basant sur des indicateurs objectifs liés aux enjeux du SAGE et aux pressions d'usages sur ces sols.</p> <p>Le SAGE préconise la mise en œuvre de plans de gestion des zones humides, par les structures locales de gestion, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux compétents, sur la base de la hiérarchisation établie, pour préserver, voire restaurer, les zones humides sur le long terme. Le SAGE recommande que les actions de protection ou de gestion portent en premier lieu sur les zones humides identifiées comme devant faire l'objet d'une action urgente ou prioritaire (cf. carte du SAGE de hiérarchisation des zones humides selon leur valeur et carte de hiérarchisation des zones humides par priorités d'action). Le SAGE encourage toutefois à développer des plans de gestion dès lors qu'une volonté locale et qu'un maître d'ouvrage sont identifiés.</p> <p>Sur certaines zones humides périphériques aux lagunes, des plans de gestion sont déjà en cours de mise en œuvre.</p> <p>Sur les zones humides liées aux cours d'eau, un premier plan de gestion a été réalisé sur le site pilote des prairies alluviales de la Mosson identifiées comme prioritaires par le SAGE. Ce plan de gestion a</p>			

permis la mise en œuvre d'un plan d'actions avec en particulier une action de restauration d'une ancienne prairie alluviale remblayée. Il reste à finaliser les autres actions identifiées dans le plan de gestion des prairies alluviales et des ripisylves de la Mosson (cf. fiche A2 mise en œuvre du plan de gestion des prairies alluviales de la Mosson).

D'autres plans de gestion locaux sont à lancer sur les secteurs identifiés comme prioritaires sur le bassin pour apporter les éléments nécessaires à la mise en œuvre d'actions et une gestion adaptée sur les espaces concernés, permettant de reconquérir leur qualité et leur bonne fonctionnalité.

Sur le territoire de la Métropole, le groupe technique du CDE (Comité Départemental de l'Eau) a identifié lors de la réunion du 20 novembre 2020 le sous-bassin versant de la Mosson comme concentrant des enjeux et actions d'un grand intérêt. Les actions et interventions en cours impliquent toutes les collectivités concernées (communes, EPCI, EPTB Lez) selon des axes complémentaires : études de diagnostics, définition des travaux, suivi et évaluations, communication.

Description technique

Après analyse des données zones humides issues du SAGE, il ressort que 28 des 52 communes du bassin versant contiennent une portion de secteurs avec des milieux aquatiques à valeur élevée. Ces zones humides à valeur élevée concernent une surface totale d'environ 1430 ha sur l'ensemble du bassin versant dont 95 % se situe en propriété privée.

On relève 965 ha pour le territoire de la 3M, 254 ha sur SAM, 93 ha sur POA, 92 ha sur la CCVH et 26 ha sur la CCGPSL. Le SAGE a également identifié les zones humides prioritaires pour l'action, soit 145 ha à l'échelle du bassin avec 133 ha sur la 3M, 7.5 ha sur la CCGPSL, 4 ha sur SAM et 0.5ha sur CCVH. Ces milieux, sont :

- soit considérés en état de dégradation et n'ayant pas toute leur fonctionnalité, et doivent faire l'objet d'une remise en état importante (effacement de digues, remise en état de la ripisylve, adaptation des usages, etc.)
- ou en bon état fonctionnel mais subissant des pressions et/ou étant dépourvus d'outils de gestion ou de protection.

Les retours d'expériences sur le bassin versant démontrent également que les coûts nécessaires pour les opérations de restauration des milieux aquatiques sont bien supérieurs aux coûts d'un site acquis fonctionnel et en bon état mais fragile car soumis à des pressions. Il est à noter que les actions envisagées peuvent être multiples suivant l'état de conservation ou de dégradation du site, l'état fonctionnel de la zone humide, l'occupation du sol, l'appartenance du foncier, ou encore, la volonté des propriétaires.

Dans le cadre de ce contrat, 4 zones humides identifiées au SAGE comme à valeur élevée et/ou prioritaires pour l'action, ont été choisies comme nécessitant la mise en place d'un plan de gestion.

Chaque plan de gestion local établira un diagnostic des fonctions hydrologique, hydraulique et biochimique, définira les enjeux et objectifs de gestion de la zone humide, l'EBF (Espace de Bon Fonctionnement) de la zone humide et au besoin définira les actions nécessaires pour la restauration fonctionnelle de la zone humide : scénarios d'intervention, temporalité. Le CCTP du plan de gestion sera en conformité avec la doctrine du bassin.

Les plans de gestion seront suivis par un comité technique et un comité de pilotage.

En amont de leur lancement, un travail d'animation territoriale avec les acteurs du territoire sera nécessaire puis dans le cadre du déroulement des plans de gestion.

Les 4 zones humides prioritaires sont les suivantes :

1. Zones Humides « Combe de la Clapasse » - 34CG340008

Commune / EPCI	La Boissière / CCVH
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau du Coulazou / FRDR 145 Le Coulazou
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	K07_06 (principale) ZH spécifiques à l'intérieur de la K07_06 : K07_02 ; J08_02 ; L07_02 ; L07_03 ; L07_06
Surface / linéaire cours d'eau	88 ha / 8 kms

Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	- 37.4 hautes prairies humides méditerranéennes - 37.5 pelouses rases méditerranéennes sur sols humides - 44.6 forêts méditerranéennes à peuplier, orme et frêne
Diagnostic fonctionnel	Bas-fond humide abritant des prairies humides méditerranéennes localisées aux abords du ruisseau du Coulazou, du ruisseau des Cavaliers et des ruisselets affluents. La zone a subi quelques perturbations notamment en raison des nombreux drains à vocation agricole. Certaines prairies ont notamment été asséchées afin de planter de la vigne. La pression et le type de pâturage influent également beaucoup sur l'état de conservation des prairies.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu très élevé
Pressions identifiées	Abandon ou intensification des pratiques agro-pastorales Mise en culture des prairies. Pollutions liées aux activités agricoles voisines (cultures, vignes).
Statut de protection	ZNIEFF de type 1 n°910015984
Outils de gestion de la zone humide	Aucun

2. Zones Humides « Ripisylve de la Mosson » de Grabels au Mas de Biar - 34SYBLE0089, 34CG340005

Communes / EPCI	Grabels, Montpellier, Juvignac / 3M Combaillaux / CCGPSL
Bassin Versant / Masse d'eau	La Mosson/ FRDR146 La Mosson du ruisseau de Miege Sole au ruisseau du Coulazou
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	J11_01 ; K11 ; L12_03 ; M12_01 ; L12 ; M12
Surface / linéaire cours d'eau	52 ha / 11 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Urgente
Types de milieux humides	24.16 Cours d'eau intermittents 44.61 Forêts méditerranéennes à peuplier, orme et frêne 53.4 Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
Diagnostic fonctionnel	Ripisylve du secteur amont de la Mosson, relativement large et bien structurée. Certains tronçons sont bien conservés et structurés, dont le lit et les berges sont bien connectés. Sur certains tronçons, la ripisylve est assez déconnectée du cours d'eau mais la strate arborescente est bien conservée.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu très élevé
Pressions identifiées	Artificialisation Pollution diffuse Surfréquentation Déboisement
Statut de protection	Aucun

Outils de gestion de la zone humide	Aucun
3. Ripisylve du Coulazou de Cournonterral à Fabrègues– 34SYBLE0120 et 0144	
Communes / EPCI	Cournonterral et Fabrègues / 3M
Bassin Versant / Masse d'eau	Ruisseau du Coulazou / FRDR 145 Le Coulazou
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	P10_04 et P10_05
Surface / linéaire cours d'eau	15 ha / 4,7 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : forte à très élevée Priorité d'action : Prioritaire à urgente
Types de milieux humides	22.1 : Eaux douces 44.61 : Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes
Diagnostic fonctionnel	Tronçon de ripisylve du Coulazou, peu déconnectée du lit du cours d'eau. Le Coulazou est ici assez rapidement à sec. Ripisylve du Coulazou de faible largeur et structuration relativement pauvre. Principalement composée de Frênes
Pressions identifiées	Artificialisation Pollution urbaine Pollution d'origine agricole Déconnection du lit
Statut de protection	Aucun
Outils de gestion de la zone humide	Aucun
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu fort Ecologique : enjeu fort
4. Ripisylve du Lez 34CG0064	
Communes / EPCI	Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez / 3M Les Matelles, Saint-Clément-de-Rivière / CCGPSL
Bassin Versant / Masse d'eau	Le Lez / FRDR143 Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau le Lez
Typologie SDAGE	5-6 Bordures de cours d'eau et plaines alluviales
Référence SAGE	G13_04
Surface / linéaire cours d'eau	70 ha / 11 kms
Hiérarchisation du SAGE	Valeur de la zone humide : très élevée Priorité d'action : Prioritaire
Types de milieux humides	24.4 : Végétation immergée des rivières 44.1 : Formations riveraines de Saules 44.61 : Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes 44.63 : Bois de Frênes riverains et méditerranéens 53.2 : Communautés à grandes Laïches 53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
Diagnostic fonctionnel	Grand tronçon de la ripisylve du Lez allant de la source jusqu'à l'entrée dans Montpellier. Cette ripisylve présente une grande variété d'habitats humides et une structure riche malgré sa relativement faible largeur. Encore bien connectée

	au lit du fleuve, elle abrite, dans le premier kilomètre de son cours, des espèces patrimoniales telles que la Nivéole d'été.
Fonctions identifiées	Hydrologique : enjeu fort Biochimique : enjeu élevé Ecologique : enjeu majeur
Pressions identifiées	Artificialisation Pollution diffuse Surfréquentation Déboisement Déchets
Statut de protection	Natura 2000, Pour partie en site classé Amont dans le périmètre rapproché du captage du Lez
Outils de gestion de la zone humide	Docob Natura 20000

Plan de financement théorique								
		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE*	CR	CD34	MO
Animation territoriale et suivi des plans de gestion	Cf fiche animation							
Elaboration du plan de gestion local des zones humides de la « Combe de la Clapasse »	60 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve de la Mosson de Grabels au Mas de Biar »	80 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve du Coulazou de Cournonterral à Fabrègues »	60 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
Elaboration du plan de gestion local de la zone humide « Ripisylve Lez »	60 000 €	2023			50%	20%	0 à 10%	20 à 30%
TOTAL	260 000 €							

* Sous réserve de validation du CCTP

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

VOLET	PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES, DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS ECOSYSTEMES		
Opération A21	Gestion de la végétation des berges : Mise en œuvre du plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau (PPI) 2020-2030 du bassin versant du Lez		Année 2023 2024 Durée 2023- 2024
Lien SAGE : Objectif(s) Disposition	Objectif A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes pour garantir le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau Disposition A3.1 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et la végétation rivulaire en intégrant la fonctionnalité des milieux aquatiques		
Lien entre document stratégique	Plan Pluriannuel d'Intervention entretien cours d'eau		
Secteur	Cours d'eau territoire CCVH		
Masses d'Eau	Masses d'eau superficielles	Maître(s) d'ouvrage	CCVH
Lien PDM (ou SDAGE)	Disposition 6A-06 : Préserver et restaurer les rives des cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et les ripisylves		
Contexte			
<p>La mise en œuvre de la compétence GEMAPI a constitué l'occasion pour l'EPTB Lez de définir, à l'échelle de son territoire, un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve. Ce plan, cohérent et homogène sur le territoire, répond à la dualité des enjeux de la GEMAPI : gérer le risque d'inondation et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques. La typologie d'intervention ainsi que la fréquence ont ainsi été adaptées aux enjeux du territoire. Ce programme fait l'objet de Déclarations d'Intérêt Général arrêtées en 2020 au profit des maîtres d'ouvrage Gemapiens.</p> <p>Il fait suite à un premier plan de gestion de 2006 porté et réalisé par la CLE du SAGE sur le bassin versant excepté le territoire de la CCGPSL qui en 2005 avait réalisé un premier plan de gestion sur son territoire.</p> <p>Le constat de ces plans de gestion témoignait d'un non entretien généralisé sur les cours d'eau du bassin versant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embâclement important du lit et des berges des cours d'eau en secteurs à enjeux et en secteurs péri-urbain/urbain ; • Défaut d'entretien généralisé, y compris la Mosson dans Montpellier (excepté Lez et plusieurs cours d'eau secondaires dans Montpellier et les cours d'eau secondaires à Lattes) ; • Aucune intervention cohérente à l'échelle du bassin versant ou à l'échelle des EPCI. <p>Différentes phases de travaux ont été programmées et effectuées sur ce linéaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2009 : Désembâclement - 2010-2018 : Restauration forestière - 2015-2016 : Entretien post crue - 2015-2020 : Entretien classique <p>En 10 ans, sur le bassin versant, 800km de berges ont été désembâclés, restaurés puis entretenus par la CCGPSL, les communes avec l'assistance de l'EPTB.</p> <p>Durant cette période la gestion de la végétation rivulaire a permis une nette amélioration notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'état sanitaire du boisement, - Une amélioration de l'état d'encombrement du lit, - Une diminution du risque d'embâclement des ouvrages. 			

La crue de référence de 2014 n'a engendré aucun dégât sur les ouvrages ou les infrastructures ni aucun contentieux direct en lien avec un mauvais état d'entretien des cours d'eau.

Pour le nouveau plan pluriannuel d'interventions (PPI) défini par l'EPTB Lez, le territoire en gestion s'étend de 27 à 36 communes et de 3 à 5 EPCI. De nouveaux cours d'eau sont à considérer ainsi que de nouvelles prestations (gestion des atterrissements par exemple). Le périmètre correspond aux limites communales des 36 communes sur les 5 EPCI du bassin versant :

- CCVH – 4 communes : Montarnaud, Argelliers (nouvelle commune), La Boissière (nouvelle commune), Saint Paul et Valmalle (nouvelle commune)
- CCGPSL – 11 communes : Vailhauquès, Valflaunès (nouvelle commune), Saint Mathieu de Trévières, Le Triadou, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Combaillaux, Murles, Les Matelles, Cazevieille (nouvelle commune)
- 3M – 18 communes : Grabels, Montpellier, Juvignac, Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Villeneuve lès Maguelone, Lattes, Prades le Lez, Montferrier sur Lez, Clapiers, Castelnaud le Lez, Murviel les Montpellier, Cournonterral, Pignan, Saint Georges d'Orques, Cournonsec (nouvelle commune)
- SAM – 2 communes : Vic la Gardiole (nouvelle commune), Mireval (nouvelle commune)
- POA – 1 commune : Palavas les Flots (nouvelle commune).

Les objectifs des travaux mis en œuvre dans le cadre des plans de gestion sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité en limitant la production d'embâcles (sur-inondation amont ou local),
- Favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux,
- Concilier écoulement des eaux et préservation des fonctions écologiques des milieux humides,
- Maintenir la stabilité des berges.

Les interventions sur le lit des cours d'eau doivent permettre de mobiliser plus efficacement le lit majeur, sans aggravation des lignes d'eau, en redonnant aux cours d'eau leur espace de mobilité.

Description technique

Le PPI contient différents types d'actions à mener sur 11 ans de 2020 à 2030. Elles correspondent aux enjeux établis par les EPCI et l'EPTB Lez, il s'agit des actions suivantes :

Type d'action
Entretien / restaurer la végétation rivulaire
Restauration de la ripisylve
Entretien deux fois par an
Entretien tous les ans
Entretien tous les 2 ans
Entretien tous les 4 ans
Densifier ou restaurer la ripisylve
Diminuer le risque des inondations
Gestion des embâcles
Gestion des atterrissements
Réduire les pollutions
Gestion des grilles
Faucardage ponctuel

Le PPI permet d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire à l'échelle du bassin versant. Les 5 EPCI Gemapiens disposent des DIG pour ces travaux. Les 5 EPCI présents sur le périmètre de l'EPTB Lez ont fait le choix de confier à l'EPTB par le biais de conventions de délégation de compétences (AMO ou MOD) les travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire. Ainsi, l'EPTB Lez assure une gestion cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin.

Seule la Métropole a gardé en régie les travaux sur certains linéaires de cours d'eau à enjeux hydrauliques.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Agence (30%) sous réserve qu'ils mettent en œuvre le plan pluriannuel de gestion de la ripisylve et à condition qu'ils aient obtenu les autorisations réglementaires (DIG notamment).

La décision d'aide est subordonnée à la justification par le maître d'ouvrage de l'engagement d'une opération prioritaire du PDM (étude ou travaux).

Plan de financement théorique

		Année d'engagement (ordre de service)	UE	Etat	AE* *	CR*	CD34	MO
Travaux du PPI 2023	38 045 € HT	2023			30			
Travaux du PPI 2024	94 448 € HT	2024			0			
TOTAL	132 493 € HT							

* *aide de l'agence de l'eau soumise à contrepartie : Cf. article « engagement de l'agence de l'eau ». En 2024, aucune opération prioritaire du SDAGE en hydromorphologie n'a été identifiée sous maîtrise d'ouvrage de la CCVH.

De plus, les travaux doivent s'inscrire dans un programme pluri-annuel de gestion de la végétation à l'échelle du bassin versant et être autorisés, couverts par une DIG et/ou un acte réglementaire. L'entretien annuel est non éligible au 11ème programme de l'agence de l'eau.

Les conditions d'éligibilité des différentes opérations prévues sur le territoire sont précisées dans l'article 5 du contrat (engagement de l'Agence)

*Uniquement pour restauration. A l'exception des travaux de plantation, les travaux récurrents et l'entretien sont inéligibles.